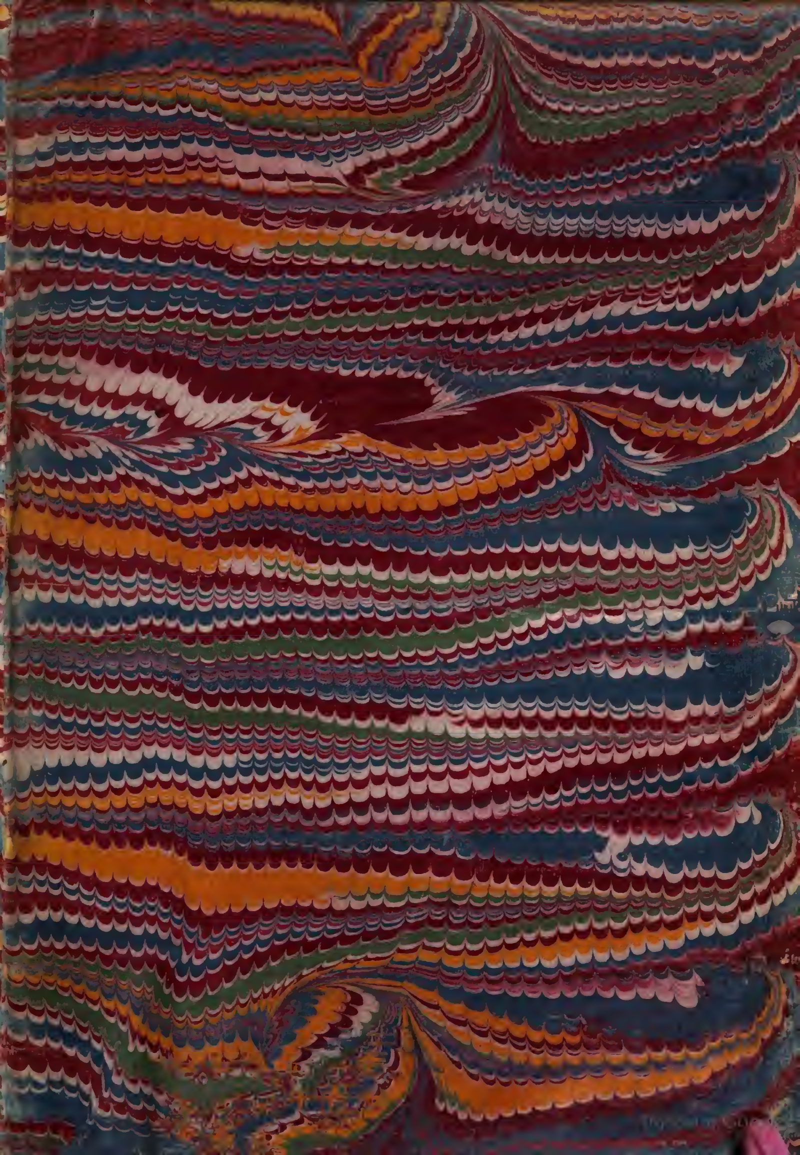
MOYENS POUR DISCERNER LES BIBLES FRANCOISES CATHOLIQUES...

Pierre Frizon




14
33 G
11





MOYENS POVR DISCERNER LES BIBLES FRANCOISES CATHOLIQVES D'AVEC LES HVGVENOTES.

Et l'explication des passages de l'Escriture, selon le sens des Peres qui ont vescu auant & durant les quatre premiers Conciles œcumeniques.

Par M. PIERRE FRIZON, *Penitencier & Chanoine de nostre Dame de Reims.*







A PARIS,

Chez Iean Richer, ruë S. Iean de Latran, à l'Arbre verdoyant; Et en sa boutique au Palais sur le Perron Royal.

M. DC. XXI.

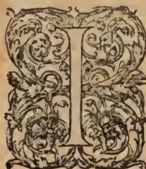
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

MOYENS POVR DISCERNER LES BIBLES FRANCOISES CATHOLIQVES D'AVEC LES HVGVENOTES.

Et l'explication des paſſages de l'Eſcriture, ſelon le ſens des Peres qui ont eſcrit auant & durant les qûatre premiers Conciles œcumeniques.

Par Pierre Frizon, *Penitencier & Chanoine de noſtre Dame de Reims.*

PREFACE.



Il eſt facile au lapidaire de recognoiſtre vn diamant de roche, & de Cambaia; parmy ceux d'Alençon, & les happelourdes des petits mercadans. La Bible Catholique eſt vn threſor, diſent les Peres, & vn diamant, fin pour ſa pureté, fort & ferme pour la doctrine de ſes haults myſteres, brillant pour les lumieres qu'elle donne à l'entendement. La Bible Huguenote eſt vn diamant, faux pour ſes erreurs, friable pour ſes alterations, opaque & obſcur eſtant iuge de ſoy-meſme. Il eſt aiſé de diſcerner l'vne d'auec l'autre, ſi d'vn coſté l'on conſidere les liures ſacrez que ceux de la Religion pretenduë diſent eſtre Apocryphes; & de l'autre, les paſſages qu'ils ont vitiez & eſgratignez par tout le corps de l'Eſcriture, pour eſtablir & donner pied à leurs erreurs.

Origen. in Matth. 13. Aug. lib. 1. Euang. qq q.13.

..s ont couſtume de ranger & mettre à part les liures ſuiuans, auec vn mot au Lecteur, qui luy ſert d'Aduertiſſement pour les mettre au rang des Apocryphes, jaçoit que Canoniques: ainſi que puis apres nous monſtrerons au doigt, les Peres les ayans receus és quatre premiers ſiecles.

Tobie.
Iudith.
Eſther depuis le chap. 10. iuſques au dernier.
La Sapience.
L'Eccleſiaſtique.
Baruch auec l'Epiſtre de Ieremie qui eſt à la fin.
Le Cantique des trois enfans en la fournaiſe. Daniel chap.3.
L'Hiſtoire de Suſanne. Daniel chap. 13.
De l'idole Bel du Dragon, & de Habacuc. Daniel chap. 14.

(∴)

Voilà ce qui concerne le vieil Teſtament. Touchant le Nouueau, quelques Bibles Huguenotes n'attribuent à ſainct Paul l'Epiſtre aux Hebrieux, ains à vn Apoſtre anonyme: & la Bible Françoiſe imprimée à Geneue par Conrad Badius, deux ans auant la mort de Caluin, faict autheur de la ſeconde Epiſtre de ſainct Pierre vn Diſciple de ſainct Pierre.

Venons aux paſſages corrompus leſquels ſont en grand nombre, dont la cognoiſſance fera recognoiſtre les vrayes Bibles parmy les faulſes, les Catholiques parmy les Huguenotes; & les oracles de Dieu, parmy la parole des hommes & des demons: veu que l'Hereſie (eſcrit ce grand Archeueſque d'Alexandrie, S. Athanaſe, prenant la plume contre les Ariens, vn peu apres le premier Concile general) s'affeuble de l'Eſcriture comme d'vn veſtement honneſte, dont auparauant s'eſtoit affeublé le Diable ſon pere. Et plus d'vn ſiecle deuant ce Concile, Tertullian. Ie ne craindray point de dire que les Eſcritures ſont en telle maniere diſpoſées ſelon la volonté de Dieu qu'elles fourniſſent matiere aux heretiques; puis que ie lis, Il faut qu'il y aye des hereſies. *Mais l'on s'enquiert d'vne choſe, ſçauoir, d'où emane l'explication des paſſages, qui fait pour l'hereſie? Indubitablement elle vient du Diable, dont l'office eſt de plaſtrer la verité. Et S. Vincent Religieux François du Monaſtere de Lerins, du temps du Concile d'Epheſe en ſon commonitoire eſcrit trois ans apres ce Concile, c'eſt à dire qu'il y a pres de douze cents ans: Les Heretiques ſe ſeruent des paſſages de l'Eſcriture: liſez les liurets de Paul Samozatenien, de Priſcillian, d'Eunomius, & de toutes ces autres peſtes, vous y remarquerez vn aſſemblage infiny d'exemples, & preſque nulle page d'aucun cahier qui n'aye le fard & la faulſe couleur des ſentences tant du Nouueau que du Vieil Teſtament.*

Athanaſ. orat. 1. contra Arian. init.

ὡς ὁ πατὴρ αὐτῶν ὁ Διάβολος.

Tertullian. lib. de præſcript. hæret. c 39.

A diabolo ſcilicet cuius ſunt partes interuertendi veritatem.

Vincent. Lirin aduerſ. Proph. nouit. c. 35.

Nulla pagina quæ non noui aut veteris teſtamenti ſententijs fucata & colorata ſit.

Or ie trouue que les paſſages de l'Eſcriture falſifiez en la Bible ſe rapportent à trois chefs; Le pre-

mier est lors que l'on oste, & defalque quelque mot ou sentence du passage. Par exemple en sainct Luc chapitre 4. verset 19. La version Catholique porte , Prescher l'an agreable du Seigneur, & le iour de retribution. *La version Huguenote retranche ces mots,* le iour de retribution, *pour oster le salaire & defrauder la recompense des merites, & bonnes œuures ; nonobstant que sainct Luc se serue du mot* ἀνταποδόσεως, *qui signifie proprement guerdon & recompense de la bonne œuure , supposée la premiere grace que les Peres Grecs nomment* δόσις, *pour respondre à la recompense qu'ils appellent* ἀνταπόδοσις.

Le second chef est, quand il eschet qu'on adiouste quelques paroles, voire plusieurs, pour biaiser le sens de l'Escriture , & approprier le passage à l'erreur : comme en la premiere Epistre que sainct Paul escrit à son Disciple Timothée chap. 2. verset 5. nous lisons, selon la version Catholique ; Car il y a vn Dieu , & vn Mediateur entre Dieu & les hommes, Iesus-Christ homme: *& selon la version Huguenote ;* Car il y a vn seul Dieu , & y a vn seul Moyenneur entre Dieu & les hommes, à sçauoir Iesus-Christ homme: *Où il est clair comme le iour que l'Huguenot a mis à l'enchere & de surcroist la parole* (seul) *le texte porte,* vn Mediateur, εἷς μεσίτης, *mais non pas* vn seul Mediateur, εἷς μόνος μεσίτης, *laquelle parolle* (seul) *a esté inserée au corps du passage contre la priere & intercession des Saincts.*

Le troisiesme chef gist, en ce qu'on altere & change les paroles. Par exemple, Quand il est question en l'Escriture de la descente de Iesus-Christ aux enfers, on substituë la parole de sepulchre. *Quand il est question de la Penitence, on parle de* changer d'aduis. *Quand il est question des Traditions, l'on met en auant le mot,* d'ordonnance, & d'enseignement, *ainsi qu'il appert en plusieurs passages du Vieil & Nouueau Testament, lesquels sont cottez en ce present Traicté, selon la suite des liures de l'Escriture.*

Il est besoin de remarquer vne grande varieté & changement és Bibles de nos aduersaires, voire plus grande qu'en vn Prothée & Cameleon: c'est pourquoy, si en vne seule Bible l'on ne trouue tous les passages corrompus notez en ce Traicté, indubitablement on les trouuera és autres, ou plus anciennes, ou plus modernes: aussi les corruptions de l'Escriture icy remarquées , sont tirées bien d'vne vingtaine de Bibles Huguenotes differentes en impression, differentes en imprimeurs , differentes d'aages & d'années , depuis la premiere de l'an mil cinq cens trente cinq de Pierre Robert Olieteau, cousin de Caluin, imprimée à Neuf-Chastel, & celle de l'an mil cinq cens cinquante quatre imprimée à Geneue par Iean Crespin, & consecutiuement des autres iusques aux dernieres de l'an 1610. par Iean Vignon au mesme lieu , & de l'an 1614. à Saumur par Thomas Portau, & l'an 1616. à la Rochelle.

Nous inserons vne briefue Annotation en toutes les corruptions des passages, pour l'intelligence & sens d'iceux , extraicte des Peres les plus anciens qui ont vescu auant & durant les quatre premiers Conciles generaux de Nicée , de Constantinople, d'Ephese, & de Chalcedoine , lequel se celebra l'an quatre cens cinquante & vn , & se termina le premier iour de Nouembre de la mesme année, cent & trente neuf ans auparauant le Pontificat du Pape sainct Gregoire 1. du nom; lequel entre les Papes, fut le premier qui commençea d'estre à contre-cœur de l'Huguenot ; Tellement que nous tirons le sens de l'Escriture des Peres, qui viuoient auant douze cens ans ou enuiron. Nos parties aduerses ne fournissent point de moyens contraires, & ne reuoquent point en doute la pureté de l'Eglise, ny ne denigrent point sa candeur en ces premiers siecles; c'est pourquoy nous les prenons par leur propre confession, & par leur bec, y passant la plume.

En faict de Bible Catholique Françoise ou Huguenote, il se faut donner garde du change ; car il arriue quelquefois qu'en teste du liure, & en la premiere page l'on mettra imprimé à Lyon, au lieu de Geneue; imprimé à Paris, au lieu de la Rochelle, auec vn tiltre specieux de la traduction des Docteurs; nonobstant qu'elle soit faicte par le soin & mauuaise foy des Ministres. Or cecy se trame & se mesnage pour deux considerations: l'vne, afin que les simples Catholiques, tant hommes que femmes, soient pipez , receuant insensiblement le venin des Bibles Huguenotes. L'autre , pour auoir le debit des liures plus prompt , les vendans à tous indifferemment. Et de vray les Catholiques qui remarqueroient à l'ouuerture du liure le nom de Geneue ou des Ministres se garderoient bien de se prendre en ce piege & en l'achapt de ceste Bible. Pour obuier à ce malheur & surprise , il est besoin auparauant qu'achepter & lire la Bible Françoise de la fueilleter & remarquer, si les passages sont corrompus , si les liures Canoniques sont censez apocryphes ; finalement si elle est Huguenote ; ce qui sera aisé par le moyen de ce present Traicté, auquel nous suiuons le trac & les vestiges des Anciens, afin que n'ayons point la verité priuée, dit S. Augustin, de peur d'estre priuez de la verité.

Aug. l. 12. Conf. c. 25.

GENESE.

GENESE.

PREMIER PASSAGE, CHAP. III. VERS. XV.

Version Catholique.

Ie mettray aussi inimitié entre toy, & la femme: entre ta semence & la sienne: icelle te brisera la teste, & tu luy espieras le talon.

Version Huguenote.

Et ie mettray inimitié entre toy & la femme: entre ta semence & la semence de la femme; icelle semence te brisera la teste, & tu luy briseras le talon.

Annotation.

Ceux de la Religion pretenduë ont adiousté dedans le texte, le mot de *semence* (ce qui n'est iamais loisible:) afin de n'approprier ce passage à la Mere de Dieu, nonobstant l'interpretation de S. Epiphane Euesque de Constance en l'Isle de Cypre, escriuant (dix ans auant le premier Concile general de Constantinople) contre les Antidicomarianites, lequel veut que ce passage s'entende de Marie. Et de ce que dit sainct Ambroise en l'Oraison qu'il feit pour les funerailles de l'Empereur Theodose, *Qu'as tu faict Demon? Marie t'a surmonté & vaincu, laquelle a engendré celuy qui a triomphé de toy.* Et de ces vers de l'Ancien Archeuesque de Vienne Alcimus Auitus qui fut Vicaire du Pape Hormisdas ez Gaules,

Epiphan. l. 2. aduers. hæres. hæres. 78. ἀπὸ Μαρίας γαρ λαμβάνεται ἐκλέξις.

Alcim. Auit. l. 3. carm. cap 6.

Cuius tu quanquam pauidè insidiabere calci;
Conteret vna caput tãdem tibi fœmina victrix.

Bien que tu apprestes en crainte des pieges à son talon; Vne femme victorieuse, en fin te brisera la teste.

SECOND PASSAGE, CHAP. IV. VERS. VI. & VII.

Version Catholique.

Donc le Seigneur dist à Cain, Pourquoy es tu courroucé, & pourquoy est ton visage abbatu?

Si tu fais bien ne le receuras tu pas? & si tu fais mal incontinent ton peché sera-il pas à la porte? mais ton appetit sera sous toy, & auras pouuoir sur luy.

Version Huguenote.

Adonc le Seigneur dit à Cain, pourquoy es-tu courroucé? & pourquoy est ton visage abbatu?

Si tu fais bien ne seras tu point exalté? mais si tu ne fais bien, le peché gist à la porte: toutesfois sa volonté est subiecte à toy.

Autres Bibles Huguenotes.] ses desirs se rapportent à toy, & as le gouuernement sur luy.

Annotation.

Ils traduisent *sa volonté*, &, *ses desirs*, pour le rapporter à Abel puisné de Cain, non au Franc-arbitre; lequel ils impugnent en tout & par tout: afin de luy retrancher le pouuoir qu'il a sur le peché, & sur la conuoitise à laquelle il commande, au moins politiquement & ciuilement, s'il ne peut despostiquement & en maistre. Or iamais le peché n'est peché, s'il ne prouient d'vne puissance libre. Ceste traduction & rapport Huguenot est pareillement contre le sens commun des SS. Peres tant Orientaux qu'Occidentaux; & signamment de Sainct Ambroise, en ce beau liure qu'il a faict de Cain & d'Abel: & vn peu apres luy S. Augustin, (lequel mourut trentesix ans apres S. Ambroise,) en vn de ses liures de la Cité de Dieu, où il employe tout vn chapitre pour l'intelligence de ce passage: entr'autres choses il dit, *Qu'vn chacun commandera au peché, s'il y veut resister & le maistriser par la penitence; autrement il sera esclaue du peché, qui le tyrannisera, s'il y donne son consentement.*

Ambros. l. 2. de Cain. cap. 7.

Aug. l. 15. de ciu. c. 7.

TROISIESME PASSAGE, CHAP. IV. VERS. XIII.

Version Catholique.

Lors Cain dist au Seigneur, mon iniquité est si grande qu'elle ne merite pas

d'eſtre pardonnée.

Verſion Huguenote ancienne.

Lors Cain dit au Seigneur, ma peine eſt plus grande que ie ne puis porter.

Plus moderne. Cain dit à l'Eternel, ma punition eſt plus grande que ie ne puis porter.

Annotation.

Ils ont changé le mot d'iniquité en la parole de Punition ou de Peine; pour abolir la contrition, & la ſatisfaction, parties du Sacrement de Penitence : mais ainſi n'a pas leu & entendu ce lieu de l'Eſcriture le tres-ancien Tertullian, (qui viuoit du temps de l'Empereur Seuere) au liure contre les Iuifs, (lequel fut compoſé long temps auparauant qu'il tombaſt en l'hereſie de Montanus :) *Mon delict eſt ſi grand qu'il ne merite d'eſtre remis.* Ainſi ne l'a pas leu & entendu ſainct Irenée deuancier de Tertullian, Grec de nation, Diſciple de ſainct Policarpe tres-digne Eueſque & Martyr, au liure contre l'Heretique Valentin, où il aſſeure que, *Cain pecha plus enormément en la prononciation de ces paroles, qu'en l'aſſaſſinat de ſon frere.*

Tertull. lib. contra Iud

Irenæ. l. 3. c. 36.

QVATRIESME PASSAGE, CHAP. XIV. VERS. XVIII.

Verſion Catholique.

Melchiſedech auſſi Roy de Salem offrant pain & vin, (car il eſtoit Sacrificateur du Dieu ſouuerain:)

Verſion Huguenote.

Melchiſedech auſſi Roy de Salem apporta pain & vin, (& iceluy eſtoit Sacrificateur du Dieu Fort, ſouuerain.)

Annotation.

Il ſe trouue deux corruptions notables en ce paſſage; l'vne eſt au mot *apporta* pour *offrit*, l'autre en la particule copulatiue, *&*, au lieu de la cauſatiue, *car.* Ce qui eſt faict pour taſcher de ruiner deux veritez recogneuës par tous les Peres; La premiere, Que le Roy de Salem Melchiſedech, qui ſignifie en la langue ſaincte Roy de iuſtice, a eſté la figure de IESVS, Soleil de iuſtice: Celuy là ayant eſté le Preſtre du Tres-haut; & celuy-cy le Preſtre des Preſtres, voire des grands Preſtres. L'autre, Que ce ſacrifice ancien de pain & de vin, a repreſenté le pain & le vin Euchariſtique; le corps & le ſang de IESVS ſacrifié au ſainct Sacrement de l'Autel. C'eſt la doctrine vniforme, & intelligence des Peres des quatre premiers ſiecles ſur ce lieu. Clement Preſtre d'Alexandrie & Maiſtre d'Origene, ſur la fin d'vn de ſes liures Stromatiques, dit que, *Salem ſignifie paix, dont le Roy eſt le Sauueur, lequel Moyſe appelle Melchiſedech, Roy de paix, Preſtre de Dieu Tres-haut; Il donna en nourriture pain & vin ſanctifiez, pour eſtre le type & la figure de l'Euchariſtie.* Philon Iuif, lequel ſainct Hieroſme met au Catalogue des Autheurs Eccleſiaſtiques, pour auoir eſcrit à la loüange des Chreſtiens qui viuoient en Egypte du temps de ſainct Marc l'Euangeliſte: & conſequemment, de ce que le premier il a expoſé l'Eſcriture du Vieil Teſtament, parlant de Melchiſedech en ſon liure de la vie d'Abraham, dit, Qu'il feit ſacrifices de victoire : ce que ſainct Epiphane en l'hereſie des Melchiſedecheans, explique bien au long: Et ſoixante & dix ans auparauant luy, ſainct Cyprian en l'Epiſtre addreſſée à Cecilius.

Clem Alex. l. 4. Strom.

[illegible]

Phil Iud. li. de Abrah. [illegible] Epiphan. hæres. 55.

Cyprian. li. 2. Epist. 3.

EXODE.

PASSAGE DV CHAP. XX. VERS. IV.

Verſion Catholique.

Tu ne te feras idole taillée, ne ſemblance quelconque des choſes, qui ſont là haut au ciel, ny çà bas en la terre, ny és eaux deſſous la terre.

Verſion Huguenote.

Tu ne te feras image taillée, ne ſemblance quelconque des choſes, qui ſont là ſus, au ciel, ne çà bas en la terre, ny és eaux deſſous la terre.

Annotation.

Le mot d'image a eſté ſubſtitüé au lieu d'idole, afin d'abolir les images & eſtablir l'erreur des Iconomaques. Origene au-

theur des plus anciens & indefatigables (ayant escrit six mille liures au rapport de S. Epiphane) lors qu'il explique l'Exode, se sert du mot des Septante εἴδωλον signifié par l'Hebrieu פסל *pesel;* & apporte la difference qu'il y a entre idole, & image: Et apres luy Theodoret Euesque de Cyrie (qui assista au Concile d'Ephese) en faict vne question intitulée, Quelle difference est entre idole, & image. Le siecle de Leon Isaurien Antimager, premier Empereur heresiarque a veu & remarqué les maux, que luy a causez l'execration & debris des images: car tous les Princes Chrestiens rompirent auec luy l'alliance & confederation: Ioinct que plus de trois cens mille hommes moururent de peste, apres que les images eurent esté bruslées és carrefours de Constantinople: dont faict foy Paul Diacre qui estoit Secretaire de Didier Roy des Lombards, depuis Religieux du mont Cassin.

Epiph. hær. 64.

Origen hom. 8. in Exod.

Theodoret q. 18 in Exod. εἴδωλον καὶ ὁμοίωμα ποίαν ἔχει διαφοράν.

Paul. Diacon. in Leon. Isaur.

LEVITIQVE.

PASSAGE DV CHAP. XXVI. VERS. I.

Version Catholique.

Vous ne vous ferez point d'idole, ny chose taillée & grauée, & ne vous dresserez aucuns tiltres, & ne mettrez pierre insigne en vostre terre pour l'adorer: car ie suis le Seigneur vostre Dieu.

Version Huguenote.

Vous ne vous ferez point d'idoles, ne d'image taillée, & ne vous dresserez statuë, & ne mettrez pierre de representation en vostre terre pour vous encliner à icelle: car ie suis le Seigneur vostre Dieu.

Version Huguenote plus moderne.

Vous ne vous ferez point d'idoles, & ne vous dresserez point d'image taillée ny de statuë: & ne mettrez point de pierre peinte en vostre pays pour vous y prosterner deuant: car ie suis l'Eternel vostre Dieu.

Annotation.

Ils ont faict ceste version contre l'vsage sacrosainct des Images, & culte exterieur d'icelles, subrogeant le mot de prosterner ou encliner, au lieu d'adorer. Dauantage ils vont changeant ces mots, pierre d'adoration, en pierre peinte, contre l'interpretation d'Origene, & d'Hesichius Euesque de Hierusalem (qui a interpreté la version de sainct Hierosme) en leurs commentaires sur le Leuitique: & de sainct Augustin en ses questions sur l'Exode, où il cite le lieu du Psalmiste, *les idoles des gens or & argent.* Il faut noter pour vne fois, qu'en la langue saincte, les Idoles sont nommées אלילים *elilim*, c'est à dire, Premierement, vanitez & choses de neant. Secondement *Elilim* est diminutif de אל *el*, qui signifie Dieu fort, comme si l'on disoit que les idoles sont petits dieux, qui n'ont pas grande force: Tiercement *elil* est le mesme que אל אל *al el*, qui veut dire non Dieu; & l'idole n'est pas vne diuinité. En quatriesme lieu, *elil* signifie la mesme chose que אל ליל *el ail*, Dieu de la nuict, tels que sont les Demons. En cinquiesme lieu, *elil* se rapporte à la racine אלה *ala*, qui veut dire, detester & execrer. Or les idoles sont detestables, mais non pas les images; C'est pourquoy Ezides Roy des Arabes mourut incontinent apres qu'il eut detesté & abbatu les images.

Origen. & Hesich. in Leuit.

Aug. q. 76. in Exod.

DEVTERONOME.

PASSAGE PREMIER, CHAP. V. VERS. VIII. & IX.

Version Catholique.

Tu ne te feras representation taillée, ne ressemblance quelconque. Tu ne les adoreras point, & ne les seruiras.

Version Huguenote.

Tu ne te feras image taillée ne semblance quelconque. Tu ne t'enclineras point à icelles, & ne les seruiras.

Annotation.

Pour ces deux mots *representation*, & *adoreras*, ils ont faict couler ces deux autres, *image*, & *enclineras*. Sainct Basile Archeuesque de Cesarée en Cappadoce, en la parenese des quarante Martyrs, dit expressé-

Basil. hom 40. Martyr.

σεβασμίας εἰκόνας.

ment; *Nous honorons les images venerables des saincts Anges, ainsi qu'ils sont apparus à ceux qui ont merité de iouyr de leur presence en forme humaine: nous honorons pareillement les images de tous les Saincts qui ont tousiours esté agreables à Dieu.* Sainct Athanase a vn lieu bien exprés & formel, pour l'honneur deu aux images és questions adressées à Antiochus; mais ie n'estime pas que ces questions soient de sainct Athanase, veu qu'en la cent vingt-neufiesme est cité S. Gregoire le Theologien, qui estoit posterieur à sainct Athanase. Quant aux genuflexions, inclinations, & reuerences faites aux images, Leontius Euesque de Neapolis en Cypre, declare & enseigne qu'en telles actions il faut considerer l'intention de celuy qui se prosterne, veu que la vraye latrie ou idololatrie gist plus en l'action interieure qu'en l'exterieure.

Leont. Apolog. contra Iud. Serm. 5.

σκοπὸς ἐξετάζεται ἐπὶ παντὸς προσκυνήματος.

SECOND PASSAGE, CHAP. XVII. VERS. XVIII.

Version Catholique.

Et quand il sera assis sur le thrône de son Royaume, il escrira pour soy le Deuteronome de ceste Loy en vn liure, prenant l'exemplaire des Prestres de la tribu de Leui.

Version Huguenote.

Et aduiendra que si tost qu'il sera assis sur le thrône de son regne, il escrira pour soy vn double de ceste Loy en vn liure, la prenant de la presence des Sacrificateurs qui sont de la race de Leui.

Annotation.

Au lieu *prenant l'exemplaire des Prestres,* ils ont traduict, *prenant de la presence des Sacrificateurs,* afin de supprimer que le Roy, & tout autre lay, deuoit & doit prendre la coppie de l'Escriture, des mains des Prestres; & ne recognoistre & n'auoir aucune Bible authentique, que celle qui viendroit de cet endroit: ainsi l'expliquent Procopius Gasæus, & le venerable Bede en son quatriesme tome, auquel il expose plusieurs liures du Vieil Testament, signamment le Deuteronome. L'Empereur Theodose print l'intelligence de l'Escriture des mains du Prestre Sisinnius, qui depuis fut Euesque de Constantinople, (mais fort peu de temps:) car l'Empereur ayant assemblé d'vne part les Euesques Catholiques, & de l'autre les Arriens, Eunomiens, & Macedoniens, Sisinnius, au recit de Sozomene, dit à Nectarius & Agillius, *Demandez de grace à nos parties aduerses s'ils admettent l'authorité des Docteurs nos deuanciers qui ont expliqué l'Escriture: S'ils l'aduoüent, il suffira de les mettre en auant, & y remarquer la consubstantialité des diuines hypostases & personnes: s'ils leur donnent le libelle de repudiation, ils seront desadvoüez de leurs partisans, & se fera vn schime parmy eux.* La practique de ce dont nous parlons a faict fleurir les Constantins, les Marcians, les Iustins, les Iustinians.

Procop. in Deuteron.

Beda ibid.

Sozom. lib. 7. hist. Eccl. c. 12. συνδιαγνῶναι καὶ διδασκάλους τῶν ἱερῶν λόγων.

LES ROYS.

PASSAGE DV III. DES ROYS, CHAP. VII. VERS. XXXVI.

Version Catholique.

Il graua aussi és tableaux qui estoient d'airain, & aux coins, des Cherubins, & des Lyons, & des palmes, comme en similitude d'vn homme debout: tellement qu'il sembloit qu'ils n'estoient point grauez, mais qu'ils fussent attachez à l'entour.

Version Huguenote.

Puis on graua les ais des tenons, & des chassis de chaque soubassement de figures de Cherubins, de Lions, & de palmes, selon le plan de chaque tenon, chassis, & corniche tout à l'entour.

Annotation.

Nos aduersaires voulans abolir les images non seulement en platte peinture & taille douce, mais nommément de relief, ont passé dessus l'esponge de Marcion, & effacé ces paroles, *en similitude d'vn homme debout;* il y a en l'Hebrieu כמצר איש *camathar isch,* comme d'vn homme nud. Les Septante interpretes ont dit que les Cherubins estoient debout chacun tenant la face vis à vis de l'autre. Et sainct Hierosme sur ce passage a escrit, *tellement qu'il sembloit que ces*

ἑστῶτες ἐχόμενοι κατὰ πρόσωπον αὐτῶν.

Versio Regum S. Hieronymi.

Cherubins

Cherubins n'estoient point grauez, ains attachez à l'entour. Et en l'epistre qu'il escriuit à Marcella pour aller en Bethléem, il estime que le Tabernacle n'estoit honoré par les Iuifs, qu'en consideration des Cherubins releuez en bosse sur iceluy.

PARALIPOMENE, OV CHRONIQVE.

PASSAGE DV II. LIVRE, CHAP. VI. VERS. XXIV.

Version Catholique.

Si ton peuple Israël est vaincu des ennemis (car ils pecheront contre toy) & qu'estans conuertis ils facent penitẽce, & prient ton Nom, & te supplient en ce lieu-cy.

Version Huguenote.

Si ton peuple Israël est battu par l'ennemy, d'autant qu'ils auront peché contre toy, & depuis ils se retournent à toy reclamans ton Nom, & te presentans requeste & supplication en ceste maison icy.

Annotation.

Ils effacent ces mots *facent penitence*, la Penitence n'estant point agreable au goust & palais de leur chair. Theodoret, & Procopius Gazæus en son commentaire fort rare sur le Paralipomene, lisent en ce lieu le
μετάνοιαν. mot de *penitence*, laquelle est descripte en peu de paroles selon le sentiment & intention de l'Eglise par le Poëte & Consul Ausone natif de Bourdeaux, lequel estoit contẽporain de sainct Paulin Euesque de Nole: aussi il luy enuoya quelques epistres en vers de sa propre veine, parmy lesquels sont ces deux-cy remarquables:

Auson. Epigr. de occas. & pœnit.

Sum Dea quæ facti, non factique exigo pœnas,
Nempe vt pœniteat sic metanœa vocor.

Ie suis celle qui chastie les pechez tant de commission que d'omission, afin que le pecheur en face penitence, pour ce suis appellée Metanée.

Aug. epist. 108 ad Seleucian.

Et sainct Augustin depeint la Penitence de ses couleurs, lors qu'escriuant à Seleucianus, il luy mande, Que la Penitence est vne peine iournaliere des bons & humbles fideles, en laquelle nous nous battons les poictrines, disant, Pardonnez nous nos offenses. Hesychius Hierosolymitain dit, que *la chair & l'aliment de la Penitence est le ieusne, les veilles, le cilice, les larmes, les prieres, l'aumosne.* Or ces choses desplaisent grandement à ceux qui rayent le nom de Penitence du liure de Dieu.

Hesych. in Leuit.

ESDRAS.

PREMIER PASSAGE, LIV. II. CHAP. VIII. VERS. VIII.

Version Catholique.

Et leurent distinctement au liure de la Loy de Dieu, & manifestement pour entendre, & entendirent quand on lisoit.

Version Huguenote.

Et lisoient au liure de la Loy de Dieu, l'exposant, & en donnoient l'intelligence, la faisant entendre par l'Escriture mesme.

Annotation.

Entre tous les passages vitiez, en voicy vn des plus clairement corrompus. Ceux de la Religion pretenduë voulant que l'Escriture soit facile & claire comme le iour, afin que les moindres femmelettes la lisent & puissent iuger du vray sens d'icelle comme ont faict les anciens Peres & Docteurs orthodoxes, ont pour ceste consideration inseré dãs ce passage, *par l'Escriture mesme*, ce qui n'est point au texte. Ceux qui lisoient la Loy pour lors (dont est icy faict mention) & qui en donnoient l'intelligence au peuple, estoient Esdras Scribe de la Loy, Prophete, & souuerain Prestre, & Nehemias homme sainct & vertueux, (qui restablit la cité de Ierusalem,) mais non pas le menu peuple. De faict S. Ambroise en vne de ses epistres dit, *Que l'Escriture saincte est* Ambros. ep. 44
vne mer contenant en soy des sens profonds, & vne hauteur d'enigmes prophetiques, dedans laquelle mer plusieurs riuieres s'estoient engouffrées. Auparauãt luy (c'est à dire sur la fin du second siecle) Clement d'Alexandrie a escrit, *Que les Prophetes, & le Sauueur, n'ont annõcé les mysteres diuins si nuëment qu'ils puissent estre compris d'vn chacun; mais il a parlé par pa-*

Clem. Alex. 6. strom. ante fin.

[illegible]

1. Pet. 3.16.

raboles. N'est-il pas vray, que S. Pierre parlant des Epistres de S. Paul, asseure qu'il *y a des choses difficiles à entendre, que les ignorans & mal-asseurez tordent, comme aussi les autres Escritures, à leur propre perdition.*

SECOND PASSAGE, LIV. I. CH. VIII. VERS. XXIII.

Version Catholique.

Or nous ieunasmes & priasmes nostre Dieu, pour ceste chose, & il nous est bien venu.

Version Huguenote.

Nous ieunasmes donc & demandasmes ayde à nostre Dieu à cause de cela: & il fut flechy par nos prieres.

Annotation.

Ce passage a esté corrompu en l'adioinct de ces paroles, *par nos prieres*, pour retrancher le merite des bonnes œuures, soit du ieusne, de l'oraison & de l'aumosne, soit des autres: Mais pourquoy est-ce que Daniel ieusnoit pour le peuple qui estoit captif en Babylone, s'il ne meritoit rien par le ieusne? pourquoy est-ce que les Rechabites furent loüez, de ce que suiuant la doctrine de leur Pere ils se sevroient & abstenoient de certaines viandes, s'ils ne meritoient rien par le ieusne? pourquoy est-ce que le Precurseur du Sauueur ne beuuoit ny vin ny ceruoise, & ne mangeoit de chair, s'il ne meritoit rien par le ieusne?

Dan. 10. v. 12.

Iere. 35. v. 14.

Luc. 1. v. 15. & Matth. 3. v. 4.

Cyrill. catech. 5.

S. Cyrille Euesque de Hierusalem en ses catecheses, lesquelles il escriuit estant ieune homme, remarque le merite du ieusne: *En ieusnant*, dit-il, *nous nous abstenons de vin & de chair, non que nous ayons ces choses en haine & abomination, mais nous esperons d'estre participans du festin intellectuel & spirituel, en attendans la recompense des choses sensibles que nous aurons vilipendées, nous semons auec larmes pour moissonner en liesse.* Le premier Concile œcumenique qui fut celuy de Nicée, où le grand Osius fut legué de la part du Pape Syluestre l'an douziesme de son Pontificat, pour y presider, dit, Que par le ieusne est offert vn don pur & net à la Majesté diuine. Il est donc vray que ceux qui ne veulent le merite du ieusne, suiuent les erres & erreurs de l'Empereur Iouinien, dont parle sainct Hierosme au liure contre ce Monarque.

[illegible]

Concil. Nicæ. 1. can. 5.

[illegible]

Hieronym. l. 1. contra Iouin.

TOBIE.

Doctrine Catholique.

Ce liure est censé Canonique.

Opinion Huguenote.

Ce liure est Apocryphe.

Annotation.

En premier lieu nous ferons voir à l'œil, que dedans les quatre premiers siecles ce liure a esté receu de plusieurs Peres pour Canonique: en second lieu nous respondrons à l'argument de ceux de la Religion pretenduë, tiré d'vn authorité negatiue, qui en faict de preuue, est nul.

Quant au premier chef; il n'y a point de doute que sainct Irenée, sous l'Empire de Commodus, c'est à dire, cent cinquante ans apres nostre Seigneur, ne met Tobie au rang des liures des saincts Prophetes: & que Clement Alexandrin qui viuoit sur la fin du second siecle, examinant les histoires de l'Escriture saincte, au faict de la Chronologie, n'aye mis au roolle d'icelles l'histoire de Tobie: Vn peu apres son Disciple Origene, sur les Nombres, qualifie Tobie du nom de liure diuin; iaçoit que dedans Eusebe le mesme Origene soit cité à faux par quelques vns, pour le contraire: Vne trentaine d'années apres, Origene, sainct Cyprian en plusieurs lieux reuere & reçoit ce liure pour Canonique; & en l'epistre contre les Nouatiens, il monstre vn dogme & article de Foy par ce liure, sçauoir, Que les pecheurs peuuent estre receus à penitence. S. Hilaire quelque temps apres le troisiesme siecle, commentant le Psalmiste, prouue l'estre des Anges de ce que Raphaël parloit à Tobie: & quelques vns en son Prologue sur les Pseaumes, rangent les vingt-quatre liures de l'Escriture selon les vingt-quatre lettres de l'alphabet Grec, parmy iceux se rencontre Tobie. Sainct Ambroise qui mourut trois ans deuant la fin du quatriesme siecle, au temps que le troisiesme Concile de Carthage se tenoit en Afrique, a faict vn liure entier sur l'histoire sacrée de Tobie, le nommant Prophete. S. Iean Chrysostome sur l'epistre aux Hebreux cite le chap. 13. de ce liure, *n'escoutez vous pas*, dit il, *l'Escriture disant, mal-heur à vous, railleurs.* S. Augustin au liure de la doctrine Chrestienne, apporte le canon des Escritures, où est inseré Tobie, & preschoit à son peuple d'Hippone de ce liure, lequel auoit esté leu peu auparauant en l'Eglise. Pour conclurre, le Concile III de Carthage auquel assista S. Augustin, met expressemét

S. Irenæ. l. 1. c. 34.

Clem. Alex. l. 1. strom.

Origen. hom. 27. in Num.

Euseb. l. 6. hist. c. 25.

Cyprian. l. 3. ad Quirin. c. 16. & 62. & epist. 52. contra Nouatian. l. de orat. Dom.

Hilar. in Ps. 119. & Prolog. in Psal.

Ambros. li. de Tobia c. 1. & 2.

Chrysost. ho. 25. in epist ad Hebr. οὐκ ἀκούετε τῆς γραφῆς λεγούσης.

Aug. l. 2. de doct. Christ. c. 8. Serm. 226.

au catalogue des liures Canoniques celuy de Tobie, de Iudith, & d'Esther, auec ce preambule, *Il a semblé bon que desormais on ne lise en l'Eglise aucune Escriture sous le nom de diuine, fors celle qui est Canonique.*

Quant au second chef, qui est la responſe à l'argument negatif, ſçauoir, que le liure de Tobie ne se trouue point au Canon des liures Hebreux, comme le tesmoigne S. Hierosme en son Prologue apologetique par luy nommé Galeatus: *Item* S. Gregoire de Nazianze en ses carmes: Meliton de Sarde dans Eusebe: & le Concile de Laodicee où assisterent quatrevingts & dix Peres, au rapport de S. Athanase, ou bien 97. au recit de Sainct Hilaire, ne font nulle mention de Tobie en leurs catalogues des liures du vieil Testament.

Euseb. Cæsar. l. 4. hist. c. 26. Concil Laod. can. 60.

Sainct Augustin satisfaict au liure de la Cité de Dieu, & en vn autre liure du Miroüer; satisfaict, dis-ie, à ceste objection: *Il ne faut pas*, dit-il, *obmettre, les liures, lesquels pour certain ont esté escris auant l'aduenement du Sauueur; mais non reçeus des Iuifs: toutesfois l'Eglise du mesme Sauueur les reçoit.* Les Peres alleguez suiuoiẽt le Canon Iudaïque, & la chose n'estoit pas encores determinee, comme elle a esté depuis par le Concile de Carthage. S. Hierosme remarque escriuant aux Euesques Chromatius & Heliodore, que Tobie a esté escrit en Chaldee: & depuis 60. ans l'Allemagne a imprimé vn exẽplaire Hebreu de Tobie enuoyé de Constantinople.

Aug. l. 18. de ciuit. c. 36.

Hierony. ep. 111.

IVDITH.

Doctrine Catholique,

Ce liure est censé Canonique.

Opinion Huguenote.

Ce liure est Apocryphe.

Annotation.

Nous demeurerons dedans les termes des Peres des quatre premiers siecles, pour monstrer, ou plustost demonstrer, que Iudith est Canonique. Premierement, S. Iacques cite ce liure comme Escriture saincte, lors qu'il dit, Q'Abraham a esté *appellé amy de Dieu*. ce qui est couché en Iudith chap. 8. vers. 22. Et S. Paul escriuant à ceux de Corinthe, rapporte, Que les Israëlites sont peris par l'Exterminateur. ce qui est extraict du mesme chap. de Iudith verset 25. Secondement le Concile vniuersel de Nicée l'a mis au nombre des liures sacrez, comme le tesmoigne S. Hierosme escriuant aux Euesques Chromatius & Heliodore, lesquels le supplierent de leur faire vne traduction de ce liure qui estoit en langue Chaldaique. Tiercement Tertullien, Africain de nation, sur le commencement du second siecle: Clement d'Alexandrie sur la fin: & peu apres Origene, ont reçeu ce liure, & mis au parallele de l'Escriture saincte. En quatriesme lieu, tel l'ont estimé S. Hilaire en la preface sur les Pseaumes: S. Ambroise en ses offices: Prudence Poëte Chrestien, du temps du vieil Theodose & ses enfans.

Iacob. 2. v. 23.

1. Cor. 10. v. 10.

Concil Nicæa. 1.

Hieronym. ep. 111. & præfat. in lib. Iudith.

Tertull. lib. de monogamia.

Clem. lib. 4. strom. c. 6.

Origen in cap. vii. Iudicum & ho. 27. in Num.

Ambros. lib. 3. off. c. 13.

S. Paulin (chery & aymé de S. Ambroise, de S. Hierosme & de S. Augustin, pour sa preud'hommie & saincteté) a escrit en vers, que l'image de Iudith estoit peinte en l'Eglise de son temps, (il y a bien douze cents ans) comme celle de Tobie & d'Esther, dont nous faisons icy mention.

Paulin. natall. 10.

Binis historijs ornat pictura fidelis:
Vnam sanctorum complent sacra gesta virorum,
IOB qui vulneribus tentatus, lumine TOBIT:
Ast aliã sexus minor obtinet inclyta IVDITH,
Qua simul & regina potẽs depingitur ESTHER.

La fidelle peinture nous represente deux histoires: dont l'vne contient les gestes plus sacrez des saincts personnages; ſçauoir Iob esprouué fidelle par ses playes, & Tobie par la priuation de la lumiere: Et l'autre, nous depeint les beaux faicts de deux Dames, la noble Iudith, & ensemblement la puissante Royne Esther.

Respondons à present à l'obiectiõ des Aduersaires. Ce liure n'est pas reçeu des Iuifs pour Canonique; il est vray, donc il n'est pas Canonique. La consequence est nulle: cõme il ne s'ensuiuroit nullement; L'Euangile de S. Marc, & de S. Luc n'a pas esté escrit en Hebrieu, (& beaucoup d'autres liures de l'Escriture) donc cet Euangile n'est pas Canonique. Item le Cõcile de Laodicée sous le Metropolitain de Phrygie Nunnechius n'a pas rangé ce liure au Canon de l'Escriture; Il est vray: donc il n'est pas Canonique. Il ne s'ensuit pas: ce qui s'ensuiuroit bien, si ce Concile estoit posterieur au Concile œcumenique de Nicee, où ce liure fut reçeu, ainsi qu'il a esté dit & remarqué par S. Hierosme: mais ie trouue que celuy de Laodicee a esté anterieur: le mesme a noté l'Illustrissime Baronius.

Baron. in append. to. 4 Annal.

ESTHER.

Doctrine Catholique.

Ce liure est censé Canonique entierement.

Opinion Huguenote.

Ce liure est Apocryphe pour les sept derniers chapitres.

Annotation.

Satisfaisons à ce qu'objectent nos Aduersaires, puis nous verrons euidemment par les plus anciens Peres que ce liure selon son tout & ses parties est Canonique.

L'on dit que les sept derniers chapitres depuis le verset quatriesme du chapitre dixiesme ne se lisent en l'Hebrieu. Il y a treize cens soixante ans & dauantage, qu'Origene a satisfaict à l'obiection proposée escriuant à Iules l'Africain, qui appelloit Origene son fils pour estre plus ieune d'aage. Il dit donc, que contre ce qui a esté esgaré touchant le texte Hebrieu, on ne doit s'inscrire en faux, veu qu'il se trouue és Septante interpretes: & de faict sur l'original Hebrieu complet, Lysimachus du temps de Ptolomée Epiphanes, & de la Royne Cleopatra, translata ce liure en Grec totalement, comprenant seize chapitres. Adiouste Origene, escriuant à ce mesme Iules, Ambassadeur autrefois vers l'Empereur Antonin Heliogabale, Que ce seroit imprudemment & ignoramment faict que supprimer les exemplaires dont l'Eglise se sert par tout, pour applaudir aux Iuifs.

Origen. epist. ad Iul. African.

Quant à ce que quelques Peres, comme sainct Athanase, sainct Gregoire de Nazianze, & S. Hierosme, n'ont point mis Esther au canon de l'Escriture, ils ont suiuy le Canon des Iuifs.

Il est notoire par les annotations faictes aux precedens liures de Tobie & de Iudith, qu'Esther doit estre censé canonique au pair de ceux-là: Et de vray le Concile de Laodicée & bien quatre vingts ans apres, le troisiesme de Carthage, ont receu ce liure pour Escriture saincte: & ce qui est à remarquer, selon la translation des Septante; C'est à dire, selon son tout; car de cet exemplaire Grec se seruoient les Peres du Concile de Laodicée.

Concil. Laod. can 60. Concil 3 Carthag. can. 47.

Il n'y a nul doute que souuent les Peres ont cité des passages, comme de l'Escriture, tirez des sept derniers chapitres d'Esther dont est question. Ainsi en faict sainct Basile contre Eunomius; ainsi en faict sainct Iean Chrysostome escriuant à son peuple d'Antioche; ainsi en faict sainct Ambroise en ses offices; ainsi en faict sainct Hierosme (que l'Huguenot faict aduocaser en sa cause) sur l'Epistre aux Galates.

Basil. l. 1. contra Eunom. Chrys. hom. 3. ad popul. Ambros. 3. de offic. cap. 15. Hieronym. in c. 1. ad Galatas.

IOB.

PREMIER PASSAGE, CHAP. V. VERS. I.

Version Catholique.

Appelle donc, s'il y a quelqu'vn qui te responde, & te retourne vers aucun des saincts.

Version Huguenote.

Crie maintenant, y aura-il quelqu'vn qui te responde? & à qui d'entre les Saincts te tournerois-tu?

Annotation.

Pour retrancher l'inuocation des Saincts, ceux de la Religion pretenduë font parler le sainct Esprit par interrogation en la bouche d'Eliphas Temanite, l'vn des trois amis de Iob, *y aura-il quelqu'vn qui te responde?* Item, *à qui des Saincts te tournerois-tu?* au lieu d'vne proposition absoluë. Pour dauantage abhorrer ceste inuocation des Saincts, au lieu de dire, *tourne-toy*, ils ont traduict, *te tournerois-tu?* qui sont termes impossibles & absurdes. L'Hebreu, la paraphrase Chaldaïque de ce liure faicte par R. Ioseph aueugle, le texte Grec des Septante, & la vulgaire Latine, lisent comme nous l'auons rapporté.

Le vray sens des Peres sur ce passage est, O Iob si vous n'adioustez point foy à mon dire, disoit Eliphas, demandez à Dieu qu'il vous enseigne, & humiliez-vous sous sa puissante main; & afin que cela se face plus facilement, tournez vous vers quelque sainct qui intercede pour vous enuers Dieu courroucé. Ainsi l'interprete sainct Augustin sur ces paroles, & sur celles-cy d'vn autre chapitre; Ayez pitié de moy, ayez pitié de moy vous du moins mes amis: *Il semble,*

August. in Iob c. 5. & c. 19.

dit-il,

dit-il, *inuoquer les Anges afin qu'ils intercedent pour luy; ou de vray les Saincts, afin qu'ils prient pour vn penitent*. Ce qui s'accorde fort bien à ce qui est couché plus bas dedans Iob, Si l'Ange parle pour luy, l'vn d'entre mille, pour annoncer la droicture de l'homme. C'est aussi le sens qu'apportent Olympiodorus & Polychronius anciens autheurs en la chaisne des Grecs sur Iob, *Si vous inuoquez vostre Ange*.

Iob c. 33. v. 23.

εἰ ἄγγελον ἐπικαλέσῃ.

SECOND PASSAGE, CHAP. IX. VERS. XXI.

Version Catholique.

Quand aussi ie serois simple, mon ame ne sçaura point ceste mesme chose, & m'ennuyera de ma vie.

Version Huguenote.

Suis-ie entier? encores ne me chaudra-il de viure, ains ie me fascheray de ma vie.

Annotation.

La corruption de ce passage est pour vne certaine asseurance, persuasion & science, qu'ont les Huguenots d'estre en la grace de Dieu, dont Iob n'auoit certitude; c'est pourquoy il dit, *mon ame ne sçaura point ceste mesme chose*; que ces Messieurs ont traduict, *encores ne me chaudra-il de viure*. S. Augustin les condamne quand il dit, Ie ne sçay pas ma fin estant en ceste contrée de l'ombre de la mort, ie ne sçay si ie suis digne d'estre aymé ou bien hay. Puis adiouste. Ie tremble & crains le dernier examen & le courroux du Iuge rigoureux, qu'il ne m'enuoye pour mes meschefs en la gehenne du feu. Et S. Iean Chrysostome remarque, que sainct Paul n'ose dire qu'il soit iustifié. Et nous, dit-il, que dirons nous, qui auons la conscience chargée de mille playes, & ne ressentons aucun bien en nous, ains experimentons le contraire. Et Polychronius en la chaisne des Peres Grecs sur Iob, Si i'ose me dire iuste, i'estime que c'est impieté d'oser le dire.

Aug. l. de spir. & anim. c. 59.

Chrysost. hom. 18. in 1 ad Cor.

ἀλλὰ τοῦ τὸν ... , τί ἂν εἴπωμεν. Polychron. in Iob.

νομίζω εἶναι ἀσέβειαν

TROISIESME PASSAGE, CHAP. XXI. VERS. II.

Version Catholique.

Escoutez ie vous prie mes paroles, & faictes penitence.

Version Huguenote.

Escoutez attentiuement mon propos, & cela me sera au lieu de vos consolations.

Annotation.

La Penitence, le sac & la cendre desplaist aux Huguenots, c'est pourquoy ils ont tourné, *cela me sera au lieu de vos consolations*; pour, *faictes penitence*. Tertullian, à la fin du second siecle, feit vn beau liure intitulé, *de la Penitence*, où entre autres choses il dit, Que l'ame ne doit pas se laisser abbatre par desespoir si elle demeure reliquataire de la penitence: Il faut à la verité auoir honte de pecher, mais non pas auoir honte de faire penitence: que l'on aye honte vne autre-fois d'encourrir le danger, mais non pas honte vne autre-fois d'estre liberé de ce danger. Que personne n'aye honte; à vne recheute de maladie, il est besoin de reïterer la medecine. *Peu apres il poursuit*: La Penitence ordonne du vestement & du viure, de se coucher sur la cendre & cilice, d'auilir son corps par mespris, d'abaisser son ame par douleurs & marrissons, retrancher les choses par lesquelles l'ame a peché. Au reste, n'auoir pas le manger & la boisson pure, non pour la santé du corps, mais pour celle de l'ame: souuentesfois entretenir ses oraisons par ieusnes; gemir, larmoyer, voire mugir iour & nuict vers le Seigneur ton Dieu, & se ietter deuant les Prestres, & s'agenouiller vers les autels de Dieu, se recommander aux prieres de tous vos freres Chrestiens.

Presbyteris aduolui & aris Dei adgeniculari: (alij legunt, caris Dei.

QVATRIESME PASSAGE, CHAP. XXIV. VERS. XXIII.

Version Catholique.

Dieu luy a donné lieu de penitence, mais iceluy en abuse par orgueil, & ses yeux sont sur les voyes d'iceluy.

Version Huguenote.

Il luy donne dequoy s'asseurer, tellement qu'il s'appuye sur cela: & ses yeux toutesfois prennent garde à leur train.

Annotation.

Premierement ils ont traduict, *dequoy s'asseurer*, pour, *lieu de penitence*. Secondement, *mais iceluy en abuse par orgueil*, pour, *tellement qu'il s'appuye sur cela*. Lequel crime de faulx est pour establir vne vaine asseurance dont se vante l'Huguenot de sa iustification, predestination & salut eternel. Tiercement on a adiousté au texte sacré, *toutesfois*. Le sens de ce passage selon les Peres, est, que Dieu attend à Penitence le pecheur en ceste vie, par sa misericorde & bonté: dilayant tousiours iusqu'à ce que le iour & terme de ses assises & de sa iustice soit escheu pour vanger irreuocablement le forfaict d'vn pecheur qui persiste au mal: ainsi l'expliquent Origene sur Iob (si toutesfois ce commentaire est de luy, ce que ie ne me puis persuader, veu que cet autheur fait mention de S. Lucian martyr qui a esté posterieur à Origene) S. Ambroise, & S. Augustin en son Miroüer: & auparauant l'vn & l'autre S. Hilaire de Poictiers.

Origen. in Iob l. 2.

Ambros. lib. in Iob.
Aug in speculo.

Quant à ceste vaine asseurance, que veulent estançonner en ce lieu les Aduersaires, S. Hierosme la reprime escriuant sur le Prophete Ionas, où il est dit, *quisçait si Dieu se conuertira & pardonnera?* A quoy ce Sainct adiouste, Partant c'est chose ambiguë, & incertaine, afin que cependant que les hõmes sont flottans & incertains de leur salut, ils agissent plus puissamment en ce qui est de la Penitence, & prouoquent d'auantage Dieu eternel à la misericorde. Et S. Iean Chrysostome sur l'epistre aux Corinthiens, Pour plusieurs raisons nostre iugement est incertain, dont l'vne est, que la plus-part de nos œuures est cachée.

Hieronym. in 3. Ionæ.

Chrysost ho 11. in 1. ad Cor. τὰ πλείονα τῶν πεπραγμένων ἡμῖν λανθάνει καὶ ἀγνοεῖται.

CINQVIESME ET SIXIESME PASSAGE, Chap. XLII. Ver. VI. & X.

Version Catholique.

Pourtant ie me repens moy-mesme: & fais penitence en la pouldre & en cendre.

Aussi le Seigneur s'est conuerty à la penitence de Iob.

Version Huguenote.

Pourtant i'ay horreur d'auoir ainsi parlé, & m'en repens sur la pouldre & sur la cendre.

Et l'Eternel mit Iob à repos de sa captiuité.

Annotation.

Les Messieurs de la Religion pretenduë veulent en tout & par tout faire paroistre qu'ils n'aiment point la Penitence, rayant & passant le crayon de Iouinian l'Empereur où le mot de *penitence* se rencontre: comme ez deux versets susmentionnez, au lieu, *ie fais penitence, & conuerty à la penitence*; ils ont substitüé *m'en repens; & , mis à repos de captiuité.*

Les Peres parlant de la Penitence, la parangonnent au radeau & seconde table apres le naufrage: ainsi la compare Tertullien: ainsi la compare l'Euesque Pacian, qui mourut du temps de Theodose, en sa parenese de la Penitence: ainsi la compare S. Ambroise escriuant à vne Vierge corrompuë: ainsi la compare S. Hierosme en l'epistre à Demetrias. Or qu'en ce lieu de Iob il soit proprement parlé de la Penitence, les Peres le monstrent euidemment par ces paroles *la pouldre & la cendre*. Aussi S. Hierosme expliquant ce mot de Hieremie le Prophete, *qu'il mette sa bouche en la pouldre*, donne la raison pourquoy l'on se seruoit en la Penitence de la pouldre, & du cilice: afin que par le cilice mattant la chair, l'on recognoisse ce que lon a delinqué; & par la pouldre & cendre, lon se souuienne que le pecheur n'est que pouldre & cendre.

Tertull. lib. de pœnit.

Pacian. Parenæs. de Pœnit.

Ambros. ad Virg. corrupt.

Hieronym. ep. ad Demetr.

Idem in Ierem.

PSEAVMES.

PASSAGE PREMIER, Pseav. V. Vers. II. III.

Version Catholique.

Seigneur, preste l'oreille à mes paroles, entends mon cry:

Car ie prieray à toy Seigneur.

Version Huguenote ancienne.

Eternel preste l'oreille à mes paroles, enten ma meditation:

Car i'addresse à toy tant seulement ma requeste.

Annotation.

Pour passer le caniuet & biffer l'inuocation des saincts, ils ont faict glisser dedans

le texte sacré *tant seulement*; ce qu'ils chantent aussi en leur presche ez rythmes de Marot,

Veu que tant seulement à toy
Ma supplication presente
I'offre & presente.

Ne voulans point autre moyenneur & Aduocat vers Dieu, que Iesus Christ seul & vnique. Les paroles *tant seulement* ne se trouuent ny en l'Hebreu, ny en la Paraphrase Chaldaique de R. Ioseph, ny ez Septante, ny en la vulgaire Latine: Et les Peres qui ont commenté le Psalmiste n'en sonnent mot, voire leur interpretation est diametralement contraire à ce *tant seulement*. Que lon lise S. Ephrem, Apollinaire Euesque de Laodicee, S. Basile, Theodoret, sainct Iean Chrysostome, Nicetas Euesque d'Heraclee, Arnobe l'Africain (si toutesfois le commentaire des Pseaumes, qui court sous son nom, est de luy, ce qui ne peut estre, veu que sur le Pseaume cent neuf l'heretique Photinus est rembarré, qui viuoit l'an trois cents cinquante six, & Lactance Firmian eut pour Disciple Arnobe l'an deux cents nonante.) S. Ambroise, S. Augustin; S. Hierosme, ou plustost vn autre qui n'a pas la plume si pure, si nette, & si bien taillee comme celle de sainct Hierosme, Cassiodore, & le Prestre Ruffin.

SECOND PASSAGE, PSEA. V. VERS. V.

Version Catholique.

Dez le matin ie comparoistray deuant toy, & regarderay: car tu es Dieu, qui ne veux point iniquité.

Version Huguenote.

De matin ie me disposeray vers toy, & seray au guet: car tu n'es point vn Dieu Fort qui prennes plaisir à meschanceté.

Annotation.

Afin de faire Dieu autheur du peché, voulant le formel & le precis d'iceluy, nonobstant, disent-ils, qu'il ait en haine le mal ils traduisent *qui prennes plaisir à meschanceté*, au lieu *qui ne veux point l'iniquité*, & ce contre la traduction de sainct Hierosme (qui estoit plus versé en la langue Hebraïque que ceux

Versio Hieron. cund. Hebr.

qui en font trophée à Geneue ou Hildelberg,) qui a rendu le mot Hebrieu חפץ *chapets* par le participe *voulant*: L'oracle de Constantinople S. Iean Chrysostome entendoit mieux la langue Grecque, qui luy estoit maternelle, que Messieurs de la Religion pretendüe, lequel a suiuy la traduction des Septante, qui ont leu & rapporté comme faict l'Eglise Catholique. S. Epiphane, nomme Manes maniacque; pour autant qu'il faisoit Dieu autheur du peché le voulant, & nonobstant le faisoit haineux de l'iniquité.

Chrysost. in Ps. 5.

οὐχὶ θεὸς θέλων ἀνομίαν σύ.

Epiph. hæt. 66.

μανιώδης Μάνες.

TROISIESME PASSAGE, PSEA. VIII. VERS. VI.

Version Catholique.

Tu l'as faict vn peu moindre que les Anges.

Version Huguenote ancienne.

Car tu l'as faict vn peu moindre que Dieu.

Annotation.

Les blasphemes contre Iesus-Christ, verbe eternel, Dieu de Dieu, consubstantiel à son Pere, sont fortifiees selon leur sentimét, par la traduction de ce passage: ils ont tourné *Dieu* pour le mot *d'Anges*, faisant Iesus-Christ moindre que Dieu. Aussi aux rithmes de Marot chantees au presche,

Tu l'as faict tel que plus il ne luy reste
Fors estre Dieu.

Il n'y a pas de doubte que les Peres des premiers siecles n'ayent suiuy l'explication de ce passage que l'Apostre met en auant lors qu'il escrit aux Hebrieux, l'appropriant à Iesus-Christ: Mais nous voyons couronné de gloire & d'honneur celuy qui auoit esté faict vn peu moindre que les Anges, à sçauoir IESVS, par la passion de sa mort: afin que par la grace de Dieu il goustast la mort pour nous. Et sainct Augustin au liure contre Maximus: Or nous l'auons veu vn petit moindre que les Anges IESVS amoindry à cause de la passion de sa mort; non donc en consideration de la nature de l'hôme, mais bien pour la passió de sa mort Apollinaire qui viuoit du temps de Iulian

Paul. ad Hebr. 2. v. 2. 8. 9.

Aug. l. 1. contra Max. c. 15.

Apollinar. [Greek]

Theodoret. in Psalm. 8.

l'Apostat, a rendu le mot d'Elohim, dont se sert Dauid, par ceux-cy *exercites celestes*: & entend ce lieu, comme faict Theodoret, de IESVS-CHRIST, citant sainct Paul susmentionné: entre autres choses il dit, que Dieu le Verbe a pris nostre nature & la faite son propre Temple, & l'a appellée sa chair: & apres auoir operé cet aneantissement inexplicable, il s'est assis sur toute principauté, puissance & domination, dont le diuin Apostre est tesmoing.

QVATRIESME PASSAGE, DV Ps. XV. VERS. X.

Version Catholique.

Car tu ne delaisseras point mon ame en enfer: & ne permettras que ton Sainct voye corruption.

Version Huguenote.

Car tu n'abandonneras point mon ame au sepulchre, & ne permettras point que ton bien-aymé sente corruption.

Annotation.

Contre la descente de Iesus Christ aux enfers, qui est vn article de nostre creance, & du symbole des Apostres, ils ont subrogé la parole de *sepulchre*, pour *enfer*: selon le sens de l'Eglise, les Peres ont exposé ce lieu de l'enfer & limbe des Patriarches, Prophetes, & sainctes ames où elles estoient detenuës auant l'aduenement du Messie, & du lieu des autres ames non encores purgées: C'est l'interpretation de S. Irenée escriuant contre les heresies; apres luy de Clement d'Alexandrie, qui estoit dedans le second siecle: qui nous enseigne que nostre Seigneur estoit descendu en enfer pour prescher aux ames & leur annõcer bonnes nouuelles: Et de son disciple Origene, qui asseure que le Sauueur du monde retira notãment Adam de ce lieu, lequel lieu S. Cyrille Alexandrin nomme cauernes sousterraines. Apres tous ceux-cy S. Augustin en plusieurs lieux, & signãment en l'epistre à Dardanus, & en vne autre à Ennodius, où il dit: Il est prou asseuré que nostre Seigneur viuifié en chair descendit en enfer: car on ne peut contredire à la Prophetie laquelle porte: *Pour autant que tu ne delaisseras mon ame en enfer.* Et afin que personne n'osast dire le contraire, le mesme est exposé par S. Pierre parlant aux Actes des Apostres, & par ces autres paroles du mesme sainct Pierre, quãd il nous rend certains que Iesus a dissoult les douleurs d'enfer, parmy lesquelles il ne pouuoit faire long sejour. Qui sera donc qui niera, s'il n'est infidele, que Iesus-Christ a esté aux enfers? par cy-deuant sainct Augustin.

Irenæ. l. 4. c. 45.

Clem. Alex. l. 6. strom. c. 2.

[Greek]

Origen. hom. 1 in Gen.

Cyrill. l. de recta fide, [Greek]

Aug. ep. 57. & 99.

CINQVIESME PASSAGE, DV Ps. XLVIII. VERS. XVI.

Version Catholique.

Toutes-fois Dieu rachetera mon ame de la main d'enfer, quand il m'aura pris.

Version Huguenote.

Mais Dieu racheptera mon ame de la puissance du sepulchre (*ou bien selon l'ancienne version*) de la puissance de la mort, quand il me prendra à soy.

Annotation.

Le Purgatoire ne peut plaire à l'Huguenot, qui veut aller tout chaussé & vestu en Paradis: ce texte faisant pour le Purgatoire & lieu sous-terrain où les ames sont reliquataires à la iustice diuine, a esté falsifié & expliqué de la mort ou du sepulchre, c'est pourquoy le mot *d'enfer* a esté changé en *mort*, ou *sepulchre*. Sainct Hierosme remarque que l'on souloit anciennement citer ce passage dont est question pour vne preuue peremptoire du lieu sous-terrain où est le feu de Purgatoire, que nous appellons ainsi, apres Theodoret sur l'epistre aux Corinthiens, où il dit, que les ames sont purgées comme l'or au creuset: Sainct Basile le nomme *l'espreuue du feu*: & afin qu'il ne semblast à quelques vns parler du feu de nos fouïers, il adiouste que ce feu est de l'autre & futur siecle. Le III. Concile de Carthage tenu dans le quatriesme siecle, parle clairement de cet affaire, faisant mention de la priere, soit pour Euesques deffuncts, soit pour d'autres non Euesques, & aussi des messes des trespassez, lesquelles se deuoient dire à ieun: Laquelle doctrine est vnie par indiuis auec celle du Purgatoire. Aëtius de-

Theodoret. in 1. ad Cor. c. 3. [Greek]

Basil. in 4. Isa. [Greek]

[Greek]

Concil. Carthag. 3. can. 29.

dans le mesme siecle, de rage de n'auoir peu estre Euesque, commença à dogmatiser contre la priere des morts, & le Purgatoire: Pour cela, dit sainct Epiphane, & apres luy sainct Augustin, fut cet homme declaré Heresiarque. Tertullian plus ancien que tous ces Peres, parle ainsi du Purgatoire. En somme par ceste prison, dont faict preuue l'Euangile nous entendons les Enfers: & par le dernier denier nous expliquons le moindre peché, lequel il faudra payer là en attendant la resurrection.

Epiph. hær. 75.

Aug. hær. 53.

Tertull. c. 54. & vlt. lib. de anima.

SIXIESME PASSAGE, DV PSEA. LXXXI. VERS. XVI.

Version Catholique.

Il y aura vn firmament en terre au plus haut des montagnes, & son fruict sera esleué au dessus du Liban: & ceux de la cité floriront comme l'herbe de la terre.

Version Huguenote.

Estant semée en la terre au sommet des montagnes vne poignée de froument, son fruict menera bruict comme le Liban: & les hommes floriront par les villes comme l'herbe de la terre.

Annotation.

Ce passage a esté biffé, à cause qu'il faict pour le sainct Sacrement & sacrifice de l'Autel, auquel les pretendus reformez n'admettent la presence reelle & actuelle du corps & sang de Iesus-Christ; ces paroles, *son fruict sera esleué*, ont esté changées en celles-cy, *son fruict menera bruit*, pour oster l'oblation & esleuation du sacrifice, & de l'hostie, dont parle le Concile premier & general de Nicée en Bithynie, où assisterent trois cens & dix-huict Peres, *offrir & porter auec la main le corps de Iesus-Christ.* Et sainct Iean Chrysostome bien, cinquante ans apres ce Concile œcumenique, dit, Que le Prestre offre le sacrifice non sanglant. Et Simeon Thessalonicensis en son œuure des sept mysteres de l'Eglise: Iesus, dit-il, s'offre soy-mesme au Pere, & ses dons de pain & de vin, quand ils sont deuenus luy-mesme, c'est à dire, quand ils sont transmuez en son corps & sang: car pour ce qu'il s'offre luy-mesme, il est dict estre tant celuy qui offre, que celuy qui est offert. Sainct Augustin monstre clairement, que ceste oblation de ce sacrifice & esleuation de la vraye Hostie, qui est IESVS, signifie trois choses, sçauoir sa Mort, sa Resurrection, & son Ascension.

Concil. Nicæn. 1. can. 14. προσφέρειν καὶ διδόναι τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ.

Chrysost. ho. de ieiun. & Dauid. ἱερέως προσφέροντος τὴν ἀναίμακτον θυσίαν.

Simeon. Thessal. in Symb. c. 46.

ὁ αὐτὸς καὶ προσφέρων καὶ προσφερόμενος.

Aug. serm. 18. de verbis Dom.

SEPTIESME PASSAGE DV PSEA. XCVI. VERS. VII.

Version Catholique.

Tous ceux qui adorent les idoles, soient confus, & qui se glorifient en leurs simulachres.

Version Huguenote.

Que tous ceux qui seruent aux images, qui se glorifient és idoles, soient confus.

Annotation.

Les ennemis des images ont rayé le nom *d'idole*, pour y substitüer celuy *des images* en derision d'icelles, contre la version de sainct Hierosme, & l'exposition de Theodoret, sur ce lieu: Que donc les tenebres cedent à la presence de la vraye lumiere, & que ceux-là soient remplis de confusion qui seruent à l'erreur: que ceux-là se cachent qui adorent les idoles. Auant l'vn & l'autre, Tertullian remarque pour les images, que celles de nostre Seigneur se burinoient de son temps, tant sur le metail d'or, que celuy d'argent. Leontius Euesque de Neapolis en Orient, arraisonnant l'Empereur Leon Isaurien, Brise-image, luy dit, que sans subject il a faict la guerre aux Catholiques, & que le subject de ceste guerre n'a esté autre, que pour demolir la statuë & abroger la venerable image de Iesus-Christ.

Theodoret. in Psal. 96.

Tertull. lib. de pudic. circa med.

Leont. lib. contra Iudæos.

ἐπ' ἀθετήσει τῆς τοῦ Χριστοῦ στήλης εἰκόνος.

HVICTIESME PASSAGE DV PSEA. CXV. VERS. XV.

Version Catholique.

La mort des Saincts est precieuse en la presence du Seigneur.

Version Huguenote.

Toute sorte de mort des bien-aymez de l'Eternel est precieuse deuant ses yeux.

Annotation.

Ils ont voulu diminuër l'honneur que l'Eglise Catholique rend deuëment & meritoirement aux reliques des Saincts, lors qu'ils tournent, *toute sorte de mort des bien-aimez*, pour, *la mort des Saincts*, contre le sens
Cyprian.ep 81. des Peres: De sainct Cyprian, escriuant au ieune Rogatian, & aux Confesseurs mis en prison: O biẽ-heureuse prison qui enuoyes les hommes de Dieu au ciel? ô tenebres plus luisantes que le Soleil, & plus claires que la lumiere de ce monde, où sont à present ces Temples de Dieu, où sont vos membres sanctifiez par des confessions & professions diuines: Personne ne pense à la mort, ains à l'immortalité; non à la peine temporelle, mais à la gloire eternelle: veu qu'il est escrit; La mort des Saincts est precieuse en la presence du Seigneur. Et ailleurs, c'est en l'Epi-
idem epist. 9. stre addressée aux Martyrs, Precieuse est ceste mort, laquelle faict achapt de l'immortalité par le prix de son sang, laquelle prend la guirlande de la consommation de sa ver-
Basil. hom. in Ps. 115. tu. Sainct Basile expliquant le passage du Psalmiste, que nous auons en main, dit, Que les despouilles du corps de ceux qui mouroient pour les ceremonies de la Loy Iudaïque estoient en abomination; à l'opposite, Si on donne la mort à quelqu'vn pour la cause de Iesus-Christ, les reliques des
τίμια τὰ λείψανα τῶν ὁσίων αὐτοῦ. Saincts sont censées precieuses; c'est pourquoy la mort des saincts est precieuse en la
Hieronym.ep. 53. presence du Seigneur. Sainct Hierosme escriuant à Riparius, S'il ne faut pas honorer les reliques des Martyrs, comment lisons nous, La mort des saincts est precieuse en la presence du Seigneur? Si les ossements des morts polluent ceux qui les touchent, comment Elizée mort resuscita vn mort? qui estoit chose immonde, selon le sentiment de Vigilance.

NEVFIESME PASSAGE, DV PSEA. CXVIII. VERS. LXIII.

Version Catholique.

Ie suis participant de tous ceux qui te craignent: & qui gardent tes commandemens.

Version Huguenote.

Ie m'accompagne de tous ceux qui te craignent, & qui gardent tes commandemens.

Annotation.

On ne veut point les merites & intercessions des Saincts: Pour cet esgard l'Huguenot a substitüé ces mots, *ie m'accompagne*, Ambros. serm. 8. in Psal. 118.
pour, *ie suis participãt*: ce n'est pas le sentimẽt des Peres anciens, sur ce passage. S. Ambroise enseigne, apres auoir rapporté la version cõmune, que tous ceux qui sont en Iesus-Christ sont participans des merites des vns & des autres reciproquement: Car ne plus ne moins, dit-il, qu'vn membre participe à tout le corps, en cas pareil celuy qui est vny à tous ceux qui sont craignãs Dieu. Item, Il est participant du corps de Iesus-Christ. Sainct Iean Chrysostome apporte Chrysost. ho. 24. in 1. ad Cor. [illegible] ὁ ἄρτος ἐκ πολλῶν κόκκων.
vne autre similitude tirée de plusieurs grains qui font & composent le pain. Sainct Augustin en vn sermon sur ce Pseaume & ver- Aug. serm. 16. in Ps. 118.
set: Ie suis participant de tous ceux qui te craignent; Pourtant le Seigneur IESVS parle en ceste Prophetie, voire quelques choses en ses membres & en l'vnité de son corps, comme en vn certain homme qui seroit par tout le corps de la terre, & s'entretiendroit par tous les siecles, & quelques choses en soy estant nostre chef. C'est pourquoy il adiouste, Ie suis participant de tous ceux qui te craignent & qui gardent tes commandemens.

DIXIESME PASSAGE, DV PSEA. CXVIII. VERS. CXII.

Version Catholique.

I'ay incliné mon cœur à faire tes iustifications eternellement pour la retribution.

Version Huguenote.

I'ay incliné mon cœur à accomplir tes statuts tousiours iusques au bout.

Annotation.

La recompense & guerdon des merites & bonnes œuures n'est point agreable à ceux qui retranchent du texte sacré ces paroles, *pour la retribution*: & qui changent le mot de *iustification*, en celuy de *statut*, & *ordonnance*, contre la doctrine des Peres, & leur intelligence.

Cyrill. 15. catech.

S. Cyrille Hierosolymitain parle en ceste maniere de la retribution & recompense des merites, arraisonnant l'homme Chrestien. Ayes seulement confiance, operes seulement, seulement batailles auec allegresse, car rien de ces choses sera perdu : puis adiouste, que toutes les bonnes œuures seront escrites au roolle de Dieu.

[illegible]

Basil. in Ps. 7. [illegible]

Sainct Basile met difference entre la grace & le loyer, entre le donner & le recompenser. Donner, dit-il, est le commencement du bienfaict; or recompenser est rendre vne mesure esgalle aux choses données.

Ambros. in Ps. 118.

Sainct Ambroise sur le Pseaume & verset dont est question: Celuy qui attend & espere de IESVS-CHRIST la recompense des bonnes œuures, & s'aduance vers luy, il encline son cœur pour faire les iustices de Iesus.

Aug. hom. 14 ex 50. hom.

Sainct Augustin, Nostre Seigneur me rendra la guirlande comme vn iuste & equitable Iuge. Donc il l'a doit. Quoy il la rendra? sans faute il la rendra. Donc il est iuste Iuge : car ayant veu le trauail & l'œuure il ne peut pas nier le guerdon.

Concil. Arauf. 2. can. 18.

Et le deuxiesme Concile d'Orange tenu du temps du ieune Theodose; contre les Semipelagiens, & quelques Prestres de Marseille. La recompense est deuë aux bonnes œuures si elles se font, mais la grace qui n'est pas deuë les precede, afin qu'elles se fassent.

PROVERBES.

PASSAGE DV CHAP. XX. VERS. IX.

Version Catholique.

Qui peut dire, Mon cœur est net, ie suis pur de peché?

Version Huguenote.

Qui est-ce qui peut dire, i'ay purgé mon cœur : ie suis net de mon peché.

Annotation.

Vn dogme erroné est l'imputation de la iustice de Dieu, ou de la grace de Iesus-Christ, en telle sorte que l'homme iuste soit iustifié formellement & precisément, non par la grace inherente & accidente à son ame, mais bien par la iustice de Dieu ou grace de Iesus imputée : lequel erreur ceux de la Religion pretenduë veulent establir par ce passage en le falsifiant & subrogeant, *i'ay purgé*, pour, *mon cœur est net*.

Concil. 3 Carthag. can. 113. apud Græc.

Le Concile 3. de Carthage, auquel assista auec quarante quatre Peres S. Augustin, comme nous auons remarqué ailleurs, traduict en Grec par les Orientaux, dit, Que la grace ne dóne pas seulement la cognoissance, mais aussi nous inspire la charité, afin que nous puissions accomplir tout ce qu'elle nous donne à cognoistre :

[illegible]

Aug. l. hæres. c. 54.

& S. Augustin qui entendoit l'intention de ce Concile, estant vne partie d'iceluy, enseigne, Qu'Eunomius, qui estoit disciple d'Aëtius Syrien, fut condamné de ce qu'il dogmatisoit, que par la seule foy de la iustice de Dieu, ou de la grace de Iesus, nous estions iustifiez.

Basil. l. 1. & 2. contra Eunom.

Le mesme a remarqué S. Basile au liure contre cet Heresiarque.

Ad Rom. 5. v. 5.

De vray l'Escriture est bien expresse contre cet ancien heretique, & contre les Nouateurs, extraicte de l'Epistre aux Romains, où il est dit, que la charité de Dieu est infuse & communiquée à nos cœurs, duquel passage les Peres se seruent pour l'ordinaire, afin d'establir la doctrine de l'Eglise.

ECCLESIASTE.

PASSAGE DV CHAP. IX. VERS. I.

Version Catholique.

Il y a des iustes & des sages, & les œuures d'iceux sont en la main de Dieu: Et toutesfois l'homme ne sçait point s'il est digne d'amour ou de haine.

Version Huguenote.

Iustes & sages, & leurs faicts sont en la main de Dieu : & les hommes ne cognoissent ny l'amour ny la haine de tout ce qui est deuant eux.

Annotation.

Ceux qui veulent que nous soyons trescertains, tát de la grace presente, cóme de la grace consommee, qui est la gloire, alterent les escrits de Dieu, traduisans *les hommes ne cognoissent ny l'amour ny la haine de tout ce qui est deuant eux*, pour, *l'homme ne sçait point s'il est digne d'amour & de haine*. Ce n'est pas ainsi

Hieronym in c. 9. Ecclesiast.

que l'a entendu sainct Hierosme disant; Or c'est icy le sens: I'ay appliqué mon cœur à l'intelligence de ceste chose, & i'ay voulu sçauoir, ceux qui estoient les fauoris & aymez de Dieu, & ses haineux: & i'ay trouué que de vray les œuures des iustes sont en la main de Dieu: & toutesfois sçauoir s'ils sont aymez d'iceluy ou haïs, ils n'en peuuent auoir cognoissance euidente & certaine; ains ils viuent flottans & incertains, si ce qu'ils patissent est pour estre esprouuez ou reprouuez. Sainct Augustin, Pour grande que soit la iustice d'vn homme, il doit craindre qu'il n'y ait en luy quelque chose digne d'estre reprise, dont il ne s'apperçoit pas. Sainct Iean Chrysostome dit, que S. Pierre s'attrista ayant entendu ces paroles de son Maistre, *Simon fils de Iona, m'aymes-tu plus que ceux-cy:* & le subiect de sa tristesse estoit, de peur, dit-il, que m'estimant vous aymer ie ne vous ayme pas.

Aug l. de perf. iust. post med.

Chrysost. ho 87. in Ioann.

[illegible]

SAPIENCE.

Doctrine Catholique,

Ce liure est censé Canonique.

Opinion Huguenote.

Ce liure est Apocryphe.

Annotation.

Nous suiurons à l'ordinaire les Peres des quatre premiers siecles pour faire toucher la verité Catholique au doigt. Dedans le premier estoit sainct Denys: (que Sainct Iean Chrysostome appelle *oyseau du ciel*) au premier liure des noms diuins, il parle ainsi. Es premieres introductions des diuines Escritures, Vn autheur traictant de la Sapience diuine a escrit; I'ay esté espris de l'amour de sa beauté. Tertullian viuoit à la fin du second siecle, & cite ce liure comme diuin, escriuant contre les Valentinians, & contre l'heretique Marcion. Clement d'Alexandrie son contemporain dit, parlant de ce dont est question: La diuine Sapience rapporte des Martyrs: Ils paroissoient morts aux yeux des incensez. Sainct Cyprian parut au milieu du troisiesme siecle: il faict autheur de ce liure non seulement Salomon, ains aussi le S. Esprit qui l'auoit dicté à Salomon. Au commencement du quatriesme siecle vint S. Athanase sous l'Empire du grand Constantin. On appelle, dit-il, ce liure la Sapience de Salomon: car l'on asseure qu'il a esté composé par Salomon: or il contient vne doctrine d'equité, & instruction, tant pour ramener les impies, que pour encourager les bons: de surplus c'est vne Prophetie de Iesus la Sapience du Pere. Sainct Hilaire paroist és Gaules au milieu de ce siecle: il n'en dit pas moins que sainct Athanase, pour l'apologie & defense de ce liure: tous deux ennemis iurez, & coniurez contre les Ariens leurs contemporains; & appelle l'autheur Prophete poussé du mesme esprit que Dauid. Sur la fin du quatriesme siecle s'assemblerent les Peres à Carthage, & determinerent ceste verité.

Chrysost. lib. 4. de Sacerd. [illegible]

Dionys. cap. 4. de diuin. nom. [illegible]

Tertull. l. contra Valent. c. 2. l. 3 contra Marcio c. 22.

Clem. Alex. 4. strom.

[illegible]

Cyprian. exhort. ad Martyr. c. 12.

Athan. in Synop.

[illegible]

Hilar. in Ps. 127.

Propheta eiusdem spiritus cum Dauid.

Concil. Carth. 3. c. 47.

Sainct Augustin respondra à l'objection de ce qu'on pourroit opposer. On ne doit pas, dit-il, reiecter la sentence du liure de la Sapience, lequel a merité d'estre leu depuis longues années en l'Eglise de Iesus-Christ par les lecteurs de ceste Eglise, & estre entendu des oreilles de tous les Euesques Chrestiens, descendant iusques aux laics fidelles, iusques aux Penitens, iusques aux Catechumenes, auec vne reuerence deuë à l'authorité diuine.

Aug. lib. 1. de prædest. SS. c. 14.

DE LA SAPIENCE.

PREMIER PASSAGE, CHAP. I. VERS. XII.

Version Catholique.

Ne vueillez desirer la mort par l'erreur de vostre vie.

Version Huguenote.

Ne pourchassez point la mort par la faute de nostre vie.

Annotation.

L'intention des Geneuois Huguenots substituant *nostre vie*, au lieu de *vostre vie*: & traduisant la Bible imprimee chez eux par Iean Vignon l'an 1610, n'a esté autre que de rapporter la reprobation des pecheurs à la volonté de Dieu, laquelle ordonne quelques vns à damnation eternelle selon leur iargon & ramage: Contre ce qu'escrit sainct

Augustin

Aug. l. de spir. & lit. & lib. artic. artic. 10.

Augustin en termes bien expres: De ce, dit-il, que plusieurs perissent, cela vient du demerite de ceux qui perissent: de ce que plusieurs sont sauuez, cela prouient du don du Sauueur. Et ailleurs: Parquoy la Predestination de Dieu n'a ny excité, ny persuadé, ny poussé les peruers à leur miserable cheute, ains leur propre malice. On cite S. Iustin Philosophe & Martyr au traicté des questions, qui viuoit au milieu du second siecle, c'est à dire, plus de deux cents ans auant S. Augustin: & il conclud ainsi: Partant Iesus Christ n'est pas cause de la trahison de Iudas, ains la trahison est cause de la prescience de Dieu. Mais ie n'estime pas que l'autheur des responses à ces questions soit S. Iustin, veu qu'en l'vne de ces questions, Sainct Irenée est appellé martyr; nonobstant qu'il aye vescu depuis la mort de Sainct Iustin, qui arriua l'an cent soixante cinq: quinze ans auparauant il auoit presenté son Apologie pour les Chrestiens à l'Empereur Antonin: C'est pourquoy escoutõs Tacian Disciple de S. Iustin, parlant aux Grecs, L'idée de la malice doit estre rapportee à celuy qui faict le mal, & non pas à Dieu parfaict.

Iustin. Martyr. q. 58.

οὐχὶ ὁ χριστὸς αἴτιος διὰ τῆς προδοσίας ἀλλ' ἡ προδοσία αἰτία τῆς τοῦ κυρίου προγνώσεως.

Idem q. 115.

Tatian in orat. ad Græc. ante med.

τῆς κακίας αἰτίας ἀρχὴ τῷ θεῷ τελείῳ.

SECOND PASSAGE, DV CHAP. V. VERS. III.

Version Catholique.

Parlans en eux, se repentans, & gemissans pour l'angoisse de l'esprit.

Version Huguenote.

Adonc changeans d'opinion, & souspirans de l'angoisse qu'ils auront en leurs esprits.

Annotation.

Ils continuent à auoir la penitence à contre-cœur; pour ce subject, au lieu de dire, *se repentans*, ou *faisans penitence*, ils ont tourné, *changeans d'opinion*. Changer d'opinion, & ne faire rien, & ne satisfaire à rien, n'est pas faire penitence, laquelle sainct Gregoire de Nazianze appelle laborieuse. Et sainct Augustin, Personne ne peut commencer vne nouuelle vie, s'il ne faict penitence de sa vie ancienne & passée: & peu apres, Personne ne passe vers Iesus-Christ afin qu'il commence d'estre ce qu'il n'estoit point, s'il ne faict auparauant penitence de ce qu'il estoit.

Grec. Nazian. orat. 39. ἐπίπονον.

Aug. lib. 50. hom. in vlt.

TROISIESME PASSAGE, DV CHAP. XIX. VERS. II.

Version Catholique.

Car quand ils permirent qu'iceux sortissent, & que par grande sollicitude ils les eussent enuoyez deuant: toutes-fois poussez d'vn repentir, ils les poursuiuoient.

Version Huguenote.

C'est qu'ayans donné congé & sollicité le peuple de partir diligemment, ils le persecuteroient ayant changé d'aduis.

Annotation.

Au lieu *poussez de repentir* ou *penitence*, ils ont rendu, *ayans changé d'aduis*: Voyez de grace la precedente Annotation.

L'ECCLESIASTIQVE.

Doctrine Catholique.

Ce liure est censé Canonique.

Opinion Huguenote.

Ce liure est Apocryphe.

Annotation.

Entre les Peres anciens, Clement Prestre Alexandrin, lequel apres le deceds de son Maistre Pantænus fut le Docteur des catecheses sacrées en Alexandrie, au liure intitulé Pedagogue, appelle par plusieurs fois l'Ecclesiastique, *Escriture*: & apres luy son Disciple Origene expliquant le Prophete Ezechiel. S. Cyprian les a suiuis en temps & en doctrine, & a qualifié ce liure *diuine Escriture*, comme a faict sainct Hierosme.

Clem. Alexan. lib. 1. pæd. c. 8.

ἡ γραφή. Origen. hom. 9. in Ezech.

Cyprian. ep 95.

Hierony. ep. 34.

Quant à l'autheur, sainct Basile nous a laissé lettres d'asseurãce que c'estoit le sainct Esprit, par l'organe & la plume de Salomon. Or, dit-il, que ces choses soient telles, le tres-sage Salomon le confirme en ces termes, Le fol en son ris exaucera sa voix, mai

Basil Reg. 17. fusius disput.

ὁ σοφώτατος Σολομὼν φησί.

l'homme sage à peine rira-t'il bas. Vn petit auparauant ce Pere, Optat qui fut Euesque de Mileui, en l'vn de ses liures contre les Donatistes, nomme l'autheur de l'Ecclesiastique *Prophete:* Vous auiez mis, dit-il, en auant l'auctorité du Prophete, dans lequel nous lisons, que le sacrifice du pecheur est à guise de la victime d'vn chien: ce qui est extraict du chapitre trente-trois de l'Ecclesiastique. S. Augustin vescut quelque temps apres Optat Mileuitain, & il range ce liure parmy les cahiers des Prophetes, disant: Ces deux liures, l'vn qui porte pour tiltre la Sapience de Salomon: & l'autre qui porte sur son front L'Ecclesiastique; puis qu'ils ont merité d'estre reçeus en auctorité, il les faut mettre au roolle des liures Prophetiques.

Optat. lib. 4. contr. Donat.

Ecclesiast. 33. v. 21.

Aug. 2. de doct. Christ. c. 8.

Inter Propheticos numerandi sunt.

ECCLESIASTIQVE.

PREMIER PASSAGE, CHAP. V. VERS. V.

Version Catholique.

Ne sois point sans crainte du peché pardonné: & n'adiouste point peché sur peché.

Version Huguenote.

Ne sois point asseuré trop auant du pardon, pour adiouster peché sur peché.

Annotation.

C'est vne verité auerée, reçeuë de tout temps, & de tous en l'Eglise Catholique, que personne n'est infailliblement certain d'estre en estat de grace. Nos aduersaires qui tiennent l'opposite ont alteré ce passage auec vne ruze, substituans ces paroles *ne sois trop asseuré,* pour *ne sois sans crainte du pardon:* comme s'il n'y auoit que le trop, & la presumption prohibée, non pas l'estre de la certitude en grace, deffendu. Theodoret qui estoit au temps du troisiesme Concile œcumenique, sçauoir le premier d'Ephese, expliquant S. Paul, le va introduisant auec ses termes: Ie ne me vanteray pas d'estre sans peché, ains attendray la sentence definitiue de Dieu: car il eschet que par ignorance nous operons choses iniques, lesquelles selon l'estime de nostre iugement sont bonnes & equitables: mais le Dieu de l'vniuers les regarde & iuge d'vn autre biais. Et S. Basile bien cinquante ans auant Theodoret: Tu ne mentiras pas si tu te qualifies pecheur: car si seulement tu penses n'estre pecheur, en cela tu peches. Voire mais dis ainsi, Seigneur par mes pechez, ie me confesse estre le premier des pecheurs.

Theodoret. in 1. ad Cor. c. 4.

ὁ ἀξιῶ τῶν ἀνδῶ τ ἀναμάρτητος.

Basil. l. const. monast. c. 2.

καὶ αὐτὸ τοῦτο ἁμαρτάνεις οἱ σαυτὸν ὅτι οὐκ εἶναι ἁμαρτωλός.

SECOND PASSAGE, CHAP. XV. VERS. XVIII.

Version Catholique.

Deuant l'homme est la mort & la vie, le bien & le mal. Ce qui luy plaira, luy sera donné.

Version Huguenote.

La vie & la mort, le bien & le mal, sont en la presence des hommes, ce qui luy plaira leur sera donné.

Annotation.

L'infinie bonté ne peut vouloir le mal de coulpe, & la reprobation des hommes, positiuement parlant; contre l'opinion erronée de ceux qui nous voudroient faire croire que Dieu a ordonné par sa prescience & decret, que l'homme deuoit tresbucher: pource l'Huguenot a changé *luy* en *leur,* traduisant *leur sera donné,* rapportant aux hommes ces paroles, & les precedentes à Dieu *ce qui luy plaira.* Par *le mal,* les Peres entendent le peché; & par la mort, la reprobation dont Dieu ne peut estre cause. Tertullien long temps auparauant le premier Concile vniuersel conuoqué à Nicée ville de Bythinie, escriuant contre Hermogenes l'Africain, met difference notable entre le vouloir diuin, & le permettre. Si Dieu, dit-il, n'est autheur du mal, pour autant qu'il ne l'opere pas: de vray il le permet veu qu'il est le dominateur. Et S. Iustin martyr, cinquante ans deuant Tertullien, en ce beau & long dialogue qu'il a faict en la ville d'Ephese, auec Tryphon Iuif de profession: Dieu n'est point la cause que ceux-là soient meschans dont il a preueu le peché, soit homme, soit Ange: ceux qui sont tels, ils en sont la cause & la source.

Tertull. l. contra Hermog. cap. 9.

Iustin. dialog. cum Tryph. circa fi.

οὐκ αἰτίᾳ τοῦ Θεοῦ ἀδίκοι.

TROISIESME PASSAGE, CHAP. XVI. VERS. XV.

Version Catholique.

Toute misericorde fera place à vn

chacun ſelon le merite de ſes œuures, & ſelon l'entendement de ſa peregrination.

Verſion Huguenote ancienne.

Il n'y aura bien-faict auquel il ne donne place: car chacun trouuera ſelon ſes œuures, & ſelon l'intelligence de ſa peregrinatiõ. Le Seigneur a endurci Pharaon à ce qu'il ne le cogneuſt, & que ſes faicts puiſſants fuſſent cognus en la terre qui eſt ſous le ciel. Sa benignité eſt cogneuë à toute creature, il a diſcerné ſa clarté des tenebres auec diamant.

Annotation.

C'eſt vne choſe plaiſante que le proceder de nos Aduerſaires: Ils ne veulent point entẽdre parler de grec au Vieil Teſtament; & en ce lieu ils reçoiuent auec les deux mains trois ou quatre lignes qui ne ſe trouuent qu'au Grec, & non iamais ailleurs. Et eſt à noter que c'eſt encores vne choſe plus plaiſante: car où nous liſons, *le Seigneur a endurcy Pharaon de telle ſorte qu'il ne l'a recogneu:* ils ont tourné, *le Seigneur a endurcy Pharaon à ce qu'il ne le cogneuſt:* Faiſans Dieu autheur de la perdition du Roy Pharaon, & de ſa damnation eternelle, ne voulans mettre diſtinction entre l'euenement, & la cauſe finale d'vne choſe: entre la permiſſion de Dieu, & ſa volonté. Eſcoutons les Peres, & entre les Peres le plus ſubtil de tous, ſainct Auguſtin, qui a combattu les Pelagiens au ſubiect de la Grace, l'eſpace de dix ans: parlant du cœur endurcy de Pharaon, rapporte la cauſe de ceſt endurciſſement à Pharaon: Pharaon voyant, dit ce Pere, que la pluye eſtoit ceſſee, & la greſle & les tonnerres, il accreut ſon peché, & ſon cœur fut de plus endurcy: Puis cotte le dire du Pſalmiſte; Si vous preſtez l'oreille auiourd'huy à la voix du Seigneur, ne veuillez endurcir vos cœurs. Le meſme ailleurs, c'eſt en l'Epiſtre contre les Pelagiens enuoyee par Firmus, qu'il appelle en ſes lettres, porteur tres-ſainct & tres-fidelle, à Sixte Preſtre, & depuis ſouuerain Põtiſe: Dieu n'endurcit pas deſpartiſſant la malice, mais ne deſpartiſſant ſa miſericorde. Le meſme ſur ſainct Iean; Dieu endurcit en delaiſſant & non pas en aydant, ce qu'il peut faire par vn iugement occulte, ce qu'il ne peut faire par vn iugement inique.

κύριος ἐσκλήρυνε Φαραὼ μὴ εἰδέναι αὐτόν.

Aug. l. de gratia, & lib. arbit. c. 10.

Idem ep. 105. non obdurat impertiendo malitiam, sed non impertiendo misericordiam.
Idem tract. 53 in Ioan.
Occulto iudicio facere poteſt, iniquo non poteſt.

QVATRIESME PASSAGE, CHAP. XVIII. VERS. XXII.

Verſion Catholique.

Rien ne t'empeſche de touſiours prier, & ne redoute point iuſques à la mort d'eſtre iuſtifié: car la retribution de Dieu demeure à iamais.

Verſion Huguenote.

Rien ne t'engarde d'accomplir ton vœu de bonne heure: & n'attens point à eſtre homme de bien iuſques à la mort, car le loyer de Dieu demeure eternellement.

Annotation.

La grace interieure, & inherente, eſt deſagreable à ceux qui pretendent eſtre iuſtifiez par vne grace exterieure & imputatiue; pour cet eſgard l'Huguenot change ces paroles, *ne redoute point iuſques à la mort d'eſtre iuſtifié*, en celles-cy, *n'attens point à eſtre homme de bien iuſques à la mort.* Les paroles de ſainct Ambroiſe en ſon Hexameron ſont ſi preciſes en ceſte matiere, qu'on ne peut deſirer rien de plus expres, Sçauoir, dit-il, ſi la iuſtification t'eſt conferée ſelon le corps, ou bien ſelon l'ame? de grace reſponds nous. Mais tu n'en peux entrer en doute, veu que la iuſtice dont eſt deriué le nom de iuſtification, eſt actuellement en ton ame, non en ton corps. Donc, ô homme mortel, tu as eſté peinct, voire depeinct auec les doigts du Seigneur ton Dieu: tu as vn braue artiſan & excellent peintre, n'effaces point ceſte belle image, laquelle reluit en toy ſans fard, broyée de viues couleurs, non duicte en cire, ains en grace. Et ſainct Auguſtin grand amy de ſainct Ambroiſe, qui fut cauſe de ſa conuerſion, deteſtant & preſchant contre l'erreur des Manicheans en l'Egliſe des ſaincts Geruais & Protais de Milan; Ieſus-Chriſt, dit-il, donne ſecretement la iuſtice à l'ame des petis enfans. Trois ſiecles auparauant l'vn & l'autre, S. Denys, Certainement le premier mouuement de l'ame vers les choſes diuines, c'eſt l'amour de Dieu.

Ambroſ. l. 6. Hexam. c. 8.

Aug. lib. 1. de peccat. merit.

Dionyſ. lib. de Eccleſ. hierar. cap. 2.

[illegible]

ESAIE.

PREMIER PASSAGE, CHAP. XXVI. VERS. XII.

Version Catholique.

Seigneur, tu nous donneras la paix, car tu as faict en nous toutes nos œuures.

Version Huguenote.

Eternel, tu nous dresseras la paix: car aussi tu nous as faict tous nos affaires.

Annotation.

Il est indubitable en l'Eglise Catholique, que le Chrestien doüé de la grace, faict des œuures meritoires du Paradis. Pour contrarier ceste doctrine nos Aduersaires nous voudroient persuader que toutes nos œuures sont souillées, & qu'Esaie le Prophete remercie seulement en ce lieu la bonté diuine de la paix, des victoires, & des lauriers gaignez & remportez, & autres tels faicts ciuils & humains; l'Aduersaire tournant, *aussi tu nous as faict tous nos affaires:* au lieu, *tu as faict en nous toutes nos œuures:* contre l'intelligence des Peres, & notamment de S. Hierosme sur ce passage, & de Haymo qui fut disciple d'Alcuin Maistre de Charlemaigne: Mais voyons d'autres plus anciens. S. Cyprian dit en peu de mots son sentiment sur ce subiect au liure de l'vnité de l'Eglise, ou selon d'autres exemplaires, de la simplicité des Prelats: La iustice est vn œuure, dit cest Euesque Carthaginois, pour pouuoir meriter Dieu: il faut obeyr à ses ordonnances & exhortations, afin que nos merites reçoiuent le guerdon & recompense. Apres luy S. Basile au liure du sainct Esprit qu'il dedia à Amphilochius Euesque d'Icare, L'homme se sauue par le moyen des œuures prouenantes de iustice.

Cyprian. lib. de vnit. Eccles.

Vt accipiant merita nostra mercedem. Basil. l. de Spir. sancto c. 24. ὁ σωζόμενος ἐν τῷ τῆς δικαιοσύνης ἔργον ἄνθρωπος.

SECOND PASSAGE, CHAP. XLV. VERS. XIV.

Version Catholique.

Ainsi dit le Seigneur, le labeur d'Egypte, & la marchandise d'Ethiopie, & les hauts hommes de Sabaïm passeront vers toy, ils iront liez de menotes: & t'adoreront & te feront prieres.

Version Huguenote ancienne.

Ainsi a dit l'Eternel, le trauail d'Egypte, & le trafique de Cus, & les Sabéens gens de grande stature, passeront vers toy, & seront à toy: ils chemineront apres toy: ils passeront auec des ceps, & te feront reuerence, & te supplieront.

Annotation.

Pour la parole *t'adoreront*, ils ont mis en sa place *te feront reuerence.* On applique & approprie ce passage au Vicaire de Iesus-Christ, le souuerain Pontife, & à l'Eglise. Aussi ceux de la Religiõ pretẽduë ont frangé la marge de ce passage d'Esaie ez Bibles recentes, auec ceste postille, *Tous peuples, voire mesmes les ennemis de l'Eglise, seront assubjettis à icelle, & luy seruiront.* Et pour autant qu'en la creation des Papes, deplaist grandement aux Huguenots l'honneur, l'adoration, & le baise-pied qu'on faict à celuy qui est nouuellement creé; pour ce subiect ils tachent en tout & par tout de vilipender ce faict, ceste action, & ceste maniere de parler, laquelle n'est pas nouuelle, veu que nous lisons en l'Apocalypse, que l'Ange parlant à l'Euesque de Philadelphie, luy dit, Ie feray qu'ils viendront & adoreront deuant tes pieds: qui est vn hebraïsme, signifiant adoration des pieds. Le faict n'est pas nouueau, veu que l'Empereur Philippe mesme s'humilia deuant le Pape Fabian, il y a plus de quatorze cents ans. Son fils Philippe associé à l'Empire, surnommé ἀγέλαστος n'en feit pas moins. L'action n'est pas nouuelle, veu que l'Empereur Loys le Debonnaire, au recit de Flodoard ancien Chanoine de Reims, se prosterna par trois fois aux pieds du Pape Estienne, lors que l'Archeuesque de Reims Ebon, qui estoit Alleman, l'accompagna pour aller au deuant de ce souuerain Pontife. La raison de cest honneur vient, de ce que le Pape est celuy; dit le Concile de Chalcedoine, *à qui la garde de la vigne a esté commise par le Sauueur:* de ce qu'il est le chef, dit l'Empereur Iustinian, *de toutes les Eglises:* de ce *qu'il est le Capitaine,* dit l'Empereur Constantin Pogonat, *de la milice sacrée, & le Patriarche & Archipasteur vniuersel:* de ce *qu'il est le Recteur,* dit l'Empereur Valentinian, *de l'vniuersité des Eglises.*

Apocalyps. c. 3. v. 9.

Pontij acta apud Sur. to. 2.

Flodoard. l. 2. hist. Rhem. c. 19.

Princeps prostrauit se in terram tertiò ante pedes tanti Pontificis.

Concil. Chalc. ep. ad Leont. ὑπ' αὐτοῦ τὴν τῆς ἀμπέλου φυλακὴν παρὰ τοῦ σωτῆρος ἐπιτετραμμένος.

Cod. tit. 1. l. 7. & 8.

Const. Pogon. ep. ad Synod. Apostol. ταξίαρχον ἱεράρχην καὶ οἰκουμενικὸν πατριάρχην καὶ ἀρχιποίμενα.

Theod. Nouel. Const. tit. 24.

IEREMIE.

PREMIER PASSAGE, CHAP. XV. VERS. I.

Version Catholique.

Et le Seigneur me dit, quand Moyse & Samuël se presenteront deuant moy, mon affection n'est point à ce peuple.

Version Huguenote.

Et l'Eternel me dit, quand bien Moyse & Samuël se tiendroient deuant moy, si ne seroit point mon affection à ce peuple.

Annotation.

Pour rendre la priere des Saincts impossible, l'on se sert de termes impossibles; sçauoir, *Quand bien Moyse & Samuël se tiendroient deuant moy*, au lieu, *Quand Moyse & Samuël se presenteront deuant moy.* Autrefois ces deux Saincts viuans en terre auoient appaisé le courroux de Dieu contre les Israëlites par l'entremise de leurs prieres; ainsi qu'il est couché en l'Exode & au premier des Roys: Maintenant, bienheureux au ciel, ils peuuent par leur intercessiō le mesme: ce que nie l'Aduersaire, contre la tradition de l'Eglise Iudaïque, qui croyoit comme dit Iosephe, *Que les pures ames, qui exaucent ceux qui les inuoquent, obtiennent au ciel vn lieu tres-sainct*: Contre l'ancien vsage de l'Eglise Chrestienne, laquelle tenoit ceste doctrine pour indubitable, dont Origene demande, Qui doute que les Saincts ne nous aydent par leurs prieres: Contre ce qu'escrit Theodoret, il y a pres de douze cens ans, *Nous ne venerons point les Saincts comme Dieux, mais les prions comme hommes diuins, d'interceder pour nous.*

Exod. 32. v. 14. 1. Reg. 7. 9.

Orig. in Iosue c. 13. hom 16. & in Num. c. 31. hom. 16.

Theodoret l. 8. de Martyr.

SECOND PASSAGE, CHAP. XVII. VERS. IX.

Version Catholique.

Le cœur de tous est mauuais & inscrutable, qui le cognoistra?

Version Huguenote.

Le cœur est cauteleux & desesperement malin par dessus toutes choses: qui le cognoistra?

Annotation.

La persuasion qu'ont ceux de la Religion nouuelle, faict qu'ils adioustent au texte sacré, *desesperément*, afin de donner à entendre leur doctrine, sçauoir, Que toutes les œuures des hommes, selon leur dignité ne sont qu'ordure, vilennie, pollution, souillure, damnation, vice, & opprobre; ce sont leurs propres termes, & signamment de Caluin en plusieurs lieux de son Institution, si nous ne la voulons baptiser du nom de Destruction. Ainsi ne l'a pas creu & estimé sainct Cyrille de Hierusalem, qui assista au Concile premier de Constantinople; Ta lumiere reluise deuant les hommes par bonnes œuures, de peur qu'en ta consideration IESVS-CHRIST ne soit blasphemé Et sainct Ambroise, qui s'opposa tousiours fort & ferme contre l'Empereur Gratian & l'Imperatrice Iustine pour les bonnes œuures, L'homme fidelle, dit-il, est approuué, & recogneu par la foy & les œuures.

Cal. l. 3. Instit. c. 12. 14. & 20.

Cyrill. Hierosol. catech. 15.

ἐών τῶν καλῶν ἔργων.

Ambros. in c. 11. in Luc.

TROISIESME PASSAGE CHAP. XXXI. VERS. XIX.

Version Catholique.

Car apres que tu m'as conuerty, i'ay faict Penitence, & apres que tu m'as enseigné, i'ay frappé ma cuisse.

Version Huguenote.

Certes, apres que i'auray esté conuerty, ie m'amenderay: & apres que ie me seray recogneu ie frapperay sur ma cuisse.

Annotation.

Ce n'est pas le mesme, *i'ay faict Penitence*, &, *ie m'amenderay*: la Penitence dit plus que l'amendement. Escoutons sainct Hierosme sur le passage dont est question: C'est vn indice & marque d'estre dolent, d'estre larmoyant, & d'estre pleurant de l'erreur passé, lors que l'on frappe la cuisse de la main. Et S. Iean Chrysostome quand tu aura peché vas larmoyant, non pas de ce que tu merites d'estre chastié, ains pourautant que tu as offensé le Seigneur ton Dieu; pleures donc, & iamais ne donnes trefue à tes pleurs.

Hieronym. in c. 31. Ierem.

Chrysost. ho. 4. in 1. ad Cor. circ. fin.

[illegible]

BARVCH.

Doctrine Catholique.

Ce liure est censé Canonique auec l'Epistre de Ieremie.

Opinion Huguenote.

Ce liure est Apocryphe.

Annotation.

Baruch qui a prophetizé au regne du Roy Iechonias, (lequel a tenu les resnes de la Monarchie seulement trois mois,) fut seruiteur & copiste de Hieremie le Prophete: Pour cet esgard les Peres anciens citét quelquefois Baruch sous le nom de son Maistre Hieremie, comme il sera euident à ceux qui seront versez en la lecture de ces deux Prophetes & des Peres. Cecy peut obuier à l'objection qu'on pourroit faire que quelques Peres ne mettent Baruch au canon des Escritures, le comprenant sous le nom & la Prophetie de Hieremie.

Clem. l. pælag. c. 5. ἡ θεία γραφή
Orig. l. 2. de princ.
Conc. Laodic. can. 59.

Or que la Prophetie de Baruch soit Canonique, il appert par Clement Alexand. qui nome ce liure *diuine Escriture.* Apres luy Origene appelle Baruch *Prophete.* Apres luy le Concile de Laodicée celebré à la fin du Pontificat de Liberius, enrolle Baruch au Canon des Escritures. Apres les Peres de ce Concile, S. Ambroise dit, que l'escrit de Baruch est d'vn grãd Prophete, & du S. Esprit. Apres luy S. Cyrille Alexandrin, qui tint la place du Pape Celestin I. au Concile d'Ephese, où haranguant contre Nestorius Euesque de Constantinople, il qualifie cet autheur sacré du nom de *Sainct Prophete.*

Ambr. l. 2. de fide Resurrect. c. 2.
Cyril. Alex. in Concil. Ephes. c. 28.
ἅγιον Προφήτην.

PASSAGE DE BARVCH, CHAP. III. VERS. IV.

Version Catholique.

O Seigneur tout puissant, Dieu d'Israël, escoute maintenant l'oraison de ceux qui sont morts d'Israël; & de leurs fils qui ont peché deuant toy, & n'ont pas escouté la voix du Seigneur leur Dieu, dont nous sont ces maux assemblez.

Version Huguenote ancienne.

O Seigneur tout puissant Dieu d'Israël, escoute maintenant l'oraison de ceux qui sont comme morts d'Israël, & de leurs fils, qui ont peché deuant toy, & n'ont pas oüy la voix de toy leur Dieu, dont nous sont les maux assemblez.

Annotation.

Les Saincts qui viuent en Paradis nous assistent vers Dieu par le moyen de leurs prieres, à quoy ne peuuent consentir les ennemis du Sainct des Saincts; c'est pourquoy ils ont inseré dedans le texte la particule, *comme*, disant, *qui sont comme morts d'Israël*, pour, *qui sont morts d'Israël.* Ils n'ont pas appris ceste leçon des Peres, notamment de S. Augustin, escriuant contre Faustus Manichéen; Le peuple Chrestien celebre par vne religieuse solennité les memoires des Martyrs, & pour s'exciter à leur imitation, & pour estre aydé par leurs prieres, & pour estre associé à leurs merites. *Et derechef*; Mais de ce culte qui est en Grec appellé Latrie, & en Latin, ne peut estre exprimé par vn mot seul, d'autant que c'est vne certaine seruitude deuë proprement à la diuinité seule, nous ne venerons ny n'estimõs qu'il faille venerer sinon vn seul Dieu. Par les paroles de ce Pere, il appert que nous venerons les Saincts d'vn autre culte qui est dulie, afin qu'ils intercedét pour nous. Aussi és Litanies nous vsons de ceste forme, *Sainct Pierre prie pour nous*, mais non iamais, *Sainct Pierre exauce nous.* Au contraire nous ne disons iamais, *Christ prie pour nous*, mais bien, *Christ exauce nous.* Qui est-ce que S. Epiphane a touché obscuremét quand il a dit, qu'en la commemoration que nous faisons des morts, nous faisons memoire des iustes, *afin de les distinguer d'auec Christ*, & des pecheurs, *afin d'implorer la misericorde de Dieu pour eux.*

Aug. contra Faust. l. 20. cap. 21.
Idem ibid.
Epiph. l. 3 adu. hæres. hær. 75. ἵνα τὸν κύριον Ἰησοῦν Χριστὸν ἀφορίσωμεν ἀπὸ τῆς τῶν ἀνθρώπων τάξεως. Idem ibid. ὑπὲρ ἐλέους δεόμενοι.

EZECHIEL.

TROIS PASSAGES TOVCHANT LA PENITENCE.

Version Catholique.

Chap. 18. vers. 21. Mais si le meschant faict Penitence de tous ses pechez qu'il a faicts.

Chap. 18. vers. 30. Retournez-vous, & faites Penitéce de toutes vos iniquitez.

Ch. 33. v. 14. Qu'il face Penitence de son peché, & qu'il face iugement & iustice.

Version

Version Huguenote.

Que si le meschant se destourne de tous les pechez qu'il aura commis.

Retournez-vous, & vous destournez l'vn l'autre de tous vos forfaicts.

S'il se destourne de son peché, & qu'il face ce qui est iuste & droict.

Annotation.

Iamais on ne treuue le mot de Penitence ez Bibles Huguenotes, mais au lieu de faire penitence, on parle seulement *de se destourner*; contre la doctrine ancienne & Catholique. Escoutons l'oracle du Concile de Laodicée; A ceux qui ont encouru diuers pechez (disent les Peres de ce Concile auec l'Euesque Theodose vne des principales parties du Concile) & vacquent à la Priere, à la Cõfession, & à la Penitence, demonstrãs vne bonne & parfaicte conuersion, il faut prescrire le temps de la Penitence selon la qualité du peché. Quand le Concile dit *prescrire le temps de la Penitence selon la qualité du peché*, est-ce là seulement se destourner, est-ce là seulement changer d'aduis. Escoutons S. Cyprian qui estoit plus ancien que le Cõcile de Laodicée: Aux moindres pechez qui sont commis, mesme non cõtre le Seigneur, la Penitence se fait par vn iuste temps, & la Confession par laquelle est descouuerte la vie de celuy qui faict la Penitence: & ne peuuent venir à la Cõmunion, que prealablement la main leur soit imposee par le Prestre où par le Clergé. Est-ce là encor vne fois seulement se destourner, seulement changer d'aduis?

Conc. Laodic. can. 2.

[illegible]

Cyprian. l. 4. epist. 14.

DANIEL.

Doctrine Catholique,

Ce liure selon son tout & ses parties est censé Canonique.

Opinion Huguenote.

Ce liure est Apocryphe selon quelques parties.

Annotation.

Daniel fut de la tribu & lignée de Iuda, & commença sa Prophetie l'an second de la Monarchie de Nabuchodonosor apres l'Egypte subiuguée. Or l'Huguenot reiette Daniel premierement au chapitre troisiesme (où est couché le Cantique des trois enfans Ananias, Azarias, & Misaël, entonnant dedans la fournaise) nonobstant que Origene appelle ce Cantique *Escriture*. Et sainct Cyprian *diuine Escriture*. Et S. Ambroise *Hymne prophetique*. Et sainct Epiphane remarque au liure intitulé Ancoratus, (ainsi nommé pour estre vn ancre de la foy & de la creance des Peres, lequel il enuoya au Clergé & Magistrat des Suedres en Pamphilie) que le Sainct Esprit auoit reuelé ce Cantique à ces ieunes & saincts adolescens.

Origen. ep. ad Iul. African. [illegible]. Ambros. l. 2. Hexam. c. 4. Epiph. in Ancor.

Secondement l'Huguenot ne veut point entendre parler de Daniel touchant l'Histoire de Suzanne escrite au chap 3. laquelle Beze qualifie du nom de *Fable*; ce qu'il a extraict de Iules Africain qui viuoit du temps de l'Empereur Macrinus, en l'epistre qu'il enuoya à Origene cõcernant ceste Histoire; A quoy Origene satisfit amplement, dit Eusebe de Cesarée, donnant response aux lettres de cet Africain, lesquelles se trouuẽt parmy les cahiers d'Origene, qui la verifie estre vrayement canonique, la baptizant de *Saincte & sacrée Escriture*: puis adiouste que elle *se lisoit publiquement és Eglises*. Lors que Ruffin Prestre d'Aquilée reproche à S. Hierosme (autresfois son bon amy, depuis son Aduersaire) qu'il auoit repudié l'histoire de Suzanne: S. Hierosme luy repliqua, qu'il n'auoit pas dit son sentiment, mais bien ce que les Iuifs souloient dire contre S Iean Chrysostome en l'Homelie de saincte Suzanne, qualifie le cõtenu de ceste Histoire, *Diuine leçon, & saincts oracles*: & S. Augustin est de mesme aduis en diuers lieux.

Euseb. l. 6. hist. c. 24. [illegible] Origen. ep. ad Iul. Afric. & tract. 31. in Matth.

Hierony. l. 2. cont. Ruff. c 9.

Chrysost. ho. de Susanna.

Aug Serm. de temp. 118. & 241.

Tiercement l'Huguenot ne veut point de Daniel touchant le chap. 14. & dernier, où il est faict mention de l'idole des Babyloniens nommé Bel, & du grand Dragon qu'ils adoroient, & finalement du Prophete Habacuc qui estoit en Iudée. Voire-mais les Peres citent ordinairement ce chapitre, comme partie des escrits dictez par le S. Esprit autheur de l'Escriture: Au I. siecle, S. Irenée *a* escriuant contre l'Heretique Valentin. Au second, dés le commencement, le premier des Peres Latins Tertullian *b*, puis Clemẽt *c* Prestre Alexãdrin, puis Origene *d*. Au 3. siecle en Carthage d'Afrique S. Cyprian *e*. Au 4. Eusebe *f* Pãphile Euesque de Cesarée du tẽps du I. Concile de Nicée, puis S. Athanase *g* qui mourut sous l'Empereur

a Lib. 4 hær. c. 11.
b Lib. de Idolol. c. 18.
c Lib. 1. Stro. c 11.
d Hom. 1. in diuers.
e Epist 56. de orat Dom.
f De Prophet. lib. appell. in Daniele.
g Hom. 4. contr. Arian.

h Catech. 14

i Hom. in diuit. annos.

K In carm. ad Virg.

l De Iacob l. 1. c. 8. & alibi.

m Serm. 65. de temp.

Valens; puis sainct Cyrille *h* le Hierosolymitain, qui fut creé Euesque sous l'Empire de Constantius; puis S. Basile *i*, qui mourut au temps de Gratian; & l'Achates de ses estudes Sainct Gregoire *k* surnommé le Theologien; puis sainct Ambroise *l*; puis son cher fils en Iesus-Christ, Sainct Augustin *m* baptisé par ses mains dedans le Dome de Milan en l'Eglise des SS. Geruais & Protais.

PASSAGE DE DANIEL, CHAP. VI. VERS. XXII.

Version Catholique.

Mon Dieu a enuoyé son Ange, & a fermé les gueules des lions, & ne m'ont faict aucun mal, pourtant que deuant luy iustice a esté trouuée en moy: mais aussi deuant toy, Roy, ie n'ay pas faict peché.

Version Huguenote.

Mon Dieu a enuoyé son Ange, & a fermé la gueule des lions, tellement qu'ils ne m'ont faict aucun mal, pource qu'innocence s'est trouuée de mon costé, & mesmes deuant toy, ô Roy, ie n'ay commis aucune lascheté.

Annotation.

Le changement de ces paroles, *pourtant que deuant luy iustice a esté trouuée en moy*, a esté faict en celles-cy, *pource qu'innocence s'est trouuée de mon costé*, à poste & à dessein, qui est de maintenir, Que la seule foy est cause & operatrice de nostre iustification, par laquelle & en laquelle nous sommes enfans de Dieu, & consequemment les vrays heritiers du Paradis. Il n'en est pas ainsi, veu que la iustice propre & grace inherente en l'ame, est necessaire auec la foy pour estre iustifié, & non seulement la iustice externe & estrangere, comme nous enseignent les Peres: S. Augustin, La charité qui est vne affection tres-droicte de nostre ame, si elle se rencontre chez vn autre, elle nous sert de faueur pour nous vnir à Dieu: si elle se trouue chez nous, par icelle nous sommes vnis à Dieu; *Et derechef ailleurs.* La foy selon l'Apostre peut bien estre sans la charité, mais elle ne peut profiter sans la charité. Et le Concile tenu en la ville de Mileuis en Afrique sous les Empereurs Honorius &

Aug. l. de mor. ib. Eccl.

Lib. 15. de Trin. c. 18. *fides sine charitate pro desse non potest, esse potest.*

Concil. Mileuit. can. 5.

Arcadius, parlant de la charité, laquelle les Peres de ce Concile nomment Grace de iustification, & distinguent de la foy; dit, Que ceste iustification doit estre en nous pour pouuoir accomplir les commandemens diuins absolument, & non facilement.

OSEE.

PREMIER PASSAGE, CHAP. XIII. VERS. IX.

Version Catholique.

Ta perdition vient de toy ô Israël: ton ayde est seulement de moy.

Version Huguenote.

On t'a perdu, ô Israël: mais en moy est ce qui te peut ayder.

Annotation.

La perdition vient de l'homme, non de Dieu, n'y d'ailleurs: pour signifier le contraire, l'ennemy de la Bible a mis au texte, *on t'a perdu, ô Israël*, pour, *ta perdition vient de toy, ô Israël.* Il n'y a rien de plus precis contre cet erreur qu'vn canon du Concile d'Orange second, faict il y a pres de douze cés ans, auquel souscriuit S. Hilaire d'Arles, chef de ce Cócile, qui fut tiré du monastere de Lerins pour estre Euesque; & S. Prosper d'Aquitaine y assista, la seconde ame de S. Augustin au faict de la grace: Les termes du canõ portent; Personne ne tire rien du sien que le mensonge & le peché: Or si quelque homme est doüé de verité, & de iustice cela fluë & deriue de ceste fontaine, dont nous deuons estre alterez en ce desert, afin qu'estans arrousez d'icelle, comme de quelques gouttes, nous ne perdions nos forces en chemin: Et deux cens ans auant ce Concile, Origene, Prestre de Cesarée en Palestine, au liure contre Celsus: Dieu n'a pas faict ce mal, & le vice, ny ses œuures; autrement en quelque façon pourroit subsister le iugement final, où les meschans payeront les peines deuës à leurs forfaicts & meschancetez.

Concil. Araus. 2. can. 22.

Nemo habet de suo nisi mendacium & peccatum.

Orig. lib. 8. contr. Cels. [Greek marginal quotation]

SECOND PASSAGE, CHAP. XIII. VERS. XIV.

Version Catholique.

Ie les deliureray de la main de la mort,

ie les

ie les rachepteray de la mort. O mort, ie feray ta mort : ô enfer, ie feray ta morfure.

Verſion Huguenote.

Ie les euſſe racheptez de la puiſſance du ſepulchre, & les euſſe garantis de la mort : i'euſſe eſté tes peſtes, ô mort; & ta deſtruction, ô ſepulchre : la repentance eſt cachée arriere de mes yeux.

Annotation.

Ce paſſage eſt deſchiré & mis par lambeaux à cauſe des limbes, d'où les Peres ne ſont ſortis qu'apres l'entrée de Ieſus au ciel: l'Aduerſaire n'en veut point entẽdre parler; c'eſt pourquoy il change la parole de Dieu, *ie les deliureray de la main de la mort*, en la parole des hommes, *ie les euſſe racheptez de la puiſſance du ſepulchre*. Le texte Hebrieu y eſt contraire, portant le mot *d'Enfer*: Et les Septante y contrarient auſſi, diſans, *de la main d'Enfer*. Ainſi l'a expoſé Euſebe en la demonſtration Euangelique, il y a pres de treize cens ans. Certes, dit-il, par ceſte raiſon auſſi ſon corps mort eſt reſuſcité, & beaucoup de corps des Saincts, qui eſtoient dedans le ſommeil de la mort, ſont reſuſcitez, & l'ont accompagné entrans auec luy en la ſaincte & vrayement celeſte Cité, dont meritoiremẽt eſt dit és ſainctes lettres, La mort eſt engloutie, laquelle auoit preualu. Et S. Hieroſme ſoixante ans apres Euſebe l'a ainſi expoſé ſur ce verſet des Pſeaumes, *leuez les portes*. Or apres que Ieſus-Chriſt, dit-il, fut venu au monde, & qu'il eut luitté auec le diable, il ouurit l'Enfer, & emmena auec ſoy les ames des Saincts, & s'en retourna au ciel accompagné des bons Anges : alors les portes de Paradis, leſquelles auparauant eſtoient closes, furent ouuertes.

[Marginal notes: שאול *ſcheol.* — ἐκ χειρὸς ᾅδου. Euſeb. lib. 4 de demonſt. Euang. c. 12. — Hieronym. in Pſal. 23.]

HABACVC.

PASSAGE DV CHAP. II. VERS. XVIII.

Verſion Catholique.

Que profite le ſimulachre taillé par ce que ſon facteur l'a taillé, ou qu'il l'a fondu, & faict vne fauſſe image? par ce que ſon facteur a eſperé en ſon œuure pour faire des images muëttes.

Verſion Huguenote.

Dequoy profite l'image taillée, que ſon façonneur l'ait taillée: ce n'eſt que fonte, & vn enſeigne-menſonge: que le façonneur de ce qu'il contrẽfaict s'y fie, faiſant des idoles muëttes?

Annotation.

Où il eſt queſtion en l'Eſcriture d'idole, on met le nom d'image, comme en ce paſſage; ce qui ſe faict en haine des ſainctes images : ce n'eſt pas le proceder des anciens, & des ſaincts Peres qui interpretent ce lieu des Chaldéens, dont le Prophete ſe mocque, de ce qu'ils ſe confioient en leurs idoles, cuidant pouuoir eſtre protegez par icelles comme ayãt quelque diuinité: mais, dit ſainct Cyrille Alexandrin, Elles n'eſtoient que niaiſerie, que mocquerie, que ſupercherie, qu'vn vain conſeil, puis apres neant. Meſme les Payens ſe mocquoient de ces diuinitez, entre autres le Lyrique Romain.

Tronc i'eſtois, de figuier inutile, mon Maiſtre
Incertain qu'il feroit, Priape m'a faict naiſtre.

Il eſt vray, on ſe mocque des idoles, mais les images ſont venerables, teſmoin ſainct Baſile eſcriuant à l'Empereur Apoſtat. Ie venere les hiſtoires de ces images, & les adore publiquement, car on ne doit pas inhiber ce que nous tenons par tradition Apoſtolique. Et auparauant ſainct Baſile, Lactance Firmian auditeur d'Arnobe ſur la fin du troiſieſme ſiecle.

Flechiſſant le genoüil adore humble le bois,
Et la croix, où mourut le Sauueur Roy des
Roys.

La raiſon de ceſte veneration eſt couchée dedans les Peres & Conciles, compriſe en ces deux vers ſuccinctement.

L'image n'eſt pas Dieu, mais bien de Dieu t'enſeigne;
Adore en ton eſprit celuy qu'elle t'enſeigne.

[Marginal notes: Cyrill. Alex. in 2. Abac. ἀλλ' ἦν ὕθλος ἐκεῖνα, καὶ γελοῖα, ἀπάτη, καὶ ματαιοβουλία, καὶ ἔτι πῦρ ἰδεῖν. — Satyr. 8. — Baſil. ep. 205. ad Imp. Iulian τοὺς χαρακτῆρας τῶν εἰκόνων αὐτῶν τιμῶ καὶ προσκυνῶ. — Lact. Car. de Paſſ. *Flecte genu, lignumque crucis venerabile adora.* — *Nam Deus eſt, quod imago docet, ſed non Deus ipſa. Hanc recolas, &c.*]

ZACHARIE.

PASSAGE DV CHAP. IX. VERS. XI.

Verſion Catholique.

Tu as auſſi tiré hors tes priſonniers

par le sang de ton Testament, hors du lac, auquel il n'y a point d'eau.

Version Huguenote de Caluin.

Aussi tu seras sauuée par le sang de ton alliance, i'ay enuoyé tes prison niers hors du pays, où il n'y auoit point d'eau.

Annotation.

Les Limbes n'ont iamais pleu à Caluin, pour ce suject il a changé *le lac*, en *pays*, contre l'interpretation de S. Hierosme sur ce passage: & aussi de sainct Cyrille Patriarche d'Alexandrie, remarquant, Que personne ne peut reuoquer en doute, que Iesus estant mort n'aye deserté l'enfer, & n'aye ouuert les portes d'enfer pour retirer les esprits qui y estoient detenus: ayant dit auparauant que par ces paroles *hors du lac qui n'a point d'eau*, il failloit entendre l'enfer, & les limbes Et de faict les Hebrieux appellent vn cachot & prison soustertaine בור *bor*, qui est le mot de ce lieu. Moyse en la Genese parlant de Ioseph: Car i'ay esté enleué par larcin du pays des Hebreux, & suis mis icy au lac innocent. Dont est que la domination a esté donnée aux cachots d'enfer, en Isaie, Mais toutesfois tu seras tiré iusques en enfer au profond du lac.

Hieronym. & Cyrill. Alex in 9. Zachar.

ἐσκύλευσεν διὰ τούτου ταφεὶς τὸν ᾅδην.

Gen 40. 15.

Isa. 14. 15.

MALACHIE.

PASSAGE, CHAP. III. VERS. II. & III.

Version Catholique.

Et qui pourra penser le iour de son aduenemét? & qui pourra assister pour le voir? Car iceluy est comme le feu soufflant, & cóme l'herbe des foulons.

Et sera assis pour fondre, & pour purger l'argent, & purger les enfans de Leui. Et il les coulera comme l'or, & comme l'argent, & offriront au Seigneur sacrifices en iustice.

Version Huguenote.

Et qui pourra porter le iour de sa venuë? & qui pourra subsister, quand il apparoistra? car il est comme celuy qui raffine, & comme le sauon des foulons.

Et il sera assis comme celuy qui raffine, & purifie l'argent: il nettoiera les fils de Leui, il les espurera comme l'or & l'argent: & ils seront à l'Eternel gens offrans oblations ainsi qu'il appartient.

Annotation.

Premierement, pour abolir le Purgatoire ils ont changé ces paroles, *il est comme feu soufflant ou purgeant*, en d'autres termes; sçauoir, *comme celuy qui raffine*. Secódement ils ne veulent point de Iustice, dont est l'alteration de ces mots, *& offriront au Seigneur sacrifices en iustice*, en ceux-cy, *ils seront à l'Eternel gens offrans oblations ainsi qu'il appartient*. Considerons auec les Peres attentiuement ce passage expliqué d'vn sens diametralement opposé à celuy que donnent nos Aduersaires. Origene, Il faut donc que nous tous venions au feu, il faut que veniós au Purgatoire: car le Seigneur est assis, souffle & purge les fils de Iuda: or quand l'on en vient là, si quelqu'vn a faict amas de quátité de bonnes œuures, & est reliquataire de peu de peine, ce peu à guise du plomb se resoult & se purge par le feu. Et S. Ambroise apres auoir cité le lieu de Malachie sur l'explication de ce verset du Psalmiste, Vous nous auez examinez par le feu, adiouste, Nous serons sauuez comme par le feu: & si nous ne sommes consommez, toutesfois nous passerons par le feu: c'est à dire, dit S. Cyrille Alexandrin, que Dieu nettoyera la scorie du peché contractée par les forfaicts passez; ce qu'il faict quelquesfois auant la mort par vne grace abondante. Et S. Augustin expose bien au long, touchant le Purgatoire, ce lieu du Prophete Malachie, en vn de ses liures de la cité de Dieu, où finalement il conclud: Or est-il besoin de briser là, & renuoyer en vn autre temps ceste question des peines du Purgatoire, pour la traicter selon son merite.

Origen. hom. 6. in Exod.

Ambros. in Psal. 36.

Si non exurimur tamen vremur.

Cyrill. Alex. in 3. Malach. *πάντα τὸν ἐξ ἁμαρτίας διασμήχει ῥύπον.*

Aug. l. 20. de ciuit. cap. 25.

LES MACHABEES,

premier & second liure.

Doctrine Catholique.

Ces liures sont censés Canoniques.

Opinion Huguenote.

Ces liures sont Apocryphes.

Annotation.

Suiuant la piste frayée nous mettrons en auant les Peres des quatre premiers siecles. Au premier, c'est à dire, 40. apres la mort du Sauueur, sainct Denys Areopagite disciple de sainct Paul (ainsi le baptize & qualifie l'Euangeliste sainct Luc aux Actes des Apostres) appelle ces liures des Machabées *paroles sacrées*, lors qu'il faict mention du Caualier armé qui print vengeance de la temerité, audace & sacrilege de Heliodorus, ce qui est extraict du second des Machabées. Bien vn siecle apres sainct Denys suiuit Clement Prestre d'Alexandrie, lequel en ses Tapisseries, discourant de la Chronologie des liures sacrez, met au rang d'iceux les Machabées.

Dionys Areopag. 2 de cel. Hierar. init.

λογία ἱερά.

2. Machab. c. 3.

Clem. Alex. l. 1. Strom.

Le disciple de Clement fut Origene, qui parle ainsi au liure des Principes. Or afin que nous enseignions par l'authorité des Escritures que ces choses sont veritables, escoutez de grace ce qui est tiré du liure des Machabées. S. Cyprian 25. ans apres Origene en l'Epistre qu'il enuoya d'Afrique à Rome au Pape Cornelius, les appelle *Escriture diuine*. Quatre vingts ans apres vescut S. Ambroise, lequel nomme ces mesmes liures du mesme nom. En mesme temps viuoit en Nazianze ville de Grece sainct Gregoire surnommé le Theologien, lequel mourut l'an onziesme de l'Empire de Theodose: Il feit vne belle oraison le iour de la feste des Machabées, & dit sur la fin d'icelle, que ceste Histoire est tirée du Vieil Testament. Vingt ans apres suruint & suruescut S. Augustin, dont l'authorité est grande en l'Eglise, voicy ses termes en vn de ses liures de la Cité de Dieu: *Non les Iuifs, mais l'Eglise tient pour Canoniques les liures des Machabées:* Ce qu'il reïtere au liure de la doctrine Chrestienne. Finalement sur la fin du quatriesme siecle, le Concile troisiesme de Carthage, composé de plusieurs Peres, & notamment de sainct Augustin, determina ceste verité. Nous n'allegueróns les autres Peres de ces premiers siecles qui ont frangé leurs escrits de passages extraicts des Machabées, afin d'auoir vn discours Laconien.

Orig. l. 2. de Princip. c. 2.

Cypr. l. 1. ep. 3. ad Cornel.

Scripturam diuinam.

Ambr. l. 2. de Iacob. c. 10.

Greg. Naz. orat. 22.

Aug. l. 18. de ciuit. c. 36. & l. 2. de doctr. Christ. c. 8.

Concil. 3. Carthag. c. 47.

Les Huguenots reiettent signamment les Machabées, 1. de ce qu'ils parlent de la priere des Saincts bien-heureux, 2. pource que en iceux la priere pour les trespassez est receuë; 3. pourautant que la dedicace des Eglises y est descrite, & 4. en consideration des iours de feste chommez.

Vne obiection: Ces liures ne sont escrits au rolle Hebrieu de l'Escriture par les Iuifs, donc ils ne sont Canoniques. Ie responds le tout estre vray selon le Iudaïsme, mais selon l'Eglise il ne suit nullement, laquelle les a receus, dit sainct Augustin, nonobstant le canon des Iuifs. Ainsi faut entendre Meliton Euesque de Sarde escriuant à Onesimus dedans Eusebe de Cesarée.

Aug. l. 2. contra epist. Gaudentij c. 23.

Euseb. l. 4. hist. cap. 25.

PREMIER PASSAGE, CHAP. XII. VERS. XLIII.

Version Catholique.

Et apres qu'il eut faict la cueillette, il enuoya en Ierusalem douze mille drachmes d'argét pour offrir sacrifice pour le peché des morts: en pensant iustement & religieusement de la resurrection.

Version Huguenote.

Et ayant faict vne collecte selon le nombre des personnes, il enuoya en Ierusalem la somme de douze mille drachmes d'argent, pour offrir en sacrifice pour le peché, faisant en cela iustement & religieusement de penser à la resurrection.

Annotation.

En haine de la Priere & Messe pour les trespassez, ils ont retranché ces paroles, *des morts*, que sainct Hierosme lit en sa traduction, & sainct Augustin en donne ceste explication auec termes bien notables en vn liure du soin des morts, lequel il escriuit à la requeste de Paulin; Nous lisons au liure des Machabées qu'on a offert le sacrifice pour les morts: or iaçoit qu'on ne lise chose semblable és anciennes Escritures, l'authorité de l'Eglise vniuerselle qui reluit en cest vs & coustume, ne doit pas estre estimé de peu de poids, veu que la recommandation des trespassez a son lieu aux prieres du Prestre, lesquelles sont offertes à Dieu eternel sur l'autel. Ainsi parloit sainct Augustin, il y a plus de douze cens ans. Sainct Cyrille, qui fut crée Euesque de Ierusalem sous l'Empereur Constantius parloit du sacrifice pour les morts en ceste sorte, bien quarante

Aug. l. de cura pro mort. gerenda c. 1.

Oblatum pro mortuis sacrificium.

Cyrill. Hierosol. catech. 5. Mystag.

ans auant S. Augustin, lors qu'il s'addresse à Dieu; Nous vous offrons le sacrifice à fin que nous ayons memoire des morts.

ἵνα μνημονεύωμεν τῶν κεκοιμημένων.

SECOND PASSAGE, 2. MACHAB. CHAP. XII. VER. XLV. & XLVI.

Version Catholique.

Et pource qu'il consideroit que ceux qui estoient trespassez en vraye pieté, auoient tres-bonne grace reseruée.

C'est donc vne saincte & salutaire pensée de prier pour les morts, à fin qu'ils soient deliurez de leurs pechez.

Version Huguenote.

Et pourtant il consideroit qu'à ceux qui estoient morts en vraye pieté, il y auoit grace asseurée.

(Ce qui est vne saine pensée & salutaire.) Ainsi il fit reconciliation pour les morts, afin qu'ils fussent deliurez de leurs pechez.

Annotation.

La priere pour les morts n'a iamais pleu à l'Huguenot, pour ceste consideration il a changé ces paroles selon son tout: *C'est donc vne saincte & salutaire pensée de prier Dieu pour les morts,* subrogeant celles-cy, *Ainsi il fit reconciliation pour les morts*, rapportant leurs precedentes, *ce qui est vne saine pensée & salutaire,* à la grace, dont il veut estre asseuré infailliblement, & par ainsi aller de droit fil en Paradis. Ce n'est pas la creance des Peres anciens S. Irenée Euesque & martyr de Lyon, & grec de nation, escriuant contre l'heretique Valentin il y a plus de quatorze cents & trente ans, reçoit la priere pour les morts, admettant le Purgatoire lors qu'il dit, Qu'aux vns Dieu donne la gloire eternelle apres la mort immediatement, & dés le commencement, aux autres apres la mesme mort; moyennant la Penitence qui se paracheue & s'accomplit, soit par les ames endurant, soit par leurs amis en priant. Auparauant S. Irenée viuoit S. Denis Areopagite sur la fin du premier siecle, & entre les prieres pour les morts, il dit que le Prelat prie la diuine Majesté & bonté d'effacer les pechez du deffunct commis par fragilité. Sur la fin du second siecle estoit Tertullien, lequel au liure de la Couronne du soldat, dit, Que la femme doit prier pour l'ame de son mary defunct, & demander pour icelle vn lieu refrigeratif, & qu'elle doit faire offrir quelque sacrifice au iour anniuersaire de son trespas. De ces obits annuels pour les morts parle aussi S. Ambroise en l'oraison funebre de son frere Satyre, & en celle qu'il fit pour le grand Theodose qui mourut à Milan l'an du Sauueur trois cents nonante cinq, apres auoir recommandez à S. Ambroise ses enfans Arcadius & Honorius nouuellement retournez de Constantinople.

Iren. l. 1. aduers. hæres. c. 2.

τοῖς ἀπ' ἀρχῆς, τοῖς δὲ ἐκ μετανοίας ζωὴν.

Dionys. Areopag. Eccles. hierar. cap. 7. *ὁ μὲν ἱεράρχης εὔχεται τὰ ξένων ὁ κεκοιμημένος, ἐπιφανῆναι τῆς θείας θεαρχίας.*

Tertull. lib. de Monog. c. 10. *Pro anima eius oret, & refrigerium adpostulet ei.*

Ambros. orat. Funeb. frat. Sat. & Imp. Theodos.

NOVVEAV TESTAMENT.

L'EVANGILE DE S. MATTHIEV.

PREMIER PASSAGE, CHAP. I. VERS. XVIII.

Version Catholique.

Or la generation de Iesus-Christ a esté telle: Comme Marie sa mere fut baillee pour espouse à Ioseph, deuant qu'auoir conuenu ensemble, elle fut trouuée enceincte du Sainct Esprit.

Version Huguenote.

Or la natiuité de Iesus-Christ a esté telle: comme Marie sa mere eut esté fiancée à Ioseph, deuant qu'ils fussent ensemble, elle fut trouuée enceinte, assauoir du sainct Esprit.

Annotation.

A quoy bon de grace, changer les espousailles en fiançailles, & dire *fiancée à Ioseph*, au lieu, *baillee pour espouse à Ioseph*, sinon pour contrarier le vœu de virginité qu'auoit faict la Vierge des Vierges auparauant son mariage, dont se gausse Caluin du tout

absurdement

Cal. l. in Luc. c. 1. v 34

absurdement, disant en son commentaire sur S. Luc, que c'est vne coniecture trop legere, voire du tout absurde. S. Ambroise

Ambros. lib. 2. in Luc.

n'en parle pas ainsi, pres de douze cens ans deuant luy, sur le mesme S. Luc, Vrayement elle est espousée, mais Vierge, pourautant qu'elle est la figure de l'Eglise, qui est sans macule, & mariée à Iesus. Et S. Epiphane

Epiph. hær. 78

contre les Antidicomarianites, Qui iamais, voire en quel siecle, a osé faire sortir de sa bouche le nom de Marie la saincte, & estant interrogé, n'a dit sur le champ le nom de Vierge: *Puis donne la raison*, car elle est demeurée saincte immaculée. Faut noter auec S. Basile, qu'on ne donnoit absolument le nom de Vierge qu'à celles qui s'estoient vouées à Dieu. Il n'y a rien de plus precis en ce subject que ce qu'escrit, apres tous ceux-cy, sainct Augustin, Sa virginité est d'autant plus agreable & plaisante, de ce que Iesus estant ià conçeu, ne l'a pas seulement garentie d'vn homme; ains auparauant qu'il fust côçeu choisit celle, dont il deuoit prendre naissance, desià voüée à Dieu. Cecy est signifié par les paroles qu'elle respondit à l'Ange lors qu'il luy annonça les nouuelles: Comment cecy, dit-elle, se fera-il, veu que ie n'ay cognoissance d'homme. Ce que de vray elle ne diroit pas, si prealablement elle n'auoit voüée sa virginité à Dieu. Or pourautant que les vs & coustumes des Israëlites faisoient contre, on la donna pour espouse à vn homme iuste, non pas pour la rauir violemment, mais bien pour conseruer contre les violents ce qu'elle auoit ià voüé. Et deuant sainct Augustin, le frere de sainct Basile, sainct Gregoire de Nysse, qui assista au premier Concile de Constantinople. La chair saincte & consacrée à Dieu deuoit demeurer sans corruption veu que c'estoit chose donnée & dediée à luy seul, priuatiuement à tout autre.

[illegible Greek] — Basil. l. de vera Virgin. — August. lib. de Sanct. Virgin. c. 4. — *Quod profecto non diceret, nisi Deo virginem se ante vouisset.* — Gregor. Nyss. orat. de Christ. nat. *[illegible Greek]*

SECOND PASSAGE, CHAP. I. VERS. XX.

Version Catholique.

Mais comme il pensoit ces choses, voicy l'Ange du Seigneur s'apparut à luy par songe, disant: Ioseph fils de Dauid, ne crains de receuoir Marie ta femme: car ce qui est conçeu en elle, est du sainct Esprit.

Version Huguenote.

Mais comme il pensoit à ces choses, voicy l'Ange du Seigneur s'apparut à luy par songe, disant, Ioseph fils de Dauid, ne crains point de receuoir Marie pour ta femme: car ce qui est engendré en elle est du sainct Esprit.

Annotation.

Il s'en faut bien que soit le mesme, *ne crains de receuoir Marie ta femme*, &, *ne crains point de receuoir Marie pour ta femme*, ceste particule *pour*, est Huguenote; car iamais au grand iamais, la Vierge des Vierges ne s'est mariée en intention de consommer le mariage; elle a esté Vierge auant le mariage, Vierge au mariage, Vierge apres le mariage. S. Irenée escriuant contre l'Heretique Valentin, se fasche contre ceux qui auoient traduit ce verset d'Isaie, Voilà qu'vne ieune fille concevra, au lieu de dire, Voilà qu'vne Vierge concevra. Et S. Hierosme vn peu apres son arriuée à Rome, qui fut l'an trois cens quatre vingts & deux, (où l'on parloit de le faire quelque iour Pape,) escriuit contre Heluidius ennemy iuré de la Vierge, instruict par Auxentius de Milan Euesque Arien: Tu dis que Marie n'est point demeurée Vierge; Ie me persuade bien plus, Ioseph mesme en consideration de Marie a esté Vierge; à ce que d'vn mariage vierge nasquit vn enfant vierge. Et derechef, il ne faut se persuader qu'elle n'aye esté espouse, iaçoit qu'on la qualifie mariée, veu que tel est le style & coustume de l'Escriture d'appeller l'espoux & l'espouse mariez: puis il cite à son propos vn passage du Deuteronome. Et sainct Ambroise, Ne sois esmeu de l'entendre nommer femme: car par ceste denomination elle ne perd sa virginité; mais c'est seulement vn tesmoignage d'estre mariée, & qu'on a faict les nopçes.

Irenæ l. 3 ad hær. c. 4. — Isa 7. v. 14. παρθένος, & non pas νεᾶνις. — Hieron. l. contra Heluid. circa fin. — Deut. cap. 22. v. 24. — Ambros. l. 2. in Luc ante fi.

TROISIESME PASSAGE, CHAP. I. VERS. XXV.

Version Catholique.

Et ne l'auoit point cogneuë, quand

elle enfanta son fils premier-né, & appella son nom IESVS.

Version Huguenote.

Et ne la cogneut point pendant le temps qu'elle deuoit enfanter son premier-né, & appella son nom IESVS.

Annotation.

La virginité perpetuelle de la saincte Vierge est vn article de la creance des Catholiques, à quoy n'adioustent foy les Aduersaires de la Vierge les Antidicomarianites : aussi ils ont changé presque totalement le verset mentionné, disans, *Et ne la cogneut point pendant le temps qu'elle deuoit enfanter,* pour, *Et ne l'auoit point cogneuë, quand elle enfanta.* Les Peres crient d'vne bouche, & d'vne voix, contre ces plagiaires & faulsaires de l'Escriture. Le premier dedans Rome qui osa meschamment impugner la virginité de nostre Dame, fut Heluidius, disant, qu'elle auoit eu d'autres enfans nommez en l'Escriture, *freres du Seigneur* : En mesme temps se leuerent les Peres ; & crierent à cors, & à cris, en Occident, & en Orient : en l'Occident, au rapport de S. Hierosme, le Pape Damase, qui escriuit en vers & en prose pour la defense de la Mere de Dieu, tousjours vierge : & le mesme S. Hierosme deux liures, l'vn intitulé, contre Heluidius ; l'autre, Garde de la Virginité, qu'il addressa à la vierge Eustochium, fille de saincte Paule Dame Romaine : Et sainct Ambroise trois liures des Vierges. En Orient sainct Basile, & son grand amy sainct Gregoire de Nazianze, compagnons d'escole en Athenes ; celuy-là, deux liures de la Virginité, celuy-cy, vn Poëme grandement releué, touchant le mesme subject.

Hieronym. ep. 22.

Venons à l'explication du passage proposé. Sainct Hilaire, (qui fut proscrit, & exilé en Phrygie, par le Conciliabule de Beziers,) escrit sur sainct Matthieu, Que la tres-saincte Vierge ne fut point cogneuë de Ioseph auant l'enfantement de Iesus Roy de gloire, n'y apres l'auoir enfanté ne fut point cogneuë par aucun attouchemẽt Et S. Iean Chrysostome sur le mesme S. Matthieu, Quand tu entends ce mot ἕως, qui signifie, *quand*, n'entre point de grace en soupçon qu'il l'aye puis apres cogneuë. Et sainct Epiphane s'arrestant sur ces mots, *enfanta son fils,* marque que IESVS estoit en telle façon fils vnique de Marie, & engendré de son tres-pur sang, qu'il estoit aussi fils vnique de Dieu, engendré de sa substance. Sainct Hierosme satisfaict bien au long à l'objection de Heluidius, & explique ces paroles : *Et ne l'auoit point cogneuë, quand elle enfanta :* Il n'est pas, dit-il, necessaire que Heluidius face penitence apres sa mort, si on luy disoit Heluidius est mort auant faire penitence.

Hilar. in c. 1. Matth.

Cognosci non potuit donec peperit, post partum non agnita tactu libidinum.

Chrys. hom. 5. in Matth. ἕως, ἵνα ὑποπτεύσῃς ὅτι μετὰ ταῦτα αὐτὴν ἔγνω.

Epiph. hær. 78

Hierony. in c. 1. Matth.

Et non cognoscebat eam donec peperit.

QVATRIESME PASSAGE, CHAP. III. VERS. II.

Version Catholique.

Et disant : Faictes penitence, car le Royaume de Dieu est prochain.

Version Huguenote.

Et disant : amendez-vous, car le Royaume de Dieu est prochain.

Annotation.

Penitence emporte douleur & satisfaction, ce que ne faict l'amendement : en consideration dequoy l'Huguenot change Penitence en Amendement, ne voulant point se condouloir, ny satisfaire à Dieu, pour ce dont il est reliquataire, qui est la peine du peché. S. Hilaire Euesque de Poictiers (qui retourna en France de son exil vn peu deuant la mort de l'Empereur Constantius) a bien vn autre sentiment sur les Pseaumes : La voix, dit-il, de la Penitence est de prier auec larmes, de gemir auec pleurs, & auec ceste confiance dire, ie baigneray mon lict toutes les nuicts : c'est le pardon du peché, que de pleurer auec vne fontaine de larmes, & d'estre tout moüillé par vne grande rauine de pleurs. Ce que sainct Iean Chrysostome, a dit en deux mots, sur sainct Matthieu. Et plus hault expliquant ce passage, interroge : comment nous pourrons faire fruicts dignes de penitence, sera si nous operons choses contraires au peché : & apporte ces exemples, Vous auez rauy le bien d'autruy, donnez le vostre au pauure : vous auez esté long temps en fornication, abstenez vous du legitime debuoir de mariage : vous auez offensé vostre prochain, soit de parole, soit d'œuure ; benissez maintenant ceux qui vous iniurient. Et sainct

Hilar. in Psl. 118.

Hæc venia peccati est fonte fletuum flere, & largo lacrymarum imbre madefieri.

Chrysost. ho. 42. in Matth. Ἐθρήνουν, καὶ ἐστέναζον πικρόν.

Idem hom. 10.

ἀπὸ τῶν ἐναντίων [illegible]

Basil. hom. de fame & siccit. [illegible]

Basile auant sainct Iean Chrysostome nomme les Niniuites, qui faisoient penitence, pleurans & ieunans.

PLVSIEVRS AVTRES PASsages de la Penitence.

Version Catholique.

Chap. 4. vers. 17. Dés lors Iesus commença à prescher & dire: faictes penitence.

Version Huguenote.

Dés lors Iesus commença à prescher & dire: amendez vous.

Version Catholique.

Chap. 11. vers. 20. & 21. Alors il commença à reprocher aux villes ausquelles auoient esté faictes plusieurs de ses vertus, de ce qu'elles n'auoient point faict penitence.

Mal-heur sur toy Chorosain, malheur sur toy Betsaïda: car si en Tyr & en Sydon eussent esté faictes les vertus qui ont esté faites en vous, ils eussent pieçà fait penitence auec sac & cendre.

Version Huguenote.

Adonc il commença à reprocher aux villes, esquelles auoient esté faictes plusieurs de ses vertus, qu'elles ne s'estoient point amendées, disant,

Mal-heur sur toy Chorosain, malheur sur toy Bethsaïda: car si en Tyr & en Sydon eussent esté faictes les vertus qui ont esté faites au milieu de vous, ils se fussent pieçà amendez auec sac & cendre.

Version Catholique.

Chap. 12. vers. 41. Les hommes de Niniue se leueront au iugement contre ceste nation, & la condamneront: pourautant qu'ils ont faict penitence par la predication de Ionas: & voicy, il a icy plus que Ionas.

Version Huguenote.

Ceux de Niniue se leueront au iugement auec ceste nation, & la condamneront, pourtant qu'ils se sont amandez à la predication de Ionas: & voicy il y a icy plus que Ionas.

Annotation.

Es precedens passages le mot de Penitence est tousiours changé en celuy d'amandement: Voyez s'il vous plaist l'Annotation anterieure, & les autres au Vieil Testament, où il est faict mention de la Penitence.

CINQVIESME PASSAGE, CHAP. XI. VERS. XXVII.

Version Catholique.

Toutes choses m'ont esté données de mon Pere: & nul ne cognoist le Fils sinon le Pere: & aussi nul ne cognoist le Pere, sinon le Fils, & celuy à qui le Fils le veut reueler.

Version Huguenote.

Toutes choses m'ont esté données en main de par mon Pere: & nul ne cognoist le Fils sinon le Pere; & aussi nul ne cognoist le Pere sinon le Fils, & celuy à qui le Fils l'aura voulu reueler.

Annotation.

Afin de signifier que le Verbe ne prend son essence du Pere Eternel, & n'est Dieu de Dieu; les Caluinistes tournent, *toutes choses m'ont esté donnees en main de par mon Pere,* pour, *toutes choses m'ont esté données de mon Pere*: Ils suiuent la piste, les erres, & les erreurs de Caluin en son Institution: Quiconque dit que le Fils de Dieu soit essentié du Pere: puis que tels abuseurs forgent des noms contre nature, il nie qu'il ait esté propre de soy: or le sainct Esprit contredit à tels blasphemes. Et donc abuseur est Tertullian qui dit, Que Iesus Christ est Fils du Pere par nature & par essence, comme Dieu; extraict, mais non distraict de Dieu. Et donc abuseur est S. Cyrille Patriarche d'Alexandrie, qui dit, Que le Verbe est de l'essence de son Pere, Dieu de Dieu. Et donc abuseur estoit auparauant luy Eusebe (qui preceda S. Basile en l'Episcopat de Cesarée en Cappadoce) lequel dit, Que le Verbe est essentié auant la cōstitution & l'estre du monde.

Cal. l. 1. Instit. c. 13. §. 23.

Tertul. aduers. Praxeam. *Qui a matrice excessit, sed non recessit.*

Cyrill. l. 1. in Ioan. cap. 2. [illegible]

Euseb. l. 1. hist. c. 4 [illegible]

Iustin. lib. de recta Confes.

ὁ μὲν ἀγέννητος, ὁ δὲ γεννητός.

Et donc abuseur encor auparauant estoit sainct Iustin grand Philosophe, & plus grand Martyr, disant que le Pere est sans naissance, & que le Verbe est auec naissance ayant l'essence de son Pere. Et donc abuseur estoit sainct Athanase, lors qu'il nous enseigne, que quād Iesus veut donner à entendre l'vnité d'essence qu'il a auec Dieu son Pere, il ne parle pas obscurement : mais il dit en termes clairs, tout ce qu'a le Pere est à moy : & quand il parle du ciel & de la terre, il dit, Le Pere ayme le Fils, & luy a donné toutes choses en ses mains. Et donc abuseur estoit sainct Chrysostome qui explique le passage, *toutes choses m'ont esté données de mon Pere* : Quand, dit-il, tu entends ce mot παρεδόθη *données*, ne pense rien d'humain, veu que ceste diction monstre qu'il n'y a point deux fils. Et derechef, *toutes choses me sont données*, de ce que ie suis d'vne mesme essence auec luy.

Athan. tract. Omnia mihi tradita.

ὅτι τὴν πρὸς τὸν πατέρα ἑνότητα σημᾶναι βούλεται, οὐ κρύπτει.

Chrysost. ho. 39. in Matth. ὅταν δὲ ἀκούσῃς παρεδόθη, μηδὲν ἀνθρώπινον ὑποπτεύσῃς.

Idem ibid. ἔχω τὴν αὐτοῦ οὐσίαν.

Trois cens & dix-huict Peres au Concile de Nicée (où presida Osius de Cordoüe Euesque d'Espagne pour le Pape Syluestre) condamnerent Arius Prestre d'Alexandrie, comme heresiarque pour le subiect dont nous parlons: ensemblement Eusebe de Nicomedie, Theodote de Laodicée, & Paulin de Tyre Euesques Ariens, & arriua, dit Nicephore, vne chose grandement remarquable, lors qu'il fut question de souscrire les actes du Concile, deux Euesques decedez apposerent miraculeusement leurs signes manuels, cōme tesmoings de ceste verité orthodoxe, qu'ils auoient defenduë viuans & mourans.

Niceph. lib. 8. hist. cap. 23.

SIXIESME PASSAGE, CHAP. XII. VERS. XL.

Version Catholique.

Comme Ionas fut au ventre de la baleine trois iours, & trois nuicts, ainsi sera le Fils de l'homme au cœur de la terre trois iours & trois nuicts.

Version Huguenote.

Car comme Ionas fut au ventre de la baleine trois iours & trois nuicts, ainsi sera le Fils de l'homme dedans la terre trois iours & trois nuicts.

Annotation.

Iesus-Christ est descendu au cœur & centre de la terre, sçauoir aux enfers; c'est vn poinct de nostre Foy: Or l'Aduersaire nie que Iesus y soit descendu reellement & de faict, pour cela il a alteré le passage tournant, *ainsi sera le Fils de l'homme dedans la terre*, pour, *ainsi sera le Fils de l'homme au cœur de la terre*. L'interpretation des saincts Peres là dessus est claire comme le beau iour, faisant mention du cœur de la terre, & de l'enfer. Tertullien; Nous ne croyons pas que les enfers soient vn simple cachot, ny quelque fondriere du monde à descouuerr: ains vne estenduë en la fosse profonde de la terre, & vne profondeur cachée dedans ses entrailles. Veu que nous lisons, que Iesus-Christ a paracheué les trois iours de sa mort au cœur de la terre, sçauoir en vn lieu escarté, secret & interne, comblé de la terre, caché dedans la terre, voire basty de dās les plus profonds abysmes de la terre. Et Theodoret sur Ionas, l'vn des douze petits Prophetes (dont i'ay le manuscript Grec pour faire voir le iour;) Afin de representer, dit-il, nostre Seigneur Iesus-Christ, qui a seiourné au cœur de la terre trois iours & trois nuicts: Ionas est fort propremēt signifié auoir esté enclos au ventre de la baleine. *Et plus bas*, Or Ionas n'a pas eu en sa main & en son pouuoir la vie, mais Iesus-Christ a disposé de la vie & de la mort. Partant là où le cœur de la terre est nommé Enfer & Mort, icy l'Enfer est appellé ventre de la baleine.

Tertull. l. de anima cap 31.

Siquidem Christum in corde terrae triduum mortis legimus expunctum.

Theodoret. in cap 2. Ion.

ὡς τύπος τοῦ δεσπότου Χριστοῦ τοῦ ἐν τῇ καρδίᾳ τῆς γῆς τρεῖς ἡμέρας καὶ τρεῖς νύκτας πεποιηκότος.

ἐκεῖ μὲν ὅπου ᾅδης καὶ θάνατος καρδία γῆς προσηγόρευται, ἐνταῦθα δὲ ᾅδης ἡ κοιλία τοῦ κήτους ὠνόμασται.

SEPTIESME PASSAGE, CHAP. XVIII. VERS. X.

Version Catholique.

Prenez garde que vous ne mesprisiez vn de ces petits : car ie vous dis qu'és cieux leurs Anges voyent tousiours la face de mon Pere, qui est és cieux.

Version Huguenote ancienne.

Prenez garde que vous ne mesprisiez vn de ces petits: car ie vous dis qu'és cieux les Anges voyent tousiours la face de mon Pere qui est és cieux.

Annotation.

Les Anges tutelaires & gardiens sont recogneus par l'Eglise Catholique, lesquels sont à contre-cœur de l'Huguenot, qui a

vitié

οἱ ἄγγελοι αὐτῶν.

vitié ce passage desalquant deux lettres, & mettant *les Anges*, pour, *leurs Anges*. Es dernieres Bibles il a restably ceste particule, *leurs*.

Greg. Thaumaturg paneg. in Origen. circa med.

Les Peres parlent si clairement, qu'on ne peut desirer rien d'auantage. Sainct Gregoire Euesque de Neocesarée (lequel assista au Concile d'Antioche contre Paul Samosatenien) en l'oraison qu'il fit estant encore adolescent, à la loüange de son Maistre Origene; laquelle fut recitée en pleine audiance, où se trouua Origene, dit sainct Hierosme au Traicté des Escriuains Ecclesiastiques, parle de l'Ange gardien en ceste maniere: Ce n'est pas vn soldat, mais bien comme vn homme diuin associé, bon conducteur & bonne garde, lequel nous assiste & nous defend tout le temps de nostre vie comme le long d'vn grand pelerinage, iamais lassé de trauail & de fascherie: car ces esprits diuins sont indefatigables. Sainct Hilaire, & apres luy sainct Hierosme sur sainct Matthieu, lisent & exposent ce passage des Anges, voicy les termes de celuy-cy. Grande est l'excellence des ames, puis que dés le poinct, & le iour de la naissance de l'homme, chasque ame a vn Ange qui luy est enuoyé pour sa sauuegarde: Et sainct Iean Chrysostome, Chasque fidele est en la garde d'vn Ange: Si donc nous auons des Anges, gouuernons-nous modestement comme en la presence de nos pedagogues.

ἐκ ὁ φανώτας θεῷ δὲ τις συνδιάτριβος, καὶ παιδὸς ἀγαθὸς καὶ φύλαξ ὁ διὰ παντὸς τὸ βίου τούτου, &c.

ἀκάματοι γὰρ τὸ τῷ θεῖον λειτουργοῦν γένος. Hilar. & Hieron. in cap. 8. Matth.

Vt vnaquaque habeat ab ortu natiuitatis in custodiam sui Angelum delegatum.

Chrysost ho. 3. in 1. ad Coloss. ἕκαστος πιστὸς ἄγγελον ἔχει.

ἐμφρόντως ὡς παιδαγωγῶν.

HVICTIESME PASSAGE, CHAP. XXIII.

Version Catholique.

Vers. 6. Et ayment les premieres places és banquets, & les premiers sieges és Synagogues.

Vers. 7. Et les salutations au marché, & estre appellez des hommes, Maistres.

Vers. 8. Mais vous, ne soyez point appellez Maistres: car vn est vostre Maistre: & vous tous estes freres.

Vers. 9. Et n'appellez aucun en la terre vostre Pere, car vn est vostre Pere, qui est és cieux.

Vers. 10. Et ne soyez point appellez Docteurs: car vn est vostre Docteur Iesus-Christ.

Version Huguenote.

Et ayment les premieres places és banquets, & les premieres seances és Synagogues.

Et les salutations és marchez, & estre appellez des hommes, nostre Maistre, nostre Maistre.

Mais vous ne soyez point appellez, nostre Maistre: car vn seul est vostre Docteur, à sçauoir, Christ: & quant à vous, vous estes tous freres.

Et n'appellez aucuns en la terre vostre Pere: car vn seul est vostre Pere, à sçauoir celuy qui est és cieux.

Et ne soyez point appellez Docteurs: car vn seul est vostre Docteur, à sçauoir Christ.

Annotation.

L'Huguenot tourne l'Escriture saincte en moquerie, car où il y a simplement le nom *Maistres*, il tourne par deux fois, *nostre Maistre, nostre Maistre*. De surplus il a adiousté au texte sacré le Monosyllabe *seul*, és versets 8. 9. & 10. Theodore de Beze dit le pourquoy de ceste deprauation, c'est en son commentaire sur sainct Matthieu, *Le Docteur estant appellé nostre Maistre, & le Prestre Religieux estant nommé mon Pere, succedét auiourd'huy aux Scribes & aux Pharisiens.* Voire mais cela n'est pas nouueau: Escoutons de grace les anciens, & disons vn mot du Sainct Pere. Les Euesques du Concile d'Ephese qualifient le Pape Celestin, *leur tres-sainct Pere*, contraints necessairement, disent-ils, par la force des Canons, & par les lettres de nostre tres-sainct Pere & comministre Celestin; Nous sommes venus, non sans larmes, à prononcer ceste triste sentence contre Nestorius. Et les Euesques du Concile Prouincial d'Epire enuoyerent vne Epistre synodale au Pape Hormisdas auec ceste inscription; Le Synode de l'ancien Epire, Iean, Matthieu, Constantin, &c. A nostre tres-sainct, & par tout tres-heureux le Pere des Peres, Comministre, & Prince des Euesques, le Pape Hormisdas. Touchant les Docteurs & Peres spirituels, S. Iean Chrysostome parle en ceste maniere sur sainct Matthieu, expliquant le passage dont est question: Et Iesus n'a pas dit *Maistres*, & derechef, *n'appellez point Pere*, non pas qu'il face inhibition & defense

Beza in c. 23. Matth.

Concil. Ephes. p. 2. act. 1.

ἀναγκαίως κατεπειχθέντες ἀπό τε τῶν κανόνων, καὶ ἐκ τῆς ἐπιστολῆς τοῦ ἁγιωτάτου πατρὸς ἡμῶν.

Baron. tom. 5. Annal. Eccles. in Hormisda.

Chrysost. ho. 73. in Matth.

οὐχ ἵνα μὴ τινα πατέρα καλῶμεν, ἀλλ' ἵνα εἰδῶ-

σιν. ὁ κύριος πατέρα καλεῖν κτλ.

de nommer quelqu'vn Pere, mais afin qu'ils n'ignorent pas celuy que l'on doibt par precipuт nommer Pere. Car tout ainſi que perſonne n'eſt Maiſtre que par preéminence, auſſi il n'y a point de Pere que celuy qui eſt la cauſe de toutes maiſtriſes & paternitez. D'abondant il adiouſte, Ne vueilliez pas vous appeller Maiſtre, pourautant que voſtre Maiſtre eſt vn qui eſt Chriſt. Et n'a pas dit, C'eſt moy.

NEVFIESME PASSAGE, CHAP. XXVI. VERS. XXVI.

Verſion Catholique.

Et comme ils ſouppoient, Ieſus print du pain & le benit, & le rompit, & le donna à ſes Diſciples, & dit, Prenez, mangez, cecy eſt mon corps.

Verſion Huguenote.

Et comme ils mangeoient Ieſus print le pain; & apres qu'il eut rendu graces, il le rompit, & le bailla à ſes Diſciples, & dit, Prenez, mangez; cecy eſt mon corps.

Annotation.

Premierement ils ont tourné, *apres auoir rendu graces*, au lieu, *& le benit*, ou bien, *l'ayant beny*, comme porte le texte Grec, εὐλογήσας, & non pas εὐχαριστήσας: Secondement ils mettent deux poincts apres ces paroles, *print le pain:* Le tout contre la conſecration au ſacrement de l'autel. Voulans en ſa place ſubſtitüer vne nuë & ſimple action de grace, ſans parler aucunement de benediction; contre le commun ſentiment de l'Egliſe Catholique, & des Peres, nommééement de ſainct Gregoire de Nyſſe (qui fut chaſſé de ſon Eueſché par les Ariens ſous l'Empire de Valens:) Ieſus donne ces choſes par la vertu de la benediction, transelementant en cela la nature des ſubjects apparens. Sainct Ambroiſe, La force de la benediction eſt plus grande que celle de la nature: puis que par la benediction la nature meſme eſt changée. *Et vn peu apres*, Que ſi la benediction humaine a eu tant de pouuoir que de conuertir la nature, que dirons-nous de la conſecration diuine, là où les paroles propres du Sauueur operent? *Et au quatrieſme liure des Sacremens.* Deuant les paroles de la conſecration, c'eſt vn Calice plein de vin & d'eau; mais apres que les paroles de Chriſt ont operé, là eſt fait le Sang, qui a rachepté le peuple. Et de ſainct Auguſtin, ne plus ne moins que la chair eſt creée par le ſainct Eſprit ſans cohabitation; ainſi par le meſme la ſubſtance du pain & du vin, eſt conſacrée au Corps & Sang de Chriſt: Or pourautant que ceſte conſecration ſe faict par la parole du Sauueur, auſſi ſuit immediatemét le mot *benit*. Et de Gaudentius ſucceſſeur de Philaſtrius en l'Eueſché de Breſſe; Chriſt, dit-il, baillant le pain & le vin conſacré à ſes Diſciples, a dit, Cecy eſt mon corps, Cecy eſt mon ſang: Croyons ie vous prie à celuy à qui nous auons creu, la verité ne ſçait que c'eſt que de menſonge. Et de Eucherius Eueſque de Lyon, qui viuoit ſous le ieune Theodoſe, (dit Gennadius au liure des hommes illuſtres,) en l'Homilie de Paſque fauſſement attribuée à Euſebe d'Emeſe, Quand les creatures ſont impoſées aux autels pour eſtre benies par les paroles celeſtes, deuant qu'elles ſoient conſacrées par l'inuocation du ſainct Nom, là eſt la ſubſtance du pain & du vin; mais apres les paroles de Chriſt, là eſt le corps & le ſang de Chriſt. Et quelle merueille au reſte, eſt-ce, ſi les choſes qu'il a peu créer, par ſa parole eſtant creées, il les peut par ſa parole conuertir? Ains il ſemble deſormais que le miracle ſoit moindre, ſi ce qui eſt recogneu auoir eſté creé de rien, eſtant deſià creé, il le peut changer en choſe meilleure. Et de Heſychius, non pas Eueſque de Salonne, comme ont penſé quelques vns, mais de Hieruſalem; expoſant ces mots du Leuitique, ſelon l'edition des Septante, *Cuiſez les chairs deuant les portes du Tabernacle.* La ſanctification, dit-il, du ſacrifice myſtique, & la tranſlation ou commutation des choſes ſenſibles aux intelligibles, il la faut donner à celuy qui eſt le vray Sacrificateur, ſçauoir, à Chriſt; c'eſt à dire luy ceder & imputer le miracle de ces choſes, pour ce que par ſa vertu, & la parole qu'il a prononcée les choſes qui ſe voyent, ſont tellement ſanctifiées, qu'elles ſurpaſſent tout le ſens de la chair

Gregor. Nyſſ. orat. catech. cap. 37. ταῦτα δίδωσι τῇ τῆς εὐλογίας δυνάμει πρὸς ἐκεῖνο μεταστοιχειώσας τῶν φαινομένων τὴν φύσιν.

Ambroſ. de iis qui myſt. init. c. 9.

Idem ibid.

Idem lib. 4 de Sacram. c. 4.

Aug. Serm. Dom. in monte.

Gaud. de rat. Sacr. trac. 2.

Eucher. hom. de Paſch.

Heſych. in Leuit. c. 8.

L'EVANGILE DE S. MARC.

PREMIER PASSAGE, CHAP. III. VERS. XVI.

Version Catholique.

Et il donna à Simon le nom de Pierre.

Version Huguenote.

A ſçauoir Simon le premier, lequel il ſurnomma Pierre.

Annotation.

La preéminence de ſainct Pierre par deſſus les autres Apoſtres, eſt de l'abſynthe & chicotin au palais de nos Aduerſaires: auſſi par tout ils impugnent ceſte primauté, comme en ce lieu où ils ont adiouſté ces deux mots, *à ſçauoir*, &, *premier*, De ſurplus ont changé le nom en ſurnom, diſant, ſurnomma, au lieu de nomma, pour s'oppoſer touſiours à ceſte preéminence, aſſeurant que ſainct Pierre ne fut que le premier au changement de nom, mais non pas le premier en dignité. Touchant ce changement de nom, voicy ce qui s'en trouue dedans la plus-part des Peres. Tertullien en ſon liure des preſcriptions contre les Heretiques, Y a t'il eu quelque choſe de caché à Pierre, qui a eſté appellé la Pierre de l'edification de l'Egliſe. Sainct Zenon Eueſque de Verone & tres-illuſtre Martyr ſous Gallienus, il y a pres de treize cens ſoixante ans: Ce n'eſt pas ſans grande raiſon que Ieſus-Chriſt a impoſé à Simon le nom de Pierre, ſur lequel il a baſty ſon Egliſe. Et cent ans apres luy ſainct Hilaire, O heureux fondement de l'Egliſe, en l'appellatiõ d'vn nouueau nom, & digne Pierre de l'edification de celle qui deſtruict les loix d'enfer. Et dix ans apres, S. Optat Eueſque de Mileuis en Afrique, en ſes rares & excellens liures contre les Donatiſtes: La chaire Epiſcopale a eſté donnée premierement à Pierre en la ville de Rome, où Pierre chef de tous les Apoſtres a tenu le ſiege, dont il a eſté nommé Cephas. Et cinq ans apres, ſainct Baſile; Vne de ces montagnes fut Pierre, lequel Ieſus a nommé Pierre, eu eſgard à la tres-grande fermeté & force de ſa Foy; eu eſgard à ſon courage inuincible, pour ne caler le voile contre les flots des tentations; ſur laquelle Pierre, Ieſus a promis de baſtir ſon Egliſe. Et vingt ans apres, ſainct Hieroſme; Ieſus eſtant la lumiere a nommé les Apoſtres la lumiere du monde; ainſi il a baptiſé Simon du nom de Pierre, qui auoit creance en Ieſus-Chriſt, Pierre: & competemment ſelon ceſte metaphore de Pierre, on luy dit, ſur toy ie baſtiray mon Egliſe. Et huict ans apres, ſainct Iean Chryſoſtome expliquant en ſon commentaire ſur ſainct Matthieu, le paſſage de S. Marc, que nous conſiderons à preſent, dit en vn mot: De vray Marc l'Euangeliſte les met d'ordre ſelon leur dignité & excellence. Et deux ans apres, S. Auguſtin; C'eſt vne choſe grande de ce qu'il luy a changé ſon nom, & de Simon l'a faict Pierre: *Et derechef*, Si Pierre euſt eſté appellé de ce nom auparauant, vous ne verriez pas le myſtere de la Pierre, & cuideriez qu'il fuſt ainſi nommé caſuellement, & non par la prouidence de Dieu: Partant il a voulu qu'il euſt eu vn autre nom au prealable, afin que par le changement de nom, la grandeur du myſtere fuſt recogneu. Et vingt ans apres, S. Maxime Eueſque de Turin, en l'vne des cinq homelies des bien-heureux Apoſtres: Voilà ce Pierre auquel Ieſus-Chriſt a dõné volõtiers ſon nom. Or tout ainſi (comme l'enſeigne l'Apoſtre) que Chriſt eſtoit Pierre: ainſi par Ieſus-Chriſt Pierre eſt faict la Pierre, noſtre Seigneur luy annonçant, Tu es Pierre, & ſur ceſte Pierre i'edifieray mon Egliſe. Et dix ans apres, S. Cyrille Alexandrin ſur S. Iean (dont le manuſcript Grec enuoyé de Rome n'eſt encore imprimé,) Ieſus fit entendre à Pierre, qu'il eſtoit celuy qui cognoiſſoit toutes choſes auparauãt leur eſtre, & luy predict que doreſnauant il n'auroit plus le nom de Simon, ains de Pierre, ſignifiant proprement par ce nom, qu'en luy, comme deſſus vn rocher & pierre tres-ferme, il deuoit baſtir ſon Egliſe. Et dix ans encor apres, S. Leon (dont l'eſcrit enuoyé à Flauianus fut receu de ſix cens trẽte Peres au Concile de Chalcedoine en l'Acte quatrieſme) en l'Epiſtre addreſſée aux Eueſques de la Prouince de Vienne; Noſtre Seigneur le voulut nommer ce qu'il eſtoit, pour eſtre conſort de ſon vnité indiuiduelle, diſant, Tu es Pierre, & ſur ceſte Pierre i'edifieray mon Egliſe. Et vingt ans apres, S. Proſper d'Aquitaine, autresfois ſcribe de S. Leon, depuis Eueſque de Riez ſous le Metropolitain d'Aix (& non pas de Rheggio en Italie

Tertull. de preſcr. c. 31.
Zen. Veron. Serm. de circumciſi.
Hilar. in c. 16. Matth.
Optat. Mileuit. l. 2. contra Donat.
Baſil. in c. 2. Iſa.
ἡ ψυχὴ τοῦ μακαρίου Πέτρου ὀνομάσας, διὰ τὸ παγίως ἐστηρίζεσθαι τῇ πίστει, &c.
Hieronym. in c. 16. Matth.
Chryſo. ho. 31. in Matth.
ὁ μὲν οὖν Μάρκος καὶ κατ' ἀξίαν αὐτοὺς τίθησι.
Aug. tract. 7. in Ioan. poſt med.
Idem ibid.
Maxim. Taurin. hom. 1. in nat. Apoſt. Pet. & Paul.
Cyrill. Alex. l. 2. in Ioan. c. 12.
S. Leo epiſt. 87.
Proſp. Aquit. l. 2. de vocat. gent. c. 28.

sous l'Archeuesque de Rauenne, comme ont pensé quelques vns:) Qui donc doute, dit-il, qui donc ignore que ceste Pierre est tres-forte, laquelle a eu communication de la vertu & du nom de la Pierre principale.

Victor Antioc. in c. 3. Marc.

Finalement son contemporain Victor d'Antioche, qui a escrit vn commentaire sur sainct Marc, il y a pres d'onze cens cinquante ans, quelque temps apres le Concile de Chalcedoine. Afin que personne n'estime que les Apostres ont esté choisis fortuitement & temerairement, l'Euangeliste met par ordre les noms d'vn chascun. Or il dit que nostre, Seigneur imposa le nom de Pierre à Simon pour preuenir l'effect par son nom: car pourautant que Iesus-Christ deuoit edifier l'Eglise sur la Pierre, à sçauoir sur la doctrine saine & asseurée de Pierre & sa foy inesbranlable, pour ce il l'appelle Pierre par vn esprit Prophetique.

SECOND PASSAGE, CHAP. VI. VERS. XII.

Version Catholique.

Eux donc partis preschoient qu'on fist penitence.

Version Huguenote ancienne.

Eux donc partis preschoient qu'on s'amendast.

Annotation.

Ils persistent tousiours à ne vouloir point le nom de Penitence, comme ils persistent à esloigner de leur corps & de leur chair l'effect de la Penitence; pour ce subiect ils tournent, *qu'on s'amendast*, mais amendement ne dit pas satisfaction, laquelle est enserrée dedans la Penitence. Ie trouue dedans les Peres diuerses peines assignées pour les anciens Penitens: Premierement Tertullian l'Africain remarque que les Penitens deuoient coucher sur le sac & la cendre. Et l'Euesque Pacian, vingt ans auparauant le premier Concile de Constantinople, note, Qu'il leur estoit interdit d'aller aux bains, aux estuues, aux festins. Secondement, les Penitens du temps de leur penitence n'estoient promeus à aucun degré & charge du Clergé, comme le tesmoigne Siricius qui fut creé Pape quatre ans apres le susdit Concile, & S. Leon qui viuoit du temps du Concile de Chalcedoine, ville Metropolitaine de la Prouince de Bithynie, dit, qu'ils ne pouuoient se marier que leur penitence ne fust accomplie: pareillement il ne leur estoit loisible d'approcher de la saincte Eucharistie pour se communier, au rapport de sainct Cyprian en diuers lieux; Semblablement on les priuoit de l'onction des malades, dont faict foy le Pape Innocent premier, contemporain de S. Hierosme. Tiercement les Penitens, selon l'ordonnance de deux cens quatorze Peres du Concile IV. de Carthage d'Afrique, deuoient tous les iours de ieusne s'acheminer à l'Eglise & se mettre à genoux deuant les Prestres pour receuoir leur benediction: De surplus ils enseuelissoient les morts, & és iours de Dimanche, en l'intestice du temps qui court entre Pasque & Pentecoste l'Eglise priant debout, les Penitens prioient agenouillez.

Tertull. lib. de Pœnit.

Pacian. paren. ad Pœnit.

Siric. epist. 1. can. 14.

Leo epist. 92.

Cypria. Serm. de Lapsis & ep. 3. l. 2.

Innoc. I. ep. ad Decentium.

Concil. 4. Carthag. can. 80. 81. 82.

TROISIESME PASSAGE, CHAP. XIV. VERS. XXII.

Version Catholique.

Et comme ils mangeoient Iesus print du pain, & le benissant le rompit & leur donna, & dit, Prenez, cecy est mon corps.

Version Huguenote.

Et comme ils mangeoient Iesus print du pain, & apres auoir rendu graces il le rompit, puis leur en donna, & dit, Prenez, mangez, cecy est mon corps.

Annotation.

Comme en sainct Matthieu chapitre & verset vingt-sixiesme, ils ont tourné, *apres auoir rendu graces*, pour, *le benit*, aussi en ce passage ils continuent de mesme à falsifier l'escrit de Dieu. D'abondant au lieu de dire *le rompit & leur donna*, ils disent, *le rompit, puis leur en donna*, afin de signifier qu'il ne leur donnoit que du pain, vn chacun ayant sa part & portion. Sainct Cyrille en ses catecheses mystagogiques. Sçachez cecy & le tenez indubitable, que le pain qui paroist pain n'est plus pain, iaçoit qu'au goust il semble pain; ains c'est le corps de Iesus-Christ. *Et derechef*, ne t'y presente donc

Cyrill. Hierosol. catech. 4 mystagog.

ὁ φαινόμενος ἄρτος, οὐκ ἄρτος ἐστὶν, εἰ καὶ τῇ γεύσει αἰσθητός, ἀλλὰ σῶμα Χριστοῦ.

Idem ibid. μὴ πρόσεχε ὡς ψιλοῖς τῷ ἄρτῳ καὶ τῷ οἴνῳ. point comme à simples pain & vin. Car c'est le corps & le sang de Christ, selon l'affirmation du Seigneur. Sainct Ambroise aux liures des Sacremens, Qu'encore que la figure du pain & du vin soit veuë, il ne faut croire qu'il n'y ait aucune autre chose apres la consecration que le corps & le sang de Iesus-Christ. Auant l'vn & l'autre sainct Iustin en ceste belle apologie qu'il a faicte pour les Chrestiens, presentée à l'Empereur Antonin; Car nous ne prenons ces choses, ny comme pain commun, ny comme boisson commune.

Ambros l. 4. de Sacram.

Iustin. Mart apolog. 2. οὐχ ὡς κοινὸν ἄρτον, οὐδὲ κοινὸν πόμα, ταῦτα λαμβάνομεν.

L'EVANGILE DE S. LVC.

PREMIER PASSAGE, CHAP. I. VERS. VI.

Version Catholique.

Tous deux estoient iustes deuant Dieu, cheminans en tous les commandemens, & iustifications du Seigneur sans reproche.

Version Huguenote.

Et estoient tous deux iustes deuant Dieu, cheminans en tous les commandemens, & ordonnances du Seigneur sans reproche.

Annotation.

Ils n'ont point voulu du mot *iustifications*, substitüant en sa place celuy *d'ordonnances*, (la iustice interieure, & la iustification propre leur desplaist, & aussi l'accomplissement des commandemens) nonobstant que S. Luc qui a escrit son Euangile en Grec se serue de la parole *iustifications*: nonobstant que Origene dise que les preceptes ceremoniaux (dont icy parle l'Euangeliste) sont nommés iustifications. Et de faict ces preceptes-cy (priuatiuement les moraux & iudiciaux) regardoient la Religion, regardoient les Sacrifices, regardoient les Sacremens, regardoient en somme le culte diuin: & par ces choses l'ame expioit ses fautes, & se iustifioit pour ceste consideration. L'Apostre aux Romains dit, que Iesus estoit mort, afin que la iustification de la loy fust accomplie en nous. S. Iean Chrysostome remarque que la iustice cõprend toute sorte de vertus, lors que S. Luc, dit qu'ils estoient tous deux (sçauoir Zacharie & Elizabeth) iustes deuant Dieu. Le nom de iuste, dit ce Patriarche de Constantinople, enclost icy la perfection de toute vertu: car la iustice se prend en deux sortes & specialemẽt pour le vice opposé à l'auarice; & generalement faisant vn amas de toutes les vertus: selon laquelle maniere de parler l'Escriture a coustume de se seruir du mot de iustice, comme en S. Luc, Tous deux estoient iustes deuant Dieu. Et S. Ambroise, C'est vne entiere, & parfaicte loüange de Zacharie & d'Elizabeth, puis qu'elle comprend l'extractiõ, les mœurs, l'office, le faict, le iugement; l'extraction és maieurs, les mœurs en probité, l'office au Sacerdoce, le faict au commandement, le iugement en la iustification. C'est donc vne parfaite loüange qu'estre iuste deuant Dieu.

ἐν δικαιώμασιν.

Origen. hom. 2. in Num.

Ad Rom. 8. v. 4.

Chrysost hom. 4. in Matth.

δίκαιοι ἀμφότεροι ἐνώπιον τοῦ θεοῦ.

ἡ καθόλου ἀρετή. καὶ μάλιστα ἔθος τῇ γραφῇ δικαιοσύνης προσηγορίᾳ καλεῖν ... χαλῶ.

Ambros. lib. 1. in Luc. c. 1.

SECOND PASSAGE, CHAP. I. VERS. XXX.

Version Catholique.

Et l'Ange luy dit, Marie ne crains point: car tu as trouué grace deuant Dieu.

Version Huguenote.

Adonc l'Ange luy dit, Marie ne crains point: car tu es en grace deuant Dieu.

Annotation.

On en veut à la Mere de Dieu, quand Beze tourne en son Nouueau Testament, *tu es en grace*, pour, *tu as trouué grace*. On en veut contre ce qu'elle a seule merité d'estre Mere de Dieu, comme parle Eucherius Euesque de Lyon vn peu apres le Concile d'Ephese: On en veut contre son exemption & preuention du peché originel: le Grec originaire de S. Luc porte, *tu as trouué grace*, qui est vne façon de parler propre de l'Hebraïsme pour signifier vne grace excellente & vne grace singuliere; comme en la Genese, il est dit de Noé, qu'il trouua grace és yeux du Seigneur. Origene sur sainct Luc, remarque que plusieurs auant la Vierge, auoient trouué grace deuant Dieu, mais ne l'auoient pas trouuée comme Marie.

Eucher. hom. in Aduent.

Εὗρες χάριν.

Gen. 6. v. 8. מצא חן matsa cen.

Orig. hom. 8. in Luc.

Titus Bostr. in cap. 1. Luc.

Et Titus Bostrensis qui mourut sous l'Empire de Valens (dit sainct Hierosme au liure des Escriuains Ecclesiastiques) en son commentaire sur sainct Luc, (si toutesfois c'est son escrit, veu qu'en iceluy il cite sainct Isidore de Damiette, qui n'estoit qu'enfant pour lors,) voicy ses paroles: Nulle femme n'a iamais trouué, ny obtenu tant de grace, & ne trouuera & n'obtiendra iamais, comme la Mere de Dieu. Et sainct Augustin escriuant contre les Pelagiens: Eu esgard à l'honneur de nostre Seigneur, ie ne pretens esmouuoir question aucune qui concerne le peché: attendu que nous sommes asseurez qu'elle a merité de conceuoir & d'enfanter celuy qui n'a eu aucun peché: dont nous apprenons qu'elle a trouué & eu plus de grace que les autres à debeller de toute part le peché.

Aug lib. de nat. & grat. c. 36.

TROISIESME PASSAGE, CHAP. I. VERS. XLVIII.

Version Catholique.

Car il a regardé l'humilité de sa seruante: voicy certes doresnauant toutes generations me diront bien-heureuse.

Version Huguenote.

Car il a regardé la petitesse de sa seruante: voicy certes doresnauant tous aages me diront bien-heureuse.

Annotation.

Ils disent *petitesse*, pour, *humilité*, ils disent, *tous aages*, pour, *toutes generations*, afin d'abbaisser la vertu d'humilité de nostre Dame, & ne recognoistre ses nompareilles perfections; & afin qu'Elizabeth, qui est de son parentage, & aussi tous les fidelles croyans ne la magnifient. L'exposition d'Origene est euidente sur ce lieu: mais de grace, dit-il, considerez que l'humilité est estimée pour l'vne des vertus, qualifiée par les Philosophes du nom de modestie, laquelle nous pouuons remarquer en la Mere de Dieu, puis qu'elle s'abbaisse si profondement. Et sainct Augustin en diuers lieux: O vraye humilité, laquelle a enfanté Dieu au monde, a donné la vie aux mortels, a renouuellé les cieux, a purifié la terre, a ouuert le Paradis, & a racheté les ames des humains. L'humilité de Marie a esté l'escalier celeste par lequel Dieu est descendu en terre: Car quelle autre chose est-ce dire, *il a regardé*, sinon dire qu'il l'a approuuée. Pour ceste consideration, toutes les generations l'ont dite bien-heureuse. Toutes vos paroles, dit l'Empereur Leon surnommé le Sage, sont veritables ô Marie, car voilà toutes les tribus qui recommandent vostre bon-heur.

Origen. hom. 8. in Luc.

Aug. Serm. 2. de Assumpt. & Serm. 15. de SS. & in expos. huius cantici.

Leo Imperat. παρίστανται, ὦ Μαρία, [illegible] ῥήματα, ἰδοὺ γὰρ πᾶσα φυλὴ τὸν μακαρισμόν σου προσάγει.

Or iaçoit qu'il y aye quelque distinction entre ταπείνωσις, duquel mot se sert S. Luc, & ταπεινοφροσύνη, qui signifie proprement humilité, toutesfois celuy-là se prend pour celuy-cy, comme en S. Matthieu, Apprenez de moy, que ie suis debonnaire & humble de cœur.

Matth. 11 v. 29. μάθετε ἀπ' ἐμοῦ ὅτι πρᾶός εἰμι καὶ ταπεινὸς τῇ καρδίᾳ.

QVATRIESME PASSAGE, CHAP. IV. VERS. XIX.

Version Catholique.

Pour publier deliurance aux captifs, & aux aueugles le recouurement de la veuë: pour mettre en deliurance ceux qui sont foulez, & prescher l'an agreable du Seigneur, & le iour de retribution.

Version Huguenote.

Pour publier deliurance aux captifs, & aux aueugles le recouurement de la veuë: pour enuoyer deliurer ceux qui sont foulez, & publier l'an agreable du Seigneur.

Annotation.

Les dernieres paroles, *& le iour de retribution*, sont obmises à poste, pour defrauder la recompense, & le loyer des bonnes œuures. Voire-mais le Paradis se donne non seulemẽt en tiltre d'heritage pour les enfans adoptifs de Dieu, ains aussi en tiltre de salaire pour les seruiteurs du grand Pere de famille: ainsi a leu & entendu ce passage S. Irenée, disant, Que les bons & les meschans doiuent estre iugez au iour final du iugement, ceux-là pour estre recompensez selon leurs merites; ceux-cy pour estre chastiez selon leurs demerites. Ainsi l'a leu & entendu apres luy Origene sur sainct Luc, & sainct Hilaire sur les Pseaumes, & sainct Augustin en l'accord des Euangelistes.

Iren. l. 2. c. 32.

Orig. hom. 32.

Hilar. in Psal. 52. & 64.

Aug l. 2. de cõsens. Euãg. c. 42.

Ce passage

Isa. 61. v. 2. יום נקם nacam vaiom. — καὶ ἡμέραν ἀνταποδόσεως.

Ce passage de S. Luc a esté extraict du Prophete Esaie, où l'Hebreu porte les dernieres paroles que nous auons rapportées, lesquelles les Septante interpretes ont tournées par le iour de retribution.

CINQVIESME PASSAGE, CHAP. IV. VERS. XXIX. & XXX.

Version Catholique.

Donc ils se leuerent, & le ietterent hors de la ville, & le menerent iusques au bord de la montagne, sur laquelle leur ville estoit edifiée, pour le ietter du haut en bas.

Mais passant par le milieu d'eux, il alloit.

Version Huguenote.

Donc ils se leuerent, & le ietterent hors de la ville & le menerent iusques au bord de la montagne (sur laquelle leur ville estoit bastie) pour le ietter du haut en bas.

Mais il passa par le milieu d'eux, & s'en alla.

Annotation.

Nos parties aduerses abhorrent & detestent les miracles, c'est pourquoy on a tourné: *mais il passa par le milieu d'eux, & s'en alla,* pour, *mais passant par le milieu d'eux, il alloit.* Les Peres d'vne commune voix & accord disent qu'il y a eu miracle quand Iesus eschappa des mains des Iuifs, ce qu'il fit non pas auec violence, non pas auec souplesse, mais se rendant inuisible ou en quelque autre maniere miraculeuse, ce que Caluin appelle *resuerie*, voulant qu'vn corps ne soit corps, s'il n'est visible & maniable. S. Ambroise le dement auec raison. Sçachez, dit-il, que ce n'a esté par necessité; ains volontairement, ny il n'a esté prins par les Iuifs; ains il s'est offert de son plein gré. Car de vray quand il veut il se laisse prendre, quand il luy plaist il esquiue: quand il trouue bon il est suspendu en l'air: quand il luy est agreable, il n'est pas pris. Vous voyez donc icy que c'est vn traict de la diuinité de ce qu'il n'a pas esté pris, & de ce qu'ailleurs il a esté pris, est de sa pure & franche volonté. Et Theodore d'Heraclée sur sainct Iean: par sa puissance diuine se faisant inuisible il sortit, & sans estre inuesty passa ainsi à trauers d'eux.

(καὶ αὐτὸς διελθὼν διὰ μέσου αὐτῶν ἐπορεύετο. — Caluin 4. Inst. c. 17. — Ambros. in 4. Luc. — In Caten. Græc. in 6. Ioan. ἐξουσίᾳ θελήσας ἀφῆκεν ἑαυτὸν τοῖς ἐπιβου- — λαθὼν κατασχόντας διὰ μέσου αὐτῶν μὴ ὁρώμενος καὶ ἐξῆλθεν παράγων οὕτως.)

La mesme obseruation est de Titus Bostrenus, ou bien comme i'ay remarqué d'vn autre sous son nom, & d'Euthymius Moine de Ziga du temps d'Alexius Comnenus, tous deux en leurs commentaires sur sainct Luc. Et sainct Hierosme escriuant à Pammachius des erreurs de Iean le Hierosolymitain, dit, Que lors que IESVS disparoissoit subitement deuant les yeux, cela prouenoit de la vertu de Dieu, & n'estoit vn ombre ou phantosme: comme auant la resurrection, (*qui est ce dont nous parlons*) les Iuifs ayans tiré Iesus de Nazareth, & le voulant precipiter du sommet de la montagne, il passa au milieu d'eux eschappant de leurs mains. Puis il met en auant le faict d'Apollonius Tyanæus qui disparut en la presence de l'Empereur Domitian. Concluons ceste Annotation auec les paroles de Theodote, l'vn des Peres du Concile d'Ephese; Ne destruis point, dit-il, le miracle pretendant trouuer la raison du miracle: car cela cesse d'estre miracle, dont on recognoist la raison; si la raison du faict estoit cogneuë, ce ne seroit plus prodige ny miracle: Que si c'est prodige & miracle, laisse les ratiocinations & embrasse la Foy. Et vn peu auant luy sainct Augustin en diuers lieux; Dieu peut toutes choses, celles-là seulement exceptées dont la puissance est plustost impuissance que puissance, & lesquelles sont censées telles, que si Dieu auoit la puissance de les faire, il ne seroit Tout-puissant.

(Tit. Bostren. & Euthym. in Luc. — Hieronym. ad Pammach. — In Concil. Ephes. part. 3. c. 10 Μὴ καταλύσῃς τὸ θαῦμα ὃ λόγος χωρίζεται, εἰ τῷ γινομένῳ γνώριμος ὁ λόγος, οὐκ ἔστι σημεῖον, οὐδὲ θαῦμα τὸ γινόμενον. — Aug. lib. 5. de ciuit. c. 10 & lib. 16. contra Faust. c. 5.)

SIXIESME PASSAGE, CHAP. X. VERS. XIII.

Version Catholique.

Mal-heur sur toy Chorosaïn, mal-heur sur toy Bethsaïda: car si en Tyr & Sidon eussent esté faictes les vertus qui ont esté faictes en vous, iadis gisans auec sac & cendre, ils eussent faict penitence.

Version Huguenote.

Mal-heur sur toy Chorasin, mal-

heur ſur toy Bethſaida: car ſi en Tyr & Sidon euſſent eſté faictes les vertus qui ont eſté faictes en vous, iadis giſans auec ſac & cendre, ils ſe fuſſent amendez.

Annotation.

Touſiours on parle de s'amender, mais ſans faire penitence, ſans ſatisfaction, & ſans peine, d'où nonobſtant eſt tiré le nom de Penitence. Or que la penitence des Niniuites aye eſté faſcheuſe au ſentiment de la chair, il appert par le teſmoignage non recuſable du Prophete Ionas, car il parle ainſi; Mais auſſi ils publierent le ieuſne, & ſe veſtirent de ſac, depuis le plus grand d'iceux iuſques au moindre. Le Roy meſme ſe leua de ſon throſne, & oſta deſſus ſoy ſon accouſtrement magnifique, & s'affeubla d'vn ſac, & s'aſſit ſur la cendre, puis on fit crier & publier dans Niniue l'Edict du Roy, & de ſes Princes: portant, qu'homme ny beſte, ny bœuf, ny brebis, ne goutte d'aucune choſe, qu'ils ne repaiſſent point, & qu'ils ne boiuent point d'eau, & que les hommes & les beſtes ſoient couuerts de ſac, & qu'à force ils crient à Dieu, & qu'vn chacun ſe conuertiſſe de l'iniquité qui eſt en leurs mains. Et ſainct Baſile en l'vne de ſes homelies, qu'il fit contre les auaricieux, du temps d'vne famine & ſechereſſe, diſcourt en ceſte maniere du peuple de Niniue; Ne voyez vous pas les Niniuites penitens & pleurans, à cauſe de ce qu'ils ont faict par le paſſé, excitez par la voix & exhortation de Ionas ſortant du ventre de la baleine: non ſeulement firent faire penitence à leurs enfans, ains eux-meſmes abandonnans leurs forfaicts, & quittans leur vieille peau, s'affligerent par ieuſne & abſtinence, & contraignirent leurs petits de pleurer. Et ſainct Cyrille Alexandrin parlant du Roy des Niniuites, dit, Qu'il prit le premier l'habillement de dueil, & aſſis ſur la cendre ſonna la trompette, vn chacun eſcoutant, pour s'abſtenir du manger, & appaiſer Dieu par prieres continuelles, & ainſi obtenir ſa miſericorde: *Puis adiouſte.* Or les Niniuites furent grandement ſages, puis qu'ils taſcherent vnanimement d'oſter le peſché par ieuſne.

Ionas cap. 3.

Baſil. hom. in fam. & ſiccit.

[illegible]

Cyrill. Alex in 3 Ion.

[illegible]

Idem ibid.

[illegible]

SEPTIESME PASSAGE, CHAP. XV. VERS. VII.

Verſion Catholique.

Ie vous dis qu'auſſi il y aura ioye au ciel pour vn pecheur qui faict penitence, plus que pour quatre vingts & dixneuf iuſtes qui n'ont que faire de penitence.

Verſion Huguenote.

Ie vous dis qu'ainſi il y aura ioye au ciel pour vn ſeul pecheur venant à s'amender, plus que pour quatre vingts & dix-neuf iuſtes, qui n'ont pas faute de repentence.

Annotation.

En premier lieu ils mettent, *vn ſeul pecheur venant à s'amender*, pour, *vn pecheur qui faict penitence*; en ſecond lieu ils tournent ces paroles, *iuſtes qui n'ont que faire de penitence*, en celles-cy, *iuſtes qui n'ont pas faute de repentance:* qui eſt vn ſens diametralement oppoſé aux paroles du fils de Dieu, & à la doctrine de l'Egliſe Catholique, qui enſeigne clairement qu'il y a eu en ce monde des ſaincts perſonnages, qui ont tant aymé Dieu, qu'ils cheminoient & couroient par le ſentier de tous les commandemens de noſtre Seigneur, & conſequemment qu'ils n'auoiēt pas beſoin de faire penitence pour le regard des pechez mortels; ce que l'Huguenot contrarie, diſant que toutes les œuures, voire des amis de Dieu les plus iuſtes, ſont ſouillées, maudites, & condamnées regardant la loy. Et pourquoy donc S. Luc a il dit de Zacharie & d'Elizabeth? qu'ils eſtoient iuſtes tous deux deuant Dieu, cheminans en tous ſes commandemens, & en toutes ſes iuſtifications, voire meſme ſans reproche: ou bien, comme lit S. Irenée, marchans en toutes iuſtices. Et pourquoy donc Ieſus dit-il de Nathanaël, qu'il eſtoit vray Iſraëlite, qu'il n'y auoit point de dol & fraude en luy, qui eſt vne maniere de parler en l'Eſcriture, pour ſignifier vn homme parfaictement iuſte, ainſi qu'il appert és Pſeaumes, où l'homme tres-iuſte eſt dit ne faire point de dol en ſa langue, & n'auoir point de dol en ſon eſprit: Sainct Auguſtin demande pour quelle raiſon Nathanaël, veu qu'il eſtoit ſi grand homme de bien, n'a pas eſté choiſi pour l'Apoſtolat; & reſpond que Nathanaël auoit marié vne grande do-

Luc. 1. v. 6.

Iren. l. 3. c. 12. ἐν ταῖς πάσαις δικαιοσύναις.

Ioan. 1. v. 47.

Pſal. 14. v. 3.

Pſal 31. v. 2.

Auguſt. tract. 7. in Ioan.

ctrine, auec vne grande vertu. Or le fils de Dieu faisoit choix des gents idiots, & ignorans pour confondre le monde. Et pourquoy donc le mesme S. Augustin diroit-il? ostez les maladies, ostez les playes, & ne faudra point de medecine.

Idem serm. 9. de verbis Dom.

HVICTIESME PASSAGE, CHAP. XV. VERS. XXII.

Version Catholique.

Lors le Pere dit à ses seruiteurs: donnez luy hastiuement le premier vestement, & le vestez, & luy donnez vn anneau en sa main, & des souliers en ses pieds.

Version Huguenote.

Or le Pere dit à ses seruiteurs, tirez-moy hors la plus belle robbe, & le vestez, & luy donnez vn anneau en sa main, & des souliers en ses pieds.

Annotation.

Au lieu, *donnez luy hastiuement le premier vestement*, ils ont traduit, *tirez-moy hors la plus belle robbe*, ne voulant point que les bonnes œuures retournent apres le peché qui les auoit mortifiées, & que le premier vestement & robbe nuptiale soit renduë apres la perte d'icelle, contre l'exposition de sainct Hierosme, escriuant au Pape Damase. Or le Pere dit à ses valets, apportez vistement le premier habit, & affublez luy l'habit qu'Adam auoit perdu par son peché, l'habit qui est nommé en vne autre parabole robbe nuptiale, sçauoir la robbe du sainct Esprit, sans laquelle on ne peut estre conuié au banquet du Roy des Roys. Et de sainct Augustin en vn mot, és questions Euangeliques: La premiere robbe est la dignité dont Adam est descheu. Et de Euthymius sur sainct Luc, où il adiouste à ce que dessus; que les Prestres nous rendent ce premier accoustremét, & ceste premiere robbe d'innocence. Et auparauant luy S. Iean Climacus (Moyne du temps de l'Abbé Sabbas) ainsi nommé à cause de son eschelle spirituelle, parle Laconiquement du retour des merites; Vne saincte larme laue toutes les ordures tant celles qui paroissent que celles qui n'apparoissent pas.

Hieronym. ep. 146.

Aug. lib. 2. qq. Euang. c. 33.

Euthym. in cap. 15. Luc. τὴν στολὴν τὴν πρώτην ἀναμαρτησίας.

Climac. grad. 7

τὸ δάκρυον τὸ ἅγιον παντὸς φανεροῦ καὶ κρυφίου ῥύπου.

Et encore auparauant Climacus S. Iean Chrysostome, dit, que nous pouuons soudain rentrer à l'abondance precedente en bien faisant, ce qu'il appelle dignité anterieure en l'exhortation enuoyée à Theodore qui s'estoit oublié.

Chrysost. ho. 6. in Gen. δυνάμεθα ταχέως ἐπὶ τὴν προτέραν ἀφθονίαν ἐπανελθεῖν.
Idem paræn. 1. ad Theod. laps. προτέραν ἀξίαν.

NEVFIESME PASSAGE, CHAP. XXII. VERS. XV.

Version Catholique.

Et il leur dit, auec desir i'ay desiré de manger ceste Pasque auec vous deuant que ie souffre.

Version Huguenote.

Adonc il leur dit, i'ay grandement desiré de manger cet agneau de Pasque auec vous deuant que ie souffre.

Annotation.

Ils ont inseré dedans le texte sacré le mot *d'Agneau*, pour ne rapporter ce passage à la Pasque mystique du corps de Iesus-Christ dont est icy parlé, mais pour l'approprier à la Pasque typique de l'Agneau, & nous donner la figure pour la verité, l'ombre pour le corps, & le neant pour l'estre reel. Voire-mais si cela estoit, pourquoy sainct Luc diroit-il au verset quatorziesme & precedent, *Quand donc l'heure fut venuë, il s'assit à table, & les douze Apostres auec luy:* car il ne falloit pas s'asseoir à table pour manger l'Agneau Paschal, on le mangeoit debout & hastiuement, le baston à la main, comme l'enseignent les Peres sur l'Exode, notamment Origene, & apres luy sainct Gregoire de Nysse au liure de Pasque; & entre les Iuifs, Philon traictant les sacrifices d'Abel & de Cain, où il asseure que les Iuifs mangeans l'Agneau estoient fermes sur leurs pieds, droicts & debout. Caluin pressé de la force de cet argument adououë, exposant sainct Matthieu qu'il n'estoit icy fait mention de l'Agneau Paschal. Le soir, dit-il, estant venu il s'assit, non pas pour manger l'Agneau, ce qu'il falloit faire tout debout. Or que Iesus aye mangé la Pasque auec ses feaux & bien-aymez Apostres, c'est à dire, aye pris son propre Corps Les Peres l'enseignent; Tertullian escriuant contre l'Heretique Marcion apres auoir

Exod. 12. v. 11.
Origen. ibid.
Greg. Nyss. l. de Pasch.
Philo lib. de Cain & Abel. ἐσθίοντες, καὶ παρὰ ἑστῶτες τοῖς ποσίν.
Calui. harm. in 26. Matth. v. 20.
Tertull. lib. 4. contra Marcio. in fin.

rapporté le passage que nous auons en main l'expose en ceste maniere ; Ayant professé qu'il auoit desiré de grand desir manger la Pasque qui estoit sienne, veu que c'estoit chose indigne de la Majesté diuine de desirer vne Pasque hors de soy, il fit son corps du pain, qu'il auoit prins. S. Iean Chrysostome, Les Disciples appresterent la Pasque des Iuifs, mais Iesus-Christ mesme apprestra nostre Pasque, & non seulement l'appresta, mais aussi fut nostre Pasque.

Chrysost. ho. de prodit. Iudæ.

ἀλλὰ καὶ αὐτὸς πάσχα ἐγένετο.

DIXIESME PASSAGE, CHAP. XXII. VERS. XIX.

Version Catholique.

Et ayant pris le pain rendit graces, & le rompit, & leur donna, disant : Cecy est mon corps lequel se donne pour vous, faictes cecy en memoire de moy.

Version Huguenote ancienne.

Puis print du pain & rendit graces, & le rompit, & leur donna, disant : Cecy-ie mon corps, lequel est donné pour vous, faictes cecy en commemoration de moy.

Annotation.

Faulseté euidente, *cecy-ie*, pour, *cecy*, tousiours contre la reelle & actuelle presence de Iesus-Christ au sainct Sacrement: ce qui est totalement contraire à la doctrine orthodoxe expliquée par les Peres. S. Iustin Martyr ; Nous sommes enseignez que ceste viande là, est la chair & le sang du mesme Iesus incarné. Car les Apostres en leurs commentaires que nous appellons Euangiles, nous ont laissé par escrit, que Iesus le leur auoit ainsi ordonné, à sçauoir, que prenant le pain & l'Eucharistizant, il leur auoit dit faictes cecy en memoire de moy : Cecy est mon corps. Et Origene apres S. Iustin a parlé si clairement qu'on ne peut rien d'auantage, Iesus-Christ n'a pas dit c'est la figure, mais cecy est mon corps demonstratiuement, afin que personne n'estime estre figure les choses que l'on void. Et sainct Cyrille de Hierusalem apres Origene : Puis que nostre Seigneur demonstre, dit du pain, Cecy est mon corps, qui est-ce qui osera plus en douter? Et S. Epiphane apres S. Cyrille, Qui ne void point que ceste parole soit vraye comme il l'a ditte, est decheu de la grace & du salut. Et sainct Ambroise apres sainct Epiphane, Le Seigneur Iesus luy-mesme crie, Cecy est mon corps, deuant la benediction des paroles celestes, il est nommé vne autre espece ; apres la consecration il est appellé corps de Christ. Et l'Euesque de Bresse Gaudentius apres sainct Ambroise. Il a dit cecy est mon corps, & cecy est mon sang ; croyons ie vous prie à celuy à qui nous auons creu, la verité ne sçait que c'est que de mensonge. Et l'Euesque d'Antioche Anastasius Sinaite apres Gaudentius: Il n'a point dit, Cecy est la figure de mon corps, mais, Cecy est mon corps.

Iustin. Mart. apol. 2. ἐκείνου τοῦ σαρκοποιηθέντος Ἰησοῦ καὶ σάρκα καὶ αἷμα ἐδιδάχθημεν.

Origen. hom. 7 in Num. οὐκ εἶπε χριστὸς τοῦτό ἐστι τὸ σύμβολον, ἀλλὰ τοῦτό ἐστι τὸ σῶμα δεικτικῶς, ἵνα μὴ νομίσῃ τις τύπον εἶναι τὰ φαινόμενα.

Cyrill. Hierosol. catech.

τῷ παρίου δυσὶ ἐβάλλοντ λαοῦτιν.

Epiph. in Ancor. ὁ γὰρ μὴ πιστεύων εἶναι αὐτὸν ἀληθινὸν, ὡς εἶπε, ἐκπέπτωκε τῆς χάριτος, καὶ τῆς σωτηρίας.

Ambros. l. 4. de Sacram. c. 5.

Gaud. tract. 2.

Anast. in Sinait. in Odigo.

οὐκ εἶπε, τοῦτό ἐστιν ὁ τύπος τοῦ σώματος ἀλλὰ τοῦτό ἐστι τὸ σῶμά μου.

ONZIESME PASSAGE, CHAP. XXII. VERS. XX.

Version Catholique.

Semblablement aussi le Calice apres soupper, disant : Ce calice est le Nouueau testament en mon sang, qui sera respandu pour vous.

Version Huguenote.

Semblablement aussi leur bailla-il la couppe apres le soupper, disant : Ceste couppe est le Nouueau Testament en mon sang, qui est respandu pour vous.

Annotation.

Ils ont tourné, *qui est respandu pour vous*, au lieu de dire, *laquelle est respanduë pour vous*, car on ne doit pas rapporter ceste effusion au sang, ains à la couppe & au calice, ce qui est euident par le texte Grec : Ce passage prouue manifestement le contenu dedans le calice estre le sang du fils de Dieu, ce qui est oppugné contre tout droict & raison par l'Aduersaire, meritoirement defendu par la mesme verité qui est Iesus-Christ, & par le tesmoignage des Peres: sainct Cyrille Hierosolymitain; Le vin que nous voyons, encor que le sens le gouste en qualité de vin, ce n'est pas vin toutesfois, mais le sang de Iesus-Christ. *Et derechef*, Il a autrefois changé par sa propre volonté l'eau en vin en Cana de Galilée, & ne sera-t'il point creu, changeant le vin en sang. *Et ailleurs*,

τοῦτο τὸ ποτήριον, ἡ καινὴ διαθήκη ἐν τῷ αἵματί μου, τὸ ὑπὲρ ὑμῶν ἐκχυνόμενον. *Autrement il faudroit dire*, τῷ ὑπὲρ ὑμῶν ἐκχυνομένῳ.

Cyrill. catech. 4. mystag. ὁ φαινόμενος οἶνος οὐκ οἶνός ἐστιν, εἰ καὶ ἡ γεῦσις τοῦτο βούλεται, ἀλλὰ αἷμα Χριστοῦ.

Approches-toy de la couppe du sang, n'estendant pas tes mains, ains te baissant, & par maniere d'adoration & reuerence, disant Amen. Sainct Ambroise; Auant les paroles de Iesus le calice est plein de vin & d'eau ; apres l'operation des paroles, là se faict le sang qui a rachepté le peuple. *Et derechef,* Il dit luy mesme que c'est son sang; deuant la consecration il est dit vne autre chose; apres la consecration il est appellé sang, & tu respons, Amen, c'est à dire, il est vray : Que ce que la bouche prononce, l'ame le confesse, que ce que la parole sonne, le cœur le sente. Sainct Iean Chrysostome, Ce sang est le prix de l'vniuers, par ce sang il a rachepté le monde, par ce sang il l'a paré : car tout ainsi qu'vn homme qui faict achapt des esclaues, donne de l'or pour le rachapt, puis les voulant parer, il s'aide aussi de l'or; Ainsi Iesus nous a racheptez de son sang, & nous a ornez de son sang : Ceux qui participent de ce sang se trouuent auec les Anges. *Et ailleurs;* La langue pourprée de ce sang effroyable. Et auant tous ceux-cy, Origene; Il se mesle à nos corps par sa saincte chair, & par son sang precieux, lequel nous auons pour benediction viuifiante, comme en pain & vin, de peur que nous ne fussions degoustez, voyans chair & sang en forme de sang sur les sainctes Tables & Autels des Eglises.

Idem catech. 5. πρό τῷ προσκυνοῦντος καὶ σεβάσματος λέγων τὸ ἀμήν. Ambros. 4. de Sacr. c. 5.

Idem Ibid.

Chrysost hom. 46. in Ioan.

οἱ τούτου μετέχοντες αἵματος μετ' ἀγγέλων ἑστήκασιν. Idem hom. 83. in Matth. ἡ γλῶσσα ἡ φοινισσομένη αἵματι φρικωδεστάτῳ. Origen. in cap. 22. Luc. ὡς ἐν ἄρτῳ καὶ οἴνῳ, ἵνα μὴ ἀποναρκήσωμεν σάρκα τε καὶ αἷμα προκείμενα βλέποντες ἐν ἁγίαις τραπέζαις τῶν ἐκκλησιῶν.

DOVZIESME PASSAGE, Chap. XXIV. Vers. XXXI.

Version Catholique.

Alors leurs yeux furent ouuerts, tellement qu'ils le recogneurent : mais il s'esuanoüit de deuant leurs yeux.

Version Huguenote.

Adonc furent ouuerts leurs yeux, tellement qu'ils le recogneurent, mais il se disparut de deuant eux.

Annotation.

Les Peres enseignent, & entre autres Origene & sainct Augustin, Que Iesus-Christ se rendit inuisible, comme porte le texte Grec, & s'esuanoüit de deuant les yeux des deux Disciples d'Emaus, en cela recognoissant vn miracle manifeste, à quoy ne veut entendre l'Huguenot, lequel tourne, *mais il se disparut de deuant eux,* pour ne recognoistre que le corps de Iesus demeurant corps puisse estre inuisible, soit icy, soit au S. Sacrement de l'Autel : Caluin disant sur sainct Luc, Que Dieu en retirant sa vertu a comme rebouché la pointe de la veuë de ces deux Disciples Cleophas & Ammaon, ainsi nommez par sainct Ambroise. Et pourquoy le corps de Iesus ne se pourroit-il pas rendre inuisible? Puis que sainct Gregoire de Neocesarée, surnommé par les Grecs θαυματουργός, eut bien le pouuoir par la puissance de Dieu de se rendre inuisible auec son Diacre, & paroistre arbres aux yeux de ceux qui les poursuiuoient : ce sont les paroles de S. Gregoire de Nysse frere de sainct Basile: Puis que Sozomene, encore que Nouatian, rapporte que Theotimus Scythe de nation, Euesque de Tomis au tẽps du grand Theodose se rendit inuisible aux yeux des Barbares, pour ceste cause & autres, les Huns l'appelloient, θεὸν Ῥωμαίων, *Dieu des Romains.*

Origen. hom. in 17. Num. August. lib. de consens. Euãg. c. 25. & l. 12. de Genes. ad lit. c. 32. ἄφαντος ἐγένετο.

Ambros. in c. vlt. Luc.

Gregor. Nyss. orat. de vita Greg Thaum. γνοὺς τὴν ἐπιβουλὴν, δι' ἧς ἐκεῖνοι δένδρα τοῖς διώκουσιν ἐνομίσθησαν.

Sozom. l. hist. c. 25. οἱ δὲ βάρβαροι μήτε αὐτὸν μήτε τοὺς ἑταίρους, ἢ τοὺς ἵππους ὧν ἐπέβησαν θεασάμενοι παρέδραμον.

TREIZIESME PASSAGE, Chap. XXIV. Vers. XXXVI.

Version Catholique.

Et comme ils disoient ces choses, Iesus mesme fut là au milieu d'eux : & leur dit, paix soit auec vous : c'est moy, ne craignez point.

Version Huguenote.

Et comme ils tenoient ces propos, Iesus luy mesme se presenta au milieu d'eux, & leur dit, paix soit auec vous.

Annotation.

A dessein ils ont retranché ces mots : *C'est moy, ne craignez point* : car icy les Peres recognoissent vn miracle en la personne de Iesus, qui est entré par penetration les portes fermées, comme parle sainct Iean où le mesme miracle est escrit : Il est entré, dis-ie, les portes fermées pour signifier la qualité de sa resurrection, sçauoir, qu'il n'estoit plus mortel & passible, ce qu'explique bien au long sainct Cyrille : Et ce que ne veulent recognoistre les ennemis des miracles, nonobstant signifié par ce verbe ἔστη, qui veut proprement dire, que Iesus fut là auparauãt

Ioan. 20. v. 19.

Cyrill. l. 12. in Ioan. cap. 53.

qu'ils s'en dōnassent garde, ou qu'ils eussent eu ny vent ny voix de son arriuée inopinée & miraculeuse, dont ils furent estonnez: c'est pourquoy Iesus leur dit, C'est moy, ne craignez point. Caluin mesme en son Harmonie confesse la debte, pressé par la verité. Là dessus les Peres parlent clairement. S. Hilaire, Toutes choses demeurent fermées & en leur entier; mais voilà qu'au milieu d'eux se tient debout celuy à qui toutes choses sont largue & donnent passage. Rien ne cede de ce qui est solide, & les bois, & les pierres ne perdent aucune chose de leur naturel. *Et derechef*, Tout ainsi que nous n'entendons la naissance du Seigneur, aussi n'entendons-nous son entrée dans la chambre. Et sainct Athanase, Il entre les portes fermées, afin que ceux qui doutent de la resurrection s'estonnent de son entrée, & soient induicts à croire le miracle des miracles. Et sainct Ambroise, Thomas a eu grand subiect d'admiration, lors qu'il veid vn corps se rēdre là à huis clos sans rien rompre, nonobstant qu'il n'y eust point d'entrée. Et partant c'est la merueille en quelle maniere vne nature corporelle aye penetré vn corps solide, par vne entrée inuisible, par vn aspect visible, facilemēt palpable difficilement conceuable. Et S. Iean Chrysostome, I'ay appris qu'il est entré chez les Disciples; le moyen & le cōment ie ne le sçay pas encor, & n'ay pas la hardiesse de dire ce que ie n'ay point appris. *Et derechef*, Ie loüe celuy qui est entré, ie ne recherche point curieusement la maniere de l'entrée: Ie croy ce qui est escrit sans estre curieux, & suis sauué: car ie suis auditeur des miracles de nostre Seigneur.

Caluin. in Luc.
Hilar. 3. de Trinit.
Idem ibid.
Athanas. orat. in Ascens. ἵνα χειραγωγηθῶσι πρὸς τὸ θαῦμα τῶν θαυμάτων.
Ambros. in c. 24. Luc.
Chrysost. hom. de incredul. Iudæ. τὸ δὲ πῶς εἰσῆλθεν, οὐκ ἔτι μεμάθηκα.
Idem ibid. οὐ πολυπραγμονῶ τὸν τρόπον τῆς εἰσόδου, πιστεύω τοῖς γεγραμμένοις.

C'est vn plaisir que d'entendre les Aduersaires, voulant expliquer le *comment* de l'entrée du corps de Iesus vers ses Disciples, tout estant fermé: L'vn dit, qu'il entra par la cheminée, l'autre par la fenestre, celuy-cy qu'il crocheta la porte, celuy-là qu'il se fit passage par les fentes & pertuis, tantost qu'il aneantit la mesme porte, puis luy restitüa son estre, tantost qu'il rarefia tellement les portes qu'elles cederent à ce corps ainsi que faict l'air. Et puis on ne dira pas que ces choses sont ridicules? Voilà où l'on en vient quand on cherche le *comment* des miracles. *Si la raison du faict estoit cogneuë*, dit Theodote Euesque d'Ancyre, (l'vn des Peres du Concile d'Ephese, comme nous auons rapporté ailleurs,) *ce ne seroit plus prodige ny miracle.* Et sainct Augustin; Comment a t'il peu entrer les portes fermées, si tu comprends le comment, il n'y a plus de miracle; où la raison manque, la Foy edifie.

Theodot hom. 2. in nat. Saluat. εἰ τῆς γεννήσεως γνώριμος ὁ λόγος, οὐκέτι τεράστιον, οὐδὲ θαῦμα.
Aug. Serm. de Pasch.

L'EVANGILE DE S. IEAN.

PREMIER PASSAGE, Chap. I. Vers. XII.

Version Catholique.

Mais à tous ceux qui l'ont receu, il leur a donné puissance d'estre faicts enfans de Dieu, à ceux qui croyent en son nom.

Version Huguenote.

Mais à tous ceux qui l'ont receu, il leur a donné ce droict d'estre faicts enfans de Dieu, c'est à sçauoir à ceux qui croyent en son nom.

Annotation.

Le franc-arbitre est le but contre lequel visent mal les Aduersaires, qui ont tourné ces mots, *il leur a donné puissance d'estre faicts enfans de Dieu*, en ceux-cy, *il leur a donné ce droict*, ou bien, *ceste dignité d'estre faicts enfans de Dieu*. Ils ne veulent point de liberté en l'homme au faict de la iustification & regeneration, qui est vn erreur condamné pieçà de toute l'Eglise, & des Peres. Clement Alexandrin, Il n'y a honneur ny vitupere, ny loüange, ny supplice iustement decerné, si l'ame n'a point de franc-arbitre pour vouloir & mettre en execution, & si le vice n'est pas volontaire. Et sainct Cyprian escriuant à Quirinus contre les Iuifs, I'ay donné, c'est Dieu qui parle, en ta main la vie & la mort, le bien & le mal; fais choix de la vie & tu viuras. Et sainct Iean Chrysostome, & apres luy son abreuiateur Theophylacte Archeuesque de Bulgarie, sur le passage de sainct Iean, dont nous parlons: Et pourquoy n'a t'il pas dit, il les a faicts enfans de Dieu, mais il leur a donné pouuoir, ἐξουσίαν, d'estre enfans de Dieu. Il ne se trouue rien de violent, rien de contrainte, mais tout est volontaire, tout est libre;

Clem. Alex. l. 2. Strom. ὅτι οἱ ἔπαινοι, ὅτι οἱ ψόγοι, &c.
ἑκουσίου τῆς κακίας ὄντος.
Cyprian. l. 3 ad Quirin.
Elige vitam & viues.
Chrysost. & Theophy. in cap. 1. Ioan.
τὸ αὐθαίρετον καὶ αὐτεξούσιον δεικνὺς, τοῦτο τοῦ κόσμου.

ce qui eſt ſignifié en ce lieu ; & deuant tous ceux-cy Origene ſur ſainct Iean, ce que ne peut deſaduoüer Theodore de Beze en ſon Nouueau Teſtament Latin & en ſes commentaires.

SECOND PASSAGE, Chap. VI. Vers. L.

Verſion Catholique.

Ceſtuy eſt le pain deſcendant du ciel, afin que l'homme qui en mangera ne meure point.

Verſion Huguenote.

C'eſt icy le pain qui eſt deſcendu du ciel, afin que ſi quelqu'vn en mange, il ne meure point.

Annotation.

Pourquoy donne t'on ces paroles, *C'eſt icy le pain qui eſt deſcendu du ciel*, pour, *Ceſtuy eſt le pain deſcendant*, ou, *qui deſcend du ciel*, ſi ce n'eſt pour s'oppoſer au tres-auguſte Sacrement de l'Autel : Ie lis au Grec & au Latin, *ceſtuy*, mais non pas, *c'eſt icy*; ie lis au Grec & au Latin, *deſcendant*, mais non pas, *qui eſt deſcendu*. Les Peres tant Grecs que Latins le liſent icy, & l'expoſent du vray pain des Anges, qui eſt reellement, ſubſtantiellement, & actuellement la chair de Ieſus-Chriſt. Origene ſur S. Iean, Il l'appelle, dit il, le vray pain, non pource que la manne miraculeuſe a eſté vn menſonge, mais pourautant que la manne eſtoit la figure du corps de Ieſus-Chriſt. Et ſainct Gregoire de Nyſſe, Nous croyons legitimement, que le pain ſanctifié par le Verbe de Dieu, eſt changé au corps de Dieu Verbe. Sainct Cyprian, Le pain que noſtre Seigneur donnoit à ſes Diſciples, changé non d'effigie, mais de nature, par la Toute-puiſſance du Verbe, eſt faict chair. Sainct Cyrille Ieroſolymitain ; Sçache cela, & tiens auec entiere certitude, que le pain veu n'eſt point pain, encore qu'il ſemble tel au gouſt, mais le corps de Chriſt. Sainct Athanaſe appelle la chair de Ieſus-Chriſt vne viande celeſte d'enhault. Samonas Eueſque de Gaze au Dialogue auec Achmed ; Ne m'accordes-tu pas que l'eſprit de Dieu peut bien autant que ton foye, qui change le pain en chair, & pourquoy ne pourra Ieſus-Chriſt changer le pain en ſa chair ? Nous auons cité ailleurs les Peres Occidentaux.

Οὗτος hic non ὧδε hic, καταβαίνων non καταβεβηκώς.

Origen. in cap. 6. Ioan. ἀληθινόν, φησί, τὸν ἄρτον ἐπιεδὴ τύπος μάννα ἀπῆν.

Gregor. Nyſſ. orat. catech. ἁγιαζόμενον ἄρτον εἰς σῶμα τοῦ Θεοῦ λόγου μεταποιεῖσθαι πιστεύομεν.

Cyprian. de Cœn. Dom.

Cyrill. catech. 4. Myſt. ὁ φαινόμενος ἄρτος οὐκ ἄρτος ἐστὶν, εἰ καὶ τῇ γεύσει αἰσθητός, ἀλλὰ σῶμα Χριστοῦ.

Athan. hom. in illud Matth. quicumque dixerit verbum, βρῶσιν ἄνωθεν οὐράνιον.

Samon. dialog. cum Achmed.

TROISIESME PASSAGE, Chap. VI. Vers. LI. & LII.

Verſion Catholique,

Ie ſuis le pain vif, qui ſuis deſcendu du ciel : Si aucun mange de ce pain, il viura eternellement : & le pain que ie donneray, c'eſt ma chair pour la vie du monde.

Verſion Huguenote.

Ie ſuis le pain viuifiant, qui ſuis deſcendu du ciel : Si quelqu'vn mange de ce pain icy, il viura eternellement : & le pain que ie donneray, c'eſt ma chair, laquelle ie donneray pour la vie du monde.

Annotation.

Il n'y a ni au Grec ni au Latin, *ie ſuis le pain viuifiant*; mais bien, *ie ſuis le pain vif*, ou *viuant*, ce qui a eſté alteré contre la reelle & actuelle preſence de Ieſus-Chriſt en la ſacroſaincte Euchariſtie. Le ſens des Peres eſt, Ie ſuis le pain qui ay la vie en moy, ce qui ne ſe trouue en aucune viande, Ce n'eſt donc pas merueille ſi ie fais viure ceux qui mangent ce pain : car le pain qui eſt viuant eſt le pain de vie : c'eſt à dire, qui donne la vie. Vrbicus dedans ſainct Auguſtin ne vouloit recognoiſtre en l'Euchariſtie qu'vn pain mort, qu'vn pain & vin commun, qui eſt l'erreur des Religionnaires de ce ſiecle. Preſtons l'oreille à ce que diſent les Peres : Sainct Ambroiſe, Ie ſuis le pain vif qui ſuis deſcendu du ciel : mais la chair n'eſt pas deſcenduë du ciel, c'eſt à dire, il a pris en terre la chair d'vne Vierge. Comment donc le pain eſt deſcendu du ciel, le pain, dis-ie, viuant ? Pour ce que le meſme Seigneur Ieſus-Chriſt contient en ſoy le corps & la diuinité. Et pourautant que vous receuez ce pain, vous participez en luy de l'aliment de ceſte diuine ſubſtance. Et vn peu apres l'vn & l'autre de ces Peres, le Concile d'Epheſe appelle ce pain viuant, *le propre corps & ſang du Verbe viuifiant*, anathematiſant Neſtorius Eueſque de Conſtantinople,

τὸν ἄρτον μεταβάλλων εἰς σάρκα.

Aug. ep. 86.

Ambroſ. lib. 6. de Sacram. c. 1.

Concil. Epheſ. anathem. 11. ἴδιον σῶμα καὶ αἷμα τοῦ ζωοποιοῦ λόγου.

lequel nioit que la chair de Iesus-Christ, nonobstant que presente en l'Eucharistie, fust hypostatiquement & personnellement vnie au Verbe en ce sainct Sacrement. Et long temps auant ce Concile & ces Peres, Tertullien; Iesus-Christ est nostre pain, à cause que Iesus-Christ est la vie, & le pain mesme est la vie : aussi il est nommé pain de vie & pain viuant, il a changé le pain en son corps, disant, Cecy est mon corps. Origene apres Tertullien, Ne regardez pas des yeux charnels la viande que ie vous donne, ains des yeux de l'esprit la chair du Verbe passe par dessus toute intelligence & raison. C'est sur le sixiesme de sainct Iean qu'il escrit ces paroles. Et puis les Aduersaires diront qu'en ce 6. chapitre de S. Iean, il n'est nullement faict mention de l'Eucharistie.

Tertull. lib. de orat.

Origen. in 6. Ioan. μὴ τοῖς σαρκικοῖς ὀφθαλμοῖς ὁρᾶτε τὰς διδομένας παρ' ἐμοῦ τροφάς, ἀλλὰ τοῖς νοητοῖς, ἡ γὰρ σὰρξ τοῦ λόγου ὑπερπηδᾷ ταῦτα νοῦν καὶ λόγον.

QVATRIESME PASSAGE, CH. XX. VERS. XXX. & XXXI.

Version Catholique.

Iesus fit aussi plusieurs autres signes en la presence de ses Disciples, lesquels ne sont point escrits en ce liure.

Mais ceux-cy sont escrits, afin que vous croyez que Iesus est le Fils de Dieu, & qu'en croyant vous ayez vie par son Nom.

Version Huguenote.

Iesus fit aussi plusieurs autres signes en la presence de ses Disciples, lesquels ne sont point escrits en ce liure.

Mais ces choses sont escrites, afin que vous croyez que Iesus est le Christ le Fils de Dieu, & qu'en croyant vous ayez vie par son Nom.

Annotation.

Au lieu de dire, *mais ceux-cy sont escrits*, sçauoir les miracles, ils ont dit, *mais ces choses sont escrites*, ne voulant que l'Escriture, & n'ayant autre chose en bouche que l'Escriture : ils croyent à l'Escriture, mais ils ne croyent pas aux miracles; & ne croyant pas à ceux-cy, ils ne croyent pas à celle-là: L'edition Arabique le refere disertement aux miracles en ces mots, IESVS fit encor plusieurs autres miracles, qui ne sont point escrits dans ce liure; mais d'entr'eux, ceux-cy sont escrits. Ils ne veulent donc que l'Escriture. S. Augustin est bien d'vn autre aduis: Ie ne croirois point, dit-il, à l'Euangile si l'authorité de l'Eglise Catholique ne m'y esmouuoit. *Et derechef*, L'authorité des Catholiques estant destruite en mon endroit, ie ne croiray plus lors à l'Euangile. Et de vray l'Escriture seule ne suffit pas sans l'interpretation orthodoxe des Peres. Car autant, dit Tertullien, faict d'outrage à la verité la glose adultere, que la plume faulsaire. Et S. Hilaire, Les Escritures consistent non en la lecture, mais en l'intelligence. Et S. Hierosme, Par vne mauuaise interpretation on fait de l'Euangile de Christ l'Euangile d'vn homme, ou qui pis est du diable.

Aug. l. contra ep. Manic. c. 5.

Idem ibid.

Tertull. lib. de præscrip. c. 17.

Hilar. lib. ad Constant. Aug.

Hierony. in ep. ad Gal. l. 1. & 3.

Si les seules choses escrites suffisoient, que dirons-nous de grace de quelques escrits diuins perdus, dont parle S. Iean Chrysostome, equiualens en authorité à ceux que Dieu nous a conseruez; Il raconte que l'Apostre asseure que tous les Prophetes commençant à Samüel iusqu'au dernier auoient prophetisé du Sauueur; or la pluspart de cecy ne se trouue pas. Et où sont les trois mille paraboles, & cinq mille vers de Salomon? dont est parlé au liure des Roys. Où sont les liures du Prophete Natan & ceux de Gad surnōmé le voyant? dont est parlé au liure des Chroniques. Où sont encore les liures de Ahias Silonite, ensemble la vision d'Addo contre Ieroboam fils de Nabat? dont est parlé és mesmes Chroniques.

Chrysost. hom. 7. in 1. ad Cor.

ἐξ ὧν πολλὰ τῶν ἀφανῶν ἐστιν ἄρτι.

3. Reg. 4. v. 32. & 33.

1. Paralipom. c. vlt. v. 29.

2. Paralipom. c. 9. v. 29.

ACTES DES APOSTRES.

PREMIER PASSAGE, CHAP. II. VERS. XXVII.

Version Catholique.

Car tu ne delaisseras point mon ame en Enfer, & ne permetras point que ton Sainct sente corruption.

Version de Beze.

Car tu ne delaisseras point ma charoigne au sepulchre, & ne permettras point que ton Sainct sente corruption.

Annotation.

Qui ne diroit pas que c'est blasphemer

contre

contre Iesus-Christ de traduire comme a faict Theodore de Beze, *ma charoigne au sepulchre*, pour *mon ame en enfer*: estoit-ce charoigne que le corps embaumé de la diuinité: estoit-ce charoigne ceste ame immortelle, & la plus parfaicte de toutes les creatures: estoit-ce charoigne ce qui estoit vny au Verbe hypostatiquement, & en la mort, & apres la mort; car ce qu'vne fois il a pris iamais ne l'a delaissé, dit l'axiome des Theologiens. D'abondant, à quoy bon tourner ordinairement en l'Escriture, l'Enfer, en Sepulchre, si n'est pour contrarier à toute l'antiquité. Sainct Irenée, & vn peu apres Origene, cottent & citent ce passage auec les propres paroles de sainct Luc, Tu ne delaisseras mon ame en Enfer. Et sainct Athanase apres l'vn & l'autre; Puis que cecy est clair en la mort de Iesus-Christ, le corps n'estant porté ailleurs fors au sepulchre, & l'ame ayant penetré les Enfers, deux sortes de lieux grandement distans; on posa au Sepulchre ce qui estoit corporel, & alla en Enfer ce qui estoit spirituel. Et sainct Augustin respondant à Dardanus, qui luy auoit escrit deux Epistres; L'Euangile parle clairement de la chair qui fut mise ce iour-là au Sepulchre: Or que l'ame aye descendu aux Enfers, la doctrine des Apostres l'enseigne. Et S. Fulgence natif de Carthage, Euesque de Ruspe, qui suit en tout & par tout sainct Augustin, escriuant au Roy Trasimundus. La diuinité n'a pas abandonné ceste chair en la mort, ny l'ame en Enfer. *Et plus bas*, Celuy qui s'estoit vny tout l'homme, sçauoit fort bien que toute la diuinité estoit demeurée auec la chair au Sepulchre; & la mesme diuinité estoit auec l'ame en Enfer.

Iren. lib. 5. hæres. cap. vlt.
Origen. in c. 5 ep ad Rom. οὐκ ἐγκαταλείψεις τὴν ψυχήν μου εἰς ᾅδου.
Athanas. lib. de Christi Incarn.
σῶμα μὲν τοῦ μέχρι τάφου ἐλθεῖν, ψυχὴ δὲ μέχρι ᾅδου διαβᾶσα.
Aug epist 57. & tract. 78.
Fulgent. l. 3 ad Trasimund. c. 23.
cap. 33.

SECOND PASSAGE, CHAP. II. VERS. XXXI.

Version Catholique.

Luy preuoyant a parlé de la resurrection de Christ, que son ame n'a point esté delaissée en enfer, & que sa chair n'a point senty de corruption.

Version Huguenote.

Luy preuoyant a parlé de la resurrection de Christ. Que son ame n'a point esté delaissée au sepulchre, & que sa chair n'a point senty corruption.

Annotation.

Tousiours *sepulchre* pour *Enfer*, il y a le mot ᾅδης, qui signifie proprement Enfer, & non pas τάφος sepulchre: Ce passage est pris des Pseaumes du Royal Prophete, où nous lisons *scheol*, qui veut dire enfer, & non pas *ceber*, qui signifie sepulchre. Il vous plaira de voir plus ample annotation concernant ce subject au Vieil Testament, & les Peres là dessus.

Psal. 16. v. 10.
שאול
קבר

TROISIESME PASSAGE, CHAP. III. VERS. XXI.

Version Catholique.

Lequel il faut que le ciel reçoiue iusques au temps de la restauration de tout ce que Dieu a predit par la bouche de tous les saincts Prophetes dés le commencement du monde.

Version Huguenote.

Lequel il faut que le ciel contienne iusques au temps de restablissement de toutes les choses que Dieu a prononcées par la bouche de tous les saincts Prophetes dés le commencement du monde.

Annotation.

L'intention de Caluin traduisant, *lequel il faut que le ciel contienne*, au lieu, *lequel il faut que le ciel reçoiue*, n'a esté autre que pour enclorre le corps glorieux de Iesus dedans le ciel en telle maniere qu'il ne se puisse trouuer ailleurs, non pas mesme sacramentellement soubs les especes de pain & de vin. Voire-mais Iesus-Christ apres estre monté au ciel apparut reellement & de faict à S. Pierre au chemin d'Appius, au lieu qu'on appelle encor auiourd'huy, *Domine quo vadis*, quand il se retiroit de Rome à l'instante priere du peuple pour fuir la persecution: ce que tesmoignent Origene sur S. Iean, & S. Ambroise escriuant contre Auxentius; lequel remarque que S. Pierre rebroussa chemin vers la ville pour subir le martyre, ayant entendu de la bouche de son Maistre qu'il desiroit estre encor vne fois crucifié: dont faict foy Egesippus (non pas celuy qui estoit contemporain d'Athenagoras) & le Pape S. Gregoire sur les Pse. Penitentiaux.

Origen. hom. 21. in Ioan.
Ambros. in Auxent. de Basil. non trad.
Egesipp. l. 3. de excid. Hierosoly. c. 2.
Greg. in Psal. 4 Pœnit.

Athanas. Apolog de fuga sua.

Πέτρος δὲ ὁ διὰ τὸν φόβον τῶν Ἰουδαίων κρυπτόμενος.

Quelques vns citent sainct Athanase à ce propos, mais il ne parle pas de ceste fuitte de Rome; ains de ce qui arriua en Ierusalem couché aux Actes, rapportant seulement que sainct Pierre se cacha pour la crainte des Iuifs.

Arnob. lib. 1. contra Gent.

Non per varia insomnia sed per pura simplicitate speciem apparet.

Ie ne sçaurois passer sous silẽce ce qui se lit pour les apparitions vrayes & réelles de Iesus dedans Arnobe (qui viuoit sous l'Empereur Diocletian, cõme escrit S. Hierosme en son liure des escriuains Ecclesiastiques) lequel en vn de ses sept liures contre les Gentils cõposez apres sa conuersion du Paganisme au Christianisme, asseure que Iesus-Christ, apparoist aux tres-saincts personnages, non en songe, mais de faict.

Iren. lib. 3. c. 12. Tertull. lib. de resurr. car. c. 23.

Quant au passage proposé, le Grec porte le mot δέξασθαι, qui veut dire receuoir: ainsi l'a leu sainct Irenée & Tertullian lit *recipi*: il faut donc tourner, lequel le ciel reçoiue, & non pas contienne.

QVATRIESME PASSAGE, CHAP. V. VERS. XIV.

Version Catholique.

Eux donc s'en alloient ioyeux de deuant la face du conseil, d'autant qu'ils ont esté trouuez dignes de souffrir opprobre pour le nom de IESVS.

Version Huguenote ancienne.

Eux donc s'en allerent de deuant le conseil, ioyeux de ce qu'ils auoient eu cet honneur de souffrir opprobre pour le Nom d'icelluy.

Annotation.

Ad Philipp. 2. v. 10.

Aug. tract. 3. in epist. 1. Ioan.

Le Nom de *IESVS* a esté obmis; de surplus on met *ioyeux de ce qu'ils auoient eu cet honneur*, pour, *d'autant qu'ils ont esté trouuez dignes*. Quant au premier chef; l'Apostre nous enseigne qu'on doit flechir le genouil au Nom de IESVS; ce que ne veulent faire les Huguenots, puis qu'ils le rayent du liure de vie: Ils n'ont garde d'imiter le mesme S. Paul tant affectionné vers ce S. Nom; en 14. Epistres il le repete cinq cens fois de nombre faict. On doit grande reuerence à ce Nom, puis que le nom propre du Verbe incarné, est IESVS comme enseigne sainct Augustin, & de vray le sainct Nom de IESVS en la langue Hebraïque signifie Sauueur, venant d'vn verbe radical qui veut dire Sauuer, aussi il estoit venu pour sauuer son peuple du peché, predit l'Archange à Ioseph. Autres ont cuidé que c'estoit vn nom Syrien tiré de la racine אסא *asa*, c'est à dire guerir; Pour ceste raison sainct Cyrille Ierosolymitain, & apres luy sainct Basile ont deriué le nom de Ἰησοῦς du verbe Grec ἰάω qui signifie apporter guerison, à quoy s'est accordé depuis eux sainct Epiphane; IESVS, dit-il, en langue Hebraïque signifie Sauueur, ou bien Medecin; pourautant qu'il est le medecin & de l'ame & du corps, c'est la raison de sainct Cyrille.

ישוע iefchua venant de ישע iefcha. Matth. 1. v. 21.

Cyrill. cathec. 10. Basil. in ascet.

Epiphan. in hæres. 29. σωτὴρ θεραπευτὴς καὶ ἰατρὸς

Cyrill. loc. cit. ἐπειδὴ ἰατρός ἐστι ψυχῶν καὶ σωμάτων, καὶ θεραπευτὴς πνευμάτων.

κατηξιώθησαν.

Lactant. lib. 7. Inst. diuin. c. vlt.

Quant au second chef, il est tres-certain que les bonnes œuures ont quelque dignité & merite, le mot Grec de ce lieu le porte. Suffise à present le tesmoignage de Lactance Firmian, (qui fut mandé sur le declin de son aage de la part de l'Empereur Constantin pour estre Precepteur de Crispus son fils,) en vn liure de ses Institutions diuines dit qu'il faut qu'vn chacun s'estudie de s'appliquer promptement à vne saincte vie, afin qu'ayant exercé plusieurs vertus, & supporté patiemment les trauaux de ceste vie, on merite iouyr de Dieu.

CINQVIESME PASSAGE, CHAP. VIII. VERS. XVII.

Version Catholique.

Lors ils mettoient les mains sur eux, & ils receuoient le sainct Esprit.

Version Huguenote.

Puis ils leur imposerent les mains, & ils reçeurent le sainct Esprit.

Annotation.

סימידו

Innoc. I. ep. 1. ad Eugub. c. 3.

La Confirmation n'est point censée Sacrement parmy nos Aduersaires, pour ce subiect ils falsifient ce passage, & disent, *imposerent*, pour, *imposoient*, *receurent*, pour, *receuoient*, ne voulant plus que ceste imposition des mains, appellée des Grecs χειροτονία, & des Syriens *Siamedo*, opere la grace sacramentalle. Le Pape Innocent I. quinze ans auant le Concile d'Ephese, se sert de ce lieu des Actes pour monstrer le Sacrement de Confirmation escriuant à Eugubinus. La

Confirmation,

Confirmation, dit-il, doit estre conferée par les seuls Euesques, soit pour consigner le signe de la croix, soit pour donner l'Esprit Paraclet, dont faict foy la coustume de l'Eglise, voire mesme ce qui se lit és Actes des Apostres où il est couché que Pierre, & Iacques furent leguez afin de conferer le sainct Esprit à ceux qui estoient jà baptisez. Auant luy sainct Hierosme; Vous vous enquerez où il est faict mention de la Confirmation. C'est aux Actes des Apostres, & encor qu'il n'y eust point l'authorité de l'Escriture, l'accord vniforme de tout le monde tiendroit lieu de precepte. Et S. Cyprian auant S. Hierosme, en ceste belle Epistre enuoyée à Iubaianus: C'est vn charactere de nostre Seigneur, auec lequel les Chrestiens sont fortifiez par l'oraison & l'imposition des mains de l'Euesque. Pour conclusion rapportons ce qui est dicté de la bouche de trente deux Peres du Concile de Laodicée. Il faut apres le baptesme oindre du chresme celeste ceux qui sont illuminez, & les faire participans du Royaume de IESVS.

Hierony. dialog. contra Luciferian.

Cyprian. epist. 72.

Concil. Laodic. can. 48. ὅτι δεῖ τοὺς φωτιζομένους μετὰ τὸ βάπτισμα χρίεσθαι χρίσματι ἐπουρανίῳ, καὶ μετόχους εἶναι τῆς βασιλείας τοῦ Χριστοῦ.

SIXIESME PASSAGE, CHAP. IX. VERS. III.

Version Catholique.

Aduint qu'en cheminant il approcha de Damas, & soudainement vne lumiere resplendit du ciel.

Version Huguenote.

Or aduint qu'en cheminant il approcha de Damas, & soudainement vne lumiere resplendit du ciel comme vn esclair à l'entour de luy.

Annotation.

Il n'y a ni au Grec ni au Latin ces paroles, *comme vn esclair*, à quoy donc bon celà? si ce n'est pour nous dire que le corps de Iesus-Christ ne fut point actuellement sur le chemin de Damas, & en suite qu'il y a vne impossibilité de l'estre du corps de Iesus au Sacrement de l'Autel. Contre ce, Origene nous asseure que sainct Paul vid lors visiblement Iesus: & vn peu auant luy Tertullian escriuant contre Praxeas: Aussi Ananias saluant & bien-viegnant S. Paul, dit, Qu'il s'acheminoit vers luy de la part de nostre Seigneur qui luy estoit apparu en chemin: aussi S. Barnabé encouragea les Apostres craignant de s'associer Saul qui depuis fut Paul, & sainct Paul: son argument pour leur persuader n'estoit fondé que sur la vision réelle de Iesus qu'auoit eu ce Saul. Escoutons sainct Ambroise sur ce subject: Iaçoit, dit-il, que Saul eust les yeux ouuerts il ne voyoit rien, neantmoins il vid Iesus-Christ, & l'entendit parler: & ceste obombration ne fut pas d'vne cecité & aueuglement, mais vne obombration de grace: ainsi que le sainct Esprit obombra la Vierge des Vierges. Primasius Euesque Afriquain du temps du Pape Vigilius est de mesme aduis. Oecumenius remarque apres S. Iean Chrysostome que Iesus-Christ n'apparut pas à Paul ny en Ierusalem ny en la ville de Damas, afin que le narré ne fust desguisé par le peuple, mais il apparut en la campagne & en chemin, afin qu'on eust creance à celuy qui auoit veu le tout.

Origen. l. 1. contra Celsum.

Tertull. l. contra Praxea. c. 15.

Act. 9. v. 17.

Ibid. v. 27.

Ambrof. l. de bened. Patriar. c. vlt.

Primas. in c. 1 1. ad Corint.

Oecumen. in 9 act. Διατί μὴ ἐν ἱεροσολύμοις, διατί μὴ γέγονεν ἐν Δαμασκῷ, ὥστε μὴ ἐξεῖναι ἄλλους ἄλλως αὐτὸ διηγήσασθαι.

SEPTIESME PASSAGE, CHAP. X. VERS. XXXIV.

Version Catholique.

Alors Pierre ouurit la bouche, & dist, En verité i'apperçois que Dieu n'est point accepteur des personnes.

Version Huguenote.

Adonc Pierre ayant ouuert sa bouche, dit, En verité i'apperçois que Dieu n'a point d'esgard à l'apparence de personnes.

Annotation.

Ce n'est pas le mesme, il s'en faut bien: *Dieu n'est point accepteur de personnes*, &, *Dieu n'a point d'esgard à l'apparence des personnes:* celuy-là est Catholique, celuy-cy est Huguenot. Caluin descouure le motif de ceste alteration de l'Escriture, lors qu'il dit que Dieu reprouue quelques vns, non pour autre cause, sinon qu'il les veut exclurre de son heritage, la raison qu'il en apporte est plaisante: ils n'ont pas, dit-il, merité ceste exclusion de l'heritage, veu qu'ils n'estoient pas encor. Pour comprendre cecy en vn mot il est besoin de noter qu'il y a deux sortes de collations de don, l'vne est en tiltre de iustice, quand l'on donne à quelqu'vn

Caluin. l. 3. Instit. c. 23. §. 1.

Idem ibid. §. 3

ce qui luy eft deu; l'autre en tiltre de liberalité, comme font les dons de grace; & confequemment en ce breuet de don y il ny peut interuenir aucune profopolepfie & acception de perfonnes, veu qu'vn chacun peut diftribuer de fa fubftance, & de fes finances autant qu'il luy luy plaira, & à qui il luy plaira. Cecy fuppofé, fainct Ambroife nous apprend (ou bien vn autre autheur ancien de ce commentaire fur fainct Paul, qui viuoit du temps du Pape Damafe) qu'en Dieu, il n'y a point diftinction de perfonnes; mais bien fçait-il diftinguer les mœurs, & la vie, afin que les hommes d'vne mefme creance foient diftinguez par les merites, mais non pas par les fuppofts. Et fainct Auguftin a bonne grace de condamner les Pelagiens qui faifoient Dieu accepteur de perfonnes en fes dons gratuits. Car il donne, dit-il, non à tous la grace preuenante cõgruë (où il nomme la grace efficace congruë) voire à quelques vns, veu qu'elle n'eft aucunement deuë; ains totalement gratuite: & regarde d'vn merite impetratoire & congru par fa benignité & liberalité ceux qui operent bien & fe difpofent par le moyen de cefte grace, il les accepte & leur faict ordonnance de receuoir la remiffion des pechez, & la fanctification. Et Theophylacte, Dieu n'eft point accepteur de perfonnes, mais il recherche la difference des chofes: c'eft à dire, des merites; comme puis apres il le va expliquant.

Ambrof. in c. 3. ad Galat.

Aug. ep. 105.

Theophyl. in 10. Act. *ὁ προσώπων ποιότης, ἀλλὰ πραγμάτων ἐξετάζει διαφοράς.*

AVTRES PASSAGES DV Vieil Teftament, Que Dieu n'eft point accepteur de perfonnes.

Verfion Catholique.

Deuteronome, ch. 10. verf. 17. Car le Seigneur voftre Dieu eft le Dieu des Dieux, & le Seigneur des Seigneurs, le Dieu grand, puiffant & terrible, lequel n'accepte point la perfonne ne les dons.

Verfion Huguenote.

Car l'Eternel voftre Dieu eft le Dieu des Dieux, & le Seigneur des Seigneurs, le fort, le grand, le puiffant, & le terrible; lequel n'a point d'efgard à l'apparence de la perfonne, & qui ne prend point des prefens.

Verfion Catholique.

Ecclefiaftique chap. 35. verf. 14. Le Seigneur n'acceptera point la perfonne contre le pauure, & exaucera la priere de celuy qui eft offenfé.

Verfion Huguenote.

Il ne reçoit perfonne contre le pauure, mais exauce la priere de celuy auquel on a faict tort.

HVICTIESME PASSAGE, Chap. X. Vers. XXXV.

Verfion Catholique.

Mais en toute nation celuy qui craint, & faict iuftice luy eft agreable.

Verfion Huguenote.

Mais qu'en toute nation celuy qui le craint, & s'adonne à iuftice luy eft agreable.

Annotation.

Ceux qui ne veulent point les bonnes œuures & les merites d'icelles, tournent *s'adonner à iuftice*, pour, *faire iuftice*, eftimans toutes les œuures du Chreftien polluës & damnables; & difans que la propre dignité de bonnes œuures ne faict point qu'elles foient dignes d'eftre prifées, mais c'eft la foy, qui emprunte de Iefus-Chrift ce qui defaut aux œuures. Les Peres les refutent amplement, & s'infcriuent en faux contre eux; ce qu'ailleurs nous auons monftré euidemment. Pour le prefent fuffira le tefmoignage de fainct Ignace (Euefque d'Antioche apres Euodius) qui fut martyrifé l'an onziefme de l'Empereur Traian, & fut nommé des Grecs Θεοφόρος: efcriuant aux Romains, leur dit, Permettez-moy que ie fois la pafture des beftes, par laquelle ie puiffe meriter Dieu. Et fainct Auguftin efcriuant à Sixtus. Les iuftes n'ont-ils point de merites? Ouy de vray pourautant qu'ils font iuftes; mais pour eftre faicts iuftes il n'y a point eu de merites.

Ignat. epift. 12.

Ἄφετέ με θηρίων εἶναι βρῶμα, δι' ὧν ἔστι θεοῦ ἐπιτυχεῖν.

Aug. ep. 105.

NEVFIESME PASSAGE, Chap. XIII. Vers. II.

Verfion Catholique.

Eux donc facrifians au Seigneur, &

ieuſnans, le ſainct Eſprit leur dit; ſeparez moy Saul & Barnabas, pour l'œuure auquel ie les ay appellez.

Verſion Huguenote ancienne.

Eux donc miniſtres du Seigneur, & eſtans en ieuſne, le ſainct Eſprit dit ſeparez moy Barnabas & Saul, pour l'œuure auquel ie les ay appellez.

Annotation.

Nos Aduerſaires pretendent qu'en ce lieu il n'eſt faict mention d'autre choſe, fors de la predication: ils diſent *miniſtres du Seigneur*, au lieu, *ſacrifians au Seigneur*: mais ſi cela eſtoit, pourquoy eſt-ce que ſainct Luc dit *au Seigneur*, & non pas *au peuple*: pourquoy eſt-ce que ſainct Luc s'eſt ſeruy du mot qui ſignifie la Meſſe. Tous les Peres Grecs, depuis le premier iuſques au dernier; depuis ſainct Ignace d'Antioche iuſques à Oecumenius ont vſurpé le mot λειτουργία, pour dire ſacrifice de l'Autel, qui eſt la ſaincte Meſſe; comme auſſi l'Empereur Iuſtinien en vne de ſes Nouuelles, où il parle des Monaſteres où ſe celebroit la Meſſe. Sainct Hippolyte Martyr Diſciple de Clement Alexandrin, nomme les Preſtres λειτουργοῦντες: Venez, dit-il, Eueſques, venez Preſtres & Sacrificateurs qui iour & nuict auez ſacrifié ſainctement mon corps precieux & mon ſang. Qui ſera verſé en la lecture de ſainct Auguſtin, recognoiſtra qu'il appelle en mille & mille lieux la ſaincte Meſſe du nom de ſacrifice, & notamment en ſes Confeſſions, où il a laiſſé par eſcrit que l'on preſenta le ſacrifice du Corps & du Sang de Ieſus-Chriſt pour l'ame de Monique ſa mere treſpaſſée, le corps giſant pres du tombeau, & luy aſſiſtant aux funerailles.

λειτουργούντων τῷ κυρίῳ, non τῷ λαῷ.

Iuſtinian. Nouell. 7. μοναστήρια ἐν οἷς ἱερὰ γίγνεται λειτουργία.

Hippoly. orat. de conſommat. mundi Δεῦτε οἱ ἱεράρχαι, οἱ λειτουργήσαντές μοι ἀμώμως ἡμέρας καὶ νυκτός, &c.

Aug. l. de ciuit. c. 20. l. de ſpir. & lit. c. 11. l. 9. Confeſſ. c. 12.

Ce ſacrifice non ſanglant a eſté nommé Meſſe de la langue Hebraïque ou Chaldaïque; car en noſtre vulgaire verſion du Deuteronome nous liſons *oblation volontaire;* Les Iuifs & Chaldéens liſent *miſſath*, qu'on offroit à Dieu en action de graces des biens de la terre.

Deut. 16. v. 10. מסת

DIXIESME PASSAGE, CHAP. XIV. VERS. XXII.

Verſion Catholique.

Et apres qu'ils eurent ordonné des Preſtres par chacune Egliſe, ayans prié auec ieuſnes, ils les recommanderent au Seigneur, auquel ils auoient creu.

Verſion Huguenote.

Et apres que par l'aduis des aſſemblées, ils eurent eſtably des Anciens par chacune Egliſe, ayans prié auec ieuſnes, ils les recommanderent au Seigneur, auquel ils auoient creu.

Annotation.

Le texte ſacré porte, *ordonner des Preſtres*, mais non *par l'aduis des aſſemblées eſtablir des Anciens*. L'Huguenot pretend vne election pretenduë faicte par les peuples, vne impoſition des mains faicte par l'aſſemblée & conſiſtoire des anciens, ne voulant point entendre parler ni du Pape, ni des Eueſques, ni des Curez, ni de l'eſtat ſubalterne des membres au chef, des inferieurs au ſuperieur, des ſoldats Chreſtiens à leur Capitaine. Certes ſi les conſtitutions des Apoſtres n'euſſent eſté improuuées par les Grecs au Concile de Conſtantinople tenu au chaſteau de Trulles, elles contiennent des paroles bien preciſes contre nos Aduerſaires; Nous ne permettons pas aux laics d'impoſer les mains. *Et plus bas*, La grace eſt conferée par l'impoſition des mains de l'Eueſque. Or celuy qui n'y eſt pas appellé, & nonobſtant la rauit, il ſera chaſtié à guiſe d'Oſias. Voyons quelques teſmoins qui ne ſoient pas recuſables comme ces conſtitutions. Le Concile de Nicée eſcriuant à l'Egliſe d'Alexandrie, & parlant de l'Eueſque Meletius depoſé de l'Epiſcopat par Pierre Alexandrin, depuis Martyr; defend à cet Eueſque d'impoſer les mains & faire des Preſtres. Puis le Concile appelle les Preſtres, ceux qui ont eſté faicts tels par l'impoſition des mains. S. Iean Chryſoſtome, & apres luy ſon abbreuiateur Theophylacte expoſent ce lieu des Actes, de l'Ordre & impoſition des mains: Et auant ceſtuy-cy Theodoret ſur les Nombres.

Concil. Trull. can. 2.

Conſtit. Apoſt. l. 3. c. 10. οὔτε λαϊκοῖς ἐπιτρέπομεν ποιεῖν χειροθεσίαν.

2. Paralip. 26. v. 19.

Concil. Nicæ. I in epiſt. ad Eccl. Alexand.

Μελέτιον μηδὲ μὴ τὶ προχειρίζεσθαι μὴ τὶ χειροθετεῖν. Idem ibid. μυστικωτέρᾳ χειροτονίᾳ βεβαιωθέντας.

Theodoret. q. in Num. 48.

ONZIESME PASSAGE, CHAP. XV. VERS. XLI.

Verſion Catholique.

Et trauerſa Syrie & Cilicie, confir-

mant les Eglises: commandant de garder les commandemens des Apostres & des Anciens.

Version Huguenote.

Et trauersa Syrie, & Cilicie confirmant les Eglises.

Annotation.

N'est-ce pas biffer l'Escriture que d'oster ce qui suit, *commandant de garder les commandemens des Apostres & des Anciens*. Ce retranchement est faict pour n'aduoüer & n'admettre les commandemés & traditions des Apostres: Ce que confesse Caluin sur les Actes. Voire mais que toute l'antiquité aye receu les traditions, il est manifeste par la lecture des Peres. Sainct Ignace d'Antioche, tout plein encor du son & de la voix des Apostres, faisoit ceste exhortation aux Eglises par où il passoit pour aller souffrir le martyre, & seeller sa doctrine de son sang: Qu'elles euitassent les heresies, se tinssent inseparablement attachées à la Tradition des Apostres; laquelle mesme pour la plus grande seureté, il estimoit necessaire de rediger par escrit. Et pour marier Carthage auec Antioche, Tertullian dit, De ces disciplines & autres semblables, si vous en demandez loy des Escritures, vous n'en trouuerez aucune, la Tradition vous sera alleguée pour autrice, la Coustume pour confirmatrice, & la Foy pour obseruatrice? Apres luy Origene, I'ay appris par Tradition qu'il y a quatre vrays Euangiles. Et pour marier les Conciles auec les saincts Peres: Voicy vne conclusion du Concile de Gangres en Orient, où presida le grand Osius de Cordoüe: Nous souhaittons que toutes ces choses baillées par les Escritures, & par les Traditions Ecclesiastiques soient obseruées en l'Eglise. Et pour marier les Isles auec la terre ferme, ce grand Euesque de Salamine en Cypre, S. Epiphane, dit, Il faut aussi vser de Traditions: car toutes choses ne peuuent pas estre prises de l'Escriture. En ceste consideration les Apostres nous en ont baillé les vnes par lettres, les autres sans lettres. Et pour marier le Couchant auec le Leuant: Sainct Fabien grand Pape & grand Martyr dit, Nous auons receu (il parle de la renouation du Chresme) ces choses des saincts Apostres & de leurs successeurs, dont nous vous commandons l'obseruance. Et pour marier l'Afrique auec l'Europe, sainct Augustin ce fleau ou plustost ce foudre des Heretiques de son siecle, dit, Il y a plusieurs choses que l'Eglise vniuerselle obserue, & qui pour ceste cause sont à bon droict creuës auoir esté commandées par les Apostres, encor qu'elles ne se trouuent point escrites.

Caluin. in cap. 14. Act. v. 4.

Ignat apud Euseb lib. 3. hist. Eccl. c. 35.

προέτρεπέ τε ἀπρὶξ ἔχεσθαι τῆς τῶν ἀποστόλων παραδόσεως.

Tertull. lib. de coron. milit. c. 4.

Orige. in Luc. hom. 1.

Concil. Gangren can. 21. τὰ παραδοθέντα ὑπὸ τῶν θείων γραφῶν, καὶ τῶν ἀποστολικῶν παραδόσεων, ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ γίνεσθαι εὐχόμεθα.

Epiph. hær 61. Δεῖ δὲ καὶ παραδόσει κεχρῆσθαι, οὐ γὰρ πάντα ἀπὸ τῆς θείας γραφῆς δύναται λαμβάνεσθαι.

Fabian. ep. ad Episc. Orient.

August. de Baptism. contra Donatist. lib. 5. c. 23.

DOVZIESME PASSAGE, CHAP. XVII. VERS. XXIII.

Version Catholique.

Car en passant, & contemplant vos idoles, i'ay aussi trouué vn autel, auquel estoit escrit: AV DIEV INCOGNEV. Ie vous annonce donc iceluy lequel vous honorez sans le cognoistre.

Version Huguenote.

Car en passant, & contemplant vos deuotions, i'ay trouué mesme vn autel, auquel estoit escrit, AV DIEV INCOGNEV. Ie vous annonce donc celuy, lequel vous honorez sans le cognoistre.

Annotation.

Qui a iamais entendu dire que le mot *d'idole* signifiast *deuotion*: ce changement est faict pour tirer en moçquerie la deuotion des Catholiques, & la baptiser du nom d'idole: la version Latine vulgaire porte *simulachre*, & la Syrienne dit, *la maison de vos Dieux*. Les Gentils exposoient superstitieusement hors de leurs temples les simulachres des faulses diuinitez. Et les Chrestiens ornent religieusement le dehors de leurs Eglises d'images de nostre Seigneur, de nostre Dame, & des Saincts pour exciter d'auantage la deuotion des passans. Sainct Paul veid plusieurs idoles passant en Athenes; ensemblément il veid vn autel sacré à vn Dieu incogneu, ou bien aux Dieux incogneus & estrangers; ainsi que sainct Hierosme l'a exprimé en son commentaire sur l'Epistre à Titus, puis adiouste: Or pourautant que Paul n'auoit pas besoin de plusieurs Dieux incogneus, mais seulement d'vn incogneu, il se sert du nombre singulier, pour signifier que c'estoit son Dieu, dont les Atheniens parloient en ceste table d'Autel.

בירת דחלתכון beth dachalathocun.

Hierony. in c. 1. ep. ad Titum.

Tertullian

Tertull. lib. 1. contra Marcion. c. 9.

Tertullian escriuant contre l'Heretique Marcion remarque estre vne proprieté de l'idolatrie attique d'auoir des autels consacrez aux diuinitez incogneuës. Et son contemporain Clement Alexandrin, dit, Que les Atheniens sous le nom d'vn Dieu incogneu veneroient vn vray Dieu. Et apres eux tous S. Augustin attaquant le Grammairien Cresconius, prouue que le Baptesme des Donatistes estoit vray Baptesme, iaçoit que conferé par ignorance, comme les Atheniens honoroient vn vray Dieu hors de l'Eglise & ignoramment. Les Arabes auoient vn autel au Dieu incogneu, sur lequel on immoloit des chameaux engraissez.

Clem. Alex. l. 5. Strom. post med. ΑΓΝΩΣΤΩι ΘΕΩι.

Aug. l. 1. contr. Crescon. c. 29.

SAINCT PAVL, Epistre aux Romains.

PREMIER PASSAGE, Chap. I. Vers. XVIII.

Version Catholique.

Car l'ire de Dieu se monstre clairement du ciel sur toute impieté, & iniustice des hommes, detenans la verité de Dieu en iniustice.

Version Huguenote de Caluin.

Car l'ire de Dieu est reuelée du ciel sur toute infidelité & iniustice des hommes, &c.

Version Huguenote plus moderne.

Car l'ire de Dieu se descouure tout à plein du ciel sur toute impieté & iniustice des hommes, d'autant qu'ils detiennent la verité en iniustice.

Annotation.

S. Paul n'attribuë pas l'iniustice à tous les hommes collectiuement, ny absolument aux hommes, mais restrictiuement à ceux qui detiennent la verité en iniustice: neantmoins la particule *d'autant*, que l'Huguenot a inseré au texte se rapporte à tous les hommes; ainsi le veut Beze, & l'explique par la figure nommée hypallage; consequemment tous les hommes seront impies & iniustes. Les Bibles anciennes ont commüé le mot *d'impieté*, qui regarde la volonté, en celuy *d'infidelité*, qui appartient à l'entendement: celle-là est appellée en Syriaque *hhaulehun*, & celle-cy *lascherere*. Les Peres lisent, & exposent le passage selon le sens de l'Eglise Catholique. Tertullian, au liure cinquiesme contre Marcion (lequel fut retranché du corps de l'Eglise cõme membre pourry pour auoir violé vne vierge) discourt des Epistres de S. Paul, lesquelles Marcion reiettoit, & parlant de celle aux Romains, cotte le passage dont nous parlons presentemẽt, auec les mesmes syllabes de la vulgaire Latine. Et Origene en vn de ses trente six liures sur l'Epistre aux Romains, apres auoir apporté le texte, l'expose ainsi; C'est impieté de pecher contre Dieu, c'est iniquité de pecher contre les hommes, donc ceux qui detiennent la verité en iniustice pechent tant contre Dieu que contre les hommes. Et S. Ambroise, ou plustost vn autre sous son nom; Ne plus ne moins que la iustice est manifeste en celuy qui croit, pareillement en celuy qui ne croit pas paroist l'impieté & l'iniustice. Et S. Basile en ses regles plus courtes, questionne ainsi; Comment est-ce que quelqu'vn detient la verité en iniustice? il respond sur le champ; Toutes & quantesfois qu'on abuse pour son plein gré des bien-faicts de Dieu.

עולתן לאשררר

Orig. lib. 1. in cap. 1. epist. ad Rom.
Ἀσεβεῖ εἰς θεὸν ὅταν ἁμαρτάνῃ, ἀδικεῖ εἰς ἀνθρώπους· ἁμαρτάνουσι δὲ ἀλήθειαν ἐν ἀδικίᾳ κατέχοντες.

Ambros. in c. 1. ad Rom.

Basil. in reg. breu. q. 71.
ὅταν τις τοῖς τοῦ θεοῦ δεδομένοις ἀγαθοῖς εἰς τὰ ἴδια θελήματα καταχρῆται.

SECOND PASSAGE, Chap. II. Vers. XI.

Version Catholique.

Car enuers Dieu il n'y a point d'acception de personnes.

Version Huguenote.

Car enuers Dieu il n'y a point d'esgard à l'apparence des personnes.

Annotation.

Ce texte regarde la substance des personnes, & non pas seulement les qualitez externes, ce que voudroient nos Aduersaires, disans que le mot πρόσωπον, dont est composé προσωποληψία, signifie à la verité ces qualitez externes & apparentes, mais non pas l'estre de l'homme; pource ils tournent *esgard à l'apparence des personnes*: au lieu

d'acception de personnes. Il vous plaira de voir ce que nous auons dit touchant ce subject és Actes des Apostres chapitre dixiesme, verset trente quatre.

TROISIESME PASSAGE, Chap. II. Vers. XXII.

Version Catholique.

Qui dis que l'on ne doit point commettre adultere, tu commets adultere? ayant en abomination les idoles, tu fais sacrilege?

Version Huguenote ancienne.

Toy qui dis que l'on ne doit point commettre adultere, commets-tu adultere? ayant en abomination les images, tu fais sacrilege?

Annotation.

τὰ εἴδωλα.

Il y a *idoles*, & non pas *images*; La haine des images persiste, comme dure le vol de la plume mal taillée: Voyez de grace les annotations sur le Vieil Testament & notamment ce que nous auons dit sur le chapitre second du Prophete Habacuc: A quoy nous inserons ce qu'Isidore Diacre tres-ancien autheur remarque en sa Chronologie, où il dit, que Theophile Euesque d'Alexandrie mit sus à sainct Iean Chrysostome qu'il suiuoit les erreurs d'Origene; & persuada facilement ceste calomnie à l'Imperatrice Eudoxia, mal affectionnée vers ledit sainct, pour la veigne rauie de la bonne veufue: Or Theophile retourné en Alexandrie tomba malade, & fut fort long temps en agonie, *son ame ne pouuant sortir de la prison du corps, iusques à ce qu'on eust apporté l'image de sainct Iean Chrysostome, & l'ayant venerée il rendit l'ame*: ce sont les paroles de cet ancien autheur.

Isidor Diacon. l. Chronolog.

Οὐκ ἠδυνήθη ὁ Θεόφιλος ἀποδύσασθαι τὴν ψυχὴν, ἕως ἂν ἐνεχθῇ ἡ εἰκὼν τοῦ Χρυσοστόμου, καὶ προσκυνήσας αὐτὴν, παρέδωκε τὸ πνεῦμα.

QVATRIESME PASSAGE, Chap. II. Vers. XXVII.

Version Catholique.

Et le prepuce qui est de nature consommant la Loy, ne te iugera-il point, toy qui par la lettre, & circoncision es transgresseur de la Loy?

Version Huguenote.

Et si le prepuce qui est de nature, garde la Loy, ne te iugera-il point, toy qui par la lettre & circoncision es transgresseur de la Loy?

Annotation.

L'enonciation absoluë a esté changée en proposition conditionnelle par le monosyllabe, *si*, adiousté au texte pour rendre les commandemens de Dieu impossibles. Voire-mais s'ils tenoient de l'impossible, ils n'auroient plus l'estre de commandemens, veu qu'on commande ce qui est faisable, & iamais l'impossible n'est faisable. Aussi tous les Peres pas vn excepté, enseignent que les preceptes & ordonnances diuines ne sont impossibles, supposée la grace: c'est pourquoy Origene sur Iosué, va parangonnāt ceux qui afferment le contraire aux femmes qui n'ont ni cœur ni courage: & le mesme Origene sur l'Epistre aux Romains, dit que la circoncision, laquelle selon l'Apostre profite, est de garder la loy: & obserue la distinction qu'il y a entre φυλάττειν garder, & τελεῖν accomplir vne loy. Et auant luy sainct Irenée, Il ne faut rien faire de ce que la Loy deffend, & dont parle l'Escriture, disant, que ceux qui font telles choses ne iouyront point de l'heritage du Royaume de Dieu. Et apres S. Irenée parle Clement Alexandrin, Les preceptes sont de telle nature, que l'homme est libre de les accomplir, ou de ne les pas accomplir; par ainsi s'ensuit loüange ou vitupere. Apres Clement parle sainct Athanase, Iettes l'œil de ta consideration sur chasque commandement, & fais ce qui t'est ordonné. Apres sainct Athanase parle sainct Basile, Indubitablement celuy qui est bon & iuste n'eust pas commandé, s'il n'eust aussi donné le pouuoir de faire le commandement. Et le mesme sainct Basile sur le commencement de l'homilie intitulée, Prends garde à toy, dit, Que c'est chose impie de dire que les commandemens du S. Esprit sont impossibles. Apres S. Basile parle S. Augustin, Donc Dieu ne cōmande rien impossible, ains commande de faire ce que tu pourras, & ne demande iamais ce que tu ne pourras. *Et ailleurs*, On ne peut douter que Dieu aye cōmandé quelque chose

Origen. in Iosue & in cap. 2. ad Rom.

Iren. l. 1. aduers. hæres. c. 1. Δεῖ μηδὲν ποιεῖν ὧν ἀπηγόρευσε, καὶ ὅτι οἱ τὰ τοιαῦτα διαπραττόμενοι βασιλείαν Θεοῦ μὴ κληρονομήσουσι.

Clem. Alexan. 4 Strom. c. 8. Αἱ ἐντολαὶ αἱ οἷαί τε γενέσθαι, καὶ μὴ γενέσθαι ὑφ' ἡμῶν.

Athanas. lib. de Virginit. in fin. πρὸς ἑκάστην ἐντολὴν, καὶ ποίει αὐτάς.

Basil. in reg. breu. Resp 176. Οὐκ ἂν ὁ ἀγαθὸς ἐπέταξεν ὁ δίκαιος, εἰ μὴ τὸ δύνασθαι ἐχαρίσατο.

Idem hom. Attende tibi. Ἀσεβὲς οὖν τὸ λέγειν ἀδύνατα τὰ τοῦ πνεύματος παραγγέλματα.

Aug. l. de nat. & gra. c. 42. & l. de merit. & remiss. pec. c. 6.

Cyrill. Alexan. l. 10. in Ioan c. 4. Δεῖγμα ἐστι τοῦ μὴ ἀγαπᾶν θεὸν, τὸ δι' οὐδενὸς ποιεῖσθαι λόγου τ' ἐντολάς.

impoſſible à l'homme. Et apres S. Auguſtin parle ſainct Cyrille Alexandrin; Vn ſigne de n'aymer pas Dieu, c'eſt de vilipender ſes ordonnances, & de les meſpriſer comme ſi elles eſtoient iniurieuſes. Et apres ſainct Cyrille Alexandrin parlent les Peres du ſecond Concile d'Orange; Nous croyons ſelon la Foy Catholique, que les initiez ayans receu la grace par le Bapteſme, peuuent auec l'ayde & cooperation de Dieu, s'ils veulent fidellement mettre la main à l'œuure, peuuent, dis-ie, & doiuent accomplir ce qui touche à leur ſalut.

Concil. Arauſ. 2. can. vlt.

CINQVIESME PASSAGE, Chap. V. Vers. VI.

Verſion Catholique.

Car pourquoy du temps que nous eſtions encores foibles, ſelon le temps Chriſt eſt mort pour ceux qui eſtoient ſans Religion.

Verſion Huguenote.

Car du temps que nous eſtions encore deſnüez de toute force, Chriſt eſt mort en ſon temps pour nous qui eſtiõs du tout meſchans.

Annotation.

Ils ont alteré ce paſſage diuerſement en diuerſes années; cela eſt propre en quatrieſme poinct de l'Huguenotiſme d'eſtre muable, & alterer la Bible en toutes impreſſions. Ie trouue icy deux faulſetez, l'vne contre le franc arbitre, *nous eſtions deſnüez de toute force,* pour, *nous eſtions encor foibles;* L'autre, que Ieſus-Chriſt eſt ſeulement mort pour les predeſtinez; voire ſeulement mort pour ceux de la Religion pretenduë, qui ſont les ſeuls predeſtinez, auſſi la particule *nous* a eſté miſe par adionction comme ces deux monoſyllabes *du tout.*

Quant au premier chef nos Aduerſaires maintiennent que par la cheute d'Adam, les forces du franc-arbitre ne ſont pas ſeulement affoiblies, ains entierement eſteintes: ce qui eſt contreuenant à la doctrine des Peres. Sainct Denys enſeigne que les choſes naturelles demeurẽt en leur nature nonobſtãt le peché; voire meſme aux Anges pre-

Dionyſ. lib. de diui. nom. c 4. μεμενηκέναι φαμὲν τοῖς δαίμοσιν ἐν τῷ παι-

uaricateurs, il n'y a point eu de changement touchant leur eſtre phyſique. Ainſi faut entẽdre ce que l'on dit des quatre playes de la nature dõt le peché a eſté l'autheur, qui ſont l'infirmité, l'ignorance, la malice, & la conuoitiſe effarée, dont diſcourt S. Auguſtin reſtreignant ces quatre à deux maladies; ſçauoir l'ignorance, & l'infirmité: celle-là en l'entendement, celle-cy en la volonté. Et apres luy ſainct Fulgence Eueſque de Ruſpe, qui a touſiours eſté tres-grand amateur de la doctrine de ſainct Auguſtin. Le Concile d'Orange parle clairement là deſſus; Le liberal arbitre a eſté affoibly, encliné au mal, & ſes forces ſont amoindries par le delict d'Adam, mais non eſteintes.

ἐν τῷ φυσικῷ ἀγαθῶν ἔξωθεν ἀλλὰ ἡ φύσει μεταβολή.

Aug. lib. 2 de pecc. merit. c. 17.

Fulgent. l. 2 ad Mouim. c. 18.

Concil. Arauſ. 2. can. 13. & 25.

Quant au ſecond chef, Dieu eſt mort pour tous, deſirant de ſa part & antecedemment le ſalut de tous, & aydant par ſes graces ſuffiſantes à tous. Dieu veut, dit S. Ambroiſe, ſauuer tous les hommes, ſi toutesfois ils s'approchent & viennent vers luy: car il ne les veut pas ſauuer en telle maniere qu'il les ſauue ſans leur vouloir; mais il les veut ſauuer s'ils donnent leur conſentement.

Ambroſ. in c. 2. epiſt. 1. ad Timoth.

SIXIESME PASSAGE, Chap. V. Vers. XII.

Verſion Catholique.

Parquoy comme par vn homme le peché eſt entré au monde, & par le peché la mort: & ainſi la mort eſt paruenuë ſur tous les hommes, auquel tous ont peché.

Verſion Huguenote.

Parquoy comme par vn ſeul homme le peché eſt entré au monde, & par le peché la mort: & par ainſi la mort eſt paruenuë ſur tous les hommes, d'autant que tous ont peché.

Annotation.

Il ne falloit point adioindre au texte *ſeul*, puis qu'il n'y eſt pas, ny encor moins dire, *d'autant que tous ont peché*, pour dire, *auquel*, ou bien, *en qui tous ont peché*. Ceſte deprauation eſt pour donner pied à vn erreur touchant le peché originel: car l'Huguenot tient qu'il giſt en la conuoitiſe qui nous eſt

demeurée par la cheute de nostre premier Pere, & que le peché originel demeure en nous tout le cours de nostre vie; c'est l'onziesme article de leur Confession de Foy: mais la Foy Catholique faict bien d'autres propositions expliquées par les Peres.

Ignat. epist. ad Trallian.
Cypr. l. 5 ep 8.
Hierony lib. 3. contra Pelag.
Chrys. ho. 40. in 2. ad Cor.
Aug. lib 22. de morib. Eccl.

Premiere proposition, Le peché originel est vrayement peché; aussi sainct Ignace Martyr l'appelle *impieté ancienne*: Sainct Cyprian, *contagion de la vieille mort*: Sainct Hierosme, *la premiere preuarication de nostre premier Pere:* Sainct Iean Chrysostome, *le peché radical*: Sainct Augustin, *le forfaict ancien.*

Aug. lib. 1. de pecc. mer. c. 11. & seq & lib. 2. contra Iul. c 2. & l. de peccat. orig.
Idem l. 2. Genes. contra Manich. c. 14.
Idem l. 5 de ciuit. c. 25.
Idem l. 1. Retract. c. 15.
Idem ep. 200.

Seconde proposition, Le peché originel ne gist pas en la concupiscence, c'est à dire, qu'il est vne priuation & n'est pas vn estre reel & positif comme est la conuoitise. Le Moine Pelagius, & Iulian Euesque de Capoüe, n'auoient qu'vne ame pour combattre ce que l'Eglise enseigne du peché originaire; lequel ils vouloient bien auoir esté nuisible à Adam, mais non pas à ses descendans. Sainct Augustin leur ennemy iuré a faict qu'ils ont rendu les armes, & a monstré que ce peché estoit actuel en Adam & habituel en nous, & que ce peché n'estoit pas la conuoitise: Quand il eschet, dit-il, que la raison bride puissamment la conuoitise esmeuë, alors nous ne tombons point en peché, ains apres la luicte nous auons la guirlande. *Et ailleurs*, Si la reuolte concupiscible est sans coulpe au corps de celuy qui dort; combien plus est elle sans peché en celuy qui n'y preste point de consentement. *Et encore ailleurs*, L'Apostre qualifie peché la corruption de nostre nature, pourautant qu'elle est l'effect & la peine residuë du peché. *Et finalement ailleurs*, Que si nous ne consentions aux desirs de la chair qui poussent & fourmillent en nous, il n'y auroit subject de crier à nostre Pere celeste, Remettez-nous nos debtes comme nous les remettons à nos debteurs.

SEPTIESME PASSAGE, CHAP. V. VERS. XVIII.

Version Catholique.

Comme donc par vn forfaict la coulpe est venuë sur tous hommes en condemnation; ainsi aussi par la iustice d'vn le benefice est venu à tous hommes en iustification de vie.

Version Huguenote.

Comme donc par vne seule offense la coulpe est venuë sur tous hommes en condemnation; ainsi aussi par vne seule iustice nous iustifiant le don est venu sur tous hommes en iustification de vie.

Annotation.

La iustice imputatiue de Iesus-Christ est vne chimere forgée depuis vn siecle; laquelle l'Aduersaire veut estançonner par l'Escriture en la falsifiant, ou bien comme parle sainct Ignace l'adulterant, *par vne seule iustice nous iustifiant*, au lieu, *par la iustice d'vn.* Il est vray nous sommes iustifiez par les merites de Iesus-Christ, mais nous n'auons pas en nous & auec nous la iustice externe de Iesus-Christ: Il est vray nous sommes iustifiez par vne iustice, mais inherente, & non pas par vn phantosme & imputation de iustice. Aussi l'Apostre en ce lieu se sert seulement du mot δικαίωμα, qui veut dire merite: & de faict par le merite de Iesus nous sommes iustifiez, il n'a pas le mot δικαιοσύνη, qui est proprement la iustice precise & formelle distinguée de δικαίωσις, qui signifie la iustification. Voyez de grace ce que nous auons touché ailleurs de ce subject au Vieil Testament, & nommément au chapitre vingtiesme des Prouerbes.

Ignat ad Trallian. καπηλεύων τὸν λόγον τοῦ εὐαγγελίου.

HVICTIESME PASSAGE, CHAP. VI. VERS. V.

Version Catholique.

Car si nous sommes entez à la conformité de sa mort, nous le serons aussi de sa resurrection.

Version Huguenote.

Car si nous auons esté faicts vne mesme plante auec luy par la conformité de sa mort, aussi le serons-nous par la conformité de sa resurrection.

Annotation.

C'est vne mauuaise substitution de dire, *nous auons esté faicts vne mesme plante auec luy par la conformité de sa mort*, pour, *nous sommes*

entez en la conformité de sa mort. On nous voudroit faire croire que nous ne sommes entez & affiez à Iesus-Christ que par vne phantastique imputation; neantmoins l'intention du bien-heureux Apostre est de nous signifier par antithese qu'il faut compatir à la passion de Iesus, se rendre conformes à icelle, & finalement mourir au peché pour auoir la vie eternelle, & iouïr de la gloire de Iesus resuscité: en ceste maniere nous serons entez à Iesus comme branches à l'arbre en tirant d'iceluy le suc & la seue: ainsi l'explique Origene: ainsi l'explique Tertullian: Car si nous sommes, dit-il, greffez au simulachre de la mort de Iesus, pareillement nous le serons de sa resurrection: car par ce simulachre nous mourrons au Baptesme, mais veritablement nous resusciterons en ceste chair, comme Iesus est resuscité. Ainsi l'explique sainct Gregoire de Nazianze par ceste belle antithese. Hier i'estois crucifié auec Iesus, auiourd'huy ie suis en gloire auec luy: hier ie mourois auec luy, auiourd'huy nous viuons ensemblement: hier on nous enseuelissoit en vn mesme tombeau, auiourd'huy ie resuscite auec le mesme Iesus. Sainct Iean Chrysostome s'estend bien au long à expliquer ce passage, & notamment remarque que l'Apostre n'a pas dit simplement la mort, mais à la similitude de la mort.

Origen. in cap. 6. ad Rom.

Tertull. lib. de car. resur. c. 47.

Greg. Naz. orat. 1. in Pasch. Χθὲς συνεσταυρούμην Χριστῷ, σήμερον συνδοξάζομαι· χθὲς συνενεκρούμην, συζωοποιοῦμαι σήμερον· χθὲς συνεθαπτόμην, σήμερον συνεγείρομαι.

Chrys. hom. 11. in ep. ad Rom. οὐκ εἶπε θανάτῳ, ἵνα μὴ αὐτὸ εἴπῃς, ἀλλὰ ὁμοιώματι θανάτου.

NEVFIESME PASSAGE, CHAP. VI. VERS. VII.

Version Catholique.

Car celuy qui est mort, est iustifié de peché.

Version Huguenote.

Car celuy qui est mort, est quitte de peché.

Annotation.

A quel propos changer la parole *iustifié*, en celle de *quitte*, La vulgaire Latine porte *iustificatus*, le Grec δεδικαίωται, le Syrien *ethcharar*, qui vient de la racine *charar*, qui signifie blanchir & purifier. Beze confesse qu'Erasme le prodrome & auant-coureur de Caluin, tourne comme la vulgaire Latine: pourquoy donc veulent-ils reformer l'Escriture, comme ils veulent reformer la Religion Catholique? Les Peres sainct Ambroise, sainct Hierosme, sainct Iean Chrysostome lisent comme nous; pourquoy donc lire autrement, si ce n'est pour establir l'imputatiue iustice de Iesus-Christ, ce que nous reiettons ailleurs auec les Peres: Il vous plaira de voir l'ante-penultiesme annotation, à quoy nous adiousterons, que sainct Gregoire de Nysse frere de sainct Basile en l'oraison contre ceux qui vont dilayant le Baptesme, faict voir, que la grace iustifiante est vn don & qualité inherente en l'ame: & en vne autre oraison des beatitudes, mõstre le mesme euidemment: & Oecumenius qui a composé son liure des Scholies de sainct Iean Chrysostome, dit, Que par la grace nous sommes non seulement purs & saincts, ains aussi iustifiez. Et sainct Augustin, On n'appelle pas la iustice de Dieu en consideration qu'il est iuste, mais pourautant qu'elle est inherente en l'homme donnée de la part de Dieu. Que peut-on dire de plus precis?

אתחרר חרר

Ambros. Hierony. Chrysost. in c. 6 ad Rom.

Gregor. Nyss. orat contra baptis. differ. in fin. & orat. 6. de beatitud. ὁ τῆς ἑαυτοῦ καρδίας ἀποκαθάρας ἐν τῷ ἰδίῳ κάλλει τῆς θείας φύσεως καθορᾷ εἰκόνα.

Oecum. in 1. ad Cor. cap. 6. οὐ μόνον καθαροὺς καὶ ἁγίους, ἀλλὰ δικαιωθέντας.

August. l. 1. in duas epist. Pelag. c. 7.

DIXIESME PASSAGE, CHAP. VI. VERS. XIX.

Version Catholique.

Ie parle à la façon des hommes, à cause de l'infirmité de vostre chair. Car ainsi que vous auez appliqué vos membres pour seruir à ordure & iniquité, à faire iniquité; ainsi appliquez maintenant vos membres pour seruir à iustice en sanctification.

Version Huguenote.

Ie parle à la façon des hommes, &c. ainsi appliquez maintenant vos membres pour seruir à iustice en saincteté.

Annotation.

Il y a *sanctification* au texte, & non pas *saincteté*; Ce changement a esté faict contre les bonnes œuures & sainctes actions; lesquelles Caluin nomme iniquitez, pollutions & ignominies deuant Dieu: le texte Grec porte ἁγιασμὸς, & le Latin *sanctificatio.* L'Apostre faict comparaison entre les bonnes & mauuaises œuures, entre les maluersations & sanctifications, & autant que quelqu'vn a offensé la diuine Majesté en mal-faisant, d'autant plus luy doit il rendre

Cal. l. 3. Instit. c. 12. §. 4.

Basil. in qq. breu. q 53. Ἁγιασμὸς δέ ἐστι τὸ ἀνακεῖσθαι τῷ ἁγίῳ Θεῷ ἐξ ὁλοκλήρου καὶ ἀδιαλείπτως ἐν παντὶ καιρῷ διὰ φροντίδος καὶ σπουδῆς τῶν αὐτῷ ἀρεσκόντων.

honneur en bien-faisant. Sainct Basile definit en ceste sorte la sanctification: C'est estre adonné à Dieu totalement, & sans interruption, & en tout temps par le soin & estude des choses dont il a plaisir. Et sainct Augustin expose naïfuement bien l'oppositiõ qui se trouue entre les sainctes & mauuaises operations: c'est lors qu'il descouure sa vie en vn liure de ses Confessions; l'allois souspirant garotté non d'vn fer estranger, mais d'vne mienne volõté ferroniere, mon vouloir estoit enchaisné par l'ennemy, dont il auoit composé vne cadene pour me lier, puis que d'vne volonté peruerse est sortie vne mauuaise conuoitise; & me rendant esclaue de ceste conuoitise vne habitude s'est contractée; & n'apportant point de resistance à ceste meschante coustume, la necessité s'est ensuiuie, desquelles à guise de certains chaisnons entre-lassez par ensemble vn dur esclauage m'estreignoit: c'est pourquoy ie l'ay nommé cadene: Or vne nouuelle volonté m'estoit venuë de vous seruir gratuitement, ô mon Dieu, & volontiers iouïr de vous; le seul plaisir certain n'estoit pas encore bastant pour dechaisner mon anterieure volonté affermie au mal dés longue main. Par ainsi il y auoit en moy deux volontez, vne ancienne, l'autre nouuelle; vne charnelle, l'autre spirituelle; elles guerroioient par ensemble, & par leur discord mutuel alloient dissipant mon ame.

Aug l. 8. Confess. cap 5.

ONZIESME PASSAGE, CHAP. VI. VERS. XXII.

Version Catholique.

Mais maintenant estans affranchis de peché, & faicts serfs à Dieu, vous auez vostre fruict en sanctification; & pour fin vie eternelle.

Version Huguenote ancienne.

Mais maintenant estans affranchis de peché, & faicts serfs à Dieu, vous auez vostre fruict en saincteté: & pour fin vie eternelle.

Annotation.

L'erreur du precedent passage se rencontre en ce lieu; car on a substituë la *sainctete* pour la *sanctification*, afin d'attaquer tousiours les bonnes œuures: Voyez l'annotation precedente & les autres qui concernent ceste matiere: seulement nous dirons ce mot de Theodoret sur l'Exode, exposant ces paroles de Moyse selon la version des Septante, *En la grandeur de ton bras droict*, Par le bras droict entends la bonne & droicte operation, car la seule foy n'est pas suffisante pour le salut eternel, mais afin qu'elle soit parfaicte elle a besoin d'estre associée des bonnes œuures.

Exod. 15. v. 16. Theodor. q 63. in Exod. Διὰ τοῦ δεξιοῦ βραχίονος τὴν πρᾶξιν τὴν δεξιάν· οὐκ ἀρκεῖ γὰρ ἡ πίστις εἰς σωτηρίαν ἀλλὰ δεῖται τῶν ἔργων πρὸς τελειότητα.

DOVZIESME PASSAGE, CHAP. VIII. VERS. IV.

Version Catholique.

Afin que la iustification de la Loy fust accomplie en nous, qui ne cheminons point selon la chair, mais selon l'esprit.

Version Huguenote.

Afin que la iustice de la Loy fust accomplie en nous, qui ne cheminons point selon la chair, mais selon l'esprit.

Annotation.

L'antipathie des bonnes œuures persiste, aussi l'on persiste à changer la parole de Dieu, & dire *iustice*, au lieu de *iustification*: voyez de grace les annotations anterieures.

TREIZIESME PASSAGE, CHAP. VIII. VERS. XXXIX.

Version Catholique.

Ne grandeur, ne profondeur, n'aucune autre creature, ne nous pourra separer de la charité de Dieu qui est en Iesus-Christ nostre Seigneur.

Version Huguenote.

Ni hautesse, ni profondeur, ni aucune autre creature ne nous pourra separer de la dilection de Dieu, qu'il nous a monstré en Iesus-Christ nostre Seigneur.

Annotation.

Ces paroles *qu'il nous a monstré*, ne se trouuent ny au Grec, ni au Syrien, ni au Latin, ni dedans les cahiers de pas vn Pere soit Leuantin, soit Occidental: ceste adionction

est icy posée, pour dire que l'amour dont S. Paul aymoit Dieu, n'estoit pas en sainct Paul, mais que cet amour estoit en Dieu: En vn mot on veut dire qu'il n'y a point d'autre charité que l'imputatiue. S. Ignace donc n'auoit qu'vne charité imputatiue? c'est à dire qu'il n'en auoit point, quand il escriuoit aux Romains sur le chemin de Syrie à Rome, ces feruentes paroles; C'est maintenant que ie commence d'estre Disciple de Iesus, ne desirant rien des choses visibles & inuisibles pour trouuer Iesus: Que le feu, que la croix, que les bestes, que le bris des os, que le déboitement des membres, que l'anatomie du corps, & tous les tourmens excogitez par les demons m'arriuent, seulement ie desire de ioüir de Iesus. Les Martyrs donc inuincibles n'auoiẽt qu'vne charité imputatiue? c'est à dire, qu'ils n'en auoient point, lors qu'ils disoient haultement contre Scapula President de Carthage, au rapport de Tertullian; Nous bataillons contre vostre rage & felonnie: voire mesme de nostre plein gré nous nous y offrons, & conjouïssons d'auantage d'vne sentence de condemnation, que des lettres de dimission & d'abolissement. Sainct Paul donc n'auoit qu'vne charité imputatiue? c'est à dire, qu'il n'en auoit point, quant au recit de sainct Iean Chrysostome, il ne faisoit non-plus de cas des Tyrans, & des peuples enragez de furie contre sa personne, que de petits mouscherons.

Ignat. epist. ad Rom.

Πῦρ, καὶ σταυρός, θηρίων τε συστάσεις, ἀνατομαί, διαιρέσεις, σκορπισμοὶ ὀστέων, συγκοπαὶ μελῶν, ἀλεσμοὶ ὅλου τοῦ σώματος, καὶ κόλασις τοῦ διαβόλου ἐπ' ἐμὲ ἐρχέσθω, μόνον ἵνα Ἰησοῦ Χριστοῦ ἐπιτύχω.

Tertull. l. 1. ad Scap. cap. 1.

Chrysost. hom. 2. de Laudib. Paul.

Τύραννοι δ' αὐτοὶ καὶ δῆμοι θυμοῦ πνέοντες κώνωπες εἶναι ἐδόκουν.

QVATORZIESME PASSAGE, CHAP. X. VERS. XV.

Version Catholique,

Et comment prescheront-ils, sinon qu'ils soient enuoyez.

Version Huguenote.

Et comment preschera-on, sinon qu'il y en ait qui soient enuoyez.

Annotation.

Il n'est pas necessaire que tous preschent auec mission, dit l'Huguenot, pour ceste consideration il change ces mots, *sinon qu'ils soient enuoyez*, en ceux-cy, *sinon qu'il y en ait qui soient enuoyez*. L'article trente & vniesme de leur Confession de Foy porte: Il a fallu quelquefois, & mesme de nostre tẽps, auquel l'estat de l'Eglise estoit interrompu, que Dieu ait suscité gens d'vne façon extraordinaire, pour dresser l'Eglise de noueau qui estoit en ruine & desolation. Voire mais, si ceste mission a esté extraordinaire, où sont les miracles? qu'ils ont operez: où sont les signes surnaturels? par lesquels il appert que Dieu les a enuoyez extraordinairement & immediatement; veu que toute mission pour prescher, est de Dieu ou immediatement & extraordinairement par les prodiges & miracles, comme sainct Paul choisi de Dieu pour l'Euangile, *Vocatus Apostolus & segregatus*: le mot Grec est plus emphatique, κεκλημένος καὶ ἀφωρισμένος, & le Syrien, *karia vaschelicha*: ou mediatement & ordinairement par les Prelats & superieurs Ecclesiastiques; mais non pas par les Roys, par les Magistrats politiques, & par les Consistoires & assemblées du peuple: Car il est vray ce qu'Osius de Cordoüe disoit à l'Empereur Constantin, *A vous l'Empire, & à nous les Eglises.* Et sainct Ambroise quelques années apres escriuant à sa sœur Marcelline: Il est escrit, Les choses de Dieu appartiennent à Dieu, ce qui est de Cesar est à Cesar: L'Empereur est maistre des Palais, le Prestre commande à l'Eglise: Vous auez droict, ô Empereur, sur le ciuil, mais non pas sur les choses sacrées.

קריא ושליחא

Ambros lib. 5 epist. 33.

Quant donc à la mission ordinaire, il est certain ce que dit Theodoret Euesque de Cyrie, Nous ne sommes establis Docteurs de nostre part; ains est de la part de Dieu que nous auons lettres de creance touchant l'Euangile. Et quant à l'extraordinaire, ainsi parle Oecumenius (ou plustost sainct Iean Chrysostome:) Sainct Paul monstre à l'œil qu'il n'est pas venu de son authorité priuée, mais il est enuoyé de Iesus-Christ, par ainsi il faict voir qu'il est digne de foy.

Theodoret. in 1 ad Thess. c. 2

Oecumen. in c. 10 ad Rom.

Δείκνυσι ὅτι οὐκ ἐξ οἰκείας αὐθεντίας ἦλθεν εἰς τὸ κηρύξαι αὐτός, ἀλλ' ἀπεσταλεὶς παρὰ Χριστοῦ τούτῳ ἑαυτὸν ἀξιόπιστον ποιεῖ.

QVINZIESME PASSAGE, CHAP. XI. VERS. IV.

Version Catholique.

Mais que luy fut-il respondu de Dieu? Ie me suis reserué sept mille hommes qui n'ont ployé le genoüil deuant Baal.

Version Huguenote ancienne.

Mais que luy fut-il respondu de la

part de Dieu? Ie me suis reserué sept mille hommes qui n'ont point ployé le genoüil deuant l'image de Baal.

Annotation.

C'est contre l'honneur des images qu'on a inseré le mot *d'image*. Baal estoit vn nom de faulse Deité appartenant & aux Dieux & aux Deesses, c'est la remarque de Theodoret. Or icy il est fait mention de la Deesse Astartes, idole des Tyriens, que Iezabel leur Princesse proposa pour estre adorée, cōme il est couché au liure des Roys: par ainsi l'on donne solution à ce que Theodore de Beze va objectant, qu'il y a au Grec τῇ Βάαλ, & que ce τῇ doit reclamer & se rapporter tacitement à εἰκόνι image sous-entenduë: ce τῇ donc regarde la Deesse Astartes l'idole Tyrien. Et comme Iezabel fit de Baal vne Deesse, aussi le Roy Thobal en fit vn Dieu en Syrie: En ceste maniere l'on doit entendre Ioseph, disant, Baal estoit le Dieu des Tyriens. Quand on lit dedans les Septante en plusieurs lieux du Vieil Testament le nom de Baal auec l'article masculin τῷ Βάαλ, & τὸν Βάαλ, cela monstre quelque faulse diuinité du sexe masculin. Ce Baal en l'Escriture a diuers noms selon les diuers lieux & occasions de son adoration: maintenant il est nommé Beelphegor à cause de la montagne de Phegor, maintenant *Behelzebub, Dieu des mousches;* ainsi appellé des Acharonites en consideration des mousches qui voloient dru menu à l'odeur de ses victimes, maintenant Baal-berith. Quelques vns ont voulu dire que Baal estoit vne parole Carthaginoise signifiant Dieu en langue Punique: mais de vray *Bahhal* est vn nom Hebreu qui veut dire commander.

Theodoret. in 12. Ierem. — Reg. 19. v. 18. — Ioseph. lib. 9. Antiq. c. 6. τῆς ὁ Βάαλ [...] — Num. 25. v. 3. — Reg. 1. v. 3. בעל־זבוב — Iudic. 9. v. 4. — בעל

PREMIERE EPIstre aux Corinthiens.

PREMIER PASSAGE, Chap. IV. Vers. VI.

Version Catholique.

Or mes freres i'ay tourné ces choses sur moy & sur Apollo à cause de vous: afin qu'appreniez en nous de ne presumer outre ce qui est escrit; l'vn contre l'autre ne s'enfle pour autruy.

Version Huguenote.

Or mes freres i'ay tourné ces propos par vne façon de parler sur moy & sur Apollo, à cause de vous: afin que vous appreniez en nous que personne ne presume outre ce qui est escrit: à ce que l'vn pour l'autre ne s'enfle contre l'autruy.

Annotation.

On ne veut que l'Escriture; point de traditions: c'est pourquoy au lieu de dire *i'ay tourné ces choses sur moy*, on a dit, *i'ay tourné ces propos par vne façon de parler sur moy:* de surplus au lieu de dire, *afin qu'apreniez en nous de ne presumer outre ce qui est escrit*, on a dit, *afin que vous appreniez en nous que personne ne presume outre ce qui est escrit.* La version Syrienne qui fut premierement imprimée en l'Europe par le soin d'Albert Widmestad Chancelier de l'Empereur Ferdinand, donne en peu de mots le sens litteral de ce passage. Mes freres apprenez de nous de n'auoir meilleure opinion de vos personnes que ce que nous en auons escrit, afin qu'aucun ne s'esleue sur son prochain. Il est clair que le verbe φρονεῖν *sentir*, ne s'entend pas de la doctrine, mais de l'ambition de ceux qui se glorifient de leur maistre, faisant des factions contre les Disciples des autres. Et pourtant Pierre Martyr, & Bulinger tournent non *que personne ne sente*, mais *que personne ne sente de soy*, c'est à dire, n'estime de soy. Et Zuingle dit, *Il a vsé du verbe sentir, au lieu de s'exalter ou enfler.* C'est aussi l'interpretation qu'en donnent sainct Hierosme, Theodoret & S. Iean Chrysostome, qui dit, Qu'est-ce ne presumer de soy outre ce qui est escrit: Il est escrit, pourquoy vois-tu vne paille en l'œil de ton frere, & tu ne prends pas garde à la poultre qui est en ton œil. Il n'est donc pas icy question du corps de l'Escriture, ny de reprendre les Corinthiens, de ce qu'ils auoient creance aux traditiōs & aux choses non escrites. Les Peres de l'Europe, de l'Asie, & de l'Afrique ont veneré & receu les traditions Apostoliques. Pour l'Europe ie choisiray ce grand Patriarche de Constantinople sainct Iean Chrysostome qui dit, De là il apparoist que les Apostres ne nous ont pas baillé toutes

Versio Syriaca. — Zuingl. in ep. 1. ad Cor. c. 4. — Hierony. in 1. 4. ep. ad Cor. Theodoret. ibid. Chrysost. hom. 11 in 1. ad Corinth. Γέγραπται, τί βλέπεις τὸ κάρφος τὸ ἐν τῷ ὀφθαλμῷ τοῦ ἀδελφοῦ σου. — Idem hom. 4. in 2. ad Thess. ἐντεῦθεν δῆλον ὅτι οὐ πάντα

choſes par lettres, mais auſſi beaucoup de choſes ſans lettres : or & les vnes & les autres ſont ſemblablement dignes de Foy. Pour l'Aſie, ie choiſiray ce grand Archeueſque de Ceſarée en Cappadoce ſainct Baſile, qui dit, Des dogmes & enſeignements conſeruez en l'Egliſe, nous en auons les vns de doctrine eſcrite, les autres conſignez par la ſecrette (c'eſt à dire non eſcrite) tradition des Apoſtres, dont les vns & les autres ont pareille force en matiere de Religion ; & à cela perſonne ne contredit pour peu qu'il ſoit verſé aux loix Eccleſiaſtiques. Pour l'Afrique, ie choiſiray ce grand Eueſque d'Hippone S. Auguſtin, qui dit, comme nous auons remarqué ailleurs, Il y a pluſieurs choſes que l'Egliſe vniuerſelle obſerue, qui pour ceſte cauſe ſont à bon droict receuës auoir eſté commandées par les Apoſtres, encore qu'elles ne ſe trouuent point eſcrites. Apres ces teſmoignages que dira l'Huguenot?

δι' ἐπιστολῆς παρέδωκαν, ἀλλὰ καὶ ἀγράφως : ὁμοίως δὲ κἀκεῖνα καὶ ταῦτα τῇ ἀξιόπιστα.

Baſil. lib. de Spir ſanct. c 27 τὰ μὲν ἐκ τῆς ἐγγράφου διδασκαλίας ἔχομεν, τὰ δὲ ἐκ τῆς τῶν ἀποστόλων παραδόσεως.

Aug. l. 5. de Baptiſm. contra Donatiſt. c. 23.

SECOND PASSAGE, Chap. IX. Vers. V.

Verſion Catholique.

N'auons nous pas puiſſance de mener par tout vne ſœur femme, ainſi que les autres Apoſtres, & les freres du Seigneur, & que Cephas?

Verſion Huguenote de Beze.

N'auons nous pas puiſſance de mener auec nous vne eſpouſe ſœur, ainſi auſſi que les autres Apoſtres, & les freres du Seigneur, & Cephas?

Annotation.

Beze en veut au Celibat des Preſtres, tournant *eſpouſe* au lieu de *femme*. S. Paul parle en ce paſſage non des femmes mariées, mais des femmes qui ſeruoient au miniſtere des choſes neceſſaires à la vie ; & la tiſſure du paſſage le monſtre manifeſtemét ; & c'eſt l'expoſition de Tertullien, qui dit, Quand le diuin Apoſtre adiouſte, Car n'auons-nous pas puiſſance de manger & de de boire, il faict voir que les Apoſtres ne menoient point auec eux femmes mariées, veu que ceux qui n'en ont pas peuuent toutesfois manger & boire : mais il dit ſimplement, femmes, leſquelles leur ſeruoient au meſme miniſtere que celles qui accompagnoient le Sauueur du monde ; Ce que Tertullian repete ailleurs. Et de ſainct Ambroiſe, ou vn autre ſous ſon nom, au commentaire ſur ce paſſage. Et de ſainct Auguſtin apres eux deux, qui l'explique fort amplement diſant entre autres choſes ; Sainct Paul monſtre luy eſtre licite ce qui eſtoit loiſible aux autres Apoſtres, ſçauoir, de ne trauailler manuëllemenr, mais viure de l'Euangile, ainſi que noſtre Seigneut leur auoit ordonné : car pout ce ſubject certaines ſainctes Dames alloient en leur compagnie, leur pouruoyant & adminiſtrant du bien & commoditez temporelles qu'elles auoient, afin de ſubuenir aux neceſſitez de la vie preſente. Ce que quelques vns n'entendant ſainement, ont interpreté ceſte ſœur femme, dont parle l'Apoſtre, d'vne femme mariée. Le Soleil en plein midy eſt-il plus clair que ceſte interpretation de ſainct Auguſtin? Et de ſainct Hieroſme contre Iouinian ; Il apparoiſt, dit-il, qu'il parloit là non des femmes eſpouſées, mais des autres ſainctes femmes, qui ſelon la couſtume Iudaïque ſeruoient & adminiſtroient de leurs biens à leurs Maiſtres & Docteurs : Comme auſſi nous liſons, que cela ſe practiquoit à l'endroict de noſtre Seigneur. Et apres eux tous, de ſainct Iſidore Eueſque de Damiette en Egypte, diſciple de ſainct Iean Chryſoſtome, en l'Epiſtre addreſſée à Iſidore Diacre, faicte touchant ce ſubject, note que l'Apoſtre vſe expreſſement du mot, femme-ſœur, pour la diſtinguer d'vne femme mariée, & non pas pour ſignifier, comme dit Beze, vne eſpouſe fidelle. Voicy les termes de ſainct Iſidore : Les femmes qui ſuiuoient les Apoſtres, dont parle ſainct Paul en la premiere au Corinthiens, n'eſtoient point femmes mariées, ny priſes pour la procreation des enfans : autremenr il euſt dit vne femme eſpouſe, comme les Notaires aux contracts de mariage eſcriuent, & obligent de la nourrir & veſtir, ainſi qu'il appartient à vne femme eſpouſe.

Tertull. l. de Monog. c. 8.

Idem l. de pudicit. c. 14.

Aug. l. de oper. Monach. c. 4.

Hieronym. l. 1. aduerſ. Iouin.

Beza in 1 epiſt. ad Cor. c. 9.

Iſidor. Pe'uſ. ep. 176. l 3.

οὐ παιδοποιίας, οὐδὲ συμβιώσεως ἕνεκεν. ἐκ ... γαμετὰς γυναῖκας.

Touchant le Celibat des Preſtres, ie n'ay rien leu de plus precis que ce qui eſt couché en vn canon du Concile de Neoceſarée, tenu en la Prouince de Pont en Aſie, auparauant le premier general de Nicée, *Que le Preſtre, s'il ſe marie, ſoit depoſé*

Concil. Neocæſar. can. 1. πρεσβύτερος ἐὰν γήμῃ, τῆς τάξεως αὐτὸν μετατίθεσθαι.

Concil. Ancyr. can. 10 μετὰ ταῦτα ... διακονίας. Concil. Eliberi. c. 33.

de son ordre. Le Concile d'Ancyre en Galatie parle des Diacres, & le Concile Elibertin en Espagne faict mention des Soudiacres.

TROISIESME PASSAGE, CHAP. IX. VERS. XXVII.

Version Catholique.

Ains ie matte & reduits en seruitude mon corps, de peur qu'apres auoir presché aux autres, moy-mesme ie ne sois reprouué.

Version Huguenote.

Mais ie matte & reduits mon corps en seruitude, afin qu'en quelque maniere, apres auoir presché aux autres, moy-mesme ne sois trouué non receuable.

Annotation.

Ie ne sois trouué non receuable, ne veut pas dire, *ie ne sois reprouué.* Ceste alteration est faicte pour introduire vne chimerique certitude, & infallibité tant de la grace de Dieu, comme du salut eternel & predestination. Origene cite ce passage auec les mesmes paroles du diuin Apostre, & vse du mot ἀδόκιμος *reprouué*; puis faict ceste conclusion: Et partant sur tout il faut se donner de garde des embusches de la chair. Le mesme discours est de sainct Basile en ses regles; & sainct Iean Chrysostome apres l'vn & l'autre dit, Si sainct Paul a eu ceste frayeur ayant enseigné vn monde de personnes, & a eu terreur apres auoir presché & estre deuenu Ange, apres auoir pris en main la deffense, & la cause de tous les hommes, nous autres que dirons-nous? Iean Cassian Scyte de nation qui receut le charactere du Sacerdoce à Marseille, auparauant Diacre de S. Iean Chrysostome à Constantinople, rapporte ce lieu comme la vulgaire Latine, puis adiouste, Ne voyez-vous pas que cet athlete de Iesus-Christ met le gain de la bataille au seul chastiment de la chair, & à rendre son corps soupple & obeïssant. Nous auons parlé ailleurs de l'incertitude qu'ont les humains de leur Predestination: passons.

Origen. in c. 8. epist. ad Rom.

Basil. reg. 17.

Chrysost. in hunc locum.

Εἰ γὰρ Παῦλος τοσούτους διδάξας, &c. τί ἂν εἴποιμεν ἡμεῖς.

Cassian. lib. 5. instit. Monach. c. 17. & seqq.

QVATRIESME PASSAGE, CHAP. X. VERS. XVII.

Version Catholique.

Car nous qui sommes plusieurs, sommes vn pain vn corps, d'autant que nous sommes tous participans d'vn mesme pain.

Version Huguenote.

D'autant que nous qui sommes plusieurs, sommes vn seul pain, & vn seul corps. Car nous tous sommes participans d'vn mesme pain.

Annotation.

L'adionction de la parole *seul*, ne deuoit pas estre icy, ny moins l'adionction de la particule *&*, quand ils disent sommes vn seul pain, & vn seul corps: mais cecy se faict & trame nō sans dessein, qui est de destourner l'argument que l'on tire de ce verset & du precedent, pour mōstrer la reelle, actuelle & substantielle presence du corps de Iesus-Christ en la sacrée Eucharistie. Les Grecs & les Latins le lisent ne plus ne moins que nous, & l'exposent selon le sens Catholique de la vraye presence; & non pas typique, de Iesus au S. Sacrement: car voicy l'intention de S. Paul; Tout ainsi qu'vn vin est faict de plusieurs grains de raisin, & qu'vn pain est composé de plusieurs grains de blé, (qui est la similitude de S. Cyprian escriuant à Magnus, des Nouatians, & des Cliniques) ainsi de plusieurs fidelles se faict vn pain viuant & sacré; sçauoir le corps mystique de Iesus, qui est l'Eglise; non seulement en general & en vne faço mystique, ains proprement & corporellement, pourautant que tous sont vnis reellement au corps de Iesus, & sont faicts vn auec luy en l'Eucharistie, comme la viande est vn auec celuy qui la prend. S. Cyrille Alexandrin, Car comme si quelqu'vn mesle vne cire auec vne autre, & les faict fondre ensemble par le feu, il semble que des deux choses il en resulte vne; ainsi par la communication du corps & du sang de Iesus Christ, il est en nous & nous en luy. S. Iean Chrysostome auāt S. Cyrille, Que dis-ie communion? nous sommes ce corps là. Car de grace qu'est ce le pain? le corps de Christ. Et que sont ceux qui prennent le corps de Christ? non plusieurs corps, mais vn corps. Pour cet esgard auant eux deux, S. Cyrille de Hierusalem, dit, qu'en la sacrée Cōmunion nous ne sommes pas faits seulement Christophores, mais aussi cōcorporels & cōsanguins de Christ: pource que

Cyprian. epist. 76.

Cyrill. in Ioan. lib. 10. c. 13. ὥσπερ γὰρ εἴ τις κηρὸν ἑτέρῳ συγκαταπλέξας κηρῷ καὶ πυρὶ συντακτήξας ἕν τι ἐξ ἀμφοῖν ἐργάζεται, οὕτω διὰ τῆς μεταλήψεως τοῦ σώματος τοῦ Χριστοῦ.

Chrysost. hom. 24. in 1. epist. ad Corinth. Τί γὰρ λέγω κοινωνίαν; αὐτὸ ἐσμεν ἐκεῖνο τὸ σῶμα. Τί γάρ ἐστιν ὁ ἄρτος, σῶμα Χριστοῦ.

Cyrill. Hierosol. cath. 4. mystag. Χριστοφόροι Σύσσωμοι καὶ Σύναιμοι αὐτοῦ.

Iesus-Christ en ce Sacrement nous est vny reellement & nous à luy, & par consequent sommes vnis à son hypostase, à sa diuinité, à sa toute-puissance. Autant en dit S. Hilaire, autant en dit sainct Irenée deuant eux tous.

Hilar. l. 8. de Trin. Iren. l. 4. cap. 34.

CINQVIESME PASSAGE, CHAP. XI. VERS. II.

Version Catholique.

Or freres, ie vous loüe de ce que vous auez souuenance de tout ce qui est de moy, & que vous gardez mes traditions, comme ie les vous ay baillées.

Version Huguenote.

Or freres ie vous loüe de ce que vous auez souuenance de tout ce qui est de moy, & que vous gardez mes ordonnances (*les plus anciennes Bibles ont le mot de* commandemens) comme ie les vous ay baillées.

Annotation.

Pour contre-poincter les Traditions, messieurs de la Religion pretenduë tournent *ordonnances* ou *commandemens*: le mot Grec παραδόσεις, ne veut dire ny ordonnance ny commandement. Ces messieurs les reçoiuent en effect, & les rejettent verbalement. Ce que peremptoirement ie puis monstrer par quatre exemples, lesquelles ils tiennent conjointement auec nous pour doctrines orthodoxes & Apostoliques. Le premier est, De la recognoissance & admission du Baptesme des Heretiques en qualité de vray & reel Baptesme, & de la receptiō des Heretiques reuenans à l'Eglise auec la seule imposition des mains & sans les ondoyer de nouueau. Car que le Baptesme donné par les Heretiques soit vray Baptesme, il n'y a vn seul passage dans l'Escriture qui le prouue. *Cela*, dit sainct Augustin, qui auoit combattu si long temps sur ce poinct contre les heresies des Donatistes, *nous ne lisons ny toy ny moy ouuertement.* Et ne se trouuera point qu'en toutes les disputes de sainct Augustin contre ceste heresie, il ait allegué vn seul passage de l'Escriture pour la decision precise de cest Article.

Aug. de vnit. Eccles. cap. 19.

Le second exemple pour prouuer la necessité des Traditions Apostoliques, est pris du Baptesme des petits enfans, en quoy s'accordent auec nous nos Aduersaires, or ce n'est qu'vne tradition non escrite: dont Origene dit, que l'Eglise a receu par tradition le Baptesme des petits enfans. Et de faict, on ne sçauroit prouuer euidemment & demonstratiuement par l'Escriture le Baptesme des petits enfans. On nous dira que les arguments que les Anabaptistes tirent de l'Escriture contre le Baptesme des petits Enfans ne sont pas bons, il est vray: mais ce n'est pas nous dire grandes nouuelles; car le nœud de la question ne gist pas là.

Origen. in Leuit. c. 12. & c. 13.

Le troisiesme exemple pour la preuue de ces mesmes Traditions Apostoliques, est pris de l'article de la procession du sainct Esprit qui procede du Pere & du Fils comme d'vn principe, contre l'opinion des Grecs, qui tiennent qu'il procede du seul Pere par le Fils: nos parties aduerses conuiennent auec nous en cest Article, & reuerent le Pape Damase & l'appellent auec la sixiesme Synode, *Le diamant de la Foy,* pour auoir formé son opposition au premier Concile de Constantinople contre Macedonius ennemy iuré du sainct Esprit. Et nonobstant ceste procession ne se peut prouuer par la seule Escriture prise immediatement, c'est à dire, sans l'ayde de la Tradition Apostolique, & de la creance successiue de l'antiquité tesmoignée dans les escrits de sainct Augustin & des autres Peres. Et de vray l'ancien Symbole du Concile de Constantinople portoit seulement, qu'il procede du Pere. Et l'Eglise Latine en vn Concile tenu à Gentilly lez Paris, sous le regne du Roy Pepin, y a adiousté ce mot, *Et du Fils.*

In Concil. Constantinop. II. [illegible]

Concil. Constantinop. I. τὸ ἐκ τοῦ πατρὸς ἐκπορευόμενον.

Le quatriesme exemple pour monstrer la necessité des Traditions Apostoliques, est tiré de la suppression ou translation du septiesme iour, qui estoit le Sabbat, au Dimanche premier iour de la sepmaine (que sainct Ignace appelle le Roy & Prince de tous les iours:) ce que nous obseruons, & ce que ceux de la Religion pretenduë auec nous sans aucun precepte de l'Escriture, & en vertu de la seule Tradition Apostolique non escrite. Tellement qu'il n'y a rien en toute l'Escriture de ceste suppression absoluë du Sabbat feste Hebdomadaire des Iuifs, en laquelle la fin, la forme, & la matiere du commandement sont abolies,

Ignat. epist. ad Magnes. ἡ κυριακὴ ἡ ἀναστάσιμος, ἡ βασιλὶς, καὶ ὕπατος πασῶν τῶν ἡμερῶν.

& de ceste nouuelle introduction du Dimanche, la particuliere feste Hebdomadaire des Chrestiens. Et à l'encontre ne sert rien d'alleguer ce qui est escrit dans l'Apocalypse, que sainct Iean fut rauy en esprit au *iour du Seigneur:* car par le iour du Seigneur se doit interpreter l'aduenement du Seigneur. Et ne sert rien aussi d'alleguer que Iustin Martyr & les autres anciens de l'Eglise nous apprennent que les premiers Chrestiens faisoient leurs assemblées le iour du Soleil, ny que les autheurs qui les ont suiuis interpreterent ce passage de l'Apocalypse, du Dimanche : car ce n'est plus demeurer dedans les bornes de la seule Escriture ; veu mesme que Iustin Martyr & les autheurs posterieurs empruntent ce qu'ils disent de la Tradition.

Apocalyp. c. 1. v. 10. *In Dominica die.*

Iustin in qq. Christianor. q. 115. *Si tamen est eius iste liber.*

SIXIESME PASSAGE, CHAP. XV. VERS. XXIX.

Version Catholique.

Autrement que feront ceux qui sont baptisez pour les morts? car si totalement les morts ne resuscitent point, pourquoy aussi sont-ils baptisez pour eux?

Version Huguenote.

Autrement que feront ceux qui sont baptisez pour morts, si totalement les morts ne resuscitent point? pourquoy aussi sont ils baptisez pour morts.

Annotation.

Ils ont reïteré en vn verset, *baptisez pour morts*, au lieu de dire, *baptisez pour les morts:* Il y a grande difference entre l'vn & l'autre: aussi les Bibles Huguenotes ont marqué en la marge ces paroles, *Il y a au Grec pour les morts: c'est vne maniere de parler allegorique touchant les afflictions,* Caluin dit, *pro moribundis,* Ceste faulseté est contre l'assistance que l'on preste aux ames des trespassez pour les redimer de leurs peines. En ce lieu le mot *baptiser*, signifie s'affliger & faire penitence, comme l'interpretent Tertullian, sainct Cyprian, & Philastrius Euesque de Bresse, contemporain de sainct Ambroise, comme le remarque sainct Augustin escriuant à *Quot-vult-Deus.* Le mot de baptiser se prend en ce sens quelquesfois dedans l'Euangile. Pouuez-vous boire le calice que ie boiray, & estre baptisé du baptesme dont ie seray baptisé. Sainct Ephrem en son testament explique ce passage de l'affliction, que l'on prend pour les morts: Et aussi le venerable Pierre Abbé de Cluny natif d'Aquitaine, soldat auparauant que Religieux: c'est en son liure qui porte la forme & le style d'vne Epistre contre les Petrobrusiës dont le chef fut Pierre de Bruis. La parole *debhomedin,* qui est en la version Syrienne signifie baptesme de penitence. Nous auons apporté les Peres touchant la satisfaction pour les morts en plusieurs annotations sur le Vieil Testament. C'est pourquoy gagnons pays.

ὑπὲρ τῶν νεκρῶν.

Tertull. lib. de Baptis. Cyprian. epist. ad Iubaian. Philastr. contra Nouatian.

Mar. 10. v. 38. & 39.

Ephrem. in Testam.

Petr. Cluniac. contra Petrobr.

דבעמדין

SEPTIESME PASSAGE, CHAP. XV. VERS. XXXI.

Version Catholique.

Pour vostre gloire que i'ay en nostre Seigneur Iesus-Christ, ie meurs de iour en iour, freres.

Version Huguenote.

Par nostre gloire, que i'ay en nostre Seigneur Iesus-Christ, ie meurs de iour en iour.

Annotation.

Le Grec & le Latin dit, *pour vostre gloire,* pourquoy donc alterer la seconde personne & la changer en la premiere, *par nostre gloire?* si ce n'est pour faire contre vn article de nostre creance qui est, Ie croys la communion des Saincts, c'est à dire, l'ayde mutuël & communication reciproque tant des prieres que des bonnes œuures. Le sens de ce passage, selon le diuin Apostre, n'est autre fors celuy-cy. A cause de la gloire que vous attendez au ciel, & laquelle ie desire vous ayder à acquerir, ie m'offre & expose tous les iours aux dangers de la mort esperant vne resurrection. S. Ambroise ou vn autre sous son nom lit, *pro vestra gloria:* S. Hierosme, *propter vestram gloriam*, comme aussi S. Augustin, ce qu'auouë Theodore de Beze, & confesse que quelques Scholies Grecques vsent de la particule διὰ, en quoy il contredit à son Maistre Caluin, pour se rendre à la verité. Theodoret rapporte le passage comme nous auec le monosyllabe νὴ, qui est note de iurement &

Aug. serm. 28. de verb. Ap.

Caluin. in ep. ad Cor.

d'affirmation

Aug. ep. 89. d'affirmation, dont sainct Augustin en l'vne de ses Epistres prouue qu'il est loisible de iurer auec les circonstances & dependances requises à ce faict. Le Syrien porte ces paroles, *iame ano*, ie iure pour vostre gloire. (ימא אנא) Quoy qu'il en soit il est vray selon les Peres que l'Apostre n'a voulu dire autre chose que ce qui est couché en la secōde aux Corinthiens; (2. Cor. 1. v. 5. & 6.) Car comme les souffrances de Iesus-Christ abondent en nous, pareillement aussi nostre consolation abonde par Iesus-Christ. Et soit que nous soyons affligez, c'est pour vostre exhortation & salut: qui opere la souffrance des mesmes afflictions, qu'aussi nous souffrons.

HVICTIESME PASSAGE, CHAP. XV. VERS. XLIX.

Version Catholique,

Donc comme nous auons porté l'image du terrestre, portons aussi l'image du celeste.

Version Huguenote.

Et comme nous auons porté l'image de celuy qui est de poudre, aussi porterons-nous l'image du celeste.

Annotation.

Caluin dit nettement qu'aucuns liures Grecs le lisent comme nous; il eust encore mieux dit que tous lisent *portons*, & non pas *porterons:* car de vray les Peres Afriquains, comme Tertullian, & apres luy sainct Cyprian, & encore apres celuy-cy S. Augustin: Les Europeans, comme sainct Irenée, sainct Ambroise, & sainct Hierosme natif de Dalmatie; & les Asiatiques, comme sainct Iean Chrysostome nay en Antioche, lequel d'Asie fut transplanté en Europe, lisent au present & non au futur. (*Portemus φορέσωμεν, non autem portabimus φορέσομεν.*) Ceste faulseté en l'Escriture a esté faite y a lōgues années par l'Heretique Marcion, pour s'opposer au renouuellemēt & reformation des mœurs, qui est quitter l'image d'Adam le terrestre & prendre celle d'Adam le celeste: c'est l'intention & le sens de S. Paul, cōme il appert par la tissure des paroles du verset immediatement suiuant, & les Peres l'interpretent ainsi. Escoutons Tertullian agissant contre Marcion, (Tertull. lib. 5. aduers. Marcio. cap. 10.) Comme nous auons porté, dit l'Apostre, l'image du terrestre portons aussi l'image du celeste: il ne rapporte pas ces paroles à la substance & l'estre de la resurrection, mais bien à la doctrine du temps present: car il dit que nous portions & non pas que nous porterōs: il va par voye de commandement & non de permission voulant que nous suiuions ses traces, & rompiōs l'image du terrestre: c'est à dire du vieil homme, qui est agir selon la chair & le sang. Finalement il adiouste: car ie vous dis (Idem ibid.) cecy mes freres, pourautant que la chair & le sang n'auront point de partage au Royaume de Dieu, sçauoir les œuures de la chair & du sang, par cy-deuant Tertullian, lequel (Idem l. de Resur. car. c. 49.) repete le mesme au liure de la Resurrection. Auant Tertullian sainct Irenée, (Iren. l. 5. contra heres. c. 9. ἵνα μὴ ἄμοιροι πνεύματος γενόμενοι, ἀποτύχωμεν τῆς βασιλείας τῶν οὐρανῶν, ἐπεβόησεν ὁ ἀπόστολος.) De peur que n'estans participans du sainct Esprit, nous soyōs frustrez du Royaume des cieux, l'Apostre crie que la chair n'aura point l'heritage du Royaume celeste. Sainct Cyprian, (Cyprian. lib de zelo & liuor. & l. de habitu Virginum.) Comme nous auons porté l'image de celuy qui a esté faict du limon de la terre, aussi portons l'image de celuy qui est venu du ciel. La virginité porte ceste image, l'integrité la porte, la sainctеté la porte & aussi la verité. Ceux-là la portoient qui estoient memoratifs des ordonnances de Dieu, establis en la Foy, humbles en la crainte, forts contre les assaults, debonnaires pour supporter l'iniure, prompts à faire misericorde. Et sainct Iean Chrysostome, (Chrysost. hom. 42 in 1. epist. ad Corinth. καθὼς ἐφορέσαμεν τὴν εἰκόνα τοῦ χοϊκοῦ, τουτέστι, καθὼς φαῦλα ἐπράξαμεν, φορέσωμεν καὶ τὴν εἰκόνα τοῦ ἐπουρανίου, τουτέστιν, ἄριστα πράξωμεν.) Ainsi que nous auons porté l'image du terrestre, c'est à dire, comme nous auons faict mal, portons aussi l'image du celeste, c'est à dire, appliquons-nous à ce qui est tres-bon.

NEVFIESME PASSAGE, CHAP. XV. VERS. LV.

Version Catholique.

O mort, où est ta victoire? ô mort où est ton aiguillon.

Version Huguenote.

Où est ô mort ta victoire? où est ô sepulchre ton aiguillon.

Annotation.

Le diuin Apostre a extraict ce passage du Prophete Osée, (Osee cap. 13. v. 14.) où l'Huguenot a aussi substitüé le mot de *sepulchre*, ce que ne veut pas dire ᾅδη, Il vous plaira de voir l'annotation

sur le petit Prophete sus mentionné, & les autres de ce subject.

SECONDE EPISTRE aux Corinthiens.

PREMIER PASSAGE, CHAP. II. VERS. X.

Version Catholique.

Or à celuy à qui vous auez pardonné quelque chose, ie pardonne aussi: Car quant à moy, si i'ay pardonné quelque chose, à qui i'ay pardonné, ie l'ay faict à cause de vous au lieu de Christ.

Version Huguenote.

Or à qui vous pardonnez quelque chose, ie pardonne aussi: car de ma part aussi si i'ay pardonné quelque chose, à qui i'ay pardonné ie l'ay faict à cause de vous deuant la face de Christ.

Annotation.

Mart. Luth. in captiui. Babyl. & in Assert. artic. 5.

Ce passage sert aux Indulgences contre lesquelles les Huguenots, apres Martin Luther, ont vn appel d'abus qui n'a iamais esté releué, & ne pourra iamais estre; ils le falsifient pour ceste consideration. Caluin & Beze disent, *en la face de Christ,* pour dire, *au lieu,* ou bien, *en la personne de Christ.* Les Peres nous apprennent, que comme S. Paul auoit au nom & en la vertu de Iesus-Christ, excommunié le Corinthien fornicateur, ainsi qu'il est escrit en la premiere Epistre qu'il enuoya à ceux de Corinthe; aussi au mesme nom & en la mesme vertu de Iesus-Christ (ce que Theophylacte a elegamment dit en peu de mots, *vice-personne de Christ,*) il absoult ce Corinthien d'excommunication, à cause de sa douleur, & luy remet la peine de l'inceste par indulgence pleniere qui porte relaxation de tout le residu de la peine; ce qui est signifié par ces paroles, I'ay pardonné quelque chose en la personne de Iesus-Christ: C'est l'interpretation de sainct Ambroise, de S. Iean Chrysostome, & de Primasius Euesque Afriquain & contemporain d'Anastase Sinaïte. Anciennement les Martyrs qui estoient detenus en prison enuoyoient les laps aux Euesques les suppliant de leur remettre la peine: dont faict foy Tertullian escriuant aux Martyrs: & sainct Cyprien en plusieurs Epistres. Et apres eux le Concile de Nicée permet à l'Euesque de donner indulgence aux laps selon l'ardeur auec laquelle ils accomplissoient leur penitence eniointe. La cause des indulgences estoit afin de retrancher le desespoir de l'ame du Penitent: & on ne donnoit point l'indulgence si vne bonne partie de la penitence n'estoit accomplie, de peur que la vigueur de la satisfaction qui est la troisiesme partie de la penitence, ne se relentist: c'est la doctrine de sainct Cyprian. Le Concile d'Ancyre en Galatie sous Syluestre I. parlant des indulgences, dit, Nous ordonnons que les Euesques ayent la puissance d'vser de clemence ayant prealablement recogneu la conuersion.

1. Cor. c. 5. v. 4.

Theophy. in 2 ad Cor. c. 2. ὡς ἀντιπρόσωπος ὢν Χριστοῦ

Ambros. Chrysost. Primas. in hunc loc.

Tertull. ad Martyr. c. 1. Cypr. epist. 11. 21. & 22. Concil. Nicæ. can. 11. & 12. Μετὰ τοῦ ἐξεῖναι τῷ ἐπισκόπῳ καὶ φιλανθρωπότερόν τι περὶ αὐτῶν βουλεύσασθαι.

Cyprian. lib. 3 ep. 6. ad Martyr. Concil. Ancyr. can. 5. καὶ τοὺς ἐπισκόπους ἐξουσίαν ἔχειν τὸν τρόπον τῆς ἐπιστροφῆς δοκιμάσαντας φιλανθρωπεύεσθαι.

SECOND PASSAGE, CHAP. VI. VERS. XVI.

Version Catholique.

Et quelle conuenance y a-il du Temple de Dieu auec les idoles?

Version Huguenote ancienne.

Et quelle conuenance y a-il du Temple de Dieu auec les images?

Annotation.

Il y a au texte μετ' εἰδώλων, au Latin *cum idolis,* au Syrien *pethachere,* ce qui ne veut pas dire images, mais idoles: nous auons assez parlé ailleurs de ceste faulseté és precedentes annotations.

פתכרא

TROISIESME PASSAGE, CHAP. XII. VERS. XXI.

Version Catholique.

Et qu'estant derechef venu, Dieu ne m'abbaisse enuers vous: & que ie ne pleure plusieurs de ceux qui ont peché auparauant, & qui n'ont point faict penitence de l'ordure & paillardise, & dissolution qu'ils ont commise.

Version Huguenote.

Et qu'estant derechef venu, mon

Dieu

Dieu ne m'abbaisse enuers vous: & que ie ne mene dueil de plusieurs d'entre eux qui ont peché auparauant, & qui ne se sont point amendez de l'ordure, & paillardise, & insolence, qu'ils ont commise.

Annotation.

Ne se sont point amēdez de l'ordure, pour, *n'ont point faict penitence de l'ordure:* Amendement ne dit pas tant que Penitence, il s'en faut bien. Voyez s'il vous plaist plusieurs passages precedens, tant au Vieil qu'au Nouueau Testament concernans la Penitence, & les Peres là dessus.

EPISTRE AVX Galates.

PREMIER PASSAGE, Chap. II. Vers. XVI.

Version Catholique.

Sçachans donc que l'homme n'est point iustifié par les œuures de la Loy, mais par la foy de Iesus-Christ.

Version Huguenote.

Sçachans que l'homme n'est point iustifié par les œuures de la Loy, mais seulement par la foy de Iesus-Christ.

Annotation.

C'est enter vne greffe bastarde & mauuaise en vn bon arbre que d'adiouster *seulement* au texte sacré. Non non, messieurs, la foy seule ne iustifie pas; ie sçay que vostre Caluin se iette aux injures contre nos personnes pour ce subject, lors qu'il dit en son commentaire sur ce lieu, Il appert combien sont sots les Papistes de debattre contre nous pour le mot de *seulement:* Ie ne veux pas vser de recrimination l'appellant Papiste; car la verité de l'Euangile doit paroistre enuers tous & contre tous sans iniures. C'est vn article de la Foy Catholique & de la creāce de tous les Peres, que la Foy, precieusement parlant, ne peut iustifier estant seule. Ie pourrois mettre en auant trente Peres pour la manutention & deffense de ceste verité orthodoxe, mais dix Peres pour le faire plus court seruiront de dix batailles rangées contre les ennemis de la Foy, dont ils ne peuuent estre amys que du bout des levres & de paroles, veu qu'ils pretendent icelle estre le nerf & le tendon de toute nostre iustification. Sainct Ignace donnera la premiere bataille, La Foy, dit-il, est le principe de vie, la fin d'icelle est la dilection: or toutes les deux vnies par ensemble & iointes par indiuidis rendent parfaict l'homme de Dieu. Ce que sainct Ambroise sur le Pseaume cent dix-huictiesme a dit auec d'autres termes; Le principe du Chrestien est la Foy, & la plenitude & couronnement d'iceluy est la Iustice. Sainct Irenée dōnera la seconde bataille, disant, que c'estoit vne heresie de Simon le Magicien, vouloir deffendre que la seule foy iustifie sans les œuures. Le mesme a remarqué Theodoret és fables des Heretiques. Clement Alexandrin donnera la troisiesme bataille, La Foy precede, mais la Charité luy donne la perfection. *Et ailleurs,* Nous sommes sauuez par la grace, mais non sans les bonnes œuures. Didymus d'Alexandrie, clair-voyant d'esprit, mais priué de la lumiere corporelle dés son bas aâge, donnera la quatriesme bataille, qui dit; Comme l'esprit vny au corps l'anime & le faict viure; ainsi les œuures associées à la foy luy procurent la vie. Sainct Gregoire de Nazianze donnera la cinquiesme bataille, Tout ainsi que l'action qui n'est mariée à la Foy ne merite loüange, pareillement la Foy sans les œuures est morte. Sainct Ambroise donnera la sixiesme bataille, La Foy a bien la vie eternelle pourautant qu'elle est le bon fondement, mais aussi les bōnnes œuures doiuent auoir ceste vie eternelle, de ce que l'homme iuste faict preuue de soy tant de parole que d'effect. Sainct Hierosme donnera la septiesme bataille, Sans les œuures le Celibat & le Mariage seruent de neant; veu mesme que la Foy, laquelle appartient proprement aux Chrestiens, si elle n'est accompagnée d'œuures est tenuë pour morte: ce qu'il reïtere au second liure contre Iouinien. Sainct Augustin la terreur & l'effroy des heresies, donnera la huictiesme bataille, Quand l'Apostre dit, qu'il estime que la iustification se faict par la Foy sans les œuures de la Loy: Il ne tient pas ce langage afin qu'on mesprise les œuures de Iustice apres la Foy receuë, car

Caluin. in 2. ad Galat.

Ignat. epist. ad Ephes. Ἀρχὴ ζωῆς πίστις, τέλος δὲ ἀγάπη· τὰ δὲ δύο ἐν ἑνότητι γενόμενα, θεοῦ ἄνθρωπον ἀποτελεῖ.

Iren. l. 1. hæres. c. 20.

Clem. Alex. l. 2. Strom.

Idem lib. 5. Strom. init. Χάριτι σωζόμεθα, οὐκ ἄνευ μέντοι τῶν καλῶν ἔργων.

Didym. Alexandr. in c. 2. epist. Iac.

Gregor. Naz. orat. 28. ὡς οὐκ ἔστι χωρὶς πίστεως πρᾶξις ἐπαινετή, οὕτω καὶ πίστις χωρὶς ἔργων νεκρά.

Ambros. l. 2. de offic. c. 2.

Hierony. lib. 1. contra Iouin. cap. 6.

Idem l. 2. c. 2.

Aug. de fid. & oper. c. 14.

les œuures suiuent la iustification, mais elles ne precedent pas la iustification future. Or pourautát qu'en ce temps-là ceste opinion estoit conceuë & née, les autres Epistres Canoniques de Pierre, de Iean, de Iacques, & de Iude, visent à ce but droictemét, que la Foy sans les œuures sert de neant. *Et ailleurs*, De vray la Foy est grande, mais elle ne profite rien si elle n'est animée de la Charité. S. Iean Chrysostome donnera la neufiesme bataille, N'est-ce pas assez de croire au Fils de Dieu pour auoir la vie eternelle? Nenny. *Et ailleurs*, C'est vne grande chose & salutaire que la Foy, & sans icelle on ne se peut sauuer; mais la Foy seule n'est pas bastante, il faut de surplus conuerser saincteméт. S Isidore de Peluse, disciple de S. Iean Chrysostome, donnera la derniere bataille; Il semble que tu ignores ce que les petits enfans sçauent par cœur & couramment, (*il parle à Palladius qui se contentoit de la seule Foy;*) car n'estimes pas que la Foy te puisse donner le salut eternel; veu qu'on ne doit pas appeller Foy celle qui est contrariée par les œuures, comme est la tienne.

Idem in c. 6. Ioan.

Chrysost. hom. 30. in Ioan. Ἆρ᾽ οὖν ἀρκεῖ τὸ πιστεῦσαι εἰς τὸν υἱὸν πρὸς τὸ ζωὴν ἔχειν αἰώνιον. οὐδαμῶς.

Idem hom. 7. in ep. ad Heb. ἀλλὰ οὐκ ἀρκεῖ κατὰ πίστιν σωτηρίας ἐργάσασθαι, ἀλλὰ δεῖ καὶ πολιτείας ὀρθῆς.

Isidor. Pelus. l. 3. epist. 73.

μὴ πίστιν χρὴ καλεῖν τὴν ὑπὸ τῶν ἔργων τῆς οὖν ἐλεγχομένην.

Voilà la creance vniuerselle & Catholique de tous les Peres; car i'estime auoir suffisamment produit la creance commune de tous par le tesmoignage de ces dix consentans en mesme doctrine; comme lors que le Concile d'Ephese eut produit dix Peres des siecles precedens, il pensa auoir suffisamment exprimé le consentement de l'Eglise anterieure contre la doctrine de Nestorius, *pour ce que nul*, ainsi qu'escrit sainct Vincent du Monastere de Lerins, trois ans apres le Concile d'Ephese, *ne doutoit que ces dix là n'eussent vrayement senty la mesme chose que tous leurs autres freres.*

Vincent. Lirin. aduers. proph. hær. c. 42.

EPISTRE AVX Ephesiens.

PREMIER PASSAGE, CHAP. IV. VERS. VIII.

Version Catholique.

Pour laquelle chose il dit, montant en hault il a mené captiue la captiuité, & a donné dons aux hommes.

Version Huguenote.

Pour laquelle chose il dit, quand il est monté en hault il a mené multitude de captifs en captiuité (*és plus recentes Bibles*) il a mené captiue grand' multitude de captifs, & a donné dons aux hommes.

Annotation.

Nos Aduersaires continüent à nier les limbes, & consequemment que d'iceux en ayent esté retirez les Patriarches & Prophetes auant l'Ascension de Iesus au ciel; Aussi Caluin sur ce passage des Ephesiens dit, que sainct Paul a signifié simplement que Dieu a reduit ses ennemis sous sa puissance; pour ce subject il a faict dire à l'Escriture, *multitude de captifs en captiuité*, pour, *captiue captiuité*, qui est vne phrase & maniere de parler des Hebrieux, pour dire captiuité grandement captiue: ce qui est extraict du Psalmiste: & ceste repetition est nommée des Grecs ἐπίτασις. Les Peres interpretent ce lieu d'vn sens contraire à celuy de l'Huguenot: Sainct Cyprien; Le Roy a voulu estre bafoüé & perdre la vie, & descendant aux Enfers retira la captiuité captiue dés lõg temps. Auant luy Tertullian, Iesus Christ est descendu és plus bas lieux de la terre pour en retirer les Patriarches & Prophetes, & les faire participans de sa gloire: Apres l'vn & l'autre, Ruffin Prestre d'Aquilée, Il est donc retourné victorieux des morts, remportant les despouilles de l'Enfer: car il emmena auec soy ceux qui estoient là detenus. Et apres eux tous sainct Cyrille Alexandrin exposant ce mot de Zacharie, Tu as retiré tes captifs du Lac, dit, Par ces paroles l'on doit entendre l'Enfer où il n'y a point de vie.

Caluin. in 4. ad Eph.

Psal. 68. v. 19. שבית שבי schabaeth schebi.

Cyprian lib. de vnct. chrism. sub fin.

Tertull. lib. de anima c. 32.

Ruffin. in explicat. symb.

Cyrill. Alex. in 4. Zachar. σημαίνεσθαι διὰ τούτου φαμὲν αὐτὸν τὸν ᾅδην.

SECOND PASSAGE, CHAP. IV. VERS. IX.

Version Catholique.

Or ce qui est monté, qu'est-ce sinon que premierement il estoit descendu és parties plus basses de la terre?

Version Huguenote.

Or ce qui est monté, qu'est-ce sinon que premierement il estoit descendu és parties basses de la terre.

Annotation.

Caluin. In 4. ad Ephes.

C'est bien vne grande sottise à aucuns, dit Caluin interpretant ce passage, de destourner cecy aux Lymbes, ou aux Enfers: veu que sainct Paul ne traicte, sinon de la condition de la vie presente. En consideration de ce, les Huguenots tournent *parties basses*, au lieu de *parties plus basses*. Ainsi l'a cotté S. Irenée, disant, és parties inferieures de la terre: Ainsi l'a cotté sainct Hierosme plusieurs fois & notamment en ce lieu: Ainsi l'a cotté Origene, & tous l'expliquent des lieux sous-terrains, où Iesus est descendu apres sa mort.

Iren. l. 5. ad uers. hær. in fi. ἐν τοῖς κατωτέροις τῆς γῆς.

Origen. in c. 7. ad Rom.

TROISIESME PASSAGE, CHAP. IV. VERS. XXX.

Version Catholique.

Et ne contristez point le sainct Esprit de Dieu, auquel vous estes signez pour le iour de redemption.

Version Huguenote.

Et ne contristez point le sainct Esprit de Dieu, par lequel vous estes signez pour le iour de redemption.

Annotation.

Il semble de prime-face qu'il n'y aye aucune alteration en ce lieu: nonobstant l'œil clair-voyant verra, *par lequel*, pour, *auquel*, qui est vne notable deprauation contre le charactere de Cõfirmation imprimé en l'ame par ce Sacrement qui ne se peut reïterer. Ce dont nous sommes seellez en la saincte Confirmation est vn charactere & marque spirituelle, & non pas le S. Esprit. La chose en va ainsi, quoy que die Caluin, nommant ce charactere enchantement magique: car la doctrine des Peres est manifeste en ce subject. Sainct Cyrille Euesque de Hierusalem nomme le charactere, Saincte marque, qui ne peut estre rayée: Et auant luy sainct Clement Alexandrin l'appelle seau de nostre Seigneur, auec lequel nous sommes asseurément gardez & protegez. S. Cyprian escrit à Iubaianus, Que par ce seau du Sauueur nous sommes rendus parfaicts. Le Concile de Laodicée en Phrygie, auquel assisterent trente deux Prelats faict mention de la Confirmation en ces termes; Il faut apres le Baptesme oindre du celeste chresme les illuminez, & les faire participans du Royaume de Iesus. Et le Concile tenu au chasteau de Trulles à Constantinople composé de cent soixante & cinq Peres du temps de l'Empereur Iustinian premier du nom, approuué par le Pape Vigilius parle ainsi; Premierement nous oignons du sainct Chresme le front, les yeux, les narines, la bouche & les oreilles, & leur imprimans le charactere, nous disons le charactere du don du S. Esprit.

Cal. l. 4. Inst. c. 19. §. 10.

Cyrill. Hierosl. init. catech. σφραγὶς ἁγία ἀκατάλυτος.

Clem. Alexan. lib. quis diues saluabitur: apud Euseb. τὸ τέλειον φυλακτήριον ἡ σφραγὶς τοῦ κυρίου.

Cypr. epist 13

Concil. Laod. can. 48 ὅτι δεῖ φωτιζο-μένους μετὰ τὸ βάπτισμα χρίεσθαι χρίσματι ἐπουρανίῳ.

Conc. in Trul. can. 95.

καὶ σφραγίζοντες αὐτούς, λέγομεν· σφραγὶς δωρεᾶς πνεύματος ἁγίου.

QVATRIESME PASSAGE, CHAP. V. VERS. XXVI.

Version Catholique.

Afin qu'il la sanctifiast, la nettoyant par lauement d'eau en la parole de vie.

Version Huguenote.

Afin qu'il la sanctifiast, apres l'auoir nettoyée par le lauement d'eau par la parole.

Annotation.

En chasque Sacrement il y a l'œuure operant de celuy qui reçoit le Sacrement, & l'œuure operée qui est au Sacrement par les merites infinis de Iesus. Les ministres Huguenots attaquent en ce passage l'œuure operée ne la recognoissant en l'eau du Baptesme, auquel il n'attribuë rien, mais recognoissent seulement & solidairement l'effect de la grace baptismale estre de Dieu, & priuatiuement de tout autre: aussi ils ont alteré les paroles de sainct Paul qui dict, *la nettoyant par le lauement d'eau en la parole de vie:* & eux luy font dire, *apres l'auoir nettoyée par le lauement d'eau par la parole*: ce qui est contre l'interpretation de sainct Ambroise, de sainct Iean Chrysostome, & de Theodoret sur ce passage; & contre l'interpretation mesme de sainct Paul qui s'explique, disant à Titus, Que la iustice nous est conferée par le lauement de la regeneration.

Beza in hunc loc.

Ambros. Chrysost. Theodoret. in 5. ad Ephes.

Ad Tit. c. 3. v. 5. διὰ λουτροῦ παλιγγενεσίας.

CINQVIESME PASSAGE, CHAP. V. VERS. XXXII.

Verſion Catholique.

Ce Sacrement eſt grand, dis-ie, en Chriſt & en l'Egliſe.

Verſion Huguenote.

Ce ſecret eſt grand: or ie parle touchant Chriſt & l'Egliſe.

Annotation.

En la Religion pretenduë le mariage n'eſt pas cenſé Sacrement: c'eſt pourquoy on a traduict en ce lieu *ce ſecret eſt grand*, pour *ce ſacrement eſt grand*. Il eſt bien vray, & nous le confeſſons que tout Sacrement eſt vn ſecret de Religion, mais tout ſecret de Religion n'eſt pas Sacrement; & encor moins tout ſecret, parlant vniuerſellement. Caluin veut ietter de la pouldre aux yeux, & de l'eau de depart, quand il aſſeure ignoramment ou malicieuſement, qu'auant le Pape ſainct Gregoire premier du nom, aucun des Peres n'auoit oſé appeller le Mariage, Sacrement. Auant ſainct Gregoire eſtoit Tertullian pres de quatre cens ans, lequel eſcriuant contre les Valentiniens, dit, En cōſideration des honorables mariages d'enhaut, l'on medite chez eux & celebre-t'on touſiours le Sacrement, en adherant à ſa cōpagne qui eſt la femme. Et au liure de l'ame, Adam a prophetiſé ce grand Sacrement, diſāt, Cet os eſt de mes os. Et au liure de la Monogamie; Ieſus-Chriſt ayant vne Egliſe pour eſpouſe ſelon le type d'Adam & d'Eue, ce que l'Apoſtre intreprete par ce grand Sacrement en Ieſus-Chriſt & en l'Egliſe. Auant S. Gregoire eſtoit plus de deux cens & ſoixante ans Lactance Firmian auditeur d'Arnobe; Qui a vne femme ſe doit contenter, & chaſtier ſa chair, & garder les ſacrements d'vne couche inuiolable. Auant ſainct Gregoire eſtoit plus de deux cent ans ſainct Ambroiſe eſcriuant ſur ſainct Luc: Perſonne n'eſtime offenſer contre le deuoir de la pieté; lors que le commandement de la Loy eſt accomply, ce Sacrement eſt bien gardé en Ieſus-Chriſt & en l'Egliſe. Auant ſainct Gregoire eſtoit pres de deux cens ans ſainct Auguſtin, lequel en mille lieux appelle le mariage Sacrement.

Calu. l. 4. Inſt. c 19 §. 24.

Tertul. l. cont. Valent. c. 31.

Idem l. de anima c. 21.

Idem l. de Monog. c. 5.

Lactan. in epitom. diuin. decret. c. 8.

Ambroſ. lib. 6 in Luc. c. 8.

Aug. lib. 1. de nupt. & concup. c. 10. & c. 21 lib. de bono coniug. c. 7. & 24. lib 9. de Gen. ad lit. c. 7.

Quand le diuin Apoſtre veut que ce Sacrement ſoit grand en Ieſus-Chriſt & ẽn l'Egliſe, il pretend dire ſelon l'intelligence des Peres, Qu'il eſt grand, non tant en ſoy comme en la choſe ſignifiée, ſçauoir, Ieſus & l'Egliſe; pour ce que ce Sacrement ſignifie ceſte grande & admirable vnion qui eſt entre Ieſus-Chriſt, & l'Egliſe; Il eſt done grand par la ſignification & repreſentation d'vne choſe grande.

La ſolution eſt facile à ce que va objectant Eraſme, lors qu'il dit, Que dedans le texte Grec l'on lit myſtere, & partant qu'on ne peut entendre ce paſſage du Sacrement de mariage: Elle eſt facile, dis-ie; car l'ordinaire des Peres Grecs eſt, de nommer les Sacremens, myſteres: Et demeurans en ces termes, ſainct Cyrille de Hieruſalem, ſainct Baſile, & ſainct Iean Chryſoſtome, nomment le ſainct Sacrement de l'Autel, le myſtere du corps de Ieſus-Chriſt.

μυστήριον.

μυστήριον σώματος τοῦ Χριστοῦ.

EPISTRE AVX Philippiens.

PASSAGE, CHAPITRE II. VERS. XII.

Verſion Catholique,

Parquoy, mes bien-aymez, ainſi que vous auez touſiours obey, non ſeulement comme en ma preſence, mais beaucoup plus maintenant en mon abſence, operez voſtre ſalut auec crainte & tremblement.

Verſion Huguenote.

Parquoy, mes bien-aymez, ainſi que vous auez touſiours obey, non ſeulement comme en ma preſence, mais beaucoup plus maintenant en mon abſence, employez-vous à voſtre propre ſalut auec crainte & tremblement.

Annotation.

Il n'y a pas, *employez-vous à voſtre propre ſalut*, mais il y a, *operez voſtre ſalut*; car les bonnes œuures contribuënt au ſalut eternel, ce que nie l'Huguenot, dont a eſté parlé en pluſieurs annotations precedentes.

EPISTRE AVX Colossiens.

PREMIER PASSAGE, CHAP. I. VERS. XXIV.

Version Catholique.

Ie m'esiouys maintenant en mes souffrances pour vous, & accomplis ce qui manque aux passions de Christ en ma chair pour son corps qui est l'Eglise.

Version Huguenote.

Dont ie m'esiouys maintenant en mes souffrances pour vous, & accomply le reste des afflictions de Christ en ma chair pour son corps, qui est l'Eglise.

Annotation.

Manquer, & Rester, sont termes bien opposez; pour, *ce qui manque aux passions*, leur version porte, *le reste*, ou bien, *le surplus des afflictions.* Beze se descouure sur ce lieu, disant: I'ay recogneu que quelques blasphemateurs ont pris occasion de ce passage, de faire vn meslange des merites des Saincts, & de nos œuures satisfactrices, auec le sang de Christ, comme s'il manquoit quelque chose à la satisfaction de Christ pour nous rendre Dieu propice. Il est vray, il y manque quelque chose, non de leur part, mais de la vostre, sçauoir, l'application par les bonnes œuures, autrement ces merites n'estans point appliquez nous seruent de neant. Le mot Grec & Syriaque est bien precis *chasirutho* qui signifie penurie & manquement, tiré de la racine *chasad.* S. Hierosme apres auoir rapporté la vulgaire traduction Latine, adiouste, que sainct Paul patit pour d'autres; pource que prealablement Iesus auoit enduré pour iceluy. Et S. Augustin sur les Pseaumes, Afin que ie supplée ce qui manque aux tourments de Iesus Christ. Et apres eux deux, Theodoret vse des mesmes paroles de l'Apostre, l'accomplis ce qui manque aux passions de Christ. *Puis il dit,* Comme Iesus a enduré la mort pour l'Eglise, & l'ignominie d'vne croix, & a esté bafoüé, buffeté, & flagellé; aussi le diuin Apostre a paty diuers tourments pour l'Eglise, & les a gayement supportez.

τὰ ὑστερήματα. חסירותא

Hierony. in hunc loc.

Aug. in Ps. 61. & 86.

Theodor. hic, ἀνταναπληρῶ τὰ ὑστερήματα τῶν θλίψεων.

SECOND PASSAGE, CHAP. II. VERS. XX.

Version Catholique.

Si vous estes donc morts auec Christ quant aux elemens du monde, pourquoy encor decernez-vous, comme si vous viuiez au monde?

Version Huguenote.

Si donc vous estes morts auec Christ quant aux rudimens (*ou bien selon Caluin* aux traditions) du monde, pourquoy vous charge-t'on d'ordonnances, comme si vous viuiez au monde?

Annotation.

Pourquoy encor decernez-vous, ou selon le Grec, **dogmatisez-vous*, ne veut pas dire, *pourquoy vous charge t'on d'ordonnances*, ou bien, *de traditions.* Le but auquel on vise est de tirer contre & attaquer les Traditiõs, lesquelles ont esté assaillies, & defenduës ailleurs; à quoy il vous plaira ioindre le tesmoignage de S. Polycarpe contemporain de sainct Ignace, qui suruescut iusqu'à l'Empire de Marc Antonin, lequel dit en son Epistre aux Philippiens (dont faict mention sainct Hierosme au liure des Escriuains Ecclesiastiques,) Les Prestres qui nous ont deuancez, & qui estoient disciples des Apostres, ne vous ont pas laissez ces dogmes comme par traditions.

*δογματίζεσθε.

Polycarp. ep. ad Philipp. ταῦτα τὰ δόγματα οἱ πρὸ ἡμῶν πρεσβύτεροι, οἱ καὶ τοῖς ἀποστόλοις συμβιώσαντες, οὐ παρέδωκαν.

SECONDE EPISTRE aux Thessaloniciens.

PREMIER PASSAGE, CHAP. II. VERS. XIV.

Version Catholique.

Parquoy, freres, soyez fermes, & tenez les traditions, qu'auez apprises, soit par parole, soit par nostre Epistre.

Version Huguenote.

Parquoy, freres, demeurez fermes & retenez les enseignemens, qu'auez

appris, soit par nostre parole ou par nostre Epistre.

Annotation.

Les Traditions sont tellement contrepoinctées de la part de messieurs de la Religion pretenduë, que iamais en leur Bible on ne trouuera le mot de Tradition, jaçoit que le sainct Esprit l'aye plusieurs fois repeté en l'Escriture saincte : En ce passage ils supposent le mot *d'enseignemens*, au lieu de *traditions*, afin de dissimuler le bon vsage de ce mot en l'Escriture, & cauiller l'Eglise Catholique. Et non seulement sainct Basile infere de ce lieu ceste conclusion generale: Ie repute aussi chose Apostolique d'adherer aux Traditions non escrites: Car l'Apostre escrit : Ie vous loüe de ce que vous auez memoire de moy en toutes choses, & conseruez les Traditions comme ie vous les ay baillées. *Et derechef*, Retenez les Traditions que vous auez receuës, soit par parole, soit par Epistre. Mais mesmes entre nos Aduersaires Bulinger met à la marge de son commentaire sur ce passage: Les Apostres ont baillé leur doctrine, ou par viue voix, ou par Epistres escrites : tellement qu'il demeure d'accord auec nous pour la these des Traditions Apostoliques, jaçoit qu'il ne soit pas d'accord pour les hypotheses d'icelles.

Basil. l. de Spir. Sanct. cap. 29. ἀποστολικὸν δὲ οἶμαι, καὶ ταῖς ἀγράφοις παραδόσεσι παραμένειν.

Buling in ep. 2. ad Thessal. c. 2.

SECOND PASSAGE, Chap. III. Vers. VI.

Version Catholique.

Freres nous vous denonçons aussi au nom de nostre Seigneur Iesus-Christ, de vous separer de tous freres cheminans desordonnément, & non point selon la tradition, qu'ils ont reçeu de nous.

Version Huguenote.

Freres nous vous denonçons aussi au nom de nostre Seigneur Iesus-Christ, que vous vous retiriez d'auec tout frere cheminant desordonnément, & non point selon l'enseignement qu'il a reçeu de nous.

Annotation.

Pour *tradition* on persiste à subroger le mot *d'enseignement*, comme cy-dessus on a tousiours faict le mesme motif persistant, sçauoir la haine côtre les Traditions, pour la defense desquelles se peut-il non souhaitter, mais imaginer de plus expres, que ces paroles d'Eusebe Euesque de Cesarée en Palestine, le plus anciē historien de l'Eglise, Les Disciples de N. Seigneur ont baillé leur doctrine en partie par lettres, & en partie sans lettres, comme vn certain droict non escrit? Vne multitude d'annotations anterieures concerne ce subject, à quoy il vous plaira d'auoir recours.

Euseb. l. 1. de demonstr. Euang. c. 8.

PREMIERE EPIstre à Timothée.

PREMIER PASSAGE, Chap. II. Vers. IV.

Version Catholique.

Lequel veut que tous hommes soient sauuez, & viennent à la cognoissance de verité.

Version Huguenote ancienne.

Lequel veut que toutes gens soient sauuez, & viennent à la cognoissance de verité.

Annotation.

Toutes gens, pour, *tous hommes*: la raison de ceste falsification est, que les Huguenots pretendent que Dieu excepte quelques vns anterieuremēt ne voulant leur saluation, en choisissant quelques autres parmy toutes gens (ce que les Philosophes appellent *singulos generum*) pour estre sauuez : tellement que Dieu ne veut le salut de tous en particulier, côtre l'expresse parole de sainct Paul, qui parle & generalement & particulierement, selon l'interpretation des Peres. S. Ambroise; Celuy qui a donné la Loy à tous, n'a faict pas vn exempt du salut : Dieu donc qui est tout puissant & veut le salut de tous, pourquoy n'accomplit il point sa volonté? Voire-mais au sens de ceste locution, il y a vne condition cachée. Sainct Hierosme, Il veut sauuer tous : or pourautant que personne n'est sauué sans sa propre volonté, (car nous auons le liberal arbitre) il desire que nous pourchassions le bien, afin qu'il le vueille en nous quand nous le voudrons. Sainct Augustin, Dieu veut que tous se sauuent

Ambros. hic.

Hieronym. in c. 1. ad Ephes.

August. lib. de Spir. & lit. c. 33.

uent: non pas toutesfois en telle maniere, qu'il nous oste la liberté, de laquelle vsant bien ou mal nous soyons tres-equitablement iugez. Sainct Iean Chrysostome, Personne n'est delaissé pour son salut s'il cherche Dieu. Et sainct Prosper d'Aquitaine, qui assista és Conciles de Bazas & de Carpentras, n'en dit pas moins. Apres eux tous, sainct Iean Damascene, vn des Peres posterieurs qui a enduré beaucoup pour la Foy Catholique, par la rage de Constantin surnommé Copronyme, (ainsi baptisé pour l'action mal-seante faicte dedans les fonds baptismaux,) Il nous asseure dõc que Dieu n'a creé pas vn homme pour le punir; ains, comme bon, il les fait participans de sa bonté; & comme iuste, il chastie les preuaricateurs. Et appelle ceste premiere volonté, antecedente, προηγούμενον θέλημα: & la seconde, il la nomme, suiuante, ἑπόμενον: & l'vne & l'autre est la volonté de Dieu, qualifiée *beneplaciti.*

Chrysost. hom. 14. in Act. ἀνάγκη, ἐπὰν ἐκζητῇ τις θεόν. Prosp. Respõs. ad 1. obiect. Vincent. Damasc. l. 2. de fide orth. c. 29 ἐκ τοῦ ἐφ' ἡμῖν ... ἐγκαλεῖν ... ἡμᾶς.

SECOND PASSAGE, CHAP. II. VERS. V.

Version Catholique.

Car il y a vn Dieu, & vn Moyenneur entre Dieu & les hommes, Iesus-Christ homme.

Version Huguenote.

Car il y a vn seul Dieu, & y a vn seul Moyenneur entre Dieu & les hommes, à sçauoir Iesus-Christ homme.

Annotation.

Le mot de *seul* ne se trouuera ny dedans le texte Grec, Syriaque, & Latin, ny dedans les escrits de pas vn Pere soit Oriental, soit Occidental. On veut faire Iesus-Christ seul Mediateur, & exclurre la mediation & intercession des Saincts: ce qui est contre toute l'antiquité & l'Eglise primitiue. L'intention de sainct Paul est de prouuer que Dieu veut le salut de tous; pour ceste consideration, il a enuoyé son Verbe, & l'a faict incarner pour estre ñostre Mediateur, & nous assister à acquerir le Royaume de son Pere. Il est vray qu'on pourroit dire, qu'il est seul Mediateur en vn sens, sçauoir, par redemption, car luy seul nous a racheptez par son sang: c'est pourquoy Tertullien l'appelle *Sequestre.* Quand le diuin Apostre dit *vn Mediateur*, il pretendoit agir contre Simon le Magicien (que sainct Ignace nomme fils aisné du diable,) & contre ses supposts lesquels enseignoient suiuant la doctrine de Platon, Que les Demons estoient moyenneurs entre Dieu & les hommes. Les Peres Grecs, comme S. Gregoire le Theologien, S. Iean Chrysostome, & sainct Cyrille Alexandrin, appellent les Saincts intercedant pour nous, *nos Mediateurs*: & entre les Latins, sainct Hierosme: mais il faut remarquer ceste difference auec sainct Cyrille, Que les Saincts intercedans pour nous vers Dieu sont moyenneurs ministeriaux, mediates & secondaires, & Iesus-Christ est Mediateur en chef, principal & immediate; & c'est en ce sens que sainct Augustin escriuant contre Parmenian, accorde bien qu'il y a plusieurs Aduocats, mais qu'il n'y a qu'vn Mediateur.

Aug. lib. 2. de pecc. mer. c. 18. & epist. 56. ad Paulin.

Tertull. lib. de resur. car. Ignat. epist. ad Trallian. τὸν πρωτότοκον τοῦ διαβόλου υἱόν. Naz. orat. ad Nyss. Chrysost. l. 6. de Sacerd. Cyrill. lib. 12. thesaur. c. 10. μεσίτας ἡμῶν. Idem ibid. Aug. l. 2. contr. epist. Parmen. c. 8.

TROISIESME PASSAGE, CHAP. III. VERS. II.

Version Catholique.

Semblablement il faut que les femmes soient pudiques, non mesdisantes, sobres, fideles en toutes choses.

Version Huguenote.

Semblablement il faut que leurs femmes soient honnestes, non mesdisantes, sobres, fideles en toutes choses.

Annotation.

Leurs femmes, au lieu, *les femmes*: ceste alteration est contre le Celibat & continence des Prestres, Diacres, Soudiacres, & personnes voüées à Dieu; & de faict le mariage apres la promotion aux Ordres est nul, impie & detestable, comme nous auons monstré plus hault, par les Conciles d'Ancyre, de Neocesarée, & Elibertin; aussi le Concile de Constantinople au chasteau de Trulles, dit, Que les Prestres & Diacres, qui apres leur promotion se marient, soient punis à temps par suspension de leur ministere; & puis l'impie mariage estant dissous, soiét restituez à leur propre degré, sans pouuoir iamais monter plus hault. Aussi sainct

Concil. in Trull. c. 3. πρεσβυτέρους καὶ διακόνους, &c. ... ἀφορίζεσθαι ... τοῦ συνοικεσίου.

Basil. lib. de vera virgin.

Basile dit, Quand les Vierges ont promis virginité à Dieu, se sentans puis apres flattées & vaincuës des allechemens de la volupté charnelle, elles veulent couurir leur impudicité du nom de mariage, &c. mais le mariage leur sera imputé à peché. Aussi S. Epiphane dit; Les Saincts Apostres ont baillé par tradition à la saincte Eglise de Dieu, que c'est peché apres le vœu de virginité de se tourner au mariage Aussi S. Iean Chrysostome dit, parlant à Theodore deserteur du Monachat; Encores que tu desguises ton action du mot de mariage, ie te declare toutesfois qu'il est pis que tout adultere. Aussi Photius Patriarche de Constantinople citant à ce propos & les Canons des Peres, & les Constitutions des Empereurs, dit, Que les Prestres, Diacres & Soudiacres qui se marient, deschéent de leur Ordre; & que les enfans nez de l'impie mariage, soient priuez de pouuoir rien receuoir ny par donation ny par succession.

Epiph. hæres. 6.

Chrysost. paran. 1 ad Theodor. lapsu.

Photius in Nomocanone.

Au reste S. Paul dit en ce lieu, Que les Diacres qui auparauant leur promotion estoiét mariez ne deuoient plus retenir leurs femmes pour l'vsage & deuoir coniugal, ains viure en Celibat mutuellement. Les femmes des Diacres ne reçoiuent pas auec leurs maris l'Ordre & l'imposition des mains; c'est pourquoy le Concile de Nicée les tient pour laïcques. Et mal à propos les Cataphrygiens concluoient de ce lieu de sainct Paul, Qu'il falloit aux femmes des Diacres imposer les mains, cóme à leurs maris. C'est la remarque de sainct Epiphane en leur heresie: elles vaquoiét aux ouurages du Temple, leurs maris ayans receu l'ordre.

Concil. Nicæn can. 19.

QVATRIESME PASSAGE, Chap. IV. Vers. XIV.

Version Catholique.

Ne mets point en nonchaloir le don qui est en toy, lequel t'est donné par prophetie auec l'imposition des mains de Prestrise.

Version Huguenote.

Ne mets point en nonchaloir le don qui est en toy, lequel t'a esté donné par prophetie, par l'imposition des mains de la compagnie des anciens.

Annotation.

Au lieu de dire auec les Catholiques, *par l'imposition des mains de la Prestrise*, ils ont dit, *par l'imposition des mains de la compagnie des Anciens*: Car ils ne veulent pour leur ordre qu'auoir recours au Peuple & à leur Cósistoire, croyant qu'vne nuë & simple approbation faicte au presche & publiquement, suffit. Sainct Ignace Martyr escriuant de la ville de Smyrne aux Tralliens peuple d'Asie, interprete le mot de *Prestrise* ainsi: Or que sont les Prestres sinon vn Synedrin & cópagnie de Dieu, & vne association auec les Apostres de Iesus-Christ. *Et plus bas*, Qu'est-ce le Sacerdoce, sinon vne saincte compagnie, les Conseillers & Assesseurs de l'Euesque? Les Peres Grecs sur ce passage par le mot de Prestrise interpretent l'Ordre, & l'imposition des mains faicte à Timothée Euesque d'Ephese. Et de vray ie lis au canon premier des Apostres (si toutesfois ce liure n'a besoin de pleige, veu que le Pape Gelase le met au rang des apocryphes, ce qui est vray seulement pour les canons qui sont supernumeraires à la premiere cinquantaine) Que l'Euesque aye l'impositió des mains de trois, ou au moins, de deux Euesques. Aussi dans le Concile d'Ancyre il se prend tant pour le Sacerdoce que pour l'Episcopat. Quoy qu'il en soit, il faut estre Prestre pour imposer les mains & faire l'Ordre: Et est autre chose, faire l'eslection d'vn Euesque, & faire l'Ordre ou imposer les mains à vn Euesque ou à vn Prestre: Iamais le peuple n'a fait celuy-cy, & on ne lira iamais le contraire, jaçoit qu'il aye faict celle-là autres-fois, & conioinctement auec le Clergé. S. Cyprian disoit que Nouatian n'estoit pas en l'Eglise, & n'estoit pas Euesque, puis qu'il mesprisoit la Tradition Apostolique, & ne succedoit à personne, & auoit receu l'Ordre, non d'autres Euesques, ains de soy, qui est vne intrusion. Le quatriesme Concile de Carthage commande qu'apres l'imposition des mains faicte par l'Euesque sur les nouueaux Prestres, les autres Prestres imposent aussi alternatiuement les mains sur iceux.

Ignat. epist. ad Trall.

Idem ibid.

Can. Apost. 1.

Concil. Ancyr. can. 18.

Cyprian. epist. 6. ad Magnum.

Concil. Carthag. 4. c. 30.

SECONDE EPIſtre à Timothée.

PREMIER PASSAGE, CHAP. III. VERS. XVI.

Verſion Catholique.

Toute Eſcriture diuinement inſpirée eſt vtile à enſeigner, à conuaincre, à corriger, & inſtruire en iuſtice.

Verſion Huguenote.

Toute l'Eſcriture eſt diuinement inſpirée & profitable à endoctriner, à conuaincre, à corriger & inſtruire ſelon iuſtice.

Annotation.

Ces paroles, *toute l'Eſcriture eſt diuinement inſpirée,* portent vn ſens bien cõtraire à celles-cy; *toute Eſcriture diuinement inſpirée eſt profitable:* car ils pretendent par celles-là que l'Eſcriture eſt ſeule ſuffiſante & contient parfaictement tout ce qui eſt neceſſaire pour noſtre ſalut; & qu'elle ſeule eſt le niueau, la regle & le Iuge de toute verité: ainſi le dit leur Confeſſion de Foy preſentée à Charles IX. la premiere année de ſon regne. Voire mais le texte ſacré ne porte point *toute l'Eſcriture* collectiuement, mais *toute Eſcriture* diſtributiuement; car il n'y a pas ὅλη *tota*, comme a tourné Beze: mais, πᾶσα *omnis*; & il n'y a point l'article ἡ, pour dire *l'Eſcriture*; mais ſimplement *Eſcriture:* Pour ce toutes les illuſtres verſions traduiſent ce paſſage en termes diſtributifs & non collectifs: Et de faict celle de ſainct Hieroſme, ou de l'ancienne Egliſe de ſon temps, dit, Toute Eſcriture diuinement inſpirée eſt vtile, reſolvant la copule *&*, au verbe copulatif *eſt*. La Syrienne, Toute Eſcriture eſcrite de par l'Eſprit de Dieu eſt profitable. L'Æthiopienne imprimée, tout de meſme. L'Egyptienne & l'Arabique manuſcrite, tout de meſme. Les Peres Grecs & Latins, tout de meſme. Et entre nos propres Aduerſaires, Luther en ſa Bible Germanique: Bulinger en ſon commentaire ſur S. Paul: & Marlorat en ſa chaiſne Eccleſiaſtique. Le paſſage donc ſe doit expoſer de chaque piece de l'Eſcriture ſaincte, priſe diſtributiuement: Et par ainſi qui ne void que le tiltre qui luy eſt attribué, quel qu'il ſoit, ne peut deſigner aucune ſuffiſance vniuerſelle de doctrine? Et quand bien ſainct Paul parleroit de l'vtilité des Eſcritures Iudaïques; il ne pretend dire autre choſe par ceſte propoſition de l'Epiſtre à Timothée, que ce qu'il auoit dit par ceſte ſentẽce de l'Epiſtre aux Romains: Toutes les choſes qui ont eſté eſcrites deuant nous, ont eſté eſcrites pour noſtre doctrine. Comme auſſi Primaſius Eueſque Afriquain, ancien Pere de l'Egliſe, expoſe celle-cy par celle-là; comme font parmy nos Aduerſaires, Bulinger au lieu ſus-mentionné, & Marlorat ſur l'Epiſtre aux Romains; c'eſt à dire, Que S. Paul nous veut ſeulement aduertir que nous ne meſpriſions pas les Eſcritures legales, ſous ombre qu'auiourd'huy nous ne ſommes plus au temps de la Loy; ainſi qu'ont faict depuis les Manichéens.

Non πᾶσα ἡ γραφὴ: ſed πᾶσα γραφή.

כל כתב *Col chetab.*

Luther. Bibl. German. *alle Schrifft.* Buling in ep. 2. ad Tim. c. 3. Marlor. in cath. Eccl.

Primaſ. in ep. 2. ad Tim. c. 3.

Buling. ſupr.

Marlor. in ep. ad Rom. c. 15.

EPISTRE A TITE.

PASSAGE DV CHAPIT. III. VERS. V.

Verſion Catholique.

Non point par œuures de Iuſtice, que nous ayons faictes, mais ſelon ſa miſericorde il nous a ſauuez par le lauement de la regeneration & renouuellement du ſainct Eſprit.

Verſion Huguenote.

Non point par les œuures de iuſtice que nous ayons faictes, mais ſelon ſa miſericorde, par le lauement & renouuellement du ſainct Eſprit.

Annotation.

En toutes leurs Bibles & anciennes & modernes, ils retranchent ces paroles, *il nous a ſauuez*; & en quelques vnes ils effaçent le mot de *regeneration*: le tout contre la vertu du Bapteſme: Caluin diſant, l'endureray volontiers que ce paſſage ſoit expoſé du Bapteſme, non point que le ſalut ſoit enclos au ſigne exterieur de l'eau, mais pour ce que le Bapteſme nous ſeelle le ſalut qui nous a eſté acquis par Chriſt. Et en ces Inſtitutions, ou pluſtoſt Deſtructions, dit, Que le com-

ἔσωσεν ἡμᾶς.

παλιγγενεσίας.

Caluin c. 3. Tit.

Idem l. 4. Inſt. c. 14 §. 14.

mun consentement des Escholes qui determine que le Baptesme, & les autres Sacremens iustifient & conferent la grace, est pleinement diabolique. Voire-mais, si cela estoit, seroit aussi diabolique le commun consentement des Peres: car tous les Peres consentent en ce auec les Scholastiques; & la version Syrienne y est bien precise, ce qu'aduoüe Beze, Elle porte *generation qui est faicte derechef*. Tertullian le plus ancien des Peres Latins parle ainsi de ceste regeneration & vertu baptismale: La chair, dit-il, est lauée afin que l'ame soit sans macule; la chair est oincte, afin que l'ame soit consacrée; la chair est engraissée, afin que l'ame soit munie; la chair reçoit l'impositiō des mains afin que l'ame soit esclairée par l'esprit; la chair est nourrie du corps & du sang de Iesus-Christ, afin que l'ame soit engraissée de la diuinité. S. Iustin Philosophe & Martyr, dit en vn mot de ceste regeneration & vertu baptismale; Nous receuons la remission des pechez en l'eau. Apres l'vn & l'autre, cent cinquante Peres au Concile premier de Constantinople, *Nous confessons vn Baptesme*, non signe de remission des pechez, mais *en remission des pechez*. Et deuant tous, Iesus-Christ l'oracle de toute verité: Si quelqu'vn n'est rené d'eau & d'esprit il n'entrera point au Royaume des cieux. Par lesquelles paroles il a obligé tous ceux qui doiuent estre sauuez à receuoir le Baptesme elementaire ou en acte ou en vœu Dont est que sainct Augustin dit, Ne vueille point croire, ne vueille point dire, ne vueille point enseigner que les petits enfans mourans sans Baptesme, puissent estre sauuez, si tu veux estre Chrestien Catholique.

דמן דריש בחודתא *Demen derisch bechoudetho.*
Tertull. lib. de resur. car.
Iustin. apolog. ad Antonin.
Ἄφεσιν ἁμαρτιῶν λήψομεν ἐν τῷ ὕδατι.
Concil. Constantin. 1. symb. *ὁμολογοῦμεν ἓν βάπτισμα εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν.*
Ioan. 3. v. 5.
Aug. lib. 3. de anima & eius orig. c. 9.

Les Ministres François qui suiuent la doctrine de Caluin, sçauoir, Que le Baptesme ne tient point aux petits enfans lieu de moyen de salut, en respondront ame pour ame deuant Dieu, lors que par leur paresse & lethargie, ces petits enfans decedent sans ce remede salutaire, voulant qu'on les apporte au Presche pour estre baptisez. Et puis dire qu'ils sont sauuez par la foy de leurs peres fideles; où est-ce qu'ils trouueront celà en l'Escriture? nulle part. N'est-ce pas estre cruel meurtrier, & homicide, & deuenir coulpable de leur perte. Autrement pourquoy sainct Cyprian diroit-il, Que l'on couroit en toute diligence porter les enfans nouueaux nez au Baptesme.

Cyprian lib. de laps.

EPISTRE A Philemon.

PASSAGE, VERSET XIV.

Version Catholique.

Mais ie n'ay rien voulu faire sans ton aduis: afin que ton bien ne fust point comme par necessité mais volontaire.

Version Huguenote.

Mais ie n'ay rien voulu faire sans ton aduis, afin que ton bien ne fust point comme par contrainte, mais comme volontaire.

Annotation.

Le Grec, le Latin, & la version Syrienne ont simplement *mais volontaire*, & non pas, *mais comme volontaire*; qui est totalement & droictement contre le sens du passage. Bien autrement l'interprete sainct Hierosme en son commentaire sur ce lieu, & deffend contre l'Huguenot le franc-arbitre dont l'homme est appellé par sainct Epiphane αὐτεξούσιος. Cecy a esté agité ailleurs plus au long.

ἀλλὰ κατὰ ἑκούσιον.
Epiph. hær. 16.

EPISTRE AVX Hebrieux.

Doctrine Catholique.

Ceste Epistre est Canonique & de sainct Paul.

Opinion de Caluin.

Ceste Epistre est d'vn Disciple de sainct Paul.

Annotation.

La Foy Catholique tient l'Epistre aux Hebrieux pour Escriture Canonique dont l'autheur est sainct Paul: Ainsi l'a determiné le Concile de Laodicée en Asie, & celuy de Carthage en Afrique. Et tel est le sentiment & consentement des Peres & de l'Eglise ancienne contre Marcion & Arius, qui reiettoient ceste Epistre, comme ont faict

Concil. Laod. can. 40. *Ἐπιστολαὶ Παύλου δεκατέσσαρες, πρὸς Ἑβραίους μία.*
Concil. Carth. 3. can. 47.
Hieronym. in præfat. ad Tit.
Theodoret in præfat. ad Heb.

en ce

en ce dernier siecle Luther, Brente, Kemnitius, les Centuriateurs de Magdebourg, & les Anabaptistes; & contre laquelle Erasme bon Grammairien, mais pauure Theologien, a formé huict arguments de paille, vrays paralogismes.

Calvin. præfat. in epist. Hebr. & in c. 2. eiusd epist. v. 3.

Or afin que ceux de la Religion pretenduë ne vantet point que i'impose à Caluin, il est vray que Caluin sur l'argument de ceste Epistre en faict l'autheur, non sainct Paul, ny aucun autre Apostre, mais vn Disciple anonyme de S. Paul. Et il est encor vray que la Confession de Foy des Ministres au colloque de Poissy suit en ceste erreur Caluin.

PREMIER PASSAGE, CHAP. II. VERS. IX.

Version Catholique.

Mais nous voyons celuy qui auoit esté faict vn petit moindre que les Anges, *à sçauoir* Iesus, à cause de la passion de sa mort, estre couronné de gloire & d'honneur: afin que par la grace de Dieu, il goustast la mort pour tous.

Version Huguenote.

Mais nous voyons couronné de gloire & d'honneur celuy qui auoit esté faict vn petit moindre que les Anges, *à sçauoir* Iesus, par la passion de sa mort, afin que par la grace de Dieu, il goustast la mort pour tous.

Annotation.

L'alteration de ce passage est contre le merite de Iesus-Christ, il y a, *à cause de la passion de sa mort couronné de gloire*, & non pas, *par la passion de sa mort couronné de gloire*. Iesus a merité en mourant deux choses; la gloire de son corps, & l'exaltation de son nom. Caluin dit en ses Institutions, que nous peruertissons le passage de sainct Paul, l'appliquans à ce propos auec vne audace temeraire: & que dira-t'il donc du diuin Apostre, qui asseure les Philippiens que Iesus en consideration de son aneantissement & obeyssance iusques à la mort, a esté exalté, & a vn nom surpassant tout nom & renom. Et que dira-t'il donc de sainct Basile escriuant contre l'Heretique Eunomius, apres auoir rapporté le lieu de sainct Paul; Il faut dit-il entendre le merite de Iesus touchant l'humanité, non touchant la diuinité. Et que dira-t'il de sainct Augustin, qui dit contre Maximinus, Que le merite conuient à Iesus-Christ. Et en vn traicté sur sainct Iean, Que Iesus Moyenneur entre Dieu & les hommes, a eu la gloire de la resurrection pour son humilité, & qu'il n'eust resuscité si la mort n'eust precedé: ce qui se doit entendre causatiuement, & non pas par consequence & euenement. Et que dira-t'il donc de sainct Athanase plus ancien que sainct Basile, & que sainct Augustin, lors qu'il escrit contre les Ariens, Que celuy qui a esté humilié, meritoiremét a esté exalté; & cotte & explique puis apres le passage de l'Apostre.

Cal. l. 2. Inst. c. 17. §. 6.

Ad Philip. 2. v. 9.

Basil l. 4. contra Eunom.

[illegible]

Aug. l. 2. contra Maximin. c. 5. & tract.

Athan. Disput. à côtre Arian. [illegible]

SECOND PASSAGE, CHAP. II. VERS. X.

Version Catholique.

Car il estoit conuenable, que celuy pour lequel sont toutes choses, & par lequel sont toutes choses, puis qu'il auoit amené plusieurs enfans à gloire, fust faict autheur parfaict de leur salut par afflictions.

Version Huguenote.

Car il estoit conuenable, que celuy pour lequel sont toutes choses, & par lequel sont toutes choses, puis qu'il amenoit plusieurs enfans à gloire, consacrast le Prince de leur salut par afflictiós.

Annotation.

Ce n'est pas le mesme, *fust faict autheur parfaict de leur salut*, & , *consacrast le Prince de leur salut*: iamais il ne se trouuera dedans les autheurs Grecs, soit sacrez, soit prophanes, que τελειῶσαι signifie consacrer, ou dedier. Iesus par afflictions, opprobres, & tourmens a esté parfaict en son corps, c'est à dire, qu'il a merité la gloire de son corps, qui consiste és quatre qualitez du corps glorieux,

Impassible, subtil, leger, resplendissant,
Comme le ciel, l'esprit, l'esclair, l'astre luisant.

L'Aduersaire nie ce merite, c'est pourquoy il a depraué ce passage, & consequemment nie que nous nous rédons parfaits par bonnes œuures & afflictiós imitant Iesus Christ.

TROISIESME PASSAGE, Chap. IV. Vers. XIV.

Verſion Catholique.

Puis donc que nous auons le Souuerain & grand Pontife Ieſus Fils de Dieu, qui a penetré les cieux, tenons la Confeſſion.

Verſion Huguenote.

Puis donc que nous auons vn Souuerain & grand Sacrificateur, Ieſus Fils de Dieu, qui eſt entré és cieux, tenons la Confeſſion.

Annotation.

La penetration des corps deſplaiſt à l'Huguenot, qui voudroit reſtraindre la toute-puiſſance de Dieu dedans les bornes de la nature: Pour ce ſubject il a changé ces paroles, *qui a penetré les cieux,* en celles-cy, *qui eſt entré és cieux:* leſquels ſont moulez, dit le S. Eſprit en l'Exode, comme miroüers de fonte: & Iob les faict ſolides comme bronze. S. Epiphane, Comment eſt-ce qu'il entre par la porte du tombeau, luy qui n'a point ouuert les portes du Paradis. S. Auguſtin, Si l'on cherche icy la raiſon, il n'y aura point de merueille: Si l'on requiert quelque exemple, ce ne ſera plus choſe ſinguliere. Confeſſons que Dieu peut quelque choſe, laquelle nous ne pouuons comprendre. En telles choſes toute la raiſon du faict eſt, le pouuoir du facteur.

Exod. 38. v. 8. *mearoches* מראת. Iob. 37. v. 18. *moutsac* מוצק. Epiphan. hom. de Chriſti ſepult. τῶς σπηλαίου πύλην εἰσέρχεται ὁ πύλας οὐρανῶν μὴ ἀνοίξας. Aug. epiſt. 3. ad Voluſian.

QVATRIESME PASSAGE, Chap. V. Vers. VI.

Verſion Catholique.

Comme auſſi en autre lieu, il dit, Tu es Preſtre eternellement ſelon l'ordre de Melchiſedech.

Verſion Huguenote.

Comme auſſi en vn autre lieu, il dit, Tu es Sacrificateur eternellement à la façon de Melchiſedech.

Annotation.

Nous liſons pluſieurs fois ce paſſage en l'Eſcriture, & touſiours nos Aduerſaires l'ont depraué, diſant, *à la façon*, au lieu de dire, *ſelon l'ordre,* comme porte l'Hebrieu du Pſeaume, & les Septante κατὰ τὴν τάξιν. Sainct Paul eſcriuant aux Hebrieux en leur langue (comme i'eſtime, auec Clement Alexandrin, & S. Hieroſme au liure des Eſcriuains Eccleſiaſtiques) a les meſmes paroles du Pſalmiſte. Ce texte a eſté falſifié, pour-autant qu'il s'agiſſoit icy du Sacrifice de la Meſſe, & de l'Ordre de Preſtriſe figuré en Melchiſedech. Les Peres diſtinguent le Sacerdoce de Chriſt ſelon l'ordre de Melchiſedech, d'auec le Sacerdoce d'Aaron; par l'inſtitution de l'oblation du Sacrifice de l'Euchariſtie. Comme lors que S. Cyprian ſur ces paroles, *Tu es Sacrificateur eternellement ſelon l'Ordre de Melchiſedech*, dit; Lequel Ordre eſt certes ceſtuy-cy venant de ce Sacrifice & deſcendant de là; à ſçauoir, de ce que Melchiſedech fut Sacrificateur du Dieu Souuerain, qu'il offrit pain & vin, & qu'il benit Abraham: Car qui eſt plus Sacrificateur du Dieu Souuerain, que noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, qui a offert Sacrifice à Dieu ſon Pere; & a offert cela meſme que Melchiſedech auoit offert; c'eſt à dire, le pain & le vin, à ſçauoir, ſon Corps & ſon Sang? *Et vn peu apres;* Afin donc qu'en la Geneſe, la benediction ſur Abraham peuſt eſtre dignement celebrée par le Sacrificateur Melchiſedech, l'Image du Sacrifice de Chriſt, conſtituée, ſçauoir eſt, en pain & en vin, precedа auparauant; laquelle choſe le Seigneur parfaiſant & accompliſſant, offrit le pain & le Calice meſlé de vin; & luy qui eſt la plenitude, accomplit la verité de l'Image prefigurée.

Pſal. 110. v. 14. & hic, & infra c. 6. v. 20. על־דברתי *hal debarthi*. Clem. Alexan. apud Euſeb. l. 6. hiſt. c. 11. & 18. Cypr. ad Cæcil. epiſt. 63. Idem ibid.

CINQVIESME PASSAGE, Chap. V. Vers. VII.

Verſion Catholique.

Lequel és iours de ſa chair, ayant offert auec grand cry & larmes, prieres & ſupplications, à celuy qui le pouuoit ſauuer de mort, a eſté exaucé pour ſa reuerence.

Verſion Huguenote.

Lequel és iours de ſa chair, ayant offert grand cry & larmes, prieres & ſupplications, à celuy qui le pouuoit ſauuer de mort, & ayant eſté exaucé de ce qu'il craignoit.

Annotation.

Annotation.

Calvin. In c. 27. Matth. & l. 2. Instit. cap. 16. §. 10.

Horrible blaspheme ! Caluin enseigne que Iesus-Christ s'est desperé en la croix, & qu'il endura en son ame les peines des damnez: Pour ceste consideration on traduit, *de ce qu'il craignoit,* au lieu de dire, *pour sa reuerence:* Mais tout ainsi, au dire de Tertullian, qu'auoir recogneu l'heresie, c'est l'auoir refutée, de mesme est-il de ce blaspheme. Auançons pays.

εὐλαβείας.

Tertul. aduers. Praxeam.

SIXIESME PASSAGE, Chap. IX. Vers. VIII.

Version Catholique.

Par cela signifiant le sainct Esprit, que le chemin des Saincts n'estoit point encor ouuert, tandis que le premier Tabernacle estoit encor debout.

Version Huguenote.

Le sainct Esprit declarant cela, que le chemin des lieux Saincts n'est point encor manifesté, tandis que le premier Tabernacle est encor debout.

Annotation.

Contre la gloire presente des Saincts bien-heureux en Paradis, ce passage a esté falsifié, pour ce ils disent, *le chemin des lieux Saincts n'est point encor manifesté*, pour, *le chemin des Saincts n'estoit point encor ouuert*. Beze tourne *sacrarium*. Et S. Paul parloit en ce lieu touchant les Saincts decedez auant l'Ascension du Fils de Dieu au ciel, comme l'interpretent les Peres: & l'Huguenot voudroit que l'Apostre parlast du temps present, en telle sorte que les Bié heureux n'eussent point presentement la vision de Dieu, en quoy gist la gloire essentiellemét. S. Gregoire de Nysse frere de S. Basile, parlant du grand Meletius Euesque d'Antioche, dit, Qu'il est entré apres son trespas dedans le Sainct des Saincts, ou auparauant est entré Iesus-Christ; qu'il n'est plus çà bas dedans les ombres des choses celestes ; mais qu'il contemple le Verbe & la vraye Image de toutes choses, qu'il ne void plus par miroirs & enigmes; mais que maintenant face à face il intercede vers Dieu pour nous. Et pourquoy S. Basile Archeuesque de Cesarée en la Prouince de Cappadoce en Asie, arraisonneroit-il ainsi les Bien-heureux, s'ils n'estoient presentemét Bien-heureux: O saincte compagnie, ô sacré College, ô bataillon inexpugnable, ô communs gardes du genre humain, vtiles compagnons de nos soucis, cooperateurs de nos prieres, Ambassadeurs tres-puissans, Astres du monde, fleurs de l'Eglise. *Et ailleurs,* Il n'y a vn seul d'eux, qui par tout ne voye toutes choses. Et pourquoy S. Gregoire de Nazianze, l'autre œil de la Cappadoce, diroit-il à S. Basile decedé: Mais toy, ô sacrée & diuine teste, regarde nous du ciel, & nous oste par tes intercessions, l'esguillon & le fleau du corps, que Dieu nous a dóné pour discipline, ou nous encourage à le porter patiemment, & addresse nostre vie à ce qui est le plus vtile; & apres que nous serons deslogez d'icy bas, nous reçois auec toy aux tabernacles où tu habites. Si cela est vray, comme il est, n'est-ce pas folie à Caluin de dire, Que c'est folie, & temerité de s'enquerir en quel lieu sont les ames des Iustes, & si elles ioüissent encore de la gloire, ou non. Si cela est vray, comme il est, n'est-ce pas vne cauillation de Luther, qui passe plus outre, & dit, Que les Saincts dorment, & ne sçauent ce qui se fait icy, & toutesfois sont en repos.

Gregor. Nyss. orat. funeb. Meletij. ἐν τοῖς ἀδύτοις ὁ ἱερεύς, εἰς τὰ ἐνδότερα τοῦ καταπετάσματος, &c. οὐκέτι δι' ἐσόπτρου καὶ αἰνιγμάτων, ἀλλ' αὐτοπροσώπως ἐντυγχάνει τῷ Θεῷ.

Basil. in Quadrag. Martyr.

Idem de vera Virginit. οὐδεὶς γὰρ τούτων ἐστὶν ὃς οὐχὶ πανταχοῦ περιοδεύει.

Greg. Nazian. orat. funeb. in laud. Basil. quæ est 20. ὦ θεία καὶ ἱερὰ κεφαλή, &c. εἰ δὲ μεταστάντων, δέξαιο κἀκεῖθεν ἡμᾶς ταῖς σαυτοῦ σκηναῖς.

Cal. Instit. l. 3. c. 25. §. 6.

Luth. in Gen. c. 25.

SEPTIESME PASSAGE, Chap. IX. Vers. IX.

Version Catholique.

Laquelle figure est iusques au temps present.

Version Huguenote.

Qui estoit figure iusques au temps d'alors.

Annotation.

On poursuit à dire que la gloire n'est donnée presentement aux Saincts Bienheureux, quand l'on change *le temps de present*, en celuy du *temps d'alors :* car en ce lieu-cy il est question de dire, qu'encor pour le present le Tabernacle est la figure du Paradis, qui est vrayement le Sainct des Saincts, où sont les Bien-heureux presentement: Ce que confessent parmy nos Aduersaires, Vdalric Zuingle Ministre des cantons en Suisse, qui dit, Nous croyons que les ames des fideles s'enuolent au ciel immediatemét

καιρὸν ἐνεστηκότα.

Zuingl. in expos. fid. part. 2.

apres le depart hors du corps, & qu'elles ſont vnies au Verbe, & qu'elles en ioüiſſent eternellement. Bulinger en vn ſermon appelle ceſt erreur de Caluin & de Luther, erreur tres-inepte. Voyez de grace ce que nous auons rapporté en la precedente annotation.

Buling. ſerm. 87. in Apocalyp.

HVICTIESME PASSAGE, CHAP. X. VERS. XX.

Verſion Catholique.

Par le chemin lequel il nous a ouuert nouueau & viuant par le voile, c'eſt à dire par ſa chair.

Verſion Huguenote.

Par le chemin lequel il nous a dedié nouueau & viuant, par le voile, c'eſt à dire, par ſa propre chair.

Annotation.

Ἣν ἐνεκαίνισεν.

Lequel il nous a ouuert, ne veut pas dire, *lequel il nous a dedié* : qui a iamais entendu parler de dedier vn chemin, qui eſt choſe prophane. Les Huguenots nient que Ieſus-Chriſt le premier aye ouuert & frayé le chemin du ciel, qui au prealable eſtoit fermé à Adam & à tous ſes deſcendans: Neãtmoins c'eſt la prophetie de Michée; Il montera ouurant le chemin deuant eux: Neantmoins c'eſt la parole de Ieſus-Chriſt en ſainct Iean; Ie m'en vay vous preparer le lieu: Neantmoins c'eſt la creance des Peres; Sainct Iean Chryſoſtome, Maintenant les portes des cieux ſont ouuertes: car la chair de Ieſus a faict le chemin premierement, elle a ouuert ce chemin, & il eſt entré. S. Auguſtin remarque que le mot Grec ἐγκαινίζεσθαι, dont eſt icy queſtion eſtoit, autrefois tellement triuial & commun parmy les Latins, pour dire renoueller, que lors qu'on prenoit vne robbe neuue on diſoit, *encæniare*. C'eſt vne choſe commune dedans les eſcrits des Peres Grecs, que le Sauueur eſt entré au ciel precurſeur de tous les Saincts.

Mich. 2. v. 13.

Ioan. 14. v. 2.

Chryſoſt. hom. 19. in epiſt. ad Hebr. νῦν ἀνεῴχθησαν αἱ πύλαι τῶν οὐρανῶν· ἡ γὰρ σὰρξ ὁδὸν ἐνεκαίνισεν.

Auguſt. 48. in Ioan.

Patres Græci, ὁ σωτὴρ εἰς τὸν οὐρανὸν αὐτὸν πρόδρομος πάντων ἀνελήλυθεν.

NEVFIESME PASSAGE, CHAP. XI. VERS. XXI.

Verſion Catholique,

Par foy Iacob en mourant benit chacun des fils de Ioſeph, & adora le bout de ſa verge.

Verſion Huguenote.

Par foy Iacob en mourant benit chacun des fils de Ioſeph, & adora ſur le bout de ſon baſton.

Annotation.

Et icy, & en la Geneſe, dont ce paſſage eſt extraict, nous liſons, *adora le bout de ſa verge*, & non pas, *adora ſur le bout de ſon baſton*: ils en veulent cõtre l'honneur deu aux images, diſant que Iacob adora appuyé ſur ſon baſton: Mais eſcoutons le Pape Adrian II. eſcriuant à l'Empereur Conſtantin VI. du nom, & à l'Imperatrice Irene; Iacob finalement de ſon propre mouuement, baiſa l'extremité de la verge de ſon fils Ioſeph; ce qu'il fit par amour de la Foy, comme le teſmoigne l'Apoſtre en l'Epiſtre aux Hebreux. Ainſi nous deuons rendre honneur à noſtre Seigneur, & aux Saincts depeignant leurs images. Leontius Eueſque de Neapolis en Cypre, en ſon Apologetique contre les Iuifs: Si tu m'accuſes de ce que i'adore le bois de la croix comme noſtre Seigneur, pourquoy n'accuſes-tu point Iacob qui adora l'extremité de la verge de Ioſeph. En la Geneſe il y a en l'original s'inclina *vayſchthaku*: le Chaldean a tourné adora *vſegir*: & la verſion Syrienne du Nouueau Teſtament a la meſme parole, qui tout enſemble eſt Syrienne & Chaldaïque: le ſens donc literal de ce paſſage eſt, Que Iacob adora & fit la reuerence à Ioſeph, s'enclinant vers ſa verge, & ainſi l'interpretent les Peres.

Gen. 47. v. 31.

In 2. Nicæn. Syn. Ἰακὼβ ἐπὶ τὸ ἄκρον τῆς ῥάβδου προσεκύνησεν, &c. οὕτω καὶ ἡμεῖς.

Leont. in 2. Syn. Nicæn. εἰ δέ ἐγκαλεῖς μοι ὅτι ὡς Θεὸν προσκυνῶ τὸ ξύλον τοῦ σταυροῦ, διὰ τί οὐκ ἐγκαλεῖς τῷ Ἰακὼβ προσκυνήσαντι.

וישתחו

וסגיד

DIXIESME PASSAGE, CHAP. XIII. VERS. IV.

Verſion Catholique.

Le mariage eſt honorable en tous, & la couche ſans macule.

Verſion Huguenote.

Honorable eſt le mariage entre tous, & la couche ſans macule.

Annotation.

Ils diſent *entre tous*, pour, *en tous*; contre le Celibat & continence. Mais ſainct Paul

n'a iamais

n'a iamais voulu dire, que le mariage eſt honorable entre toutes perſonnes: autrement il approuueroit les mariages inceſtueux. Ny les Peres anciens n'admettent que ce paſſage aye lieu pour ceux qui ſont appellez au Sacerdoce, ou ont faict vœu de Celibat. A ceux, dit Euſebe, qui ne ſont point appellez au Sacerdoce, l'Eſcriture preſche, Le mariage eſt honorable. Et S. Iean Chryſoſtome eſcriuant à Thodore qui auoit laiſſé le Monachat, Les nopçes, dit-il, ſont honorables, mais ce n'eſt pas à toy à joüir du priuilege des nopçes. Et S. Ambroiſe auant S. Iean Chryſoſtome, Ceſte ſentence, *Il vaut mieux ſe marier que de bruſler*, appartiẽt à celle qui n'a point donné ſa foy, à celle qui n'eſt point voilée: mais celle qui a eſpouſé Chriſt, & a reçeu le ſainct Voile, elle eſt deſià mariée, elle eſt conjoincte à vn mary immortel: encore qu'elle ſe vueille marier par la commune loy du mariage, elle perpetre adultere.

Euſeb. l. 1. de demonſt. Euang. cap. 9. τίμιος ὁ γάμος.

Chryſoſt. paræn. ad Theodor. lapſ. σοὶ δὲ οὐκ ἔστι δυνατὸν τὰ δίκαια τοῦ γάμου φυλάξαι.

Ambroſ. ad virg. lapſ. c. 5.

EPISTRE DE S. Iacques.

PREMIER PASSAGE, Chap. V. Vers. XIV.

Verſion Catholique.

Y a-il quelqu'vn d'entre-vous malade? qu'il appelle les Preſtres de l'Egliſe, & qu'ils prient ſur luy, & qu'ils l'oignent d'huile au Nom du Seigneur.

Verſion Huguenote.

Y a-il quelqu'vn d'entre-vous malade? qu'il appelle les Anciens de l'Egliſe, & qu'ils prient pour luy, & qu'ils l'oignent d'huile au nom du Seigneur.

Annotation.

Où il y a le nom de *Preſtres*, on ſubſtituë celuy *d'Anciens*, & notamment en ce paſſage, pour rayer le Sacrement d'Extreme-Onction, qui ſe confere par les Preſtres. Auſſi Caluin dit en ſon Commentaire ſur ce lieu; Les Papiſtes ſe brauent de ce paſſage, quand ils veulent preuuer & faire valoir leur Extreme-Onction: ſeulement ie diray cecy, Que c'eſt ſottement & faulſement qu'on abuſe de ce lieu pour prouuer que l'Extreme-Onction ſoit, & s'appelle vn Sacrement. Ne voilà pas vne ſinguliere modeſtie de Caluin en ſon parler. Ce n'eſt pas d'aujourd'huy que les Aduerſaires de l'Egliſe Catholique ont oſté ce Sacrement. Les Armeniens regnoient l'an ſix cens, & rejettoient ce Sacrement. Il y a pres de cinq cens ans que les Vauldois viuoient & rejettoient ce Sacrement: Comme 40. ans apres eux les Albigeois; & apres eux ceux-cy les Lollards cent quinze ans: & encor apres ceux-cy trẽte-cinq ans les Heretiques nommez *Flagellantes*. Les Peres auec l'Egliſe tiennent pour vn des ſept Sacremens l'Extreme-Onction, & liſent icy le nom de Preſtres ſelon le commun vſage Eccleſiaſtique. *a* Origene ſur le Leuitique: *b* S. Auguſtin en pluſieurs lieux: *c* ſon contemporain S. Iean Chryſoſtome: *d* S. Cyrille Patriarche d'Alexandrie: vn peu auant luy le Pape *e* Innocent I. *f*, finalement Victor d'Antioche. I'ay dit que le nom de Preſtres eſtoit vſurpé par les Peres, ſelon le commun vſage de l'Egliſe, autrement en ſon eſtenduë tous les anciens & vieillards ſeroient Preſtres: comme les noms d'Anges, Apoſtres & Martyrs ont vne ſignification ſpeciale en l'Egliſe de Dieu: autrement ſelon la notion generale, les Meſſagers de Poictiers ſeroient Anges, les Sergens qui vont en commiſſion ſeroient Apoſtres, les teſmoins du Maine ſeroient Martyrs.

Caluin. in c. 5. Iacob.

a hom. 2 in Leuit.
b Serm. 215. de tempore. l. 2. de viſitat. infir. Præfat. ſpeculi.
c lib. 3. de Sacerd.
d l. 6. de adorat. in ſpir.
e epiſt. 1. ad Decentium.
f in c. 6. Marci.

SECOND PASSAGE, Chap. V. Vers. XV.

Verſion Catholique.

Et la priere de Foy ſauuera le malade, & le Seigneur l'allegera: & s'il a commis peché, il luy ſera pardonné.

Verſion Huguenote.

Et la priere de Foy ſauuera le malade, & le Seigneur le releuera; & s'il a commis des pechez, ils luy ſeront pardõnez.

Annotation.

Vn malade qui eſt releué, veut dire, qu'il eſt guery & venu en conualeſcence. C'eſt ce qu'a voulu dire Beze en ſon cõmentaire ſur ce chapitre, ſçauoir, que ce Sacremẽt n'a autre effect que la ſanté du corps, & cotte là deſſus S. Marc. Pour cet eſgard l'Huguenot a chãgé la parole *allegera* en celle de *releuera*.

Beza in hunc loc.

Marc. 6. v. 13.

ἐγερεῖ non autem [illegible]

Neantmoins ce Sacrement a bien vn autre effect, qui est proprement & principalement son effect, La remission des pechez: comme le tesmoigne sainct Iacques, S'il a commis des pechez ils luy seront pardonnez: car touchant l'allegement & l'adoucissement de la maladie, ce n'est qu'vn effect secondaire & moins principal. Voyez les Peres citez en l'annotation precedente.

TROISIESME PASSAGE, CHAP. V. VERS. XVI.

Version Catholique.

Confessez donc vos fautes l'vn à l'autre; & priez l'vn pour l'autre, afin que vous soyez sauuez: car la priere du iuste continuelle vaut beaucoup.

Version Huguenote.

Confessez vos fautes l'vn enuers l'autre, & priez l'vn pour l'autre: afin que vous en soyez gueris: car la priere du iuste faite auec vehemence est de grande efficace.

Annotation.

Tousiours anguille sous roche, en la deprauation de l'Escriture; & pourquoy traduire *l'vn enuers l'autre*, pour, *l'vn a l'autre*, si ce n'est pour descouurir leur mauuaise volonté contre la Confession vocale, auriculaire & distincte, & contre le Sacrement de Penitence, que Iesus a institué en son Eglise? Pour confessez il y a au texte Grec ἐξομολογεῖσθε, qui signifie mettre au dehors, & dire auriculairement. (Ab ἔξω & ὁμολογεῖν.) Tertullian, Vaut-il mieux estre damné en cachant son peché, que d'en estre absous en le descouurant? C'est chose miserable de se presenter à la Confession en ceste maniere. (Tertull. lib. de Pœnit. c. 10.) Et apres luy pres de cinquante ans S. Cyprian, pareillement Afriquain: Ie vous prie mes freres qu'vn chacun cõfesse son peché cependant que celuy qui a esté preuaricateur est au mõde, cependant que sa confession a lieu de reception, cepẽdant que la satisfaction & remission faicte par les Prestres, est agreable à Dieu. (Cyprian. l. de lapf.) Et ce grand Pape sainct Leon que le Concile de Chalcedoine appelle Propugnateur inexpugnable de la Foy: Le Mediateur, dit-il, de Dieu & des hommes Iesus-Christ homme, a donné ceste puissance à ses Prelats, qu'ils imposassent l'action de Penitence à ceux qui se confesseroient; & les ayans purgez par vne satisfaction salutaire, les admissent par la porte de reconciliation à la cõmunion des Sacremens. (Leo ad Theodor. ep. 91. Concil. Chalced. part. 3 relat. ad Leon.) Quant aux Peres Grecs, Origene est des plus anciens, qui dit de la Confession auriculaire & secrette: On obtient encor remission des pechez, par la Penitence, quand le pecheur laue son lict de larmes, & que ses pleurs luy seruent de pain nuict & iour, & qu'il n'a point de honte de confesser son peché au Prestre du Seigneur. (Origen. in Leuit. c. 1. & 2. hom. 2.) S. Basile cent quarante ans apres Origene, dit, La Confession des pechez peut estre seulement faicte deuant ceux qui la peuuent guerir. (Basil. Regul. breuior. c. 229. ὅτι ἐξαγορεύειν τὰ ἁμαρτήματα [illegible].) *Et derechef*, Que les pechez doiuent estre necessairement découuerts à ceux ausquels est commise la dispensation des mysteres de Dieu. (Idem ibid.) Et son frere S. Gregoire de Nysse: Monstre, dit-il, hardiment tes choses cachées au Prestre, descouure luy les secrets de ton ame, comme les playes occultes au Medecin, il aura soin de ton honneur & de ton salut. (Gregor. Nyss. orat. in eos qui alios acerbè iudicant.)

En la version Syrienne sur ce lieu il y a *meschthabhhen*, confessez & dites par ordre; il vient ou de la racine Syriaque *schabhe*, qui signifie nombrer en particulier, ou de la racine Hebraïque *schobhah*, qui est le mesme que *simer*, dire par ordre sans rien obmettre. (משתבחין — שבח — שבח — ספר)

Quant au faict de Nectarius que nos Aduersaires obiectent ordinairement contre la Confession: Il faut sçauoir que Nectarius abrogea à Constantinople, nõ les Confesseurs ordinaires qui estoient & sont encor par milliers en chasque Diocese, mais le Penitencier public, & constitué sur les Penitens publics: Car lors que les Nouatiens s'esleuerent, qui impugnoient la Penitence sacramentale, on commit vn Prestre Penitencier, afin qu'ils n'eussent point pretexte de calomnier les penitences qui se faisoient en public: (Socrat. lib. 5. hist. Eccl. c. 19. οἱ ἐπίσκοποι τῷ ἐκκλησιαστικῷ κανόνι τὸν πρεσβύτερον τὸν ἐπὶ τῆς μετανοίας προσέθεσαν.) à ceste cause estoit requise en luy, dit Sozomene, & la tenacité du secret pour les pechez confessez auriculairement; & la prudence, à sçauoir, pour discerner ce qui deuoit estre confessé publiquement, & ce qui deuoit estre teu deuant le peuple, & pour assigner discrettement la penitence publique. (Sozom. lib. 7. hist. Eccl. c. 16. Idem ibid. ἐχέμυθόν τε καὶ ἔμφρονα.) Ceste coustume-là donc ayant esté abolie à Constantinople du temps de Nectarius, & pendant que S. Iean Chrysostome estoit encor Prestre en Antioche,

cóme il vint a eſtre ſucceſſeur de Nectarius en l'Epiſcopat, il perſiſta en la ſuppreſſion que ſon predeceſſeur auoit faicte de l'office de Penitencier, & de la Confeſſion publique, & enſeigna *Qu'il ſuffiſoit de le confeſſer à Dieu ſeul, & non à vn conſeruiteur, qui le reproche;* Ce qui ſe doit entendre pour le regard de la confeſſion ſatisfactoire & publique, & non pas pour le regard de la Confeſſion iudiciaire & ſecrette; comme il appert par ces mots ſuiuans, *En vn theatre, deuant vne grande multitude de teſmoins.*

Chryſoſt. hom. 30. ad popul. Antioch.

Idem ibid. ἐπὶ τῷ θεάτρῳ ἐν ἀγωγῇ συνδούλων τῶν σῶν.

PREMIERE EPIſtre de S. Pierre.

PREMIER PASSAGE, CHAP. I. VERS. XVII.

Verſion Catholique.

Et ſi vous inuoquez pour Pere celuy qui ſans acception des perſonnes, iuge ſelon l'œuure d'vn chacun, conuerſez en crainte durant le temps de voſtre pelerinage temporel.

Verſion Huguenote.

Et ſi vous inuoquez pour Pere celuy, qui ſans auoir eſgard à l'apparence des perſonnes iuge ſelon l'œuure d'vn chacun, conuerſez en crainte durant le temps de voſtre ſejour temporel.

Annotation.

De cet *eſgard à l'apparence des perſonnes*, au lieu *ſans acception des perſonnes*, a eſté parlé en pluſieurs annotations; & ſignamment ſur le ſecond chapitre de l'Epiſtre aux Romains.

ἀπροσωπολήπτως.

SECOND PASSAGE, CHAP. III. VERS. XIX. & XX.

Verſion Catholique.

Par lequel auſſi venant, il a preſché aux eſprits, qui eſtoient en chartre. Leſquels furent iadis incredules quand ils attendoient la patience de Dieu és iours de Noé.

Verſion Huguenote.

Par lequel auſſi eſtant allé, il a preſché aux eſprits en chartre. Ayans eſté iadis des-obeïſſans, quand la patience de Dieu attendoit vne fois és iours de Noé.

Annotation.

On a inſeré dedans le texte *vne fois*, qui ne ſe trouuera en aucun exemplaire, ny dedans pas vn Pere; C'eſt contre la deſcente de Ieſus-Chriſt aux Lymbes, & au Purgatoire. C'a eſté dit Caluin vne opinion commune & vulgaire qu'il eſtoit icy faict mention de la deſcente de Ieſus-Chriſt aux enfers; mais les mots ſignifient autre choſe. Il eſt vray, Caluin, quand on y adiouſte *vne fois*; veu que ſi vne fois ſeulement Dieu les a attendu à penitence, ſçauoir, du temps que l'Arche ſe conſtruiſoit, ſans qu'il y ait eu apres aucun lieu de remede, ſa predication aura eſté ſans effect, fors que les confirmer en chartre, & non pas de les en retirer: Neantmoins le contraire eſt teſmoigné par les Peres cottez és annotations cy-deſſus ſur l'Epiſtre de ſainct Paul adreſſée aux Epheſiens. Les Huguenots ſont plaiſans; car d'vn mot qu'a ſainct Pierre ἀπεξεδέχετο *attendoit*, ils en font deux, ἅπαξ ἐξεδέχετο, *attendoit vne fois*; mais ils n'ont pas pris garde qu'il n'y auoit point d'eſprit aſpre ſur α du verbe ἀπεξεδέχετο, & qu'il n'eſtoit pas compoſé de ἅπαξ, ains de ἀπό.

Caluin in ep. 1. Petri c. 3.

TROISIESME PASSAGE, CHAP. IV. VERS. XII.

Verſion Catholique,

Et ſi le iuſte eſt difficilement ſauué, où comparoiſtra le meſchant, & le pecheur?

Verſion Huguenote ancienne.

Et ſi le iuſte eſt difficilement ſauué, où comparoiſtra l'infidele & le pecheur?

Annotation.

Infidele au lieu de *meſchant* ou *d'impie*, le motif qui leur a faict faire ceſte alteration eſt, qu'ils ont creance que les infideles ſeulement ſont damnez, & que les ſeuls fideles ſont ſauuez, ne mettant en conſideration que la Foy ou l'infidelité touchant l'œconomie de la iuſtification & predeſtina-

tion, & touchant l'eftat du pecheur & damnation eternelle: ce qu'ailleurs nous auons refuté amplement.

QVATRIESME PASSAGE, CHAP. IV. VERS. XIX.

Verfion Catholique.

Que ceux-là donc, qui fouffrent par la volonté de Dieu, luy recommandent leurs ames comme au fidele Createur par bien-faicts.

Verfion Huguenote ancienne.

Que ceux-là donc auffi, qui fouffrent par la volonté de Dieu, luy recommandent leurs ames par la volonté du Createur.

Annotation.

Non fans deffein l'on a biffé ces mots, *par bien-faicts*, que le Syrien a rendus par ceux-cy, *bahhabade fchappire*, qui veut dire, bonnes œuures. Leur deffein eft de dire, que nous obtenons la gloire fans bonnes œuures & merites: Il eft vray felon fainct Auguftin, lequel fainct Thomas Maiftre de l'Efchole a fuiuy, Que la Predeftination eft anterieure à la preuifion des merites; c'eft à dire, Que ce n'eft pas par nos merites, que nous fommes predeftinez: mais il eft encor plus vray que nous ne fommes point fauuez fans merites; que S. Pierre nomme en ce lieu δίκαιον. C'eft pourquoy Theodoret Euefque de Cyrie, qui affifta au Concile d'Ephefe, a bonne grace de dire, Qu'il eftoit raifonnable que le Maiftre du combat, comme eftant iufte, propofaft recompenfe de victoire à ceux qui luictoient pour la vertu.

בעבדא שפירא

Aug. paffim in lib. de prædeft. Sanct. & in lib. de dono perfeuerantiæ. S. Th. 1. p. q. 23. art. 5.

Theodor. q. 24. in Genef.

Ἔδει τὸν ἀγῶνος ἀγωνοθέτην τοῖς τῆς ἀρετῆς ἀθληταῖς προθεῖναι τὰ νίκης τὰ ἆθλα.

SECONDE EPIftre de S. Pierre.

PASSAGE DV CHAP. II. VERS. VIII.

Verfion Catholique.

Car il eftoit iufte de veuë & oüie habitant entre ceux qui affligeoient de iour en iour fon ame iufte par œuures iniuftes.

Verfion Huguenote.

Car ce iufte-là habitant entr'eux, par ce qu'il oyoit & voyoit, tourmentoit de iour en iour fon ame iufte, à caufe de leurs mefchans actes.

Annotation.

Le Patriarche Loth eftoit vrayemẽt iufte, ce que ne peut aduoüer Caluin en plufieurs lieux, luy mettant fus quãtité de vices enormes: pour cet efgard on a tourné, *car ce iufte là habitãt entr'eux, parce qu'il oyoit & voyoit*, au lieu de dire auec l'Efcriture, *qu'il eftoit iufte de veüe & d'oüie*, encor bien qu'il habitaft auec les citoyens de Pentapolis: fçauoir, Sodome, Gomorrhe, Adama, Seboim & Bala. Et non feulement fainct Pierre l'appelle iufte par trois fois, mais il eft ainfi qualifié en la Sapience. Sainct Ephrem Diacre d'Edeffe, qui mourut fous l'Empire de Valens, dont les efcrits (au rapport de fainct Hierofme au liure des Efcriuains Ecclefiaftiques) fe lifoient publiquement en l'Eglife apres l'Efcriture, Propofe Loth pour exemple aux ames pieufes; Et ailleurs, l'appelle *Innocent*. Sainct Cyrille le Hierofolymitain qui viuoit en mefme temps que fainct Ephrem; parlant de gens de bien, dit, Que Dieu n'a pas mefprifé vn d'iceux, fçauoir, Loth. Et fainct Iean Chryfoftome; Car ce iufte eftoit domicilié au milieu d'eux, & demeura iufte. Sainct Ambroife le nomme *Sainct Loth*, & fainct Auguftin dit, qu'il merita d'heberger les Anges. Apres eux tous fainct Iean Climacus le baptife du nom de *Iuftifié*.

Quant à l'yurongnerie & incefte que luy obiecte Caluin, les Peres en donnent la folution; entre autres fainct Iean Chryfoftome, fainct Auguftin, & Theodoret.

Caluin in c. 19. Gen. v. 8. 18. 31.

Sapien. c. 10. v. 7.

S. Ephrem. parænſ 9. & 33.

ferm. de Pœnit. ἀθῶον.

Cyrill. Hierof. catech. 19. Ἑνὸς τοῦ Λὼτ οὐχ ὑπερεώρακεν ὁ Θεός.

Chryfoft. hom. 41. in Genef. καὶ ὅμως ἔμεινε δίκαιος.

Ambrof lib. 1. de Abr. c. 9.

Auguft. lib. de mendac. c. 6.

Clim. grad. 4. δεδικαιωμένον.

Caluin. fupra. Chryfo. fupra. Aug. fupra. Theodoret. q. 69. in Gen.

PREMIERE EPIftre de S. Iean.

PREMIER PASSAGE, CHAP. III. VERS. XXI.

Verfion Catholique.

Bien-aymez, fi noftre cœur ne nous

condamne point, nous auons confiance en Dieu.

Version Huguenote.

Bien-aymez, si nostre cœur ne nous condamne point, nous auons asseurance enuers Dieu.

Annotation.

L'asseurance infaillible qu'ont les Huguenots, tant de leur iustification comme du salut eternel, est cause qu'ils changent le mot de *confiance*, (laquelle le Syrien nomme *galian*,) en celuy *d'asseurance*. Et si cela estoit, pourquoy sainct Iustin grand Philosophe, & plus grand Martyr, diroit-il ce beau mot, Que la crainte de Dieu est necessaire iusques à la fin du combat. Voyez s'il vous plaist les annotations de ce subject.

גלין *παῤῥησίαν* non autem *ἀσφάλειαν.*

S. Iustin q. 98. *ὡς ἀσφαλές ἐστιν ὁ τοῦ Θεοῦ φόβος ἕως λύσεως τοῦ ἀγῶνος.*

SECOND PASSAGE, CHAP. IV. VERS. XVII.

Version Catholique.

En cecy est parfaicte la charité de Dieu en nous, afin qu'au iour du Iugement, nous ayons confiance que nous sommes en ce monde tel qu'il est.

Version Huguenote.

En cecy est accomplie la charité enuers nous (afin que pour le iour du Iugement nous ayons asseurance) que tel qu'il est, tels sommes nous en ce monde.

Annotation.

Il y a icy vne recidiue; car la mesme faute est faicte en ce lieu & au passage immediatement cotté, *asseurance*, pour, *confiance*: Il vous plaira d'y auoir recours.

TROISIESME PASSAGE, CHAP. V. VERS. III.

Version Catholique.

Car ceste est la charité de Dieu, que nous gardions ses commandemens: & ses commandemens ne sont point griefs.

Version Huguenote.

Car c'est icy l'amour de Dieu, que nous gardions ses commandemens: & ses commandemens ne sont point griefs.

Annotation.

Des choses impossibles, il n'y a point d'obligation, selon le droict non seulement ciuil, mais aussi diuin & naturel, si les ordonnances de Dieu auoient de l'impossibilité, elles ne nous obligeroient pas comme elles nous obligent: Nonobstance, nos Aduersaires tiennent que les commandemens de Dieu sont impossibles, pour ce subject ils tournent, *Car c'est icy l'amour de Dieu, que nous gardions &c.* pour, *Car ceste est la charité de Dieu, que nous gardions,* comme si sainct Iean parloit de la charité de Dieu enuers nous, & non pas de la nostre enuers Dieu, par laquelle nous l'aymons & gardons ses commandemens. Voyez de grace plus ample annotation concernant ce subject, sur l'Epistre aux Romains, passage quatriesme.

αὕτη γάρ ἐστιν ἡ ἀγάπη

EPISTRE DE S. Iude.

PASSAGE, VERSET VII.

Version Catholique.

Comme Sodome & Gomorrhe, & les villes circonuoisines, lesquelles ayans paillardé en pareille maniere qu'eux, & s'estans desbordées apres autre chair, ont esté proposées pour exemple, souffrans la peine du feu eternel.

Version Huguenote.

Comme Sodome & Gomorrhe, & les villes circonuoisines, lesquelles ayans paillardé en pareille maniere que ceux-là, & s'estans desbordées apres autre chair, ont esté proposées pour exemple, ayans reçeu iugement du feu eternel.

Annotation.

Autre chose est, *souffrir la peine du feu eternel*, autre chose, *receuoir iugement du feu eternel*: ceste version est Huguenote, celle-là Catholique. L'Aduersaire pretend que

les damnez ne souffrent aucune peine de feu, & que l'execution ne se fera qu'au iour final du Iugement : mais les Peres sont de contraire aduis, & raisonnablement. Sainct Augustin, Les Demons sont cruciez par le feu corporel en vne façon merueilleuse & ineffable, mais toutesfois veritable. Sainct Athanase, & apres luy sainct Basile, dit, Que ce feu ne luit nullement, & qu'au milieu de l'obscurité, il brusle bien fort. Sainct Iean Chrysostome en parle ainsi ; Là se trouue le feu, les tenebres, les cadenes, & vn ver qui ronge perpetuellement. ce qu'il a extraict de l'Euangile. Il est couché en sainct Luc que le mauuais riche estant en Enfer dit, Ie suis tourmenté en ceste flamme : le mot Grec est plus emphatique, ὀδυνῶμαι ; Et les Peres enseignent que ce faict du mauuais riche est vne vraye histoire : Ainsi le disent sainct *a* Irenée, *b* Tertullian, *c* Clement Alexandrin, *d* sainct Iean Chrysostome, *e* sainct Ambroise, *f* sainct Augustin, & *g* Euthymius, qui asseure selon la tradition des Hebrieux, que le nom de ce mauuais riche estoit Nannesin : & parmy nos Aduersaires Caluin le confesse, en consideration que le Lazare y est denommé.

August. lib. 21. de ciuit. c. 10.

Athanas. q. 112. Basil. in Ps. 33. πῦρ ἀλαμπὲς ἐν τῷ σκότει τῷ μέλλοντι καυστικὴν δύναμιν ἔχον.

Chrysost. ho. 2. in ep. ad Hebr. πῦρ ἐκεῖ καὶ σκότος καὶ δεσμά, καὶ σκώληξ ἀτελεύτητος.

Luc. 16. v. 22. & 24.

a l. 2. contr. hær. c. 62. *b* l. de anima. *c* l. 2. Pædagog. *d* hom. 6. in 2. ad Corinth. *e* in c. 16. Luc. *f* in Ps. 63. *g* in Luc. c. 16.

Caluin. l. sermon. in c. 16. Luc.

FIN.

Extraict du Priuilege.

PAR Priuilege du Roy, il est permis à IEAN RICHER, & PIERRE CHEVALIER, Libraires Iurez en l'Vniuersité de Paris, d'imprimer, vendre, & debiter ce liure des *Moyens pour discerner les Bibles Françoises Catholiques, d'auec les Huguenotes ; faict par M.* PIERRE FRIZON, *Penitencier & Chanoine en l'Eglise de Reims.* Et deffences sont faictes à tous Libraires & Imprimeurs, d'imprimer & contrefaire ledit liure, n'y d'en exposer & mettre en vente, si ce n'est de ceux qui auront esté imprimez par lesdits Richer & Cheualier, sur les peines portées & contenuës audit Priuilege.

TABLE
DES PRINCIPAVX POINCTS CONTROVERSEZ AVEC LES HVGVENOTS,
contenus en ce liure des Moyens pour discerner les Bibles Françoises d'auec les Huguenotes.

FIN.



1-8





